TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 591 — 40 PAGES — SAMEDI 17 FÉVRIER 1979

Comment déclarer les revenus de l'année 1978

(LIRE PAGES 31 A 35.)

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La guerre civile au Tchad

BULLETIN DU JOUR

La relance du dialogue Nord-Sud

Parmi les informations que contenait la conférence de presse de M. Giscard d'Estaing, l'une révèle une obstination certaine : la relance du dialogue Nord-Sud.

L'idée de base n'est pas nouvelle. Elle n'appartient même pas en propre au président de la République. Elle résulte d'ailleurs de la nature des choses, et même M. Chirac, dans sa dernière conférence de presse, l'a jugée bonne. C'est la crise pétrolière consécutive à la guerre israélo-arabe de 1973 qui rendit l'Europe consciente, dans la mauvaise humeur, de sa complémentarité avec le tiers-monde : les Européens ont besoin du pétrole et des matières premières du tiers-monde ; celui-ci a besoin des équipements et de la technologie dont dispose l'Europe. En marge du sommet des Neuf, la même année à Copenhague, Georges Pompidou établit un premier contact entre la Communauté et la Ligue arabe.

Un dialogue euro-arabe s'organisa, mais il fut constamment freiné par des considérations politiques, les Arabes s'efforçant d'attirer par ce biais les Européens dans leur camp contre Israël. Après la mort de Georges Pompidou, M. Giscard d'Estaing imagina un cadre nouveau. Il estima qu'il fallait, quant au fond, élargir la participation, c'est-à-dire introduire dans le dialogue, d'un côté, les Américains, sans lesquels les partenaires européens de la France restaient paralysés ; de l'autre, le tiers-monde « pauvre », dont les immenses besoins sont susceptibles de rendre plus coopératif le tiers-monde « riche », celui qui détient le pétrole. Quant à la procédure, le chef de l'Etat pensait qu'il fallait réduire le nombre des participants. Plus on est nombreux, moins on agit.

De cette double exigence naquit une réunion qui se voulait à la fois représentative de l'Occident et du tiers-monde et restreinte quant au nombre des participants. Ce fut la conférence de Paris de 1975 sur la coopération économique internationale, qui, après bien des péripéties, elle aussi tourna court. Les exigences des uns et des autres se révélèrent incompatibles.

La troisième mouture, suggérée jeudi par M. Giscard d'Estaing, se distingue de la précédente par plusieurs traits : d'abord l'absence des Américains, dont les besoins ne sont pas identiques à ceux des Européens et dont la dépendance à l'égard du tiers-monde est plus réduite. Pourra-t-on progresser sans eux ? C'est un fait que leur influence sur les uns et les autres a notablement diminué depuis que M. Carter est à la Maison Blanche et que M. Kissinger n'est plus au département d'Etat. M. Giscard d'Estaing souhaite aussi la participation, auprès des membres de la Communauté européenne, d'autres Etats de l'Europe occidentale, notamment ceux de la zone européenne de libre-échange (Scandinaves, Suisses, Autrichiens) présumés ouverts aux problèmes des pays en développement. Quant aux Africains et aux pays arabes, les drames et les déconvenues qu'ils ont vécus au cours des dernières années pourraient les rendre plus réceptifs.

Bien entendu, le projet de M. Giscard d'Estaing devra surmonter bien des obstacles. Le président de la République exposera ses idées à ses partenaires de la Communauté au cours du conseil européen de Paris les 12 et 13 mars. Il espère se faire mandater par eux, en tant que président en exercice du conseil, pour soumettre son projet à la conférence franco-africaine de Kigali (Rwanda), en mai, et à M. Nemeiry, président du Soudan et de l'Organisation de l'unité africaine, qui l'a invité à le rencontrer au cours d'une escale à Khartoum. Il est certainement convaincu, comme Guillaume le Taciturne, qu'il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer.

• Quatre Français ont été tués à N'Djamena
• Paris envoie des renforts de parachutistes pour protéger l'évacuation de ses ressortissants

Cent cinquante parachutistes du 8 R.P.I.M.A. sont arrivés jeudi 15 février au Tchad afin de protéger la communauté française. Quatre Français, dont un professeur et une infirmière, ont trouvé la mort au cours des combats dont N'Djamena est le théâtre depuis le début de la semaine. Des Transall font la navette entre N'Djamena et Libreville, capitale du Gabon, d'où les D.C.-8 rapatrient les Français qui en ont fait la demande.

Au lendemain du cessez-le-feu, qui selon l'A.F.P. était respecté ce vendredi matin, le premier ministre, M. Hissène Habré, semble contrôler une partie de la capitale tchadienne et avoir pris le dessus sur les forces armées régulières.

Le général Malloum, chef de l'Etat, s'est réfugié jeudi à l'aéroport de la capitale tchadienne, où il a installé un P.C. improvisé et où un millier de Français ont été regroupés à la faveur d'une trêve.

Une formule fédérale ?

L'irrésistible ascension de l'ancien geôlier de Françoise Claustre paraît défier toute logique. Bien que rien ne soit encore réglé à N'Djamena, le fait que M. Hissène Habré soit parvenu en quelques jours à s'assurer le contrôle d'une partie de la capitale tchadienne peut surprendre.

Appartenant à un clan Gorane minoritaire, les Anakaza, le premier ministre tchadien, originaire du nord du pays, où il est solidement implanté politiquement, fait figure d' « *étranger* » à N'Djamena. En effet, cette ville compte beaucoup d'arabophones, qui ont toujours considéré comme des étrangers les membres des différents clans Gorane parlant leur propre langue.

Le premier ministre, qui avait donné naguère au détriment de la France la mesure de sa détermination, s'est montré d'une totale intransigeance. En désaccord avec le président Malloum sur l'interprétation de la Charte *fondamentale qui régit* transitoirement l'Etat tchadien, il n'a jamais accepté, depuis sa nomination comme premier ministre en août dernier, de faire la moindre concession.

PHILIPPE DECRAENE.

(Lire la suite page 12.)

LES PRINCIPAUX POINTS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. GISCARD D'ESTAING

Outre la relance du dialogue Nord-Sud (voir ci-contre), M. Giscard d'Estaing a annoncé jeudi 15 février plusieurs initiatives :

● EURATOM : la France a entrepris une réflexion sur l'adaptation du traité de l'Euratom et en saisira ses partenaires ;

● C.E.E. : le gouvernement proposera que le traité d'adhésion de la Grèce à la C.E.E. soit signé à Athènes ; une nouvelle règle pour l'élaboration du budget de la Communauté doit être définie « lors des prochaines rencontres européennes » ; lors de la campagne électorale européenne, le président de la République fera appel « aux forces politiques, syndicales, intellectuelles, religieuses, toutes forces du progrès contre les forces du recul et de la haine » ;

● DETENTE : elle « fait partie de l'orientation fondamentale de la politique extérieure » et la France ne vendra pas d'armes offensives à la Chine ; la France ne participera pas à la négociation sur la limitation des armes nucléaires à moyenne portée (SALT 3) et signera le protocole numéro 1 du traité de Tlatelolco sur la non-nucléarisation de l'Amérique latine ;

● PROCHE-ORIENT : si les négociations de Camp David n'aboutissent pas, il faudra songer à les replacer dans le cadre des Nations unies ;

(Lire pages 3 à 7.)

La révolution en Iran

• Quatre généraux ont été fusillés à Téhéran
• L'ayatollah Khomeiny se heurte à une opposition croissante de l'extrême gauche

L'exécution, ce vendredi matin 16 février, de quatre généraux engagés dans la répression pr le régime du chah — dont le général Nassiri qui fut pendant douze ans le chef de la Savak — a provoqué des manifestations de liesse populaires dans les rues de Téhéran.

Toutefois, l'ayatollah Khomeiny et gouvernement Bazargan se heurtent à une opposition croissante de l'extrême-gauche. Selon la « Voix de la révolution », des affrontements ont eu lieu, dans trois points de la capitale, entre les partisans de l'ayatollah et des « groupes anti-révolutionnaires ». En fin de matinée, environ cinquante mille personnes, dont des militaires en tenue et en civil, ont manifesté « pour une armée démocratique », dénonçant la composition du nouvel état-major des armées qu'ils jugent formé d'officiers compromis au service de l'ancien régime.

Par ailleurs, l'opposition armée au nouveau pouvoir aurait cessé à Tabrir.

L'Iran se prépare à la reprise totale du travail, prévue pour samedi, et l'ayatollah Khomeiny a lancé vendredi matin un nouvel appel à la population lui demandant de « *ne pas attaquer les maisons particulières et de n'arrêter personne à partir d'aujourd'hui sans autorisation du gouvernement légal* ».

L'insurrection écrasée à Tabriz

Le parti Toudeh (communiste) a, dans un tract distribué à Téhéran, appuyé la demande du gouvernement provisoire de reprendre le travail, tout en lançant une mise en garde contre « *les complots de l'impérialisme et de la réaction* ». Le Toudeh demande au « *gouvernement national provisoire et révolutionnaire* » de M. Bazargan de « *satisfaire le plus rapidement possible toutes les revendications populaires* ».

Dans les villes de provinces, la situation demeure toujours confuse. A Tabriz, le soulèvement armé contre le gouvernement islamique de M. Bazargan aurait été écrasé et le bilan des affrontements serait très lourd. Toutes les routes menant à la ville ont été coupées. Le commandant militaire aurait utilisé des blindés pour venir à bout des émeutiers, dont la coloration politique n'a pas été précisée. Selon la radio iranienne, il s'agirait de « *monarchistes et d'agents de la Savak* ». D'autres sources parlent de « *séparatistes* » qui auraient organisé les troubles avec l'appui d'éléments communistes et de l'extrême gauche.

Dans les *milieux diplomatiques* de Téhéran, on affirme que des troubles similaires à ceux de Tabriz on téclaté à Rezaiyeh, capitale de l'Azerbaïdjan occidental, ainsi que dans les régions habitées par les minortés kurdes. Des incidents auraient notamment éclaté à Sanandaj, capitale du Kurdistan et à Kermanchah, située plus au sud vers la frontière irakienne. Des groupes favorables à Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan, auraient occupé plusieurs bâtiments officiels de la région sur lesquels ils auraient hissé leur drapeau.

Les Américains ont commencé ce vendredi matin l'évacuation de leurs sept mille ressortissants demeurés dans le pays. Un premier groupe de deux cents d'entre eux auraient été évacués par avion spécial dans la matinée.

Le sultan Qabous d'Ornan a adressé à M. Mahdi Bazargan un *message de félicitations*, dans lequel il se déclare convaincu que « *les relations fraternelles entre nos deux pays, fondées sur l'amitié et la coopération, continueront et se développeront* ».

C'est avec l'aide de l'Iran que, du temps du chah, ce sultan avait écrasé une insurrection de gauche dans le Dhofar, il y a trois ans. Pour sa part, le Maroc avait « *pris acte* » la veille de la situation en Iran et reconnu le nouveau régime. Cette attitude n'a pas empêché, jeudi, l'occupation de l'ambassade du Maroc à Téhéran par une cinquantaine d'« *hommes armés* » qui ont affirmé être à la recherche d'« *agents de la Savak* ». L'occupation n'a duré qu'une demi-heure et a pris fin à la suite de l'intervention de miliciens khomeinystes. — *(A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter.)*

(Lire page 10.)

La crise de la sidérurgie

• *Un projet U.D.F. de « contribution de solidarité assise sur les patrimoines »*
• *Nombreuses manifestations dans le Nord et en Lorraine*

Tandis que les salariés de la sidérurgie, soutenus par ceux d'autres professions (mineurs, cheminots, enseignants), manifestent massivement ce vendredi 16 février en Lorraine et dans le Nord, le congrès de l'U.D.F. va examiner un projet de motion préconisant la création d'une « contribution de solidarité assise sur les patrimoines » et qui pourrait être permanente.

La formule, qui pourrait déboucher à terme soit sur une proposition de loi en ce sens déposée par le groupe parlementaire de l'U.D.F., soit sur un projet de loi présenté par le gouvernement, était tenue pour une illustration pratique — et fiscale — de l'expression utilisée jeudi par le président de la République invitant ministres, patronat et syndicats de la sidérurgie à faire preuve « d'imagination et de générosité sociale » pour trouver une solution aux drames sociaux que pose l'adaptation de cette industrie aux conditions nouvelles du marché (lire page 6). M. Giscard d'Estaing avait ironisé, au passage, sur les « énièmes plans de redressement de la sidérurgie » — qu'il avait pourtant entérinés, — préparés par les gouvernements successifs, les opposant au « désespoir » et à la « fureur » des salariés aujourd'hui menacés de licenciement.

Dans le Nord et en Lorraine, plusieurs villes étaient bloquées ce vendredi par des barrages de routes ou de voies ferrées. Des occupations multiples de sièges patronaux ou de lieux publics étaient signalés, notamment dans le bassin sidérurgique de l'Est (lire page 40).

AU JOUR LE JOUR

Fermez le banquet

Rompant avec la tradition des discours soporifiques de fins de banquets sur l'amitié traditionnelle entre les peuples, M. Lopez Portillo, chef de l'Etat mexicain, a quelque peu perturbé la digestion de M. Jimmy Carter en faisant observer à son hôte que, si les Etats-Unis s'intéressaient soudain tellement au Mexique, c'est qu'ils avaient découvert qu'on y avait découvert du pétrole.

Les relations internationales étant jusqu'à présent caractérisées par la susurration de mots d'amour entre des dents de requin, M. Lopez Portillo est le premier à affirmer tout haut que les peuples désirent aussi être aimés pour eux-mêmes et non pour leur pétrole, leur main-d'œuvre à bon marché ou leur docilité politique.

Si une telle attitude se généralisait de par le monde, les banquets officiels ne seraient décidément plus ce qu'ils étaient.

BERNARD CHAPUIS.

Retour en force de l'inflation en Europe occidentale

par PAUL FABRA

En République fédérale d'Allemagne comme en Suisse, deux pays réputés pour leur grande stabilité monétaire, les indices de prix de janvier ont soudainement bondi en avant.

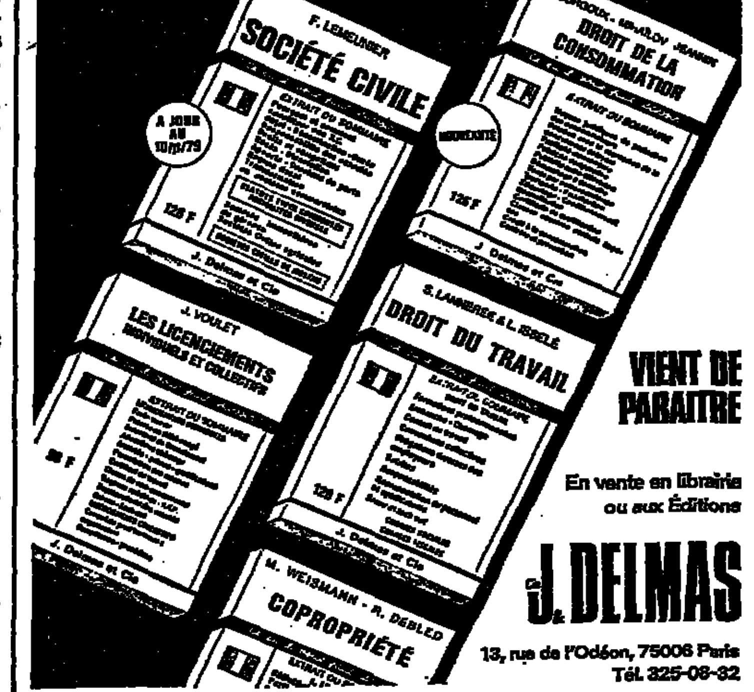
En R.F.A., les prix à la consommation ont progressé de 1 %, après une augmentation de 0,4 % en décembre. Ce dernier résultat, qu'on aurait salué comme excellent en France, était déjà médiocre dans le contexte allemand. Le nouveau est franchement préoccupant. Tel est aussi le cas pour l'augmentation des prix de gros : + 1,2 %, pourcentage égal à celui de l'année 1978 tout entière.

En Suisse, les prix de détail ont, en janvier, monté de 0,4 %, une hausse trois à quatre fois supérieure à la moyenne des hausses mensuelles enregistrées depuis plusieurs années.

La fièvre d'un jour n'annonce pas forcément une longue maladie. Des statistiques portant sur un seul mois ne sont pas non plus suffisantes pour déterminer une tendance. On est cependant tenté de voir dans les chiffres cités une première confirmation des craintes inspirées par les troubles très graves survenus depuis l'automne de 1977 sur la scène monétaire internationale (voir notamment, dans *le Monde* du 1er novembre 1978, notre article : « *La crise du dollar relance l'inflation mondiale* »).

A supposer que les résultats acquis par ces pays (et ceux du Benelux) dans la voie de la stabilisation *soient compromis*, on aurait tort de s'en réjouir trop vite, sous le prétexte que la future cohabitation du franc avec le deutschemark au sein du S.M.E. (système monétaire européen) serait facilitée par un « taux d'inflation » un peu plus élevé de l'autre côté du Rhin. L'inflation n'est pas un monstre qui se laisse apprivoiser facilement. Si les bastions qui lui résistaient le mieux jusqu'alors sont emportés, Dieu sait quelles seront les conséquences de cette nouvelle défaite pour l'économie occidentale tout entière.

(Lire la suite page 37.)



HOFFMANN VU PAR MARCEL SCHNEIDER

La délivrance par le chant

Patron des romanciers fantastiques et des critiques musicaux, Ernst Theodor Amadeus Hoffmann ne pouvait que fasciner Marcel Schneider qui est l'un et l'autre avec tant de talent. Le personnage qui se confond avec sa légende et l'image déformée qu'en donne le chef-d'œuvre d'Offenbach, « les Contes d'Hoffmann », méritait d'être mieux connu et recréé de l'intérieur, car il est l'une des clés les mieux ajustées du romantisme et spécialement du romantisme musical. Compositeur lui-même, aussi profondément qu'écrivain, Hoffmann lève le voile comme personne sur la signification de la musique et son rapport avec l'existence.

Marcel Schneider essaie de reconstituer l' « aventure d'Hoffmann en tant qu'artiste aux prises avec le monde de ses chimères et avec le monde extérieur de son temps ». Il « observe comment s'accomplit un destin d'artiste dans le cas d'Hoffmann par une sorte de siège intellectuel et psychique » qui est un modèle d'équilibre entre les données qui ressortent de la vie et de l'œuvre, dont l'une ne peut acquérir, sans l'autre, sa pleine signification.

Or le génie d'Hoffmann s'enracine dans la musique ; tyrannisé par son tuteur, il est littéralement sauvé par le chant, par la voix de sa tante Sophie qui ne chante que pour lui seul. « *Il se mettait à pleurer, à gémir, à la fois parce qu'il savourait son malheur et parce que l'émotion musicale le transportait.* »

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 24.)

Le Monde

idées

LORRAINE

Une région en perdition

par JEAN FEIDT (*)

LA crise de la sidérurgie frappe *à mort la région de Longwy* en Meurthe-et-Moselle sans pour autant améliorer fondamentalement la situation économique et sociale dans le reste du département.

La survie du potentiel économique du Pays Haut passait depuis longtemps par la diversification industrielle. Pendant des années, pratiquement depuis 1962, des avertissements, des appels clairs et nets avaient été lancés. *Les vieilles familles de maîtres de forges*, qui étaient en train de perdre leurs pouvoirs au profit de prétendus techniciens de la sidérurgie, maintenaient toute leur emprise coloniale et continuaient à penser et à agir comme si ce qui était bon pour eux l'était pour la population. Cette domination, relayée par les grands groupes financiers, a abouti au désastre actuel.

Dans le même temps, le parti communiste entreprenait son long effort pour asseoir sa domination politique sur le nord de la Meurthe-et-Moselle. Il le faisait sans partage en défendant *stricto sensu*, sans véritable aménagement régional ou local, une seule recette : la nationalisation, panacée qui devait régler toutes les difficultés. Pas de véritable projet de diversification industrielle ; de temps à autre, l'appel à l'installation de firmes nationalisées, supposées prospères, suffisait à marquer le projet.

Souligner les limites de ces propositions, tenter de modifier le tissu industriel du paysage longovicien, relevait de l'hérésie et méritait, dans le meilleur des cas, l'anathème, dans le pire, le mépris.

Le climat politique rendait à Longwy toute action difficile.

La majorité, qui jusqu'en 1978 a *détenu le siège de Longwy*, n'a rien fait, sauf, à la veille de chaque élection, la construction de quelques kilomètres de routes à quatre voies.

Le patronat de la sidérurgie faisait semblant de penser... cela suffisait. Il ne fallait surtout rien faire qui apparaisse comme un gage donné au P.C.

Tout cela a abouti au Longwy de 1978.

Tout ce qui est envisagé relève de la protestation alors que, conjointement, une *action de réflexion* et de *propositions énergiques* et urgentes, fondées sur la mobilisation *de la population, est indispensable.*

Qui est capable, ou a la volonté, de la mener, nul ne peut le dire. Mais c'est urgent et cela passe certainement en dehors de forces *politiques, économiques* et sociales qui ont dominé la région depuis 1958.

Est-ce à dire que le sud de la Meurthe-et-Moselle va tirer profit de cette situation ? Il y a une sorte d'aveuglement à croire que le département ne forme pas un tout. Il y a quelque chose d'indécent dans le cri de satisfaction des parlementaires de l'U.D.F. à la suite de la décision de poursuivre la construction de l'aciérie à oxygène de Neuves-Maisons. Ils ont déjà oublié qu'ils avaient agi sous la pression de la population locale qui, à l'instigation de ses élus municipaux, s'était mobilisée et avait commencé à agir. Les parlementaires de l'U.D.F. ont compris où était leur devoir le *15 août, lorsqu'ils ont comparu devant* les élus locaux et les représentants des partis politiques, à l'exception du P.C., et surtout lorsque M. Servan-Schreiber a été battu.

La poursuite de la construction de l'aciérie à oxygène de Neuves-Maisons est un élément positif, mais elle ne règle aucun des problèmes de structure économique et sociale qui traversent le sud de la Meurthe-et-Moselle. Elle a permis de ne pas aggraver la situation.

Aucune difficulté ne sera réglée si une vaste action démocratique n'est menée *pour définir les objectifs du sauvetage* du sud de la Meurthe-et-Moselle. Apparemment, ce n'est pas dans cette voie que l'on veut s'engager.

On tente déjà d'accréditer la thèse que la sidérurgie à Neuves-Maisons va apporter une solution.

Si un plan de diversification industrielle n'est pas mis en place, *discuté et établi démocratiquement* et d'urgence, dans quelques années, le sinistre longovicien s'étendra au sud de la Meurthe-et-Moselle. Il faut en avoir conscience. Et, cette *fois, à Nancy comme à Longwy, il* faudra arrêter le rêve pour se pencher sérieusement sur les contraintes économiques et sociales et tenir compte des réalités extérieures.

(*) Membre de la commission exécutive de la fédération de Meurthe-et-Moselle du P.S.

A vot' bon cœur, m' sieurs-dames

par PIERRE MARCILHACY

LA Lorraine et le Nord, rudes et travailleurs l'une et l'autre, *ont peur d'être* privés de ce qui fait la dignité de l'homme : le travail.

Le gouvernement, pour qui la crise de la sidérurgie ne peut pas avoir été une surprise et dont il aurait pu atténuer les effets beaucoup plus tôt, paraît stupéfait parce que tous les habitants de ces portions du territoire national se déclarent soli*daires dans l'adversité et soli*daires aussi dans le mépris envers les responsables imprévoyants. La comtesse de Selancy, Lorraine de vieille lignée, a lancé à un congrès du C.D.S. une apostrophe qui fait mal parce que vraie : « *Le chômage, à Paris, on s'en fout.* » Grâces soient rendues à France-Inter, qui a diffusé ces quelques secondes de vérité et que la honte soit sur ceux qui ne distribuent que les aumônes gouvernementales.

Et ce qui est vrai en Lor*raine est vrai pour la Charente*, qu'elle soit ou non maritime, et dans le reste de la France.

Mais voici que des hommes également dans la majorité lais*sent parler leurs cœurs*, et André Dilligent écrit ce que pensent bien des tenants de la gauche. Il y en aura d'autres, nous l'espérons, pour rejoindre la cohorte, il n'y a guère peu nombreuse, de ceux qui pensent qu'il y a une autre manière de lutter contre la crise que de répondre par des générosités avec l'argent public à ceux qui crient leur désespérance ou de leur *appliquer* des théories économico-politiques dont l'efficacité *reste à démon*trer et qui ne résistent pas à l'observation des baromètres, même officiels.

« *A vot' bon cœur m'sieurs-dames* », disaient les mendiants du temps de Jehan Rictus. *Faudra-t-il aussi demander aux mi*neurs, aux ouvriers, aux techniciens, aux cadres qu'on met au chômage ou à la retraite, qu'ils disent à ces messieurs du gouvernement : « *Merci, le Bon Dieu vous le rendra.* »

Ce merci, ils ne le diront pas, parce que le droit à la vie et au travail est un dû dans un État super-dirigiste comme le nôtre et *qui* a pris toutes *les* responsabilités en proclamant, comble d'hypocrisie, qu'il est libéral.

Ils ne le diront pas, parce *que ce n'est pas leur faute si* des mesures n'ont pas été prises alors qu'il était temps. Ils ne diront pas non plus merci, ces techniciens de la S.F.P. qu'on a embauchés inconsidérément à la suite d'un fractionnement de l'O.R.T.F. *qui* a *multiplié* par trois ou quatre les inconvénients du service national et a livré ces sociétés à l'inconséquence de mauvais dirigeants.

Je n'en veux pas, pour ma part, tellement aux exécutants d'aujourd'hui qui tranchent dans la chair humaine. Ils sont les *héritiers directs et responsables* de ceux qui ont édifié leurs fortunes politiques en prétendant qu'ils pouvaient forger notre destin. Je leur reproche de ne pas oser, comme le fait par exemple un Callaghan, reconnaître leurs erreurs et celles de ceux dont ils sont les continuateurs.

Quand la Ve République a succédé à la IVe, elle a chargé cette dernière de tous les péchés et s'est targuée souvent de réussites dont la décision avait été prise sous la IVe. Maintenant, vingt et un ans se sont passés. *Les jeunes n'ont pas* connu d'autre tendance politique au pouvoir que celle qui courbe la tête sous l'orage des révoltes intérieures libérées par le *malheur.*

Il n'est plus possible maintenant de dire que c'est la faute des autres. C'est votre faute si cela va mal, et si cela va mal également dans d'autres pays ce n'est pas une excuse, et si l'inflation grimpe il faudrait également dire que, en d'autres pays, elle grimpe moins vite.

Et puis la France, c'est la France, et nous avons des atouts qui ont fait leurs preuves depuis des siècles.

Certes, nous n'avons pas de pétrole, mais il paraît que nous avons des idées.

Et si on avait l'idée de changer vraiment de gouvernement ? « *A vot' bon cœur m'sieurs-dames.* »

(*) Sénateur de Charentes (non inscrit).

Les devoirs de l'État actionnaire

par JULIEN SCHVARTZ (*)

LORS du débat consacré, au Parlement, à l'établissement de la Caisse d'amortissement pour l'acier, le 10 octobre 1978, j'ai demandé au gouvernement « *qui, dans les nouvelles sociétés sidérurgiques, détiendra le pouvoir et pour quelle politique ?* » « *Le gouvernement*, ajoutai-je, *estime qu'à l'avenir les sociétés sidérurgiques devront décider elles-mêmes de leur stratégie. C'est pourquoi il renvoie aux nouveaux dirigeants de ces sociétés la responsabilité d'adapter l'outil de production au marché.* »

M. André Giraud, ministre de l'industrie, me rappelant que j'avais dénoncé, en avril 1977, la confusion des instances de décision dans la sidérurgie, me répondait ceci : « *Il faut faire des choix difficiles de stratégie industrielle. C'est le rôle des entreprises, dont les bilans assainis constituent de véritables et implacables guides de gestion. Les fonctionnaires, eux, continueront à assumer leur rôle et s'y limiteront : la tutelle des grandes orientations, le contrôle.* »

Ces réponses, on le voit, laissaient dans l'ombre le rôle attendu des *conseils d'administration* des firmes sidérurgiques. En effet, c'est au sein *de ces conseils que les actionnaires* doivent apprécier non seulement si les décisions proposées par les directions sont adaptées aux circonstances, mais encore si elles assurent la meilleure gestion possible de l'ensemble de leur patrimoine et de leurs intérêts.

Si les plans d'action soumis aux conseils d'administration permettent *de redresser rapidement la situation* de l'entreprise, et si, dans le même temps, ils mènent à la ruine d'autres actifs de l'actionnaire, ce dernier doit logiquement être amené à recher*cher une « décision optimale » garan*tissant la pérennité de l'ensemble de ses intérêts. Sinon, le redressement, même rapide, de l'entreprise dont il discute le sort sera obéré *par les pertes qu'il implique par* ailleurs.

Or, il semble que, dans le cas des décisions prises par Usinor en décembre dernier, cet aspect des choses a été perdu de vue comme si le gouvernement avait oublié que l'État — et les organismes de crédit qui dépendent de lui — est actionnaire majoritaire dans le holding *financier qui contrôle cette grande* entreprise sidérurgique.

Pourquoi avoir choisi Neuves-Maisons ?

Examinons brièvement pour illustrer notre propos les critères de décisions pour choisir Neuves-Maisons *plutôt que Longwy. M. Etchegaray* a très loyalement exposé la situation et je ne mets pas en doute les calculs qu'il m'a fournis ; entre les hypothèses étudiées (d'une part, une aciérie de 1,2 million de tonnes à Neuves-Maisons, complétée par des livraisons de 0,5 million de tonnes en provenance de Cockerill-Rehon et, d'autre part, une aciérie de 1,7 million de tonnes à Usinor-Longwy), *Longwy avait un meilleur prix de* revient en marche stabilisée, mais cet avantage était « équilibré » par un surcoût — dû à une mise en place plus longue des installations — pour la période 1979-1982. Ainsi la solution Neuves-Maisons-Cockerill-Rehon a-t-elle été choisie dans une optique purement financière dans le but de rétablir en deux exercices un compte positif pour Usinor.

Mais l'actionnaire principal — l'État — a-t-il eu raison d'avaliser ce choix au regard de ses autres intérêts ? En adoptant cette solution, il a accru considérablement sa quote-part immédiate des dépenses d'équipement public (Longwy, si l'on veut y attirer des industries, nécessite très vite d'énormes travaux routiers, ce qui n'est pas le cas pour Neuves-Maisons) ; il a concentré le chômage dans une zone non dotée d'emplois alternatifs (ce qui n'est pas le cas de Nancy) ; il a pris son parti — en liquidant presque toutes les activités de Longwy — d'une sous-utilisation des équipements du pays haut ; enfin, il a affaibli sa position dans les négociations entamées avec des groupes industriels *puissants susceptibles d'être intéressés* par une implantation dans la région. La simple prise en compte de *ces éléments* aurait dû conduire à préférer la solution Longwy, qui ne retardait que peu le retour à un *cash-flow positif* d'Usinor.

Certes, on a avancé l'hypothèse que d'autres intérêts — notamment ceux d'une formation politique représentée dans le sud de la Meurthe-et-Moselle par trois anciens membres du gouvernement — ont contribué à cet oubli des devoirs de l'actionnaire. Mais, malgré la lecture de certaines publications, je ne veux pas le *croire*. L'enjeu est à la *fois* trop important et trop grave pour que l'on puisse admettre sans preuve une telle forfaiture.

Je crois par contre que l'État *n'avait pas encore pris, en décem*bre dernier, la mesure de ses responsabilités d'actionnaire des firmes sidérurgiques. La volonté d'éviter un retour à l'époque où l'on ne savait pas qui était responsable de quoi dans la sidérurgie a sans doute provoqué un excès de zèle en sens contraire. Ce serait bien mal inaugurer la nouvelle phase de notre histoire sidérurgique que de persister — par le refus de réexaminer le cas d'Usinor-Longwy — dans l'oubli des devoirs si difficiles mais si exigeants que fait naître la position d'actionnaire majoritaire.

(*) Député R.P.R. de la Moselle.

Longwy, la porte de la France

par JULES STOFFELS (*)

DEPUIS des siècles, Longwy a été la porte la plus importante entre la France et le Luxembourg, une porte largement ouverte dans les deux sens. De tout temps, Longwy a été pour le peuple luxembourgeois un témoignage vivant de la présence *française*, industrielle *et* culturelle, patriotique et européenne. Les cités ouvrières et les centres sidérurgiques qui s'étendent de Longwy à Audun-le-Tiche et dont *certains sont prati*quement à cheval sur les deux territoires ont contribué à la convergence des mentalités.

A l'époque, Vauban avait for*tifié Longwy ; les capitaines de* l'industrie sidérurgique, dynamiques et entreprenants, avaient fait de Longwy un véritable joyau de l'industrie lourde de la « grande région ». Fin janvier 1979, dans l'avenue « Grande-Duchesse Charlotte », au centre de la ville, la population longovicienne, en détresse, est en train de clamer son indignation et sa douleur, provoquées par le démantèlement de son industrie et la perte de son gagne-pain. Non loin de là, un groupe de révoltés s'emploient à vider violemment un semi-remorque, en provenance du Luxembourg, de ses ronds à béton. Décidément, à l'heure présente, Longwy reflète un tableau très décevant de la politique « européenne » et « communautaire ».

Le dépérissement du bassin de Longwy révèle également l'ineptie flagrante de la politique régionale et transfrontalière qui, en dépit d'une certaine profession de *foi en faveur de* la restructuration des régions industrielles en déclin, et malgré les moyens financiers inavouables dont elle dispose à cet effet — Fonds européen *de développement* régional et autres, — n'aboutit, le plus souvent, qu'à des résultats très partiels et incohérents.

Les effets du délabrement éco*nomique* et *social* du bassin de Longwy se répercuteront forcément sur la sociologie de l'ensemble de la « grande région » y *compris celle du Luxembourg. Les facteurs* de dynamisme luxembourgeois sont étroitement liés à l'intégration transfrontalière. Logiquement, les plans d'aména*gement* de la Lorraine et le schéma directeur du Luxembourg devraient se rapprocher étroitement. Pratiquement il n'en est rien. La gravité de la disjonction des plans d'aménagement est corroborée par la décision récente de la Chambre des députés luxembourgeoise contre le projet nucléaire du gouvernement français à Cattenom, qui constitue cependant un élément important pour la modernisation et la compétitivité de la Lorraine.

Les effets du plan Davignon

Les coûts des facteurs de production, le niveau de vie de part et d'autre de la frontière, sont très sensiblement différents. Dans le passé, la politique d'aménagement territorial du Luxembourg s'est signalée par le souci de la diversification industrielle et le rééquilibrage des centres de développement. Elle a abouti à des changements structurels différents de ceux de la Lorraine, qui n'a pu venir à *bout du* monolithisme sidérurgique qui caractérise l'agglomération de Longwy-Villerupt. Au Luxembourg, la main-d'œuvre du secteur tertiaire occupe la première place. Depuis 1975, le solde positif des services dans la balance des paiements courants a augmenté de 5,9 milliards de francs à 8,4 milliards en 1977. Contrairement à la Lorraine, le taux de chômage a été tenu dans les limites les plus étroites de la C.E.E. (— 1 %).

Dans l'immédiat, les mesures anticrise du plan Davignon ont permis la décélération du chômage dans la sidérurgie. Par contre, ce plan a engendré une *hausse sensible des prix* sidérurgiques et n'a pu empêcher que les productions effectives dépassent les programmes prévisionnels. Quant à la politique de restructuration à moyen et à long terme, sans laquelle l'action de sauvegarde à court terme n'aura aucun sens, elle est en train de se réaliser progressivement à travers les programmes des entreprises et les *plans* gouvernementaux ; théoriquement elle devrait s'encadrer dans une conception cohérente au niveau communautaire.

En ce qui concerne le Luxembourg, il convient de signaler la politique de rapprochement de l'Arbed avec les sociétés du bassin de Charleroi. L'Arbed est devenue propriétaire de 97,8 % du capital de Roechling-Burbach (Sarre), elle-même propriétaire de 97 % de Neunkirchen-Eisenwerk, qui, à son tour, détient une participation de 32 % dans les aciéries de Dillingen. Au niveau international, la politique de reconversion de l'Arbed vise essentiellement à la réorganisation de la sidérurgie sarroise et à la collaboration technique avec les usines du triangle de Charleroi.

La coopération belgo-luxembourgeoise vient d'être confirmée officiellement par une déclaration commune des gouvernements belge et luxembourgeois. Il reste à savoir quelles seront les retombées *de la restructuration animée* par l'Arbed sur l'équilibre sidérurgique de la « grande région », et en particulier celui de la Lorraine, qui ne participe pas aux accords belgo-luxembourgeois. Pour l'instant, il n'existe aucune convention transfrontalière accordant les intérêts sidérurgiques de la Lorraine avec ceux des projets belgo-luxembourgeois. Quel que soit l'aboutissement final du plan Davignon — retour à la libéralisation des marchés ou renforcement du dirigisme en cours, — l'absence d'une concertation sérieuse entre toutes les parties responsables de la sidérurgie de la « grande région » ne contribuera en rien à l'aplanissement des disparités structurelles qui la dissocient.

Au vingtième siècle, le marché des facteurs de production et celui des produits subissent les effets de la concentration et l'emprise des grandes unités. En conséquence, le mécanisme des prix et les automatismes classiques n'opèrent que partiellement ou à rebours. La rigidité des structures et le corporatisme mènent très fréquemment au malthusianisme et au protectionnisme incompatibles avec l'optimum des échanges et le plein emploi. A présent, le marché, la planification et la concertation ne sont pas contradictoires ou antinomiques mais complémentaires (1). Ce précepte est particulièrement valable lorsqu'il s'agit de la vie économique et sociale des grandes régions transfrontalières. Le développement du plein emploi dans une économie internationale organisée en fonction des coûts comparés est à ce prix.

Le plan Davignon, qui n'est qu'un plan sectoriel, limité dans le temps et dans l'espace, ne pourra concilier les finalités socio-économiques avec les bilans finan*ciers des entreprises que dans la* mesure où il se trouvera intégré dans un système de concertation et de planification au service d'une dynamique générale de la croissance et du progrès. En l'occurrence, les dimensions d'une telle démarche dépassent largement celles de la nation. A défaut d'une telle solution, le déclin de Longwy ne restera pas un cas unique au sein de la « grande région ».

(1) IIIe congrès des économistes belges de langue française : Le marché dans l'économie contemporaine, Namur, 1978.

(*) Professeur de sciences économiques et sociales à Luxembourg.

● ERRATUM. — Une coquille a rendu incompréhensible la citation de Claude Julien dans *l'article de Jacques Decornoy* intitulé « *Vive la crise !* » (*le Monde* les 11-12 février). Nous aurions dû écrire : « *Une forme de civilisation dans laquelle l'homme se sent déchu de la première place, relégué après l'objet et le non-vivant* » (*le Suicide des démocraties*, page 300).

Le Monde

politique

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Giscard d'Estaing cherche son style pour s'adresser à la presse.

Dès son arrivée à l'Elysée, il n'a pas voulu chausser les bottes du général de Gaulle comme l'avait fait Georges Pompidou : les conférences « à la presse », cérémonies avec un vaste concours de ministres et de fidèles, occasions pour le *président de la République* de se livrer aux exposés de politique générale qu'il ne peut faire au Palais Bourbon. Mais M. Giscard d'Estaing répugne aussi aux dialogues rapides, à la manière anglo-américaine, où le chef de l'exécutif est mis sur le gril, interrogé et contre-interrogé. Il a un don pédagogique et veut s'en servir. Il tient à faire comprendre sa politique aux Français tout en se soumettant aux questions des journalistes.

Il a donc allégé et décrispé le cérémonial. Il n'est escorté que de son porte-parole. Il s'adresse à chacun tour à tour, sans grouper ses réponses, comme le faisait de Gaulle, en vastes développements organisés.

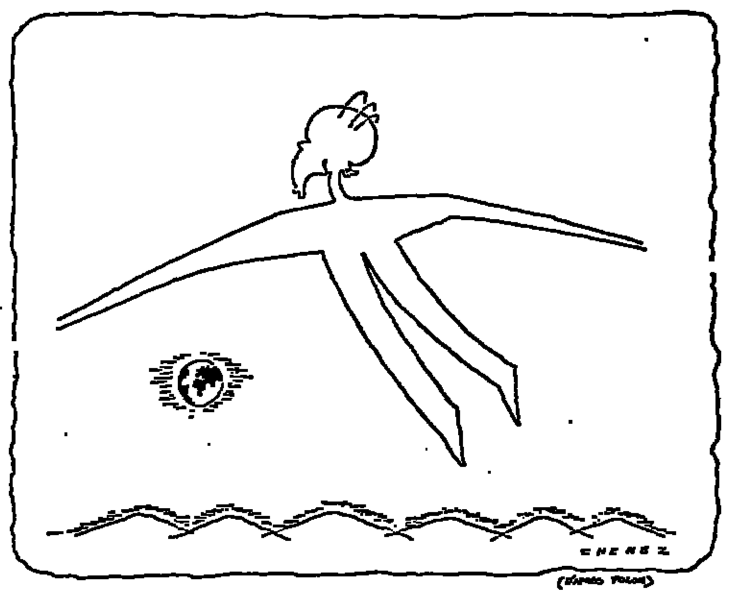
Mais comment satisfaire courtoisement toutes les curiosités, même les plus saugrenues, sans déverser un flot de paroles ? Le soin de discipliner les questions a été délégué aux associations de presse, mais la précédente conférence, le 21 novembre 1978, sous l'égide de l'Association de la presse présidentielle, n'en avait pas moins duré deux heures.

Pour la sixième du septennat, le jeudi 15 février, le président avait édicté quelques règles nouvelles : il réunirait les journalistes plus fréquemment, ce qui, à la longue, devrait banaliser l'événement et alléger l'auditoire, d'autant que les thèmes seront relativement spécialisés. Cette fois-ci, il devait se consacrer à la situation internationale — vaste programme en tout état de cause, — et quelque peu en marge des préoccupations françaises : si le monde est agité, la France ne l'est pas moins. Les journalistes sont tout de même quatre cents, la performance durera une heure trois quarts et quelques réponses s'étireront un peu trop.

Quatre présidents d'associations de presse, françaises et étrangères, ont prié leurs confrères d'ordonner leurs questions en quatre chapitres : l'Europe, l'équilibre mondial (c'est-à-dire les relations entre les plus grandes puissances), les problèmes économiques mondiaux, les problèmes régionaux. Cette belle ordonnance n'empêche pas quelques télescopages. Cinq journalistes s'emparent en même temps des micros et ne veulent pas les lâcher, un autre n'a pas remarqué que le président vient de répondre à la question qu'il pose... Le président — pour une fois — dispose de quelques notes sur lesquelles il jette des coups d'œil furtifs, notamment, semble-t-il, pour dénoncer « l'appel à la xénophobie ». Les dernières questions, qui ramènent du Mexique et du Tchad à la sidérurgie lorraine, paraissent quelque peu complaisantes. Même si les Français ont tort d'être myopes, comment cependant ignorer leurs soucis immédiats ?

Le nouveau style n'est peut-être pas tout à fait au point, mais ne le sera jamais : c'est la loi du genre. Les journalistes n'ont pas pour mission d'être complices. Peuvent-ils être jamais satisfaits ?

MAURICE DELARUE.



(Dessin de CHENEZ.)

La mise en place du système monétaire est un élément fondamental pour l'Europe

Voici le texte des principales déclarations de M. Giscard d'Estaing au cours de sa conférence de presse du jeudi 15 février :

LE PRESIDENT. — (...) Nos compatriotes sont à l'heure actuelle préoccupés par les difficultés économiques et sociales. Bien que ce ne soit pas le sujet de cette conférence de presse, j'aurai l'occasion de rappeler les liens qui existent entre la situation économique interne et les problèmes internationaux du moment.

Avant de répondre à vos questions, je ferai deux remarques. La première, c'est que le monde change. A la tête des Etats, nous voyons apparaître et disparaître les grands dirigeants. Les rapports de force se modifient dans le monde ainsi que la répartition des richesses et des ressources, or la politique étrangère de la France est conduite dans le cadre du monde d'aujourd'hui. J'assume complètement la responsabilité extérieure de la France dans le cadre de mes fonctions et compte tenu des délibérations du gouvernement (...).

Ma deuxième remarque est que l'action extérieure de la France procède d'une conception de son rôle dans le monde. Par vos questions, il sera fait allusion à la diversité des situations et des problèmes, mais au travers de ces situations vous observerez que l'action extérieure de la France s'inspire d'une conception d'ensemble (...).

QUESTION (T.V. allemande). — *Est-ce que le système monétaire européen a échoué avant même d'être né ?*

LE PRESIDENT. — Je considère que la mise en place d'un système monétaire européen, permettant la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe, est un élément fondamental de l'organisation de l'Europe (...). Lors du sommet de Bruxelles, nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de principes (...). Les dispositions nécessaires au fonctionnement du système monétaire européen sont désormais acquises.

La mise en route de ce système n'a pas pu intervenir en raison d'un problème d'une autre nature, c'est l'existence de ce qu'on appelle les montants compensatoires monétaires. Il s'agit d'un problème distinct de celui du système monétaire européen mais qui appelle également une solution. Je vous confirme que nous sommes d'accord sur le dispositif du système monétaire européen arrêté en décembre. Nous sommes favorables à la mise en route du système monétaire européen aussitôt que les difficultés existantes en ce qui concerne ces montants compensatoires monétaires auront été surmontées.

Une campagne insupportable

QUESTION *(la Lettre de la Nation). — Quelle est votre réaction à l'avis de la Cour de justice concernant les livraisons de matière nucléaire ? Est-ce que vous avez l'intention à cette occasion de demander la révision des clauses supranationales des traités existants ?*

LE PRESIDENT. — Je retrouve, à propos de cette question et de la manière dont elle est formulée, une campagne de caractère insupportable qui tendrait à laisser s'accréditer qu'à l'heure actuelle les intérêts de la France seraient incomplètement ou insuffisamment défendus. On me pose le problème de la révision du traité de l'Euratom. Le traité de l'Euratom, ce n'est pas moi qui l'ai signé. Il est entré en vigueur il y a maintenant vingt ans. Il a donc été administré par une série de gouvernements successifs et il est resté la règle respectée par les présidents de la République française successifs. Je n'ai jamais entendu parler jusqu'ici ni par un président de la République ni par un premier ministre en exercice de la révision du traité de l'Euratom. Je ne vois pas pourquoi à l'heure actuelle, on fait une sorte de querelle au gouvernement qui exerce ses responsabilités, de n'avoir pas jusque-là demandé la modification de ce traité.

Je rappelle — c'est le seul document que j'ai apporté pour cette conférence de presse — ce que les chefs d'Etats et de gouvernements ont déclaré à Paris les 19, 20 et 21 octobre 1972, lors du sommet de Paris : « *Les chefs d'Etats et de » gouvernements s'étant donné comme objectif » majeur de transformer avant la fin de l'actuelle » décennie, c'est-à-dire avant 1980, et dans le » respect absolu des traités déjà souscrits, l'en- » semble des relations des Etats membres en une » union européenne, etc.* » (1). Je note dans les déclarations solennelles faites par mes prédécesseurs le respect absolu des traités déjà souscrits. Je n'admets donc pas à cet égard la campagne qui est faite par certains.

Comment se pose de manière objective à l'heure actuelle le problème du traité de l'Euratom ? C'est un traité qui a été conçu, signé dans des circonstances de la vie internationale et de la vie scientifique éloignées de certaines réalités d'aujourd'hui, puisqu'au moment de son élaboration on ne prévoyait certainement pas l'importance que jouerait l'élément nucléaire dans la politique énergétique et scientifique de nos nations. C'est pourquoi il repose sur des principes fixés à cette époque, constamment respectés depuis, et qui instituent, d'une part, un monopole d'approvisionnement, d'autre part, une dépossession des matières nucléaires au profit de la Commission, organe d'exécution de ce traité.

Ces dispositions paraissent éloignées de ce que l'on déciderait aujourd'hui s'il fallait concevoir une organisation satisfaisante, du point de vue européen, en ce qui concerne le fonctionnement de ces activités nucléaires. La position du gouvernement français est donc de demander qu'on jette un regard actuel sur le fonctionnement de la Communauté européenne pour ce qui est des affaires nucléaires, de façon que les dispositions qui les régissent ressemblent, ou s'inspirent, de celles qui sont appliquées dans d'autres domaines de la vie communautaire.

Vous savez, par exemple, qu'en matière d'énergie, à l'heure actuelle, les Etats membres, notamment ceux qui bénéficient de ressources pétrolières indiquent fréquemment leur intention d'en conser-

(Lire la suite page 4.)

(1) La France était représentée à ce sommet par Georges Pompidou.

• EURATOM : un traité qui a vieilli

Le traité d'Euratom instituant une Communauté européenne de l'énergie atomique a été, jusqu'à présent, bien appliqué dans un certain nombre de domaines : le développement de la recherche nucléaire commune (illustré récemment par la décision de la construction en commun, en Grande-Bretagne, d'un grand appareil de recherche pour la fusion thermonucléaire contrôlée), l'établissement de normes de sécurité uniformes, l'aide aux investissements nucléaires des pays membres, par exemple, ont permis la réalisation d'un certain nombre d'actions concrètes. Les contrôles relatifs aux garanties que les combustibles nucléaires ne sont pas « détournés » sont concrètement mis en œuvre.

Signé en 1957, le traité d'Euratom n'en a pas moins vieilli sur un certain nombre de points. Sur le plan d'une politique industrielle nucléaire commune, tout d'abord, il est clair que les souhaits exprimés au départ n'ont pas été entendus, comme en témoigne l'existence, en matière d'enrichissement de l'uranium, de deux pôles européens rivaux, l'un (Eurodif), dont le chef de file est la France, l'autre (Urento-Centec), qui réunit la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Sur un plan nettement plus politique, en plus des problèmes de souveraineté nationale soulevés par le R. P. R. après le récent avis de la Cour de justice, il est clair que se pose le problème d'une politique commune en matière de lutte contre la prolifération : les trois principaux acteurs dans le domaine parmi les Neuf — la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale — défendent en effet des politiques qui, quoique guidées par les mêmes grands principes, divergent quelquefois sensiblement, en raison notamment de besoins et de perspectives industrielles nationaux différents.

• ÉNERGIE : *faire mieux converger* les politiques nationales

« Je demanderai que soit inscrit au prochain conseil européen de mars le problème de l'énergie, a déclaré le président de la République. Au lieu de chercher à plaquer une politique communautaire sur des politiques nationales, ce qui finalement a échoué, *[il faut]* que nous veillions à la convergence de nos politiques nationales au sein de la Communauté de façon à tendre vers les mêmes résultats. »

M. Giscard d'Estaing semble donc abandonner le grand dessein d'une politique énergétique commune. Il est vrai que jusqu'à présent les tentatives allant dans ce sens ont échoué, même si des programmes d'aides non négligeables en faveur de l'énergie solaire, de la géothermie, du charbon à coke et des nouvelles techniques de gazéification ont été lancés. Il s'agit maintenant de faire converger les politiques *énergétiques* nationales. Rude tâche.

La situation des pays de la Communauté européenne est en effet fort différente. La Grande-Bretagne possède du pétrole, l'Allemagne a du charbon, les Pays-Bas sont riches en gaz naturel. La France et l'Italie, en revanche, n'ont que peu de ressources naturelles. La crise actuelle permettra-t-elle de faire avancer les choses ? Verra-t-on, en particulier, les points de vue se rapprocher sur la délicate question des surcapacités de raffinage ?

D'ores et déjà, la Commission européenne a adopté une série de propositions de MM. Guido Brunner, commissaire chargé de l'énergie, et Haferkamp, vice-président de cette institution, propositions qui seront présentées au conseil européen en mars. Elles mettent l'accent sur la nécessité de limiter la dépendance de la Communauté, de diversifier les approvisionnements, d'accélérer la coopération avec les pays en voie de développement.

(Suite de la page 3.)

ver l'essentiel pour eux-mêmes. Je ne vois pas pourquoi une matière énergétique connaîtrait ce sort et une autre, le nucléaire, connaîtrait un sort différent. Les problèmes de la prolifération se posent en 1979 dans des conditions différentes de celles où ils se posaient dans le passé. C'est pourquoi, le gouvernement français a entrepris une réflexion sur la manière dont le traité d'Euratom devrait être adapté aux réalités européennes de 1979. Mais c'est une réflexion qu'il a entrepris de lui-même et dont il saisira ses partenaires.

QUESTION *(l'Humanité). — Vous avez parlé du traité de l'Euratom. La Communauté européenne du charbon et de l'acier a conduit à la liquidation du charbon, on est en bonne voie pour l'acier si on vous suit ; l'Europe verte conduit à la liquidation de l'agriculture, au vide à la campagne, l'Europe bleue conduit à l'importation de poissons de plus en plus en France, l'Europe des transports conduit à la liquidation des gares, des lignes de chemin de fer, l'Europe de l'énergie conduit aux coupures de courant et aux perspectives d'électricité plus chère pour l'Ouest coupable de n'avoir pas d'énergie, l'Europe élargie conduirait à l'aggravation de toutes ces données. Quand donc, Monsieur le président, la France s'arrêtera-t-elle sur la voie du déclin ?*

LE PRESIDENT (...). — Vous portez un jugement sur le fonctionnement de la Communauté européenne qui appellerait beaucoup de réflexions et vous formulez des affirmations inexactes. On a voulu *faire croire aux Français, par exemple,* que la Communauté économique européenne était une zone particulière de chômage. J'ai regardé les statistiques. J'ai constaté que, dans le monde occidental, ce n'est pas dans la Communauté économique européenne que les taux de chômage étaient les plus forts, mais au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique. J'ai regardé en Europe pour savoir si c'était parmi les membres de la Communauté économique européenne que le taux de chômage était le plus fort : or, j'ai constaté qu'à l'heure actuelle c'est en dehors de la Communauté, c'est-à-dire en Espagne, au Portugal, en Yougoslavie et en Finlande, que le taux de chômage est le plus élevé. J'observe d'ailleurs que ces pays, qui ont le taux de chômage le plus élevé, sont candidats pour entrer dans la Communauté économique européenne, dont ils pensent, j'imagine, que la situation est meilleure que la leur. En ce qui concerne l'acier, la réduction des capacités de production d'acier a été plus forte, par exemple au Japon, qu'elle ne l'a été dans la Communauté économique européenne. Il ne faut pas fournir à l'opinion française, qui a droit à la vérité, des informations qui ne sont pas vérifiées dans les statistiques internationales (...).

Un correspondant de la radio-télévision grecque demande si le traité d'adhésion de la Grèce sera signé pendant le semestre en cours. M. Giscard d'Estaing répond qu'il souhaite que ce traité soit signé en mai à Athènes.

L'appel à la xénophobie

Le président groupe ensuite les réponses à trois questions sur l'élection de l'Assemblée européenne : quels thèmes souhaite-t-il pour la campagne ? L'Assemblée élue ne risque-t-elle pas d'accentuer ses pouvoirs comme le montre l'actuel conflit budgétaire ? Quel est l'avenir de la construction européenne ?

LE PRESIDENT. — Je répondrai d'abord à propos des affaires budgétaires. Un conflit a été ouvert sur les conditions d'élaboration, la procédure d'élaboration du projet de budget des Communautés pour l'exercice 1979.

Cette élaboration s'est faite suivant les termes d'un accord qui a été établi en avril 1970. C'est un texte qui comporte certains éléments de contradiction, car il prévoit des majorités qualifiées pour rejeter les amendements, et des majorités qualifiées pour accepter l'augmentation du plafond des dépenses budgétaires. Or, sur ces deux points, ces majorités qualifiées ont été contradictoires.

Le gouvernement français considère que la procédure d'élaboration du budget de 1979 n'a pas été régulière. Il a noté, d'ailleurs, que, lors du conseil des ministres de la fin décembre, l'ensemble de ses partenaires a adopté, à l'unanimité, un texte constatant l'irrégularité des procédures. Puisque la procédure est irrégulière, le gouvernement français considère que le projet de budget, tel qu'il a été établi, ne s'impose pas à lui. C'est la raison pour laquelle nous réglons par voie de douzièmes provisoires notre contribution au budget, sur la base du dernier niveau de dépenses correspondant à une procédure régulière.

Deux problèmes se posent : un problème de procédure pour l'avenir, et un problème concernant le budget de 1979. Le problème le plus important pour nous est celui de la procédure pour l'avenir, car il va y avoir une Assemblée nouvellement élue. Elle héritera des pouvoirs de la précédente. Elle n'en aura pas davantage, mais si une pratique était établie, il est évident que l'Assemblée nouvellement élue invoquerait cette pratique. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré comme essentiel que la question de principe soit réglée pour l'avenir, et que, donc, les insuffisances de l'accord de 1970 soient corrigées.

Cette question a été débattue lors du dernier conseil des ministres, à Bruxelles. Je m'en étais entretenu au préalable avec nos partenaires, j'avais constaté que l'ensemble de nos partenaires était d'accord sur le fait qu'il ne pouvait pas y avoir d'initiative budgétaire sans plafond laissée à l'Assemblée des Communautés, pas plus d'ailleurs que ce droit n'est reconnu dans nos Parlements nationaux. Les ministres se sont pratiquement mis d'accord sur ce que doit être, dans l'avenir, la nouvelle application de l'accord de 1970, pour que cette situation ne puisse plus se reproduire. Mais la mise en œuvre de cette décision est subordonnée à la recherche d'un accord en ce qui concerne le budget de 1979.

Si la procédure utilisée pour aboutir à une solution avait tendu à contraindre la France et les deux autres pays, Grande-Bretagne et Danemark, qui, comme elle, refusent de considérer cette procédure comme régulière, nous n'en aurions pas accepté les conséquences, car, dès lors qu'il y a irrégularité dans l'application d'un traité, personne ne peut contraindre, par quelque moyen juridique que ce soit, à l'application de dispositions irrégulières. Nous pensons que la solution dont nous avons pris l'initiative, c'est-à-dire la définition d'une nouvelle règle pour l'avenir — et donc la recherche d'une solution pour 1979 — est de nature à régler définitivement le problème. Nous réglerons ces deux points lors des prochaines rencontres européennes.

J'en viens maintenant à la question sur la campagne pour les élections européennes. D'abord, il est beaucoup trop tôt pour commencer. Il y a contradiction entre l'état des préoccupations de l'opinion française, qui sont essentiellement économiques et sociales à l'heure actuelle, et l'anticipation de la campagne pour les élections européennes. Les textes prévoient des durées pour les campagnes électorales, qui vont de quinze jours à un mois. Il n'est donc pas nécessaire de les entreprendre plusieurs mois à l'avance. Aussi, je souhaite que la France se concentre sur ses problèmes économiques et sociaux, et qu'elle attende pour avoir, le moment venu, son débat, non pas sur l'Europe, mais sur la représentation des Français au sein de l'Assemblée européenne.

En outre, j'observe, en ce qui concerne les campagnes déjà lancées, des attitudes contre lesquelles je veux m'élever. Je considère que l'appel à la xénophobie ou les tentatives faites pour ressusciter le vieil affrontement entre la France et l'Allemagne, qui a ensanglanté notre terre et endeuillé nos familles, sont des actions coupables. Ce sont des fautes contre l'histoire et contre la France.

Quand nous regardons les événements qui se déroulent dans le monde d'aujourd'hui, nous apercevons, au contraire, l'évidente nécessité d'organiser le rapprochement entre ces pays frères qui peuplent l'Europe.

Ce fut la politique constante de mes prédécesseurs. Le général de Gaulle, dans ses écrits, le président Pompidou, dans les déclarations qu'il a faites ou qu'il a signées, et je vous rappelle à nouveau le texte de la déclaration de 1972, qui se termine par ces mots : « *Les chefs d'Etat et de gouvernement affirment leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en une Union européenne.* »

Cette Union européenne, c'est celle que la France expose et défend régulièrement. C'est la conception d'une Europe confédérale. Je ne veux pas que, dans le troisième millénaire, l'Europe apparaisse pour ce qu'étaient jadis les Balkans avant la première guerre, je ne veux pas que l'Europe devienne les Balkans de l'an 2000 livrés à la surenchère et aux manœuvres des grandes puissances.

Je me refuse également à apporter la contribution de la France au déclin de l'Occident. C'est pourquoi, dans la campagne qui s'ouvrira, je ferai appel aux forces du progrès, forces politiques, syndicales, intellectuelles, religieuses, toutes forces du progrès contre les forces du recul et de la haine. Et je ferai appel aussi à toutes les forces de la solidarité entre les peuples voisins d'Europe contre les forces de l'égoïsme et de la division.

En ce qui concerne mon rôle, je n'aurai naturellement pas à recommander le vote pour telle ou telle liste ; j'aurai par contre à me prononcer sur l'attitude de la France vis-à-vis de l'Europe pour faire en sorte que le débat européen soit digne de la France.

Pour ce qui est des suites de ces élections, vous savez que notre thèse est que les droits de l'Assemblée ne sont pas modifiés par l'élection, et que ces droits s'exerceront strictement dans le respect des traités. Nous ne sommes pas seuls à le penser. Nos grands partenaires pensent exactement comme nous. Je rappelle à ce propos, puisqu'on agite parfois le spectre d'une domination de cette Assemblée par l'Allemagne fédérale, qu'il y aura exactement le même nombre de députés britanniques, italiens, allemands et français ; l'accord qui a été établi donne exactement la même représentation aux quatre pays les plus peuplés d'Europe. Parmi ces pays, et notamment en Grande-Bretagne, les dirigeants tiennent, sur les compétences de l'Assemblée, le même langage que nous. Ce n'est pas par l'élection que se poursuivra la construction de l'Europe. Il s'agit simplement de donner un contenu démocratique à une institution créée par le traité de Rome. Le progrès de l'Europe se fera par les progrès en direction de l'Europe confédérale, c'est-à-dire en traitant les problèmes de la *coordination des actions de l'exécutif en Europe.* C'est le sens de la mission qui a été confiée, à ma demande, aux trois sages qui nous saisiront de leurs réflexions à l'automne prochain.

La détente, orientation fondamentale

QUESTION (Antenne 2). — *Et la question des montants compensatoires ?*

LE PRESIDENT. — D'abord, là aussi, un coup d'œil sur l'histoire. Les premiers montants compensatoires datent de 1969, lors de la dévaluation du franc et de la première réévaluation du deutschmark. J'étais alors ministre de l'économie et des finances. Les montants compensatoires avaient été créés pour deux ans et ont été supprimés au terme de cette période. *Ils sont réapparus en 1971,* en raison du flottement général des monnaies européennes. Ils ont atteint leur point culminant, non pas aujourd'hui mais l'année dernière, en raison des écarts entre l'évolution des principales monnaies européennes. En effet, pour la France, il y a un an, ces montants compensatoires monétaires dépassaient 20 %. A l'heure actuelle, ils sont revenus à 10,8 %. Que signifient ces écarts ? Ils signifient que les prix des produits agricoles ne sont pas les mêmes dans les différents pays européens et qu'on paie le litre de lait à un prix différent au producteur allemand, néerlandais, français ou italien. Cette situation est anormale dans un ensemble où les prix industriels sont les mêmes et où nous voulons que les évolutions monétaires soient parallèles. Il y a donc une logique évidente, reconnue par les partenaires, entre le fait d'organiser l'union monétaire et en même temps l'élimination des montants compensatoires.

Il y a les montants compensatoires nouveaux et les montants compensatoires passés. Pour les nouveaux, *la règle doit faire partie de l'accord* sur le système monétaire européen puisque, si nous décidons de rapprocher nos monnaies, il faut décider que les prix des produits agricoles dans l'avenir évolueront de façon semblable. Je crois à ce sujet que nous sommes proches d'un accord. Il y a en effet accord sur le principe de leur élimination. Il y a pratiquement accord sur la durée de la période de leur élimination qui porterait sur deux campagnes. Il y a par contre désaccord sur la manière dont cette élimination s'effectuerait. Ce désaccord tient aux difficultés de la politique de fixation des prix, car c'est en réalité par le biais des prix qu'on peut assurer le plus rapidement possible l'élimination de ces montants compensatoires. Néanmoins, lors de la dernière réunion de Bruxelles, il y a eu des indications permettant de penser que, *sur ce dernier* point, il sera également possible de progresser et de conclure.

L'affaire des montants compensatoires existants est tout à fait différente. C'est la liquidation d'une situation passée. Nous avons décidé ensemble à Bruxelles que ces montants compensatoires anciens devraient être éliminés. La Commission a fait des propositions et elle envisage un certain nombre de mesures à cet effet. A l'heure actuelle, nous estimons que ces mesures sont insuffisantes. Nous *avons l'intention d'obtenir,* lors de la prochaine fixation des prix agricoles, dont le débat commence, un démantèlement plus rapide des montants compensatoires négatifs et positifs.

QUESTION *(New York Daily News). — La France a été le principal artisan de la politique de la détente. Est-ce que cette détente ne semble pas en danger actuellement ?*

LE PRESIDENT. — La politique de la détente fait partie de l'orientation fondamentale de la politique extérieure de la France. Je l'ai dit à plusieurs reprises, *je le répète* aujourd'hui. La politique de la détente, en effet, n'a comme alternative que l'acceptation du risque de la guerre et son corollaire qui est la reprise de la course aux armements. C'est pourquoi la France est fondamentalement attachée à la politique de la détente.

Cette politique de la détente peut être menée avec lucidité et fermeté. Elle doit reposer sur une situation de sécurité. C'est pourquoi la France veille de façon très attentive au problème présent *et futur* de sa sécurité. *En même temps,* cette politique doit s'accompagner d'une action positive de développement des relations qui peuvent la soutenir : les relations humaines, relations économiques, coopération politique, etc... C'est la politique que la France conduit et qu'elle va continuer à conduire dans la période à venir. J'aurai l'occasion, en effet, dans quelques semaines maintenant, de faire le point de l'application de cette politique avec les hauts dirigeants de l'Union soviétique. Ce ne sera pas pour la remettre en cause, ce sera *au contraire pour rechercher la manière de consolider* la détente.

QUESTION (Radiotélévision soviétique). — *Quelle est actuellement votre appréciation sur l'état des relations franco-soviétiques ?*

LE PRESIDENT. — Je considère que l'Union soviétique et la France sont également attachées à la politique de la détente et, qu'à l'heure actuelle, leurs attitudes sont convergentes sur ce point. L'état actuel des relations franco-soviétiques est satisfaisant. C'est ainsi que le juge la partie française.

Je crois que ces relations peuvent encore se développer, de deux manières : d'abord au plan de l'analyse des situations politiques. Nous avons observé dans le monde, l'année dernière et cette année, des situations de tension à propos desquelles nos analyses n'étaient pas toujours semblables, et il peut être *utile qu'il* y ait une analyse en commun de ces situations pour voir ce qui peut être fait pour appliquer l'esprit de détente.

Ensuite nos relations économiques, après avoir été très actives dans les années 1975-1977 ont, du fait d'un certain nombre de facteurs, et notamment de l'évolution économique internationale, connu un certain ralentissement en 1978. Je crois qu'il est très utile de donner aux relations franco-soviétiques le fondement d'échanges et de relations économiques importantes. C'est pourquoi *nous recherchons* avec nos partenaires soviétiques la manière de développer pour la période à venir, cinq ou dix ans, le niveau de nos relations économiques.

QUESTION (...). — *Etes-vous prêt éventuellement à participer à SALT 3 ?*

LE PRESIDENT. — Je rappellerai ce que sont ces SALT pour l'opinion. Ce sont des négociations sur la limitation des armements stratégiques, qui sont conduites à l'heure actuelle entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, à l'exclusion de toute *autre puissance,* et qui portent sur ce qu'on appelle les systèmes centraux, c'est-à-dire les armements, quelle qu'en soit la nature, qui se trouvent placés aux États-Unis et qui menacent l'Union soviétique, ou qui se trouvent placés en Union soviétique et qui menacent les Etats-Unis d'Amérique. Dans cette négociation, *à l'heure actuelle,* les armes stationnées ailleurs, ou visant d'autres parties du monde, ne sont pas prises en considération.

Première *question* : est-ce que la France est favorable à la négociation SALT 2 ? Je dirai que la France est favorable au principe de la négociation SALT. Elle estime en effet qu'il y a intérêt pour la collectivité mondiale à arrêter la course aux armements stratégiques, et qu'elle a intérêt à ce que cette course elle-même soit ralentie. Nous sommes conduits, dans le développement de *moyens de sécurité, à tenir compte* du niveau atteint par les autres, par les grandes puissances. Nous n'avons pas intérêt à ce que ce niveau soit en perpétuel accroissement. (...)

En ce qui concerne SALT 2, la France n'a pas participé à la négociation, et cette négociation n'est pas conclue. Il n'est donc pas possible à l'heure actuelle de porter un jugement sur son contenu. Nous ne pourrons le faire que lorsque nous connaîtrons le texte et ce, en fonction de deux critères : est-ce un accord effectivement équilibré entre les deux superpuissances ? *Quelles* sont ses conséquences, pour la sécurité de l'Europe ?

SALT 2 sera vraisemblablement suivi d'une négociation SALT 3. Pourquoi ? C'est parce que ces négociations visent à limiter les armements stratégiques de deux manières, d'une part en en limitant le nombre et, d'autre part, en en limitant le progrès technologique, si l'on peut appeler progrès le développement des armes nucléaires. Périodiquement, il est nécessaire de passer un nouvel accord pour arrêter les étapes à venir du progrès technologique nucléaire. Après SALT 2, il y aura éventuellement un SALT 3, éventuellement d'autres SALT.

Tant qu'il s'agit d'une négociation entre les systèmes centraux, *américains et soviétiques,* la France n'a aucune raison d'y participer. La question posée par certains était de savoir si la négociation SALT 3 serait étendue à d'autres armes, et en particulier aux armes qui, stationnées en Union soviétique, pourraient menacer l'Europe, ou aux armes qui, stationnées en Europe, pourraient menacer l'Union soviétique.

C'est une question extrêmement complexe, dans le détail de laquelle je ne puis entrer. Mais voici les conclusions de notre raisonnement sur ce sujet : les chances d'aboutir pour une négociation portant sur les armements qu'on appelle les armements de zone grise, sont extrêmement faibles, en raison de la diversité des situations, de la diversité des armements et des conditions *dans lesquelles ceux-ci seraient éventuellement* utilisés. Je ne crois pas au succès d'une négociation SALT portant sur les armements de la zone grise à l'heure actuelle. De toute façon, la France n'y participerait pas parce que son système est un système central. Il est vrai qu'il est situé en Europe, mais si l'on examine les conditions politiques de son emploi et la situation qui en découle, il ressemble aux systèmes centraux soviétiques et américains. Il ne peut donc pas être classé dans la zone grise et, à ce titre, la *France a toutes les raisons de ne pas participer* à une telle négociation. (...)

A un journaliste espagnol qui demande ce que fait la France pour remplir « le vide » *laissé,* « notamment en Afrique », *par les Etats-Unis, M. Giscard d'Estaing répond qu'il faut* « une conception claire et une exécution hardie et ferme de la politique internationale ».

L'U.R.S.S. et la Chine

Plusieurs journalistes interrogent M. Giscard d'Estaing sur les risques de guerre et sur la possibilité d' « *avoir de bons rapports à la fois avec l'U.R.S.S. et la Chine* ».

LE PRESIDENT. — ... Je ne peux pas vous dire *s'il arrivera tel ou tel événements dans* les trois ou cinq ans à venir. Je peux parler seulement des intentions des dirigeants. Je considère les dirigeants de l'Union soviétique comme étant attachés à la paix et n'ayant nullement l'intention d'entreprendre ou de déclencher une action militaire susceptible d'affecter l'Europe de l'Ouest. Je peux préciser que c'est leur état d'esprit. Je les connais bien, et c'est d'ailleurs une des raison pour lesquelles *nous pratiquons avec eux* la politique de la détente.

La France souhaite contribuer à écarter le danger d'affrontement, où qu'il soit, dans les années

• CHOMAGE : plus grave en France qu'aux États-Unis

S'il est vrai que le taux de chômage est globalement moins élevé en Europe que dans d'autres pays industriels, comme l'a déclaré le président de la République, encore faut-il s'entendre sur la méthode retenue avant de se lancer dans des comparaisons internationales.

S'agit-il de comparer la situation de l'emploi des grands pays, voire de continents ? L'Europe, avec un taux de chômage de 5,7 % de la population active civile en décembre 1978, arrive en ce cas loin derrière le Canada (8,3 %), juste derrière les Etats-Unis (5,9 % en décembre au lieu de 6,7 % un an auparavant).

Mais puisque le président a cité des nations et non des continents, il faut rappeler qu'à l'intérieur de la C.E.E. on observe des taux de chômage parfois fort élevés : 8,8 % en Irlande et en Belgique, 7,4 % en Italie, 7,3 % au Danemark... La France n'est d'ailleurs pas à envier puisque, selon les statistiques de la C.E.E., elle subissait fin 1978 un taux de chômage supérieur à celui des Etats-Unis : 6,1 % chez nous au lieu de 5,9 % outre-Atlantique. L'existence d'une situation de l'emploi plus dégradée en Finlande (7,4 %), en Espagne (7,7 %) ou au Portugal (plus de 10 %) n'adoucit guère le sort souvent dramatique de régions et de villes françaises où le taux de chômage atteint désormais 8 % et parfois dépasse même le seuil de 10 %. — J.-P. D.

• EUROPE : le conflit budgétaire

Le 14 décembre 1978, l'Assemblée européenne votait un budget de la Communauté pour 1979 accroissant de 480 millions d'unités de compte (l'u.c. vaut environ 6 francs) le fonds régional.

***Ce dépassement était supérieur* à la marge autorisée de 133 millions, cependant le conseil des ministres ne pouvait se mettre d'accord pour repousser à la majorité qualifiée le chiffre adopté par l'Assemblée. Celle-ci décidait que son budget, n'étant pas modifié dans les règles par les ministres, était « arrêté ». La Commission, chargée de l'exécuter, acceptait cette interprétation.**

Le conseil des ministres modifia alors sa position. La Grande-Bretagne qui avait d'abord accepté le budget de l'Assemblée (car elle est intéressée par le fonds régional), jugea dangereux de laisser les parlementaires procéder à de tels dépassements. Avec la France et le Danemark, elle décida de ne verser (sous forme de douzièmes *provisoires*) que les contributions correspondant au budget accepté par le conseil des ministres. Les six autres gouvernements acceptent le budget de l'Assemblée.

Un compromis est cependant en discussion. Les gouvernements les plus récalcitrants accepteraient, pour 1979, un chiffre intermédiaire entre le budget du conseil et celui de l'Assemblée, à condition que la procédure soit précisée et que, dans l'avenir, les parlementaires ne puissent plus forcer la main des ministres.

• MONTANTS COMPENSATOIRES : quel démantèlement ?

Le président de la République a distingué, comme il se doit, montants compensatoires monétaires (M.C.M.) futurs — ceux qui résulteront d'éventuelles modifications de parité au sein du S.M.E., futur système monétaire européen — et M.C.M. existants. Il croit qu'une solution *satisfaisante* pourra être trouvée pour résorber les futurs M.C.M., mais il entend que, dès cette année, les M.C.M. actuels soient diminués. Est-ce là une perspective réaliste ?

Il n'y a pas d'obstacles sérieux en ce qui concerne les M.C.M. « négatifs », c'est-à-dire ceux qu'appliquent les pays à monnaie faible et qui y jouent comme des taxes à l'exportation et des subventions à l'importation. Ainsi, la Commission a proposé une dévaluation de 5 % des « monnaies vertes » en France, en Italie, au Royaume-Uni et de 4,50 % en Irlande, ce qui entraînera une hausse des prix en monnaies nationales et une réduction du même ordre de grandeur des M.C.M. existants.

Ces quatre pays accueillent favorablement la proposition de la Commission.

La seule difficulté en la matière est de prendre les décisions au moment opportun. On redoute à Paris que les Britanniques refusent avec une particulière *intransigeance* un ajustement, même léger, des prix communs s'ils n'ont pas obtenu auparavant les 5 % de dévaluation de la « livre verte ».

Or, précisément, la réduction des M.C.M. « positifs », c'est-à-dire de ceux qui sont appliqués par les pays à monnaie forte et qui y jouent comme des subventions à l'exportation et des taxes à l'importation, n'a des chances raisonnables d'être acceptée que si elle est combinée avec une hausse des prix communs. De telle sorte qu'au bout du compte on évite une baisse nette des prix en Allemagne et au Benelux.

Au cours des dernières semaines, les Neuf, qui ont concentré leur attention sur les M.C.M. futurs, ont exprimé peu d'idées sur l'opportunité d'une telle opération (*hausse des prix communs* assortie d'une réduction des M.C.M. « positifs »). La Commission leur a suggéré de décider que les M.C.M. existants seraient éliminés dans un délai maximum de quatre ans. Mais, proposant d'autre part un « gel » des prix établis en unités de compte européennes, elle a expliqué qu'il ne serait pas réaliste de vouloir commencer à diminuer les M.C.M. positifs dès cette année. Pour favoriser une réduction des M.C.M. existants, les Français seraient favorables à une légère augmentation des prix en unités de compte. La Commission se laisserait faire à condition qu'en soient exclus le lait et le sucre. Mais la principale difficulté viendra des Britanniques, plus déchaînés que jamais contre la politique agricole commune et ses prix élevés. Ils ont brutalement affirmé leur volonté de s'opposer à toute hausse des prix en unités de compte. — P. L.

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

à venir. C'est la raison pour laquelle elle est devenue un partenaire actif de la politique de désarmement. Je n'évoquerai pas les thèmes de cette politique, je vous indique seulement que, lors de ma visite officielle au *Mexique*, là aussi, à la fin du mois, le gouvernement français signera le protocole N° 1 du traité de Tlatelolco, qui concerne la dénucléarisation ou plutôt la non-nucléarisation de l'Amérique latine et centrale.

En ce qui concerne les rapports avec la Chine, je vous rappelle que la France est le premier pays à avoir reconnu la République populaire de chine (2). *Elle l'a fait*, dans cette salle, où j'étais en 1964 lorsque le général de Gaulle a annoncé la reconnaissance par la France de la République populaire de Chine.

Pourquoi la France l'a-t-elle fait ? C'est parce qu'elle reconnaît les réalités. La Chine, à la fois par son nombre et par sa tradition historique, par son poids dans le monde, est une réalité dont il faut tenir compte. Depuis cette date, la politique de la France a toujours été de favoriser la participation de la Chine à la vie internationale. C'est ainsi que la France a poussé à ce que la Chine occupe son siège et le retrouve au sein de l'Assemblée des Nations unies et au Conseil de sécurité. C'est ainsi que la France a souhaité que la Chine *puisse reprendre sa place dans les travaux* du désarmement.

Mais, en même temps que la France s'engageait dans cette politique, elle en pratiquait une autre qui était celle de la détente, centrée sur l'amélioration des relations de confiance entre l'Union soviétique et ses partenaires occidentaux. Depuis l'origines, la France a ainsi mené une politique de reconnaissance des réalités chinoises et de poursuite de la détente. Cela restera la règle de notre action. Nous estimons que la reconnaissance de la réalité chinoise pourra s'effectuer d'une manière telle qu'elle favorisera le jeu normal ds relations internationales. Il ne faut pas qu'elle soit traitée comme un facteur déstabilisant des *relations internationales, relançant les tensions*, notamment militaires, sur notre planète. A cet égard, la France développera ses relations avec la *Chine dans un esprit de responsabilité* pour ce qui concerne la contribution que nous continuerons à apporter à la politique de la détente et à l'élimination des dangers de conflit militaire dans *le monde*.

QUESTION. — *Est-ce que cela signifie que vous ne vendrez pas d'armes à la Chine ?*

LE PRESIDENT. — La Chine, comme tous les grands pays, a droit à ce que j'ai appelé à la tribune des Nations unies le droit national à la sécurité. Il est donc naturel que la Chine, comme nous-mêmes et comme les autres, dispose des moyens nécessaires pour assurer sa sécurité. En revanche.

QUESTION (*la Lettre de la Nation*). — *Vous venez d'annoncer que vous allez signer le traité de Tlatelolco. Est-ce que cela veut dire que le département français de la Guyane est absolument exclu de la zone nucléaire française ?*

LE PRESIDENT. — Le département de la Guyane est un département français situé en Amérique, il est bordé par la mer des Caraïbes et il n'est pas abordé par les rivages de la Méditerranée ou de la Manche. Pour certains de ses problèmes, il appartient à l'environnement de l'Amérique latine. A cet égard, il sera traité comme le *sont les différents éléments de la zone. Par contre*, les droits de souveraineté, notamment de souveraineté militaire française, pour ce qui concerne la Guyane, ne seront pas modifiés par ce protocole.

Interrogé sur les vues des autres Occidentaux sur la Chine, le président répond : « Je crois que, dans l'ensemble, chacun s'accorde à reconnaître que le développement des relations avec la Chine doit être conduit de façon à ne pas créer une tension, ou un risque, dans les relations vis-à-vis de l'Union soviétique.Mais, à mon avis, il faut être plus explicite que cela. Il faut indiquer très clairement que l'établissement de nouvelles relations doit être conduit de telle manière que ce ne soit pas un facteur de déstabilisation des relations internationales, que ce soit au contraire compatible avec la recherche de la détente et de la sécurité. »

LE PRESIDENT. — Je remarque à ce sujet qu'un pays ne se propose pas comme médiateur. En général, quand il se propose comme médiateur, il échoue. La question est de savoir si l'on peut contribuer utilement à la solution d'un problème. La position de la France vis-à-vis de ce problème est la suivante : nous considérons que la tension qui existe depuis longtemps maintenant entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, outre, bien entendu, le Polisario, est une tension préjudiciable à l'ensemble des partenaires de la France.

Il y a des solutions possibles. C'est une situation très complexe, puisque c'est une situation de décolonisation dans une région qui a des caractéristiques très particulières en ce qui concerne son peuplement, son habitat. Je souhaite saisir toutes les occasions pour m'en entretenir. Je le ferai avec le président Mustapha Saleck (3), comme je le ferai tout à l'heure avec le roi du Maroc, et comme j'espère le faire un jour avec les hautes autorités algériennes. Quant à la mise en œuvre de cette solution, elle appartient aux pays concernés, et la France ne peut apporter que la contribution *de ses suggestions et de son concours*.

Un journaliste espagnol demande si les attentats contre des Français et des biens français en Espagne à la suite des mesures prises en France contre les réfugiés basques peuvent amener Paris à renforcer sa coopération avec Madrid.

LE PRESIDENT. — (...) La France est un pays légaliste, je veux dire que ces problèmes sont traités en France dans le cadre du droit, droit interne ou droit international. Il y avait un premier problème qui était la situation de réfugiés politiques espagnols en France. Ces réfugiés sont venus dans des conditions dramatiques pour l'Espagne, ont vécu en France, et ont bénéficié du statut de réfugiés politiques.

C'était tout à fait fondé en raison des circonstances de leur venue en France et en raison du régime espagnol de l'époque. Depuis, l'année dernière, les circonstances ont changé, puisque l'Espagne a adopté une nouvelle Constitution, qu'elle a souscrit à la convention de Genève de 1951 sur le statut des personnes et des réfugiés politiques et qu'elle a autorisé sur son sol l'exercice et l'expression de toutes les activités politiques. Dans ces conditions, le texte de la convention de Genève de 1951 met fin à l'existence du statut de réfugiés politiques, et c'est la première conséquence que nous tirons.

Il y a, à l'heure actuelle, environ vingt mille Espagnols qui bénéficiaient de ce statut. Il n'y aura pas de changements pour eux dans leur vie en France, puisqu'ils recevront bien entendu les titres de séjour et de travail correspondant à leur situation actuelle et conserveront le bénéfice de certains avantages sociaux liés à leur ancien statut de réfugiés politiques. Il y a ensuite les Espagnols qui se trouvent en France en situation irrégulière. Ils sont traités comme tous les étrangers trouvés en situation irrégulière, c'est-à-dire qu'ils sont reconduits à la frontière et, quand il s'agit d'un pays limitrophe, à la frontière de leur pays. Il y a eu sept cas de ce genre.

Les Espagnols qui se livrent à des activités répréhensibles en France sont expulsés de notre territoire selon la règle applicable à tous les étrangers. On leur demande dans quel pays ils veulent être dirigés, et c'est seulement s'ils n'indiquent pas un pays de préférence qu'ils sont expulsés vers leur pays d'origine. Je vous indique *qu'il n'y a pas eu d'expulsions à ce titre en* direction de l'Espagne.

Il y a enfin ceux des résidents espagnols en France dont l'activité dans les périodes sensibles pour l'Espagne peut poser un problème ; dans ce cas-là, ils sont traités sous la forme d'assignation à résidence pour une durée limitée. Cela s'est produit deux fois, et, à l'heure actuelle, en raison de l'échéance électorale de mars prochain en Espagne et de la nécessité d'éviter que cette échéance ne soit éventuellement perturbée par des actions violentes, dix-sept Espagnols résidant en France ont été assignés à résidence à Valençole. Enfin, il y a les cas où des crimes seraient commis et où des actions judiciaires sont entreprises.

Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu d'extraditions d'Espagnols vivant en France et renvoyés en Espagne, il n'y a d'ailleurs jamais eu de demande, sauf un cas ; la raison en est que le traité franco-espagnol sur l'extradition *interdit* l'extradition pour motif politique. Il ne prévoit l'extradition que pour des actes criminels sanctionnés par des procédures de justice. Les Espagnols, à ce titre, ont exactement la même situation, les mêmes droits en France que les citoyens des autres pays européens (...).

Une nouvelle génération d'armes nucléaires

A propos de la stratégie nucléaire de la France, M. Giscard d'Estaing déclare notamment : « La France fixe son niveau de sécurité au niveau nécessaire pour maintenir, quelle que soit l'évolution de la situation stratégique dans le monde, la crédibilité, c'est-à-dire l'efficacité, de sa dissuasion. A cet égard, j'ai demandé la mise à l'étude d'une nouvelle génération d'armes nucléaires, au-delà de la génération actuelle, sur la nature et sur le contenu de laquelle le gouvernement sera appelé à se prononcer. Elle aura pour objet de maintenir dans les années 1980-2000 l'efficacité de la dissuasion française au niveau nécessaire pour garantir notre sécurité.

QUESTION (Télévision de Côte-d'Ivoire). — *(...) Craignez-vous une crise mondiale de l'énergie, soit par une pénurie de pétrole, soit par une hausse des prix que l'Europe ne pourrait pas absorber ?*

LE PRESIDENT. — La crise que nous allons connaître diffère, à plusieurs égards, de celle de l'automne 1973. En effet, elle portera sur les quantités au lieu de porter sur les prix. C'est une crise qui se produit à un moment où il n'y a pas de situation d'affrontement entre les pays arabes et, par exemple, la Communauté européenne.

La crise de 1973 était d'origine politique et a pris ensuite la forme d'une décision volontaire de majoration considérable du prix du pétrole. Aujourd'hui, je souhaite, d'une part, que les pays producteurs fassent un effort, qu'ils paraissent désireux d'entreprendre, pour atténuer les difficultés tenant à la quantité livrée sur le marché.

L'Iran ne pourra pas reprendre rapidement sa production à son niveau antérieur. Pour les besoins de sa propre vie nationale, elle sera naturellement *conduite à reprendre son extraction et sa vente* de pétrole. Mais, avant que cela ne se produise, il est important que les pays producteurs fassent l'effort qu'ils peuvent faire pour maintenir le niniveau des quantités offertes sur le marché.

D'autre part, il faut éviter que n'apparaisse à cette occasion une situation d'affrontement. C'est pourquoi la France, profitant des relations qu'elle a maintenues et confirmées avec les principaux pays arabes producteurs, va être en contact avec eux au cours des semaines prochaines. Elle fera en sorte qu'il y ait une approche concertée de ce problème de l'approvisionnement pétrolier.

Enfin, sur le plan de la Communauté européenne, je demanderai que soit inscrit, au prochain conseil européen du mois de mars, le problème de l'énergie, de façon à faire le point des maigres résultats qui ont été obtenus jusqu'ici, et au lieu de chercher à plaquer une politique communautaire sur les politiques nationales, ce qui finalement a échoué, de veiller à la convergence de nos politiques nationales au sein de la Communauté, de façon à tendre vers les mêmes résultats.

Il y a deux sujets sur lesquels il pourrait y avoir une action beaucoup plus vigoureuse de la Communauté, ce sont d'abord les actions concertées d'économies d'énergie ; c'est ensuite l'action concertée de développement des énergies de remplacement, nucléaires ou futures.

QUESTION (Presse mexicaine). — (...) *Le gouvernement mexicain semble chercher en ce moment à diversifier ses relations avec d'autres pays, et il y a du pétrole au Mexique. Monsieur le président, dans ce contexte, que signifie votre prochaine visite à Mexico ?*

LE PRESIDENT. — Vous savez que les relations entre le Mexique et la France sont des relations traditionnelles qui n'ont pas attendu la période actuelle pour se développer. J'ajoute que j'ai avec le président Lopez Portillo des relations personnelles. (...) Nous pensons que le Mexique est un des pays appelés à devenir un des pôles de l'organisation multipolaire du monde en raison du développement très important de sa population et de son développement économique appuyé sur diverses activités, notamment le pétrole.

C'est pourquoi la France, qui souhaite qu'il y ait un réseau de relations dans le monde entre ces pôles de l'avenir, considère qu'il est très important de développer ses relations, et par-là même celles de la Communauté économique européenne, avec le Mexique. Je crois que l'attitude du Mexique est symétrique, c'est-à-dire qu'il souhaite avoir une gamme variée de relations *politiques et économiques extérieures. L'Europe lui* offre à cet égard de très importantes perspectives. C'est pourquoi j'attache une grande importance à ma visite, dont la date avait été fixée avec le président Lopez Portillo depuis longtemps déjà (...).

QUESTION. — *A l'occasion de la crise actuelle de l'énergie, est-ce que vous avez l'intention de relancer le dialogue Nord-Sud qui a été commencé à l'occasion d'une autre crise, celle de 1973 ?*

LE PRESIDENT. — Non. Le dialogue Nord-Sud va connaître un certain nombre de réunions *au cours du printemps. Il y a, à l'heure actuelle*, des réunions techniques entre différents groupes de pays africains, asiatiques, non alignés. C'est au printemps prochain qu'il y aura une réunion d'ensemble, dans le cadre des Nations unies, à propos de ce dialogue Nord-Sud. Nous suivons le développement des principales questions, la mise en œuvre du fonds commun, l'accord sur certains produits. Vous savez qu'on envisage à l'heure actuelle l'adoption d'un accord sur le caoutchouc, auquel nous sommes favorables, et aussi le problème *du développement des échanges dans un* certain nombre de domaines. Le gouvernement français fera des propositions pour que ces différents points soient effectivement réglés lors des prochaines rencontres internationales (...).

QUESTION. — *Quelles sont les chances de progresser vers un ordre économique international nouveau ?*

LE PRESIDENT. — On n'observe pas, actuellement, de progrès sensible en direction d'un ordre international nouveau. En revanche, on peut *obtenir, dans des régions* du monde, un meilleur aménagement des relations internationales.

L'Europe, par exemple, sur le plan des relations monétaires, peut aboutir à un meilleur aménagement. Je considère aussi que le recul général des programmes d'aide au développement est un facteur négatif pour un nouvel ordre social. La France sera amenée à faire des propositions, et elle-même à accentuer son effort à cet égard. »

L'affrontement au Tchad

QUESTION (*New York Daily News*). — *Vous avez entendu les déclarations du général Dayan hier. Les négociations doivent reprendre vers la fin du mois sur le Proche-Orient, quelles sont les réflexions que vous pouvez faire à ce sujet ?*

LE PRESIDENT. — Les événements successifs qui se sont produits dans le conflit du Proche-Orient, c'est-à-dire la visite du président *Sadate* à Jérusalem il y a plus d'un an, puis la réunion à Camp David, ont constitué une sorte d'approche psychologique des données du problème.

Vous savez que la France a adopté une attitude de réserve par rapport aux conclusions tirées de ces rencontres et, notamment, de Camp David. *En effet, nous* estimons qu'il n'y a pas d'autre solution que globale aux problèmes du Proche-Orient, c'est-à-dire une solution qui soit acceptée par l'ensemble des pays de la région, approuvée par la communauté internationale et qui apporte une réponse à toutes les questions qui se posent, et notamment à la situation et à l'exercice de leurs droits par les Palestiniens.

Nous avons observé les conclusions de Camp David. Il y avait des éléments positifs, mais nous n'étions pas assurés qu'ils s'orienteraient vers une *solution d'ensemble*. On annonce de nouvelles rencontres. Si ces rencontres doivent aboutir à une solution ayant un caractère global, la France se réjouirait de leur succès. Mais elle maintient son attitude de réserve en ce qui concerne la probabilité d'une telle conclusion.

Il faut voir plus loin. Si ces conversations ne devaient pas aboutir à une solution d'ensemble, je pense qu'il faudrait revenir à une autre instance pour procéder à une évaluation exacte de ce qui a été acquis aux différentes phases de la *négociation*, c'est-à-dire depuis Jérusalem, Camp David, et aujourd'hui. Où faire cette évaluation, si ce n'est au Conseil de sécurité des Nations unies ? Je vous rappelle d'ailleurs que dans les négociations de Camp David, il est prévu qu'en cas d'accords, ceux-ci seront exposés au Conseil de sécurité de façon à obtenir une sanction internationale. Si ceci est prévu, en cas de succès, il faut également le prévoir en cas d'échec ou de blocage.

Je voudrais enfin rappeler que, pour nous, le long délai mis dans le déroulement de ces négociations, puisque la date limite a déjà été largement dépassée, est en soi préjudiciable, car la situation au Proche-Orient et la nature des relations avec les Etats arabes du Proche-Orient sont affectées, il faut le savoir, par le calendrier actuel de ces négociations. La France estime qu'il est très important, dans les circonstances actuelles, de maintenir dans cette région du monde un climat de coopération et de confiance. C'est pourquoi la prolongation du délai actuel serait, à cet égard, préjudiciable.

Interrogé sur la situation au Tchad et les « initiatives » que la France envisage de prendre en Afrique, M. Giscard d'Estaing répond :

La situation au Tchad est celle d'un affrontement armé entre deux groupes, l'un représentant l'autorité du président de la République, le président Malloum, et l'autre celle du premier ministre, M. Hissène Habré.

La France réprouve cette situation car, fondamentalement, la solution aux problèmes très difficiles de l'existence et de l'organisation de cet Etat fragile doit être recherchée dans l'autre direction, c'est-à-dire non pas dans l'affrontement mais, comme je le soulignerai tout à l'heure, dans la recherche d'une solution politique. Dans cet affrontement, *les forces françaises* ne sont pas intervenues et n'ont pas à intervenir.

L'année dernière, la situation était tout à fait *différente. Il s'agissait d'une action* largement alimentée et soutenue de l'extérieur. Vu les moyens mis en œuvre, et qui s'exerçaient contre la seule autorité constitutionnelle et légale du Tchad, qui faisait appel à notre soutien, dans ces conditions nous avons été conduits à intervenir. En revanche, j'avais dit à l'époque — et vous *ne* me croyiez peut-être pas — que la France n'avait aucunement l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Etat tchadien, ou d'ailleurs de tout autre Etat africain. La France n'est pas intervenue en Mauritanie, *lorsqu'il y a eu le dernier* changement de régime dans ce pays, la France n'interviendra pas dans les conflits intérieurs du Tchad.

La France veillera à assurer la sécurité de nos compatriotes vivant dans ce pays et, vous avez déjà vu dans ce domaine que les instructions et les moyens avaient été prévus à cette fin. Il est exact qu'à l'heure actuelle des Français souhaitent quitter la ville de N'Djamena en raison de la situation de violence ou d'insécurité dans laquelle elle est placée. Les moyens aériens nécessaires seront mis à leur disposition pour permettre leur rapatriement, et nos forces veilleront, bien entendu, à assurer leur sécurité.

Le *Tchad est un Etat étendu et fragile*. Il n'y a pas d'autre solution que l'entente des Tchadiens entre eux, Tchadiens très divers puisqu'il y a les Tchadiens du Sud, les plus nombreux, chrétiens et animistes, et les Tchadiens du Nord, auxquels une place suffisante n'a pas été faite jusqu'ici dans la vie courante de l'Etat. L'affrontement violent ne règle rien. Il faut rechercher une structure de l'Etat tchadien, très décentralisée, voire sous forme fédérale, pour que chacune de ces communautés puisse assurer la gestion de ses propres affaires et qu'en même temps l'unité de l'Etat tchadien puisse être préservée. Ce sont les conseils que nous avons donnés. L'action de la France avait essentiellement pour conséquence de permettre au Tchad de disposer d'un délai pour mettre en œuvre cette réconciliation, puis cette réorganisation de sa structure.

Nous avons demandé à *nos représentants* au Tchad de faire tout ce qu'ils pouvaient pour parvenir au cessez-le-feu, et donc d'y encourager de part et d'autre leurs interlocuteurs tchadiens. Je souhaite que cet appel au bon sens soit entendu par tous les Tchadiens, et que ce cessez-le-feu, si on peut l'obtenir, débouche sur ce qui est nécessaire *depuis l'origine*, c'est-à-dire une conférence réunissant le plus grand nombre de représentants possible des différentes composantes de l'Etat

(*Lire la suite page 6.*)

Les événements d'Iran

A une question sur l'aide financière à la Turquie, M. Giscard d'Estaing répond que « la France apportera son concours aux initiatives de ses partenaires ».

QUESTION (*Times*). — *Nous avons vu, depuis le début de ce mois, un renouveau d'instabilité dans le marché des changes, en particulier en ce qui concerne le marché de l'or. Pensez-vous que les mesures annoncées par le président Carter le 1er novembre sont suffisantes pour empêcher un nouveau déclin dans la valeur du dollar et une nouvelle instabilité dans le marché du système monétaire international ?*

LE PRESIDENT. — Bien imprudent serait celui qui se livrerait publiquement à des appréciations sur ces tendances. On a observé depuis deux mois deux phénomènes. Un phénomène pour ce qui concerne les relations du dollar avec les autres monnaies. Ce sont de fortes fluctuations liées à des causes appelées à se répéter, puisqu'il y a, d'une part, la persistance d'un déficit extérieur massif des Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, la reprise d'un taux d'inflation élevé, notamment au cours du mois de janvier, et, enfin, les conséquences sur l'économie américaine d'un nouvel équilibre des échanges pétroliers. Ainsi, les facteurs d'instabilité continuent à être présents, pour ce qui concerne les relations du *dollar et des autres monnaies*.

En revanche, on a observé un autre phénomène pour ce qui est des monnaies européennes : l'assez remarquable stabilité des changes entre les pays de la zone *européenne*. C'est ainsi, par exemple, qu'entre le franc français et le deutschemark il n'y a pratiquement pas eu de fluctuations dans la période récente. Cela montre qu'il y a, à l'intérieur d'un système mondial, qui *malheureusement* reste et restera instable, la possibilité d'aménagements régionaux pour créer certaines zones de stabilité.

QUESTION (*France-Inter*). — *Quelles conséquences peut avoir la révolution iranienne sur l'évolution du Proche-Orient et sur les intérêts occidentaux dans la région ?*

LE PRESIDENT. — Vous avez tous déjà dit que c'était un événement d'une portée considérable, en raison, d'une part, de la localisation de l'Iran et, d'autre part, en raison de la part très importante de l'Iran dans l'économie pétrolière *du monde. Donc, de ces deux points de vue, c'est* un événement d'une portée considérable. La position de la France a été de considérer dès le début du processus de ces événements qu'il s'agissait manifestement d'une situation qui, finalement, serait tranchée par les Iraniens eux-mêmes et qu'il ne fallait pas croire que ce seraient des interventions ou des pressions extérieures qui pourraient affecter le cours de ces événements.

D'ailleurs, l'observation que l'on peut faire à l'heure actuelle, c'est qu'il s'agit bien fondamentalement d'une secousse en profondeur de la société iranienne elle-même, avec toutes les conséquences que cela entraîne. Cette secousse a été telle qu'on observe aujourd'hui l'effondrement des structures de l'ancien Etat iranien. Nous souhaitons que le nouveau gouvernement puisse créer les conditions d'un retour à une vie normale avant d'avoir à traiter les problèmes en profondeur qui se poseront pour l'organisation à venir de l'Etat iranien. Notre ambassadeur a été reçu hier par le premier ministre, M. Bazargan, avec lequel il a eu un long entretien, et nous souhaitons que, dans cette recherche d'un nouvel équilibre, l'Etat iranien soit conscient des implications internationales des décisions qu'il prend et qu'il maintienne avec les pays qui y sont prêts un esprit de coopération positive.

QUESTION (*Agence espagnole de presse*). — La *France peut-elle jouer un rôle de médiateur entre Alger et Rabat au sujet du Sahara occidental ?*

(2) En fait, en 1964, la France n'a pas « reconnu » la Chine, mais établi des relations diplomatiques avec le gouvernement de Pékin, ce qu'avaient déjà fait deux pays de l'OTAN. La Grande-Bretagne et les Pays-Bas avaient, en effet, maintenu leur mission diplomatique à Pékin lors de la prise du pouvoir par les communistes, mais ces missions n'avaient pas à leur tête des ambassadeurs.

(3) Président de la République de Mauritanie.

● LE TRAITÉ DE TLATELOLCO : une zone dénucléarisée en Amérique latine

Le traité de Tlatelolco — du nom du quartier de Mexico où se trouve le ministère mexicain des affaires étrangères — a été *ouvert le 12 février* à la signature des vingt-sept pays latino-américains. Seul Cuba et la Guyana ne l'ont pas signé et l'Argentine ne l'a pas encore ratifié. Ce traité — le seul dans le monde — crée une zone dénucléarisée, les parties contractantes s'engagent donc à n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques et à interdire toute arme nucléaire sur leur territoire.

● LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE NUMERO 2 sont les puissances nucléaires qui s'engagent à ne pas employer les armes nucléaires contre les signataires du pacte. La Grande-Bretagne a *signé ce protocole* en 1969, les Etats-Unis en 1971, la France et la Chine en 1973, l'U.R.S.S. en 1978.

● LE PROTOCOLE NUMERO 1 s'adresse aux pays non latino-américains administrant des territoires dans la zone du traité. Les signataires s'engagent à respecter le traité pour ces territoires. C'est ce protocole que M. Giscard d'Estaing signera au cours de son voyage au Mexique (26 février-4 mars) pour la Guyane, la Guadeloupe et la *Martinique*. La Grande-Bretagne a signé ce protocole en 1969 (pour Belize et les îles Caraïbes), les Pays-Bas en 1971 (pour les îles Caraïbes), *les Etats-Unis en* 1977 (pour Panama, Guantanamo et les îles Vierges).

● ARMES NUCLÉAIRES : une nouvelle génération

En 1978, le chef de l'Etat a demandé aux état-majors de préparer *pour un conseil de défense*, avant l'été de 1979, un plan d'évolution des forces nucléaires françaises au-delà de 1990, date à laquelle les missiles terrestres de Haute-Provence et les missiles des sous-marins nucléaires en service auront déjà subi les modifications annoncées (allongement de leur rayon d'action, têtes thermonucléaires, aides à la pénétration et ogives multiples).

Les études en cours portent sur la conception d'un missile de croisière, d'un nouveau système sol-sol balistique mobile ou *semi-mobile, d'un successeur* du missile tactique Pluton, d'un nouveau bombardier nucléaire Mirage-4000, de missiles mer-mer à têtes nucléaires ou de l'arme à radiations renforcées (dite à neutrons).

A ce jour, aucun choix n'est intervenu entre les différentes *solutions techniques. Le gouvernement* s'est engagé à présenter, lors de la session parlementaire de printemps, probablement en juin prochain, une révision de la loi de programmation militaire en cours d'exécution (1976-1982), *qui traduira les options* d'équipement nucléaire retenues par les dirigeants pour 1990.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE

(Suite de la page 5.)

tchadien, et élaborant les structures du nouvel Etat. Il y a d'ailleurs, dans la région, et notamment parmi les dirigeants des Etats voisins, des hommes qui peuvent contribuer utilement à fournir la médiation ou à prendre les initiatives nécessaires.

J'en viens à cette question plus générale sur l'Afrique. Vous observez à l'heure actuelle un grand réaménagement des relations internationales — le traité entre le Japon et la Chine, le nouvel état des relations entre la Chine et les Etats-Unis d'Amérique. Dans ce grand réaménagement, il y a deux continents un peu à part qui sont d'ailleurs les deux continents politiquement les plus fragmentés, je veux dire l'Europe et l'Afrique. Le nombre d'Etats qui les composent représente, à lui seul, la moitié des Etats des Nations unies. Ces contients, cependant, éprouvent l'un pour l'autre le désir d'une coopération et la recherche de relations plus étroites.

Nous sommes sortis de la période de la colonisation. C'est ce que je vous disais tout à l'heure à propos du Tchad — et je pense à ce que seront les commentaires de la presse; — il n'appartient pas à la France de décider de la forme ou de la nature du régime que le Tchad se donne et il n'appartient pas à la France d'imposer au Tchad telle ou telle solution politique. La période de la colonisation est révolue.

Dans cette période nouvelle qui est la nôtre, il faut chercher un nouveau cadre pour les relations entre l'Europe, l'Afrique et, dirai-je, les Etats arabes ; quand je pense aux Etats arabes, je pense aux Etats de la Ligue arabe. Si vous regardez, d'ailleurs, une carte du monde, vous verrez qu'il y a, en effet, une grande zone autour de la Méditerranée qui rapproche cette Europe, ces Etats arabes, et l'Afrique.

Je pense qu'il serait utile que les dirigeants de ces Etats puissent un jour se rencontrer, comme d'autres l'ont fait. Naturellement, ils seront plus nombreux que lorsque les dirigeants des Etats continents se rencontre deux à deux. C'est donc plus difficile à prévoir et à préparer. Mais il serait utile de rechercher un accord qui resserrerait la solidarité entre l'Europe, l'Afrique et les Etats arabes, à la fois pour ce qui est de la sécurité, en tous les cas de ce qu'ils peuvent faire pour éviter les tensions entre eux, et pour ce qui est de leur contribution à leurs problèmes communs de développement.

Quand je parle de l'Europe, je pense aux pays de la Communauté économique européenne et qui ont, pour des raisons traditionnelles, des liens avec les Etats de l'Afrique qui participent à l'accord de Lomé. Je pense aussi à d'autres pays européens, notamment ceux de l'ancienne zone du libre-échange qui peuvent avoir aussi le désir de resserrer leurs liens avec l'Afrique et les pays arabes.

C'est dans cet esprit que j'accepterai l'invitation que m'a adressée le président Nemeiry de me rendre à Khartoum, de façon à ce qu'il y ait une rencontre entre celui qui assume, pour le moment, la présidence de la Communauté économique européenne et celui qui assume la présidence de l'Organisation de l'unité africaine. Je souhaite que nous échangions nos réflexions sur la possibilité de préparer une rencontre entre les Etats d'Europe, les Etats africains et les Etats de la Ligue arabe, pour resserrer leur solidarité et contribuer à leur développement réciproque.

L'héritage du général de Gaulle

QUESTION. — *Pensez-vous qu'une nouvelle étape entre Paris et Alger va maintenant commencer ?*

LE PRESIDENT. — Je le souhaite. Nous avons suivi naturellement avec beaucoup d'attention le déroulement des événements qui ont conduit à la désignation du président Chadli. Nous avons vu que ceci s'accompagnait d'une réflexion sur le contenu, la substance, l'orientation de la politique de l'Algérie. Nous nous sommes réjouis du choix du peuple algérien et je souhaite, en effet, que, comme ceci avait été déjà exprimé avant le décès du président Boumediène, les relations entre la France et l'Algérie puissent entrer dans une nouvelle ère. A l'heure actuelle où se modifient dans le monde les relations internationales, je pense que la circonstance est favorable à un réexamen, dans le sens de l'amélioration et de la coopération, des liens entre l'Algérie et la France.

QUESTION (Télévision du Québec) (...). — *Ne pensez-vous pas que le peuple québécois attend autre chose de la France qu'une diplomatie trop attentive qui semble d'ailleurs à la fois jouer les cartes d'Ottawa et de Québec ?*

LE PRESIDENT. — Vous venez d'avoir la visite du premier ministre. Cela vous dispense d'avoir la réponse du président de la République ! (rires).

Un journaliste brésilien demande si l'installation d'une usine de retraitement de l'uranium au Brésil pourrait « annuler » *celle de La Hague. M. Giscard d'Estaing répond :* « La France ne souhaite pas devenir le retraiteur atomique international (...). Je pense cependant que, dans l'avenir et dans le cadre de la non-prolifération, il pourrait être intéressant de s'orienter vers des usines de retraitement plurinationales. Nous l'avons déjà fait pour l'enrichissement, dans le cadre d'EURODIF, qui fonctionne d'une manière satisfaisante. Ce schéma pourrait être utilisé également pour le retraitement, De même que nous avons accueilli dans EURODIF des pays qui n'étaient pas européens, de même, s'il devait y avoir une usine plurinationale, on pourrait envisager l'éventualité d'une participation du Brésil.

QUESTION (Antenne 2) (...). — *Y a-t-il maintien de l'héritage gaulliste en politique étrangère ? Et puisque tout le monde, ou presque, se réclame aujourd'hui de cet héritage, qui sera à vos yeux son héritier ?*

LE PRESIDENT. — Vous me posez une question typiquement française. Je vous ai dit, tout à l'heure, que le monde était un monde en plein mouvement et que j'étais responsable de la politique étrangère que je conduis. Je la conduis avec le gouvernement et les instances compétentes. Il me paraît difficile de comparer la politique étrangère de 1978 à une autre, conduite à une autre époque, avec d'autres hommes et face à d'autres problèmes. Personne, dans les grands pays, ne compare continuellement, à propos de décisions, l'action du président à tel ou tel de ses prédécesseurs, même s'il était aussi éminent que l'a été dans notre histoire le général de Gaulle. Donc, j'assume la responsabilité de la politique que je conduis.

Ensuite, qui, dans la politique française à l'heure actuelle, peut exprimer, non pas l'attitude du général de Gaulle sur des problèmes concrets (car on ne peut pas exprimer son attitude sur la situation de l'Iran telle qu'elle se produit, ou sur la nature nouvelle des relations entre la Chine et les Etats-Unis telles qu'on les observe) mais son attitude sur certaines orientations fondamentales de la politique extérieure de la France ? Qui peut la traduire ?

Vous connaissez le sentiment qu'avait le général de Gaulle sur les partis politiques. Je ne pense pas qu'il eût souhaité confier à un parti, quel qu'il soit, le soin de représenter sa pensée dans la vie nationale, alors qu'il ne l'acceptait pas de son temps. Le grand legs historique du général de Gaulle à la France, ce sont nos institutions. A vrai dire, il y a plusieurs legs historiques, mais celui-ci est parmi les plus importants. C'est donc au sein des institutions qu'il faut rechercher comment s'exprime la préoccupation qui était celle du général de Gaulle.

Parmi les hommes qui sont dans les institutions, certains participent à leur fonctionnement : les députés de l'Assemblée nationale, les présidents de commissions, le président de l'Assemblée nationale et enfin les membres du gouvernement. Je vous rappelle qu'il y a, dans le gouvernement de M. Raymond Barre, onze ministres provenant de la formation gaulliste, que sur ces onze membres du gouvernement, il y a six ministres, que cinq d'entre eux ont été ministres du général de Gaulle, que l'un d'entre eux a été secrétaire général du parti du général de Gaulle, qu'un autre est compagnon de la Libération (4). Et, lorsque je les retrouve tous les mercredis, comme je retrouvais jadis mes collègues quand je siégeais dans les conseils des ministres, c'est d'eux, de leur présence, de leur attitude, que je reçois, que je retiens les préoccupations qui correspondent à celles de leur sensibilité du pays. A l'heure actuelle, les gaullistes s'expriment dans le cadre des institutions de la République et, notamment, au gouvernement.

QUESTION (...). — *Comment jugez-vous aujourd'hui les capacités françaises, et le pays vous paraît-il assez solide et suffisamment uni pour affronter toutes ces difficultés internationales ?*

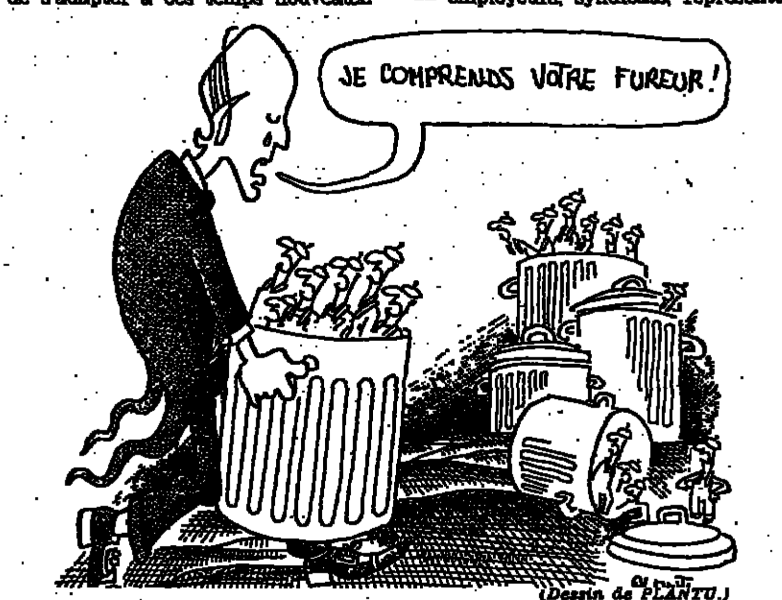
LE PRESIDENT. — Je vous remercie de votre question qui nous amène aux problèmes intérieurs, et ce sera donc ma dernière réponse. Ceux qui nous ont écoutés, ceux qui vous liront, sont en effet tout autant préoccupés, peut-être davantage, de la situation intérieure économique et sociale que des grands bouleversements dont ils sont les témoins dans le monde. Encore que l'opinion française suive à l'heure actuelle avec beaucoup d'attention le déroulement de ces grands événements.

(4) Les membres du gouvernement issus du mouvement gaulliste sont au nombre de onze :
Six ministres : MM. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, secrétaire général de l'U.D.R. de septembre 1972 à octobre 1973 ; Yvon Bourges, ministre de la défense : Robert Boulin, ministre du travail et de la participation ; Robert Galley, compagnon de la Libération, ministre de la coopération ; Maurice Papon, ministre du budget, et Joël Le Theule, ministre des transports. Seul M. Papon n'avait pas exercé de fonctions ministérielles sous les deux précédents septennats ;
Cinq secrétaires d'Etat : MM. Maurice Plantier (anciens combattants), Jacques Limouzy (relations avec le Parlement), Marc Becam (collectivités locales), Jacques Legendre (formation professionnelle), et Jean-Paul Mourot (justice).

Est-ce que la France a les moyens, la capacité de s'adapter à cette situation nouvelle du monde ? Je pense que oui, et je pense qu'elle le fera. Elle doit le faire pour deux raisons : D'abord, je vous ai dit tout à l'heure que nous poursuivrions notre effort pour organiser l'Europe. Il est essentiel que, dans cette Europe, la France se trouve à l'égal de tous les autres.

Elle n'entend pas exercer d'hégémonie, mais elle n'entend pas en subir. Il faut donc que son économie soit comparable à celle de tous les autres. C'est pourquoi, dans ma conférence de presse du 21 novembre dernier, j'avais rappelé mon objectif de faire encore que la puissance économique de la France soit, ou devienne, comparable à celle de l'Allemagne fédérale.

Nous nous réjouirons, d'ailleurs, si d'autres pays d'Europe, comme nos voisins britanniques, partageaient une orientation de ce type. La seconde raison, c'est que nous sommes dans des temps nouveaux. On peut donc fermer les yeux, mais tout le monde le sait. Et pour ces temps, il est essentiel d'assurer l'emploi, la promotion, les activités des générations françaises présentes et à venir. Nous ne le ferons pas si notre pays n'est pas capables de s'adapter à ces temps nouveaux.



(Dessin de PLANTU.)

Est-ce que nous en avons la possibilité, ou la capacité ? Je le crois, mais, bien entendu, cette adaptation doit tenir compte du fait qu'elle impose à telle ou telle catégorie de la population des situations qui ne doivent pas être pour elle insupportables.

Je prendrai, pour illustrer ce point, l'exemple de la sidérurgie. Le cas de la sidérurgie me paraît en effet tout à fait significatif d'une situation dans laquelle il y a deux attitudes également compréhensibles, et également justifiées, mais qui ne se rencontrent pas ; la première attitude est celle des dirigeants, des pouvoirs publics ou des entreprises, qui aperçoivent la nécessité d'une réorganisation profonde de notre outil de production sidérurgique. Cela s'est produit partout ailleurs : notamment les grands pays producteurs ont été conduits à réorganiser profondément leur outil sidérurgique. Si nous ne le faisons pas, nous condamnons l'ensemble de ce secteur à connaître une vie financière et d'emploi de plus en plus difficile et amenant finalement à une situation de désastre. La situation appelle de toute façon une action. Je vous rappellerai un chiffre : en 1978, les deux grandes entreprises sidérurgiques françaises auront payé un peu plus de 4 milliards de salaires. Elles auront dans le même temps subi un déficit de 3 milliards 600 millions de francs.

Cette situation ne peut pas être prolongée : on voit bien les raisons pour lesquelles il convient de réorganiser l'outil sidérurgique. D'un autre côté, il y a le point de vue des travailleurs. Ces travailleurs vivent dans des régions difficiles, le haut pays lorrain, telle ou telle partie de la région du Nord. Ce sont des régions auxquelles des efforts particuliers ont été demandés dans le passé, notamment pour ce qui concerne cette partie de la Lorraine. Ils ont travaillé depuis des dizaines d'années dans ces entreprises, où il y a eu fort peu de conflits sociaux et appartiennent à une des traditions ouvrières françaises authentiques. On vient dire tout à coup, au terme d'un énième plan de redressement de la sidérurgie française : vous serez licenciés ! On comprend leur désespoir, on comprend leur fureur. Est-ce que ces deux points de vue peuvent se rencontrer ? C'est précisément l'effort que nous devons faire : il faut qu'ils se rencontrent.

Il faut d'abord assurer très complètement l'information sur les objectifs. Il s'agit de garder en France un outil sidérurgique puissant, un outil sidérurgique qui assure l'emploi durable, à ceux fort nombreux, les plus nombreux et de loin, qui continueront à y travailler. Je souhaite que les prochains entretiens permettent justement d'apporter des informations tout à fait précises sur ce point et fassent disparaître le sentiment diffus d'une menace qui existe maintenant pour tous les travailleurs de lasidérurgie.

Il faut pouvoir indiquer très vite quelles sont les installations destinées à durer et à se développer en garantissant l'emploi de ceux qui y travaillent. Il faut ensuite assurer la recherche et l'implantation d'activités de remplacement. Leur ordre de grandeur doit correspondre, non pas au nombre de travailleurs licenciés, mais au nombre total d'emplois supprimés dans ces régions, car il ne faut pas non plus que les jeunes ne puissent plus être recrutés et qu'il y ait une déperdition de la vitalité de ces régions.

A l'heure actuelle, certaines perspectives s'ouvrent ; il va de soi que les pouvoirs publics ont le devoir de faire en sorte que ces implantations soient activement recherchées et se réalisent ensuite sur le terrain. Il y a enfin les rencontres sociales où il faudra faire preuve d'imagination. Dans le cadre de la négociation que doivent avoir les partenaires sociaux — employeurs, syndicats, représentants des pouvoirs publics, — il faudra naturellement rechercher des solutions telles que chacun soit assuré, au terme de l'évolution, soit de trouver un nouvel emploi, soit d'avoir la garantie d'une ressource de remplacement.

Il faut distinguer à cet égard entre les suppressions d'emplois et les licenciements dont les chiffres sont souvent confondus. Les suppressions d'emplois peuvent résulter des mises à la retraite dont les conditions sont adaptables.

A l'heure actuelle, un certain nombre de catégories de Français prennent leur retraite plus tôt que les travailleurs de la sidérurgie, dont l'activité est cependant pénible. Il faut aller très loin dans la recherche de solutions tenant compte des situations individuelles au regard de la préretraite ou de la retraite. Pour les travailleurs qui seront au contraire orientés vers d'autres emplois, leur formation et leur rémunération doivent assurer la continuité de leurs ressources pendant la période en cause.

Bref, il faut que l'imagination et, à certains égards, une forme de générosité sociale permettent à ces deux préoccupations de sens contraire de trouver un terrain commun. Je dirai enfin qu'il est toujours très difficile de porter un jugement global sur une économie travaillée par des mouvements profonds d'adaptation. Néanmoins, vous avez relevé que la production française avait commencé à s'accroître d'une manière sensible. Les mois d'octobre, novembre et décembre ont enregistré une nette progression de nos productions industrielles. Jusqu'à présent, cette progression n'a pas eu d'incidence sur l'emploi ; il est vrai que cela se produit toujours avec retard. Mais l'on peut penser, par l'observation des expériences passées, que la reprise de cette croissance de notre activité économique doit avoir des effets positifs sur l'emploi.

Je souhaite qu'on n'ajoute pas à l'heure actuelle aux difficultés que connaît la France. Il existe à un moment donné pour une société une certaine capacité d'absorber des évolutions ou des changements sociaux. Cette capacité n'est pas illimitée. A l'heure actuelle, la France doit régler les problèmes tels qu'ils sont déjà posés. Elle doit éviter que d'autres ne s'ajoutent. Si on agit ainsi, nous pourrons concilier l'adaptation nécessaire de l'économie française pour que la France soit active, compétitive, prospère, dans les années à venir et, en même temps la légitime considération des droits sociaux des travailleurs français. »

• AIDE AU TIERS-MONDE : le Zambèze pour la Corrèze ?

Le gouvernement français compte faire certaines propositions en faveur du tiers-monde lors de la cinquième session, en mai prochain, à Manille, de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En l'état actuel des choses, il ne s'agit toutefois, semble-t-il, que de projets qui se rattachent au rêve de coopération triangulaire Europe-Afrique-Pays arabes et, de façon plus générale, au souci d'« accentuer l'effort » en faveur des pays démunis. Un nouveau conseiller récemment nommé à l'Elysée, M. Henry Jean-Baptiste, a été chargé du « dialogue Nord-Sud » et du développement.

Cependant, la solidarité se traduit jusqu'ici plus dans les discours que dans les actes. La France apparaît bien au quatrième rang des pays « donneurs » dans le classement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, mais cette place flatteuse est simplement due au fait que le montant global de l'aide — 2 267 millions de francs en 1977 — comprend pour plus de moitié les fonds versés aux départements et territoires d'outre-mer, qui ne peuvent être assimilés à des nations en voie de développement. En outre, en pourcentage du produit national brut, l'aide française a régressé, revenant de 0,66 % en 1970 à 0,62 % en 1976 et 0,60 % en 1977, ce qui place de toute façon la France loin derrière la Suède (0,99 %), les Pays-Bas (0,85 %) et la Norvège (0,82 %).

Le gouvernement ne renonce certes pas — le contraire serait surprenant — à atteindre l'objectif fixé en 1971 par les Nations unies de 0,7 %, exclusion faite de l'outre-mer — calcul quand même plus convenable — l'aide française est ramenée à quelque 0,3 %, ce qui correspond simplement à la moyenne de l'O.C.D.E. (0,31 % en 1977). Toutefois, il ne semble pas pour l'instant être question d'en augmenter le montant, ne serait-ce que pour compenser la hausse des prix. L'an dernier, ce montant devrait d'ailleurs — en pourcentage — avoir stagné, sinon diminué.

La France s'est distinguée l'an dernier en n'annulant pas, comme d'autres pays, la dette enregistrée à son égard par les nations les plus pauvres.

On ne peut toujours se payer de mots. La France n'est certes pas la Norvège, qui a nommément affecté une partie de ses impôts à l'aide au développement ; mais pour sauver la Corrèze, il faut peut-être aider le Zambèze, ce qui serait en tout cas faire preuve d'imagination. Le ministre du commerce extérieur, M. Jean-François Deniau, a, en tant que membre de l'U.D.F., proposé le lancement d'une sorte de « plan Marshall » en faveur des pays en développement clients de l'Europe. Combien de députés voteraient-ils en faveur de cette initiative ?

Cependant, la France, qui vient d'assurer, en partie, son équilibre extérieur grâce à l'excédent enregistré à l'égard du tiers-monde, lui achète beaucoup moins de produits manufacturés que ses principaux partenaires européens. A moins de mettre en place une autre politique des échanges, comme le préconise, dans un livre récent, l'ancien ministre du général de Gaulle, M. Jean-Marcel Jeanneney, il faut, pour être cohérent avec le discours, aller jusqu'au bout du libéralisme. — M. B.

• LA HAGUE : 12 milliards de francs en devises

Comme l'a indiqué le président de la République, c'est à l'origine pour utiliser la « surcapacité » française de retraitement que la Compagnie générale de matières nucléaires (COGEMA), filiale du Commissariat à l'énergie atomique, a signé avec un certain nombre de pays des contrats prévoyant le retraitement en France de combustibles irradiés étrangers. Il n'est par contre pas exact de dire que ces capacités existent « à l'heure actuelle » ; elles n'apparaîtront en fait qu'au milieu des années 80, avec la construction, à La Hague, de deux unités de production supplémentaires. Précisons encore que c'est justement grâce à la signature de ces contrats avec l'étranger, d'un montant estimé à au moins 12 milliards de francs, que cette extension de l'usine de La Hague est financée.

L'idée de centres multinationaux de retraitement, ou, plus largement, de centres multinationaux réunissant diverses étapes « sensibles » du cycle du combustible nucléaire, avait été, il y a quelques années, avancée par des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique ; elle avait été notamment reprise à son compte par M. Henry Kissinger, alors qu'il était secrétaire d'Etat. Cette idée, et d'autres, ont quelques chances de réapparaître dans les conclusions de l'évaluation internationale du cycle de combustibles nucléaires actuellement en cours. — X.W.

• SIDÉRURGIE : quelles « formes de générosité sociale » ?

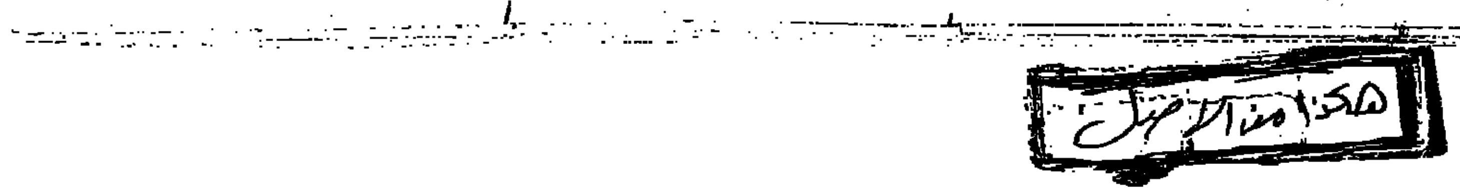
« L'ordre de grandeur des activités de remplacement doit correspondre non pas au nombre de travailleurs licenciés, mais au nombre total d'emplois supprimés. » (dans les régions touchées par la crise de la sidérurgie). Cette déclaration du chef de l'Etat, faite à la veille de la grève des « métallos » constitue, en principe, un engagement solennel. Dans la querelle qui opposait, à la fin du mois de novembre, MM. Messmer et Giraud .. ce dernier prenant en compte uniquement les licenciements tandis que l'ancien premier ministre y ajoutait l'ensemble des suppressions d'emplois, y compris les préretraites — M. Giscard d'Estaing, si les mots veulent encore dire quelque chose, a tranché en faveur de la solution la plus extensive, celle de M. Messmer.

Cet engagement est lourd de conséquences. Ou bien, il ne s'agit que de promesses « politiciennes », visant à apaiser des travailleurs dont le président de la République « comprend le désespoir et la fureur » ; les solutions réellement mises au point par ses collaborateurs en resterait alors au niveau minimum : ce ne serait pas la première fois que M. Giscard d'Estaing aurait lancé des idées que ses services pourraient difficilement mettre en œuvre. Dans ces conditions, la crédibilité de tels propos serait réduite, et les travailleurs de la sidérurgie auraient beau jeu d'en dénoncer la vanité.

Ou bien les promesses correspondent à une volonté réelle, et les phrases prononcées par le président prennent tout leur sens. Non seulement « Il faudra aller très loin dans la recherche de solutions tenant compte des situations individuelles au regard de la retraite ou de la préretraite : (ce que les pouvoirs publics avaient déjà laissé pressentir), mais aussi il ne devra y avoir « aucune déperdition de la vitalité des régions touchées la formation et la rémunération des travailleurs orientés vers d'autres emplois assurant la continuité de leurs ressources pendant la période en cause ». Un tel engagement, on le comprend sans peine, nécessite un effort exceptionnel, pour lequel il faudra faire preuve d' « imagination » et, « à certains égards, d'une forme de générosité sociale ».

A cette occasion, il est significatif que les organisateurs du congrès de l'U.D.F., qui s'est ouvert précisément ce vendredi 16 février, aient envisagé d'inclure une motion sur l'emploi, la création d'une « contribution de solidarité assise sur les patrimoines », qui pourrait éventuellement être permanente.

A situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels, aura-t-on pensé à l'Elysée ,qui permettrait ainsi à l'U.D.F. de proposer « quelque chose » traduisant les intentions profondes du chef de l'Etat. Ce serait l'occasion rêvée de mettre en application plus rapidement que prévu les conclusions du rapport des trois « sages » sur l'alourdissement des droits de succession, à défaut d'un impôt « sécheresse » assis sur le revenu, dont le renouvellement ne serait guère envisagé, ou d'un impôt permanent sur le capital rejeté par le dit rapport, ou encore d'un impôt de solidarité perçu une fois pour toute, comme ce fut le cas en 1945. — F. R.



DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Mesure pour démesure

Le président de la République était jeudi au meilleur de sa forme. Sûr de son langage et de ses dossiers, répondant aux piques sans dire un mot plus haut qu'un autre : pourquoi se passionner, là où le dédain suffit... C'est à peine si un léger changement d'intonation a souligné l'adjectif « coupable », injure suprême adressée à ceux qui songent à rallumer en Europe les flammes de rivalités éteintes. L'esprit de mesure baignait cette conférence de presse, comme il baigne le livre qui s'est donné pour ambition de définir la démocratie française.

Peut-on pourtant parler avec mesure d'un monde de démesure, balayé par des ouragans dont les nuages laissent parfois se profiler à l'horizon les cavaliers de l'Apocalypse ? Comment, au cours d'une revue d'une heure trois quarts de ce qui se passe dans le monde, ignorer l'Indochine, la corne de l'Afrique, le Liban, et tant d'autres points où l'on se tue, précisément, sans mesure ? Le jeu des puissances, bouleversé par la détermination chinoise, par la vague de fond qui déferle sur l'Iran, n'a été décrit qu'en termes bien froids, bien généraux. Il est vrai que la « détente », une fois de plus, a été célébrée. Mais que peut encore signifier ce mot dérisoire, qui couvre tout et n'importe quoi ?

Peut-être est-ce moins l'officiant que la nature de la liturgie qu'il faut incriminer. Dix ans après sa disparition, l'ombre du général hante encore cette salle des fêtes où, deux fois l'an, il rendait son oracle. Passant sans difficulté d'un registre à l'autre, du réquisitoire à la cantilène, de la gouaille à l'épopée, assuré de toujours surprendre, il tenait — pas toujours, soyons justes, mais le plus souvent, — ses auditeurs sous le charme. On imagine les vastes fresques qu'aurait inspirées à ce dévot de Shakespeare les tragédies qui endeuillent en ces jours la planète.

La prestation, à présent, a certes perdu en solennité. Les membres du gouvernement ne sont plus là, à gauche de l'estrade, comme autant d'enfants sages. Un discret bouquet d'anémones apporte une tache de douceur sur la table du président, nous allions dire du conférencier. Il n'empêche que le cadre, l'affluence, l'artillerie lourde de l'audiovisuel contribuent à créer une atmosphère d'attente et d'exception.

Pour que l'attente ne soit pas déçue, il faudrait que se produise quelque événement. Peut-on appeler événement l'annonce par le chef de l'Etat d'une demi-douzaine de nouvelles inédites dont chacune a certes son importance, mais dont aucune n'est de nature à beaucoup peser sur le cours de l'histoire ? En fin de compte, la performance de M. Giscard d'Estaing fait plutôt penser aux conférences de presse du président des Etats-Unis, lequel répond, lui aussi, à l'improviste.

Rien ne dit que cette formule ne serait pas mieux adaptée à l'homme Giscard et à l'époque. Mais il faudrait alors achever de dépouiller la majesté des grand-messes gaulliennes, raccourcir la cérémonie, répondre plus brièvement, convier moins de monde, en un mot banaliser. Si en revanche on veut continuer de convoquer le ban et l'arrière-ban de la presse, et tenter de toucher, à travers elle, car après tout elle est là pour cela, le grand public, mieux vaudrait avoir, à chaque fois, quelque chose à dire : une idée à lancer ou une grande nouvelle à annoncer. A défaut, le chef de l'Etat risque de lasser une opinion qui ne peut matériellement absorber, que ce soit à l'audition ou à la lecture, d'aussi interminables « messages ». La grève n'explique pas tout : qu'aucune chaîne de télévision n'ait diffusé la conférence de presse du président suffit à montrer qu'elle ne répondait pas à une bien grande attente des Français.

ANDRÉ FONTAINE.

LES COMMENTAIRES

La contre-attaque

Que la campagne pour les élections européennes ait été lancée prématurément, M. Giscard d'Estaing n'y peut plus rien. Force lui est d'en prendre acte et d'en tenir compte : c'est ce qu'il fait. Que le chef de l'Etat déplore qu'il en soit ainsi, on le sait, et, au cas où on l'ignorerait, on trouverait dans les regrets qu'il a formulés jeudi l'écho des mises en garde énoncées le 1er février devant les présidents des institutions de la Communauté. Il est trop tard pour revenir en arrière, et désormais la volonté de ne pas laisser se développer l'action des *« adversaires »* est manifeste.

Cette détermination était d'ailleurs connue avant que M. Giscard d'Estaing ne prît personnellement la parole puisque, le 3 février, la soudaine agressivité de M. Jacques Blanc à l'égard du R.P.R., lors du conseil national du parti républicain, avait pu être interprétée comme la traduction d'une irritation toute présidentielle. Sur ce point, les déclarations du chef de l'Etat n'ont donc été qu'une confirmation. Mais une confirmation solennelle. C'est en effet sur un ton très grave, pour ne pas dire emphatique, qu'il a fait connaître son jugement sur les développements de la campagne européenne au niveau de la politique intérieure. Et c'est avec quelque raideur qu'il s'est défendu d'être celui qu'on accuse d'être : bradeur des intérêts du pays ou dilettante de l'indépendance nationale.

Il s'est d'abord appliqué à apparaître comme un chef d'Etat soucieux de ne pas laisser subir à son pays une hégémonie économique : le désir de voir réorganiser l' « outil sidérurgique » participe de cette préoccupation. Le rappel des limites qui ne sauraient être franchies dans l'interprétation politique (intérieure et internationale) de l'élection de l'Assemblée des Communautés au suffrage universel direct visait à accréditer — ou à rehausser — la même image de responsable étranger aux intentions qu'on lui prête : celle, notamment, d'avoir engagé un processus qui fera de l'Assemblée européenne un Parlement mettant en danger la souveraineté française ; celle de faire fi, un jour, des traités.

Ce sont là des arguments déjà connus, mais présentés cette fois avec une conviction renouvelée et *un rien d'exaspération.*

Voilà pour la plaidoirie d'ensemble. Toutefois, compte tenu des proportions prises par le débat, quel que soit son caractère *« anticipé »*, l'argumentation ne pouvait en rester là et la défensive ne pouvait manquer de déboucher sur la contre-attaque. Celle-ci fut particulièrement rude. A trop tarder à répondre, le chef de l'Etat et ses partisans avaient pris le risque de paraître désarmés ou passifs. La réponse est donc venue.

Ce sont MM. Michel Debré et Jacques Chirac — bien qu'ils ne fussent pas nommés — qui en firent les frais pour l'essentiel. Nombre des traits qui leur étaient adressés visaient certes tout autant les communistes, qui, instruisent un procès identique au leur. Mais, de toute évidence, le P.C.F. et M. Georges Marchais sont loin de créer les mêmes soucis à M. Giscard d'Estaing que le R.P.R. et son président. Ils ne représentent pas pour lui le *même* tourment quotidien, la même inflammation toujours entretenue, le *même danger.*

La condamnation des campagnes xénophobes, du retour au nationalisme et des proclamations anti-allemandes englobait aussi bien le maire de Paris que le secrétaire général du parti communiste ou la C.G.T. Il semble toutefois que, sur ce point, M. Giscard d'Estaing ne soit pas exagérément inquiet. Il considère en particulier que la présence de Mme Veil — personnalité *« inattaquable »* — à la *tête d'une* liste *« U.D.F. élargie »* est, en ce domaine, le meilleur antidote en *même temps qu'un bon atout* vis-à-vis de l'électorat féminin. Le ministre de la santé pourrait d'ailleurs *intervenir* à la télévision quelques jours avant le scrutin et lancer un appel à la *solidarité* européenne.

Quel que puisse être le désir *de regrouper le R.P.R. et le P.C.* dans le même opprobre, il n'y a pas eu longtemps à attendre, *jeudi*, pour entendre des tirades directement destinées à l'ex-parti dominant de la majorité. Les attaques de M. Michel Debré contre la Cour européenne de justice et ses exigences relatives à l'abrogation des *« dispositions supranationales »* des traités ? *« Une campagne de caractère insupportable. »* Les tentatives pour ressusciter les affrontements entre partenaires européens ? *« Des fautes contre l'histoire et contre la France. »* L'acharnement de certains gaullistes à voir dans la politique européenne actuelle un détournement de celles qui ont précédé : une *malhonnêteté politique avérée.* Avérée par la rférence aux déclarations *« signées » de Georges Pompidou,* par l'invocation de l'héritage du général de Gaulle, par la présence de onze gaullistes au gouvernement, *« parmi lesquels un ancien secrétaire général de l'U.D.R. et un Compagno de la libération ».*

Le bulletin quotidien du R.P.R., *la Lettre de la Nation*, répond vendredi matin que, statutairement et institutionnellement, les ministres ne représentent pas leurs partis au gouvernement (le chef de l'Etat est plus préoccupé de démontrer qu'ils y représentent le gaullisme) Quant à M. Michel Debré, qui parlait jeudi soir à Marseille, non seulement il a qualifié de *« francophobes »* ceux qui l'accusent de *« germanophobie »*, mais il a ironisé sur ceux qui se réclament abusivement du général de Gaulle après l'avoir, de son vivant, *« mal servi ou combattu »*. Et il rappelle *explicitement* qu'en 1969 M. Giscard d'Estaing avait contribué à *« abattre »* le fondateur de la Ve République.

M. Chirac, qui s'est donné pour règle de ne pas répondre aux prises de position du président de la République, ne réagira pas dans l'immédiat. Les gaullistes sont néanmoins convaincus que la volonté du chef de l'Etat de les isoler, si ce n'est de les maltraiter, ne fait que s'accentuer.

L'intention est évidente. Dans ces conditions, il ne sera pas nécessaire à M. Giscard d'Estaing de prendre position, le moment venu, *« pour telle ou telle liste »* de candidats aux élections européennes. Le choix qu'il indiquera alors n'aura nullement besoin d'être camouflé derrière la fiction d'une position *« au-dessus des partis »*. Les adversaires que M. Giscard d'Estaing veut voir défaits le 10 juin sont le P.C. et le R.P.R., *Le R.P.R.* principalement, le P.C. accessoirement.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

LES RÉACTIONS

M. MICHEL DEBRÉ : « les francophobes ».

M. Michel Debré a déclaré, jeudi soir 15 février à Marseille, au cours d'une réunion du Comité pour l'indépendance et l'unité de la France, qu'il préside :

« Je crains que ceux qui nous accusent de germanophobie et de xénophobie ne soient le plus souvent des francophobes. Non, ce n'est pas faire preuve d'antigermanisme, de xénophobie, que de dire que la politique de la sidérurgie française ne doit pas se faire sous la pression des sidérurgistes allemands.

» Avant bien d'autres, nous avons voulu qu'il y ait un rapprochement profond entre la France et l'Allemagne. Mais ce rapprochement ne vaut que si une France forte équilibre une Allemagne qui a retrouvé sa puissance. »

Evoquant la politique européenne du général de Gaulle, M. Michel Debré s'est exclamé : *« Je ne me réclame jamais abusivement du général de Gaulle, je laisse ce soin à ceux qui de son vivant l'ont mal servi ou l'ont combattu. En 1969, les voix communistes et socialistes n'auraient pas suffi à chasser celui-ci »* (1.)

Le député R.P.R. de la Réunion a relevé l'attitude de certains pays en demandant : *« Dans quelle mesure la guerre économique a-t-elle favorisé, pour ce qui concerne l'énergie et le pétrole, une attitude commune des nations européennes ? Est-ce qu'en face de la guerre économique la Hollande, si « européenne », a dit :* « Mon gaz est un gaz européen », *et l'Angleterre :* « Mon pétrole est un pétrole européen. » *En aucune façon. Jamais le fait national n'a été aussi puissant. »*

(1) N.D.L.R. — M. Giscard d'Estaing, président des Républicains indépendant, s'était prononcé pour le « Non » au général de Gaulle.

« LA LETTRE DE LA NATION » : un règlement de comptes.

Dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du vendredi 16 février, Pierre Charpy écrit notamment :

« Ce qui a surpris nos confrères étrangers est d'avoir été conviés à un règlement de comptes entre le président de la République et le R.P.R., le parti communiste étant vaguement concerné par quelques arguments éculés sur les campagnes « xénophobes ». Personnellement, connaissant suffisamment Valéry Giscard d'Estaing, je n'ai pas été très surpris et j'aurais été étonné qu'il laisse sans réponse les thèmes développés par Jacques Chirac. En revanche, j'ai été vraiment surpris par les arguments employés Comment peut-on, pour prouver sa continuité dans la ligne gaulliste, invoquer la présence de ministres et secrétaires d'Etat issus du R.P.R. en soulignant même que l'un d'entre eux fut secrétaire général de l'U.D.R. et qu'un autre est compagnon de la Libération ? Nous avions la naïveté de croire que, dans l'esprit des institutions de la Ve République, les ministres n'étaient pas des représentants de leur parti au gouvernement. C'est même écrit dans nos statuts. Si d'ailleurs il en était autrement, la place du R.P.R. au gouvernement devrait être tout autre et il devrait même occuper la première. Puisque le président a été si soucieux de précision dans le rappel des titres, pouvons-nous lui rappeler que l'ancien secrétaire général de l'U.D.R. auquel il a fait allusion était en 1974 partisan du « soutien sans participation » (au gouvernement).

» Il est tout à fait exact que ni le général de Gaulle ni Georges Pompidou n'ont souhaité confier à un parti quelconque le soin de représenter leur pensée dans la vie nationale. Ils n'en avaient d'ailleurs pas besoin. Mais ils n'ont jamais demandé non plus à un parti politique, quel qu'il soit, de renoncer à exprimer sa vision propre de l'avenir de la France. C'est un droit que nous continuerons à exercer. Nous aurions préféré que cela ne dérange pas le président de la République. Mais si cela le dérange, tant pis ! »

M. JEAN LECANUET : une politique claire, ferme et constructive.

M. Jean Lecanuet, président de l'Union pour la démocratie française : *« Le président de la République a défini une politique claire, ferme et constructive qui correspond aux intérêts de la France aujourd'hui indissociables. Je me félicite qu'il ait dénoncé avec force la campagne de xénophobie anti-allemande menée par certains. L'initiative d'une conférence euro-africano-arabe est féconde pour la stabilité politique, la sécurité et le développement économique de ces pays aux intérêts complémentaires.*

» Enfin, je suis convaincu qu'un effort de solidarité nationale apportera des solutions économiquement viables, mais aussi humaines et justes aux problèmes sociaux de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. »

LE P.S. : la politique néo-libérale aggrave les effets de la crise.

Le bureau exécutif du parti socialiste a adopté mercredi 14 février une déclaration dans laquelle il note :

« La politique néo-libérale que le gouvernement Giscard - Barre continue d'appliquer loin de résoudre la crise ne fait qu'en prolonger et en aggraver les effets : forte inflation, accroissement du chômage, faiblesse de la production industrielle, fragilité du commerce extérieur, déclin du pouvoir d'achat des salariés, chiffre record des faillites. (...)

» Le parti socialiste invite l'ensemble des militants, des élus et des responsables du parti à tous les niveaux à soutenir les luttes engagées par les travailleurs pour la défense de l'emploi, des salaires, des libertés syndicales et la sauvegarde des régions menacées. »

● *M. Bernard Stasi*, vice-président et porte-parole du C.D.S. : *« Le dialogue entre Européens, Arabes et Africains est une perspective intéressante. Renforcer la solidarité européenne c'est, en même temps, créer les conditions d'une coopération plus étroite avec le tiers-monde, c'est faciliter l'établissement d'un nouvel équilibre mondial. »*

● LE CENTRE INDEPENDANT (majorité) constate que le chef de l'Etat *« maintient la diplomatie de la France dans la stricte orthodoxie de la Ve République ».*
Il regrette en revanche *« que les formations de la majorité, tant le R.P.R. que celles qui composent l'U.D.F., n'aient pas quant à elles une attitude conforme à l'esprit de notre régime ».* Il précise : *« Cette attitude a conduit notre mouvement à prendre contact avec d'autres formations centristes proches de l'opposition comme de la majorité, ainsi qu'avec des groupements socio-professionnels, en vue de l'élaboration d'une cinquième liste d'Européens convaincus pour le scrutin de juin prochain. »*

● *M. Dominique Gallet*, président du club Gaullisme et prospective (gaullisme de gauche), estime que *« les déclarations de M. Giscard d'Estaing confirment les orientations atlantistes de sa politique extérieure. Ce n'est pas en excommuniant par des anathèmes ceux qui veulent une Europe véritablement européenne que M. Giscard d'Estaing réussira à les exclure du débat. Les gaullistes fidèles à la pensée et à l'action du général de Gaulle doivent s'unir dans un combat pour une France libre dans une Europe indépendante des blocs et fondée sur la coopération. Ils doivent enfin dénoncer les tentatives giscardiennes visant à mettre la France et l'Europe sous tutelle américaine. »*

● M. JEAN CHARBONNEL, ancien ministre, président de la Fédération des républicains de progrès (gaullistes d'opposition) : *« Il est vrai que la tradition gaulliste la plus authentique ne peut être confondue avec une démagogie xénophobe et néo-poujadiste. Mais il est également certains que la véritable fidélité ne se présume pas en fonction d'hommes aussi prestigieux qu'ils aient pu être ou de situations passées : elle se prouve tous les jours sur le seul plan qui vaille, celui de l'indépendance et de la dignité de la nation. »*

● M. MAXIME GREMETZ, membre du bureau politique du P.C.F., dénonce le *« laborieux plaidoyer »* du chef de l'Etat. *« Décidément*, affirme-t-il, *la politique extérieure giscardienne n'a rien à voir avec la politique d'indépendance et de souveraineté dont la France a besoin pour affronter la crise. »* Accusant M. Giscard d'Estaing d'être l'*« artisan résolu du déclin de la France »*, M. Gremetz ajoute : *« S'il n'a pas eu un mot pour l'indépendance nationale, il a, en revanche, réaffirmé sa détermination à enfoncer toujours plus notre pays au sein du bloc ouest-européen et atlantique (...). C'est la même politique d'effacement national qui l'amène à montrer si peu d'empressement à faire jouer à la France un rôle actif dans les négociations sur le désarmement. »* Quant à la conférence euro-africano-arabe, elle *« s'inscrit, selon M. Gremetz, dans un cadre ouest-européen ».*

● C.F.T.C. : Un « dialogue vraiment ouvert s'impose d'urgence » pour assurer des « solutions valables de remplacement » dans les régions affectées par les licenciements dans la sidérurgie.

● C.G.T.-FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE LA METALLURGIE : « L'inconfort de la position gouvernementale (...) atteste de la possibilité de faire reculer le gouvernement », déclarent les cégétistes, qui qualifient les propos du président de la République de *« pseudo-humanistes ».*

La controverse sur les pouvoirs de l'Assemblée européenne

Ce sont les gouvernements qui doivent être contrôlés par les représentants du peuple et non l'inverse

répond M. Brandt à M. Debré

L'hebdomadaire *Paris-Match* daté du 23 février publie une série de questions écrites sur l'Europe, posées par M. Michel Debré à M. Willy Brandt, ancien chancelier d'Allemagne fédérale, président du parti social-démocrate, et les réponses de celui-ci.

M. Debré demande d'abord à M. Brandt s'il ne s'expose pas au *« grave reproche »* fait *« souvent »* à l'Allemagne *« de ne considérer la validité des traités qu'en fonction des circonstances »*, en déclarant que l'Assemblée européenne augmentera l'étendue de ses pouvoirs. M. Brandt répond notamment :

« Non, un tel reproche ne serait pas justifié. Démocratiser la Communauté européenne n'est pas en contradiction avec une évolution ultérieure, conforme au traité. Par ailleurs, je ne peux accepter de me laisser identifier à une tradition d'infidélité aux traités. Sans aller jusqu'à évoquer un passé, haï autant de part et d'autre, je pourrais faire observer que, dans plusieurs Etats de la Communauté, non seulement des conventions européennes mais aussi des Constitutions ont fait l'objet d'appréciations diverses. »

Interrogé sur la possibilité d'un *« débordement parlementaire incontrôlé*, M. Brandt répond que *« les gouvernements doivent être contrôlés par les représentants du peuple et non l'inverse »*, mais que les traités ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord des Etats.

M. Debré demandant si la Cour de justice devrait trancher des litiges sur la compétence de l'Assemblée, ce qui conduirait à un *« irresponsable gouvernement des juges »*, M. Brandt répond qu'il est démocratique que les litiges coïstitutionnels soient tranchés par *« une Cour suprême »* et qu'il n'y a pas d'irresponsabilité quand cela *« s'effectue dans un cadre raisonnable »*.

M. Brandt ne pense pas non plus que l'Assemblée *européenne* puisse imposer à la France une politique qu'elle ne veut pas, en matière de défense, par *exemple*. Les parlementaires doivent pouvoir donner leur opinion mais — ajoute-t-il — *« on ne peut faire croire à personne qu'à Luxembourg, Strasbourg ou ailleurs des décisions puissent être prises contre la volonté de son gouvernement. Réintroduire, après coup, la Communauté européenne de défense (C.E.D.) des années 50 ne sera pas possible, même par la petite porte ».*

Quant à la règle de la majorité, M. Brandt estime qu'elle ne peut être opposée à un gouvernement quand *« des intérêts vitaux »* sont en jeu.

POLITIQUE

LE PREMIER CONGRÈS DE L'U.D.F.

De la coalition électorale de 1978 au parti du président de 1981

Le premier congrès de l'Union pour la démocratie française s'est ouvert le vendredi 16 février en début d'après-midi au Palais des congrès de la porte Maillot, à Paris, par une intervention de M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain et vice-président de l'U.D.F. *Il s'achèvera dimanche. Pendant* ces trois jours, deux mille délégués sont attendus. Les deux thèmes à l'ordre du jour sont l'emploi et l'Europe. Chacun d'eux doit faire l'objet d'une résolution. Devant les journalistes, mercredi 14 février, M. Jean Lecanuet avait *déclaré : « Notre réflexion doit faire apparaître* que l'emploi est la finalité du redressement économique. Le congrès devra définir des mesures réalistes, efficaces et courageuses en ce domaine. »

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, devrait rendre visite aux congressistes. En revanche, ni M. Raymond Barre, ni Mme Simone Veil, ni M. Xavier Deniau, ni M. Michel Poniatowski, ni — semble-t-il — M. Jean-Jacques Servan-Schreiber ne seront présents.

Née officiellement le 1er février 1978 pendant la campagne électorale pour les élections législatives, l'Union pour la démocratie française marque son premier anniversaire par un premier congrès.

Deux manifestations rassemblant des représentants de toutes les formations constituantes ont toutefois précédé ces assises : une « journée d'études et de réflexion », le 22 juin 1978, et une « convention nationale », le 8 juillet.

La première apparition publique de l'U.D.F. fut pour le moins discrète et prudente. Le 1er février 1978, en publiant une seconde liste de candidats aux élections législatives, les principales formations non gaullistes de la majorité (C.D.S., parti républicain et parti radical) indiquaient, dans un bref communiqué : ces candidats *« pourront se référer à l'Union pour la démocratie française »*. L'étiquette n'était donc pas présentée comme obligatoire, et certains responsables des partis constitutifs s'empressèrent de faire remarquer qu'il ne s'agissait pas là d'un *« sigle commun »*. L'entreprise avait pourtant été dûment préparée, sous le patronage de l'Elysée. L'appellation *elle-même était une référence sans* ambiguïté à l'ouvrage du chef de l'Etat, *Démocratie française*, et il ne faisait de doute pour personne que la formation en gestation était destinée à faire pièce au R.P.R., à l'intérieur de la majorité. M. Jacques Chirac ne s'y trompa d'ailleurs pas, qui salua la naissance en qualifiant l'opération de *« magouille partisane ! »*

Un an après, l'U.D.F. a derrière elle un bilan chiffré non négligeable. Sa percée inattendue lors du scrutin de mars lui a valu un groupe de 108 députés et 14 apparentés à l'Assemblée nationale. Progressivement, elle a obtenu que les élus centristes, radicaux et giscardiens des autres assemblées se réclament de son sigle : au Sénat, un inter-groupe rassemble 109 élus. A cela s'ajoutent 7 présidents de conseils régionaux, 39 présidents de conseils généraux, un groupe de 14 membres au Conseil de Paris et 38 maires de villes de plus de trente mille habitants.

Les clubs Perspectives et Réalités et de M.D.S.F. de M. Max Lejeune, sénateur, ont adhéré à l'alliance (les premiers en prenant bien garde de ne pas être assimilés au P.R., au sein duquel ils avaient refusé de se fondre lors de sa création). Au total, si l'on prend en considération les *chiffres mis en avant, par les* partis eux-mêmes — chiffres difficilement vérifiables si ce n'est, parfois, hautement douteux, — c'est sur un effectif militant de quelque 245 000 membres que devrait pouvoir compter l'U.D.F. (P.R. : 142 000 ; C.D.S. : 30 000 ; parti radical : 20 000 ; clubs Perspectives et Réalités : 28 000 (cotisants) ; M.D.S.F. : 4 700 ; adhérents directs : 20 000). Mais ce sont là des données toutes théoriques.

Il n'en demeure pas moins que ceux qui administrent l'U.D.F. se considèrent comme satisfaits : l'organisation *« tourne »*. Aux chiffres cités plus haut s'ajoutent l'existence d'un conseil dans chaque département de la métropole, dans chacun des DOM, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et le fonctionnement régulier des institutions : le bureau exécutif (neuf personnes) siège chaque semaine. Le conseil national (17 membres) se réunit tous les mois. La préparation des élections cantonales semble se dérouler sans anicroches : à ce jour 650 investitures ou soutiens ont été décernés. On devrait parvenir à environ 1 300 à la veille du scrutin de mars (1 763 cantons sont renouvelables en métropole), et le taux de désaccords non tranchés semble devoir être faible (*le Monde* du 20 janvier). La lettre quotidienne *U.D.F. 1* tire à 1 200 exemplaires (elle est destinée aux journalistes, aux cadres départementaux, aux parlementaires, aux états-majors des partis, aux cabinets ministériels, etc.). Le bi-mensuel *U.D.F.-Scope* est diffusé à 4 000 exemplaires (essentiellement auprès des conseils départementaux).

Sujets de satisfaction, mais...

Des sujets pratiques de satisfaction, donc. Reste que l'U.D.F. n'apparaît pas toujours comme une réalité politique évidente. Sa doctrine n'est pas encore perçue comme originale. Elle ne l'exprime pas toujours d'une voix unie. Enfin, son avenir est incertain ou plutôt diversement conçu.

En matière de doctrine, le principal handicap de l'U.D.F. est peut-être qu'on lui demande de ne pas trop en avoir. Elle a été créée pour illustrer et promouvoir celle du président, et elle ne saurait en élaborer une spécifique sans prendre le risque d'être un jour en contradiction avec son inspirateur initial.

En fait, on pourrait presque dire que son rôle est plus de commenter et de défendre que de proposer et d'obtenir. Comme, en outre, il n'est pas non plus question pour elle de jouer à fond le jeu démocratique *interne qui pourrait donner du poids* à d'éventuelles revendications élaborées en son sein, on conçoit qu'il y a là une sorte de butoir à l'activité idéologique des adhérents. Dans cet ordre d'idées, il n'est que de remarquer que les documents essentiels dont discutera le congrès du prochain week-end ont été élaborés « par le haut » : pour rédiger son rapport sur l'Europe, M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, était assisté du... secrétaire général adjoint du P.R., du vice-président du C.D.S., du vice-président des Clubs Perspective et réalités et d'un député radical... La motion sur l'emploi qui sera soumise aux délégués samedi matin a été mise au point mercredi 14 février par un groupe de travail composé de dirigeants et avec la participation de M. Monory, ministre de l'économie ; la motion sur l'Europe, mise aux voix *dimanche matin, aura été ajustée* la veille au soir au cours d'une réunion du conseil national de l'U.D.F. et après plusieurs réunions d'un autre groupe de travail, lui aussi composé de responsables nationaux. Dans ces conditions, les débats du congrès pourraient bien ne pas avoir une influence déterminante sur le contenu des textes finaux, même s'il est prévu des possibilités d'amendement et une commission des résolutions.

Autre handicap pour l'U.D.F. : sa difficulté à faire entendre un message univoque tient, bien sûr, à sa nature. Une fédération de partis qui fonctionne bien peut régler les questions d'intendance et de tactique électorale sans difficultés. C'est le cas, en l'occurrence. L'Union pour la démocratie française demeure néanmoins un rassemblement de courants idéologiques dont les expressions ne peuvent pas être toujours synthétisées : il y a le courant démocrate-chrétien, le courant libéral, les courants radical et social-démocrate. Au-delà de l'adhésion à la personne du chef de l'Etat, ils ne se recouvrent pas nécessairement, et leurs porte-parole réagissent de manière différente selon que l'on parle de l'emploi, de l'Europe, de l'avortement ou du syndicalisme. Au sommet de la pyramide, M. Jean Lecanuet s'applique à traduire cette diversité et à en faire apparaître la cohérence, mais la portée même de ses interventions est limitée dans la mesure où il n'apparaît pas comme un président porté par un parti, mais plutôt comme l'incarnation d'un compromis. M. Michel Pinton a du mal à se défaire de son image d'*« homme de Giscard »* et de non-politique *chargé plutôt des tâches pratiques* et administratives.

Fausses notes

Cette diversité explique les fausses notes entendues de temps à autre : la surenchère des centristes sur la question européenne, la mauvaise humeur des radicaux vis-à-vis du gouvernement et de sa politique de l'emploi, l'insatisfaction manifestée par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber en ce domaine et les doutes qu'il laisse planer sur ses intentions pour le scrutin du 10 juin (jusqu'au dernier moment, il n'était pas certain que le président du parti radical participât au congrès). Là aussi, la filiation élyséenne de l'U.D.F. soulève parfois des difficultés : c'est bien parce qu'il était apparu un peu trop clairement que les candidats à l'élection européenne risquaient d'être sélectionnés par certains conseillers du chef de l'Etat en confidence avec quelques-uns des responsables nationaux de l'Union, que le C.D.S. a réagi comme il l'a fait avant son dernier conseil politique.

Après cette manifestation de mauvaise humeur, il est vraisemblable que la procédure de constitution de la liste sera un peu plus « démocratique » et que l'ensemble du conseil de l'U.D.F. sera impliqué. Il est toutefois peu probable que les militants auront leur mot à dire aux différentes étapes du processus comme *ce sera le cas, par exemple, au* parti socialiste.

La « désignation » officieuse de Mme Simone Veil comme chef de file a d'ailleurs été mise par certains au débit de cette méthode, jugée un peu trop *« présidentielle »*. Au sein du C.D.S., on fait valoir parfois que M. Lecanuet aurait peut-être été un meilleur porte-drapeau et, en tout cas, un tribun plus sûr face aux partenaires et aux adversaires de l'U.D.F. pendant la campagne.

L'avenir, enfin. Les inventeurs de l'U.D.F. ont été heureusement surpris, en mars 1978, des succès de leur enfant aux élections législatives, mais il est vite apparu que la vocation de la nouvelle formation était largement aussi présidentielle que législative.

Dès lors se posait la question : en 1981, l'U.D.F. sera-t-elle devenue le parti du président, un parti unifié où n'apparaîtraient plus les mouvements originels ? Dans un premier temps, il sembla que l'Elysée était plutôt favorable à un tel projet. On entendit même M. Lecanuet affirmer, le 26 juillet : *« La disparition des partis constitutifs n'aurait aucune importance. »* Depuis, le débat sur ce sujet s'est apaisé, d'autant plus que les partis ont, tous, manifesté suffisamment leur intention de perdurer et de s'affirmer de manière relativement autonome pour qu'il devienne délicat de soulever la question d'une éventuelle fusion. Cette question n'est plus actuellement à l'ordre du jour. Au demeurant, elle avait provoqué des réactions allant à l'inverse de l'évolution souhaitée. Ainsi vit-on le P.R. se lancer, sous la houlette de M. Jacques Blanc, dans une campagne d'adhésions « maison », et le C.D.S. organiser ses propres manifestations. Il y eut bien une campagne de l'U.D.F. elle-même, mais elle fut lancée par l'appareil du mouvement et non par l'ensemble des partis alliés.

Si la fusion n'est plus de mode, un problème découlant de la diversité de l'U.D.F. demeure, qui, *lui*, ne pourra être évité : celui du — ou des — groupes auxquels adhéreront les élus de l'U.D.F. à l'Assemblée européenne. Actuellement, les centristes siègent au sein du groupe démocrate-chrétien, les giscardiens au groupe libéral, et il n'est pas *exclu que certains candidats actuels* souhaitent siéger parmi les sociaux-démocrates. M. Lecanuet est favorable à une solution impliquant une *« unité de comportement »* sur les grandes questions, mais laissant les élus choisir les groupes correspondants à leurs affinités, quitte à constituer un inter-groupe U.D.F. ou des groupes de travail (*le Monde* du 10 février).

Il n'est pas encore évident que ce soit la solution qui prévaudra. On ne connaît pas les intentions de M. Giscard d'Estaing. On sait seulement qu'il lui arrive d'interroger certains de ses visiteurs sur ce sujet. On touche peut-être, là encore, une des limites de l'U.D.F. : ce ne seront sans doute pas les participants au congrès qui trancheront cette question. En tout cas, elle ne figure pas à leur ordre du jour.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

LES SONDAGES DE POPULARITÉ

MM. Giscard d'Estaing et Barre perdent chacun six points

Le dernier sondage de popularité *France-Soir* IFOP, réalisé entre le 4 et le 13 février auprès d'un échantillon de 1 702 personnes, fait apparaître une sensible baisse de la popularité du président de la République et de son premier ministre, qui perdent l'un et l'autre six points par rapport au mois de janvier.

L'indice de satisfaction de *M. Giscard d'Estaing régresse* de 54 à 48, et son indice de mécontentement progresse de 35 à 41. C'est la première fois, depuis septembre 1977, que la proportion des personnes qui se déclarent satisfaites de son action tombe au-dessous de la barre des 50 %. Le chef de l'Etat avait toutefois enregistré des résultats pires que celui de février 1979 — d'après le « baromètre *France-Soir* » IFOP — à douze reprises. Pendant la période où M. Chirac était premier ministre, la cote de satisfaction de M. Giscard d'Estaing avait été de 44 en juin 1974 et de 47 en septembre de la même année. Depuis l'installation de M. Barre à l'hôtel Matignon, cette cote avait été inférieure à 48 pendant les dix premiers mois : 47 en septembre 1976, 43 en octobre, 42 en novembre, 39 en décembre, 41 en janvier 1977, 45 en février, 45 en mars, 42 en avril, 40 en mai, 46 en juin.

L'actuelle différence entre « satisfaits » (48 %) et « mécontents » (41 %) fait apparaître un solde positif de 7 points. Ce solde n'avait été inférieur qu'à dix reprises : + 5 en septembre 1976, prises : + 5 en septembre 1976, — 2 en octobre 1976, — 2 en novembre 1976, — 8 en décembre 1976, — 4 en janvier 1977, + 5 en mars 1977, — 1 en avril *1977, — 6 en mai 1977, + 1 en* juin 1977 et + 6 en juillet 1977.

L'indice de satisfaction de *M.* Barre régresse par rapport à janvier de 39 à 33 et son indice de mécontentement progresse de 49 à 54. Le premier ministre n'avait connu de pires résultats qu'à cinq reprises : 18 % de satisfaits en septembre 1976, 26 % en octobre, 26 % en novembre, 25 % en décembre, 31 % en septembre 1978.

La différence entre « mécontents » (54 %) et « satisfaits » (33 %) fait apparaître un solde négatif de 21 points. Ce solde n'avait été plus déficitaire qu'à deux reprises : en décembre 1976 (— 25) et en décembre 1978 (— 27).

Depuis qu'il dirige ce gouvernement, M. Barre n'a bénéficié que deux fois d'un solde positif : + 5 en février 1977 (42 % de satifaits, 37 % de mécontents) et + 3 en mars-avril 1978 (45 % de satisfaits et 42 % de mécontents).

PRESSE

LES OUVRIERS DU LIVRE C.G.T. PROTESTENT CONTRE « LA REMISE EN CAUSE PAR M. HERSANT DE L'ACCORD SIGNÉ POUR SA NOUVELLE IMPRIMERIE ».

Des arrêts de travail d'une heure et demie sont observés par les ouvriers du Livre depuis jeudi 15 février, simultanément à *France-soir*, *le Figaro* et *l'Aurore*. Selon le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. — qui avait organisé mercredi 14 une manifestation dans les rues de Paris, — ces mouvements de grève tendent à protester *« contre la remise en cause des accords signés le 3 mars 1978 avec M. Robert Hersant »*.

Dans un communiqué publié à l'issue de cette manifestation, le Comité intersyndical du Livre parisien *« réaffirme sa volonté de négocier toute forme de modernisation »* du *Figaro*, *France-Soir*, *l'Aurore* et *Paris-Turf* *« dans le respect des accords signés »*.

Signalons d'autre part qu'en vertu des accords signés en janvier entre les deux journaux, *l'Aurore* publie depuis lundi dernier 12 février la rubrique des offres d'emplois qui paraît simultanément dans *le Figaro*. Ce couplage publicitaire avait débuté par le Carnet, le 29 janvier.

∴

Les accords signés le 3 mars 1978 dans la perspective de la nouvelle imprimerie réalisée par M. Robert Hersant à La Plaine-Saint-Denis prévoyaient notamment des effectifs garantis pour mille cinq travailleurs du Livre, grâce à l'impression de France-Soir, du Figaro, du Journal du dimanche *et de* France-dimanche. *La mauvaise situation actuelle de* France-Soir *inciterait M. Hersant à ne plus transférer l'impression de ce titre à Saint-Denis. Malgré la perspective d'y imprimer maintenant* l'Aurore *et* Paris-Turf, *le propriétaire du* Figaro *remettrait en question le nombre d'ouvriers fixé le 3 mars 1978.*

Les négociations entre les deux parties se poursuivent.

● *M. Roger Chinaud*, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a présidé, jeudi 15 février, une journée d'étude préparatoire au congrès national de l'U.D.F. au cours de laquelle les membres du groupe ont débattu de la préparation des prochaines élections européennes et de la politique générale du gouvernement. Au terme de cette réunion, il a notamment déclaré que les députés U.D.F. avait exprimé *« des inquiétudes »* sur le plan économique en regrettant qu'il y ait eu *« des erreurs dans la présentation des mesures gouvernementales récentes, qu'il s'agisse de la sidérurgie ou des dispositions annoncées pour le Nord »*.

A propos du scrutin du 10 juin, le groupe a estimé que la désignation de Mme Simone Veil comme tête de liste suscitait *« un certain nombre d'interrogations »*, mais qu'il n'y manifesterait pas *« d'opposition de fond »* si Mme Veil était désignée par le bureau exécutif et le conseil national de l'U.D.F.

M. ROCARD : la droite a toujours accusé la gauche de représenter l'aventure.

M. Michel Rocard, qui était le jeudi 15 février l'invité de France-Inter, a notamment répondu à l'entretien de M. Lionel Jospin, membre du secrétariat du P.S., publié dans *le Monde* daté du même jour. M. Jospin expliquait que M. Rocard *« représente un peu l'aventure pour un socialisme français encore fragile »*. Le député des Yvelines a répliqué : *« Je ne crois pas qu'en parlant comme ça Lionel Jospin faisait beaucoup avancer le débat. François Mitterrand venait de souhaiter une trêve, je me rallie volontiers à ce souhait. L'aventure pourtant, le mot est drôle dans la bouche de Jospin ; il a oublié que le thème était celui des gaullistes contre François Mitterrand. Il a oublié que les gaullistes, en 1965, accusaient Mitterrand de représenter l'aventure, que Valéry Giscard d'Estaing, en 1974, accusait toujours le même François Mitterrand de représenter l'aventure, et, d'une manière générale, la droite a toujours accusé la gauche de représenter l'aventure. C'est fabuleux que, dans son souci peut-être de parler d'autre chose que de nos vrais problèmes de fond, Lionel Jospin ait repris cette thématique, mais ça le regarde. »*

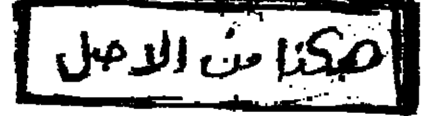
« L'UNITÉ » : M. Marchais mène un combat douteux.

L'Unité, hebdomadaire du P.S., analyse dans son numéro publié vendredi 16 février, le projet de résolution pour le vingt-troisième congrès du P.C. Il estime qu'il s'agit de *« cent fleurs dans un gant de fer »*. Le journal socialiste indique notamment : *« Côté cent fleurs, la liste est brève : l'autogestion, la modification des rapports sociaux de production, l'écologie, les femmes, la vie associative. A vrai dire, les « cent fleurs » s'arrêtent là. Vient alors ce qu'il faut bien considérer comme un gant de fer. Car le projet de résolution n'est qu'un long va-et-vient entre le vingt-deuxième congrès, qualifié d'« historique », et le vingt et unième congrès, dont on ne parle jamais.*

» Or, si l'emballage a une tonalité indéniablement ouverte, si la forme permet, ici ou là, de dire : « Tu vois, ils changent », le fond, la structure du texte, tout ce qui conditionne l'action du P.C.F. a une tonalité nettement plus dure. »

L'Unité estime que M. Marchais mène un *« combat douteux »* dont les conséquences peuvent être *« tragiques, pas seulement pour le P.C.F., mais pour l'ensemble du mouvement ouvrier car la régression n'a jamais fait avancer les choses »*.

● *La fédération de la Loire du parti socialiste* a demandé à son tour l'annulation de la réunion de l'Eurodroite, annoncée par le Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite), pour le 23 février à Saint-Etienne. La fédération de la Loire du P.S. indique qu'elle sera présente à l'entrevue demandée au préfet pour ce vendredi 16 février16 février *« par un cartel d'organisations* [notamment le P.C.F.] *afin d'obliger les pouvoirs publics à prendre position clairement contre l'organisation de ce meeting »*.



Le Monde

étranger

LA RÉVOLUTION EN IRAN

EN FAISANT EXÉCUTER QUATRE GÉNÉRAUX
Le gouvernement tente d'enrayer la montée des exigences de l'extrême gauche

De notre envoyé spécial

Téhéran. — *« Il faut fusiller les généraux »*, *« l'armée nous trompe, il faut demeurer vigilant »*, *« nous devons édifier une armée du peuple »*. Tels sont quelques-uns des slogans scandés au cours du grand défilé organisé par les fedayin (mouvement de guérilla marxiste-léniniste) ce vendredi matin 16 février, de la faculté de technologie, qui fut le foyer de contestation le plus radical, à l'université de Téhéran.

Au même moment, la radio annonçait l'exécution, après condamnation par un *« tribunal islamique »*, des généraux Rahimi, ancien administrateur de la loi martiale, Khosrawadad, ancien chef des troupes aéroportées, Naji, ancien gouverneur militaire, qui avait fait régner la terreur à Ispahan, et Nassiri, ancien chef de la SAVAK.

Le défilé des fedayin a été précédé par un meeting sur le terrain de football, plein à craquer. L'université est un des rares endroits, sinon le seul, où les femmes côtoient les hommes et discutent avec eux d'égal à égal. La foule, où dominent les jeunes (en blue-jean et blouson kaki ou bleu, assis par terre), écoute les orateurs : des militaires des trois armes — terre, air, mer, — des déserteurs, des enseignants, des *fedayin*.

Pour la première fois, l'ayatollah Khomeiny est publiquement contesté : *« Nous avons déserté*, dit un soldat, *à l'appel de l'islam. Maintenant, il nous dit : retournez dans vos casernes, sans se préoccuper du sort que nous réserverons aux officiers supérieurs qui n'ont pas changé de mentalité. »* L'assistance crie trois fois : *« Sahih Ast »* (tu dis la vérité).

Un professeur représentant des enseignants du secondaire développe un thème analogue : *« L'ayatollah Khomeiny nous avait demandé de faire grève en dénonçant le système d'enseignement et les livres pourris du régime impérial. Maintenant, il appelle le peuple à reprendre le travail samedi et nous demande de retourner à l'école. Mais le système n'a pas changé et les livres sont les mêmes. »*

L'exigence des « comités populaires »

Un sergent explique que les officiers supérieurs n'avaient cessé de leur expliquer que l'ayatollah Khomeiny était un agent des Anglais et de l'impérialisme et que, maintenant, ils le soutiennent. *« Comment*, s'écrie-t-il, *pouvons-nous faire confiance à des chefs qui retournent leur veste ainsi du jour au lendemain ? »*

Tous les orateurs réclament la constitution de comités comprenant les représentants des mouvements qui ont participé à la lutte armée, des soldats, des officiers subalternes et des éléments des *« forces populaires d'avant-garde »*. Ce sont ces comités qui éliraient ensuite les officiers et les chefs d'unités. Ce mouvement de contestation, qui semblait au départ facile à circonscrire, a apparemment plus de portée qu'on ne l'imaginait.

Les Homafars (militaires de *l'armée de l'air) ont déjà obtenu* le limogeage de leur commandant en chef, le général Mahdiyoun, nommé récemment en remplacement du général Rabii, qui a été arrêté. Ils réclament la destitution de son successeur à peine désigné, le général Azarbarzin. Il ne fait pas de doute non plus que l'ayatollah Khomeiny, sentant la popularité de ce mouvement, a cherché à le désamorcer en faisant exécuter quatre des généraux les plus haïs de la population. Il aura cherché ainsi à démontrer que le pouvoir révolutionnaire ne fuit pas ses responsabilités tout en se donnant des arguments pour refuser éventuellement les comités populaires.

Mais les bases de la contestation sont plus profondes. Pendant la manifestation, deux lieutenants que nous avions vu participer, dimanche, à l'assaut de la caserne de la police militaire d'Echarat-Abad nous déclarent : *« Nous sommes musulmans, mais nos exigences démocratiques ne sont pas les mêmes que celles de l'ayatollah. »* Ils critiquent, entre autres, le fait que ni la radio ni la télévision n'aient parlé de leur mouvement qui se développe et s'affirme depuis lundi, et qu'existe une *« nouvelle censure »*.

Ils expliquent également que les généraux font actuellement le gros dos pour gagner du temps mais qu'ils sont, en réalité, en train de se réorganiser pour contre-attaquer : *« En outre*, disent-ils, *nous ignorons le contenu du compromis qui a pu être conclu entre les chefs militaires et les religieux. »* De toute façon, ils estiment qu'il faut *« limoger tous les généraux »* en raison de leur passé et opérer un tri sérieux parmi les colonels. Ils se montrent d'autant plus exigeants que, selon eux, dans les casernes du sud du pays, les officiers supérieurs tiennent toujours les choses en main et ont empêché les soldats de se mêler au peuple.

PAUL BALTA.

Les suppliciés comptaient parmi les responsables de la répression

Les quatre anciens généraux de l'armée iranienne exécutés à Téhéran dans la nuit de jeudi à vendredi, après avoir été condamnés à la peine capitale « conformément à la justice islamique », par un tribunal islamique » réuni jeudi soir, ont été fusillés au siège du comité Khomeiny, situé dans une ancienne école de filles, près du Majlins (Parlement).

Le plus connu des suppliciés est le général Nematollah Nassiri, ancien chef de la SAVAK, considéré comme l'un des principaux tortionnaires du régime déchu. En 1953, c'est lui qui avait organisé le coup d'Etat qui avait ramené le chah au pouvoir. A l'époque, il était le commandant de la garde impériale. Il avait été promu rapidement et nommé, en 1966, à la direction de la police politique, qu'il avait assurée d'une main de fer. Démis de ses fonctions en août 1978, il avait été nommé ambassadeur en Inde avant d'être rapeplé à Téhéran en novembre de la même année pour répondre de graves accusations de *« corruption »*. On lui reprochait notamment d'avoir couvert l'action de plusieurs hommes d'affaires bahaï. Samedi dernier, il avait été capturé par les miliciens khomeinistes dans la prison où il attendait d'être jugé. Lundi soir, il était apparu sur les écrans de télévision, le visage couvert de pansements et d'ecchymoses. Il s'exprimait difficilement à la suite d'un coup à la gorge reçu lorsque la foule s'était emparée de lui à la caserne de Jamchidieh. Affirmant n'avoir *« ordonné aucun meurtre »*, il avait également soutenu n'avoir *« eu connaissance d'aucun ordre précis concernant la torture des détenus »*. *« D'autres sont responsable de ce qui s'est passé,* avait-il dit.. *Je n'ai servi que de lien entre la SAVAK et le gouvernement. »*

L'apparition du général Nassiri à la télévision avait suscité des réactions défavorables de la presse, qui avait parlé de *« spectacle déplacé »*. Le journal de gauche *Ayandegan* avait écrit : *« A un homme en sang pouvant à peine parler, il a été posé des questions qui étaient toutes très élémentaires, inopportunes et ne pouvaient donner de précisions sur aucun des crimes commis par la SAVAK et son chef. Si le pays s'est révolté et a détruit la SAVAX, c'est à cause de la barbarie de cette organisation. Adopter cette attitude à l'égard d'un criminel ou d'un accusé — même démonique — n'est pas conforme à la révolution nationale. »*

Egalement passé par les armes, le général Rahimi, gouverneur militaire de Téhéran jusqu'à samedi dernier, avait été enlevé devant l'état-major par les khomeinystes en pleine insurrection. Il avait été montré à la presse internationale au cours d'un interorgatoire et s'était déclaré *« toujours fidèle au chah »*. A la question *« Avez-vous peur d'être exécuté ? »*, il avait répondu : *« Je suis né un jour, il faudra bien que je parte... Je ne me sens pas coupable de crimes. J'ai obéi et je n'ai pas fait de politique. »*

Le troisième supplicié est le général Khosromdad, chef des unités aéroportées, à qui l'on reprochait l'an dernier une action particulièrement dure et répressive contre les manifestants de l'opposition religieuse.

Enfin, le général Naji était gouverneur militaire d'Ispahan quand dans cette ville l'armée avait, à plusieurs reprises, tiré dans les hôpitaux e tfait régner la terreur en décembre dernier. — *(A.P., A.F.P.)*

Selon le département du commerce

LES EXPORTATIONS AMÉRICAINES POURRAIENT DIMINUER DE 40 %

L'éventuelle hostilité du nouveau gouvernement iranien à l'égard des Etats-Unis pourrait entraîner une diminution de 40 % des exportations américaines en Iran, soit 2,5 milliards de dollars, indique une étude préliminaire rendue publique le 14 février par un responsable du département du commerce. L'Iran, l'un des meilleurs clients des Etats-Unis, a acheté en 1978 pour 6,2 milliards de dollars de biens et de services aux Etats-Unis, dont 2,7 milliards de matériel et d'équipements militaires.

Les ventes ressortant du domaine militaire pourraient être ramenées dès maintenant à 400 millions de dollars, précise l'étude, qui *estime toutefois* qu'une diminution plus importante encore est peu probable, puisque des commandes iraniennes continuent de parvenir aux Etats-Unis. Les ventes civiles risquent, elles aussi, d'être affectées. Les Etats-Unis ont notamment vendu l'année dernière à l'Iran du matériel aéronautique civil (350 millions de dollars), des équipements de construction (105 millions), des automobiles (120 millions) et des cigarettes (95 millions).

En revanche, note l'étude, les ventes de produits alimentaires *ne devraient pas être réduites* au cours des prochains mois et pourraient même augmenter, à moins que le nouveau gouvernement iranien décide de se tourner vers d'autres fournisseurs. L'Iran a acheté l'an dernier aux Etats-Unis pour 300 millions de dollars de blé, de riz, d'orge et d'autres céréales.

Au cours des trente derniers mois, souligne le document, les compagnies américaines ont signé en Iran quelque 20 milliards de dollars de contrats, honorés au rythme d'environ 2 à 3 milliards par an.

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE D'AZERBAÏDJAN

Les graves incidents qui se déroulent à Tabriz, dans le nord de l'Iran, non loin de la frontière soviétique, remettent en mémoire la création en 1945-1946, sous l'égide de l'U.R.S.S., d'une République populaire d'Azerbaïdjan. Cette République avait été créée par Staline au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec l'appui de l'Armée rouge, qui avait occupé le nord de l'Iran — l'armée britannique occupant le sud, — après que Reza Khan, le père du chah qui vient d'être renversé, eut été obligé d'abdiquer pour avoir refusé aux Alliés d'utiliser son pays dans l'effort de guerre contre l'Allemagne.

Aux termes de l'accord conclu entre les Alliés, l'Armée rouge aurait dû évacuer le nord de l'Iran dans les six mois suivant la *fin du conflit mondial*. Staline n'en fit rien et fomenta la création de la République populaire d'Azerbaïdjan, dont la capitale était Tabriz. Cette tentative soviétique d'amputer l'Iran d'une partie de son territoire conduisit à la première crise de la guerre froide. Devant les pressions américaines — les Etats-Unis étaient seuls à l'époque à disposer de l'arme atomique — Staline fut finalement contraint d'évacuer la partie septentrionale de l'Iran.

Tribune internationale
La finale

par A. BOVINE (*)

AINSI, ce qui devait se produire s'est produit. Après des accrochages acharnés dans les rues de Téhéran, accrochages qui prirent la forme d'un soulèvement armé, l'ancien régime politique a été renversé. Bien sûr, en cette mi-février, la situation n'est pas tout à fait claire. On peut, néanmoins, en tirer une conclusion définitive : une révolution démocratique a triomphé en Iran. Le pouvoir est passé (ou plus précisément passe) entre les mains des milieux nationaux patriotiques, soutenus par un large mouvement de masse ayant gagné pratiquement tout le pays.

En perspective : les tâches les plus compliquées de la révolution, les tâches d'édification, le groupement des forces politiques, la difficile lutte autour de l'orientation et de la profondeur des transformations socio-économiques inévitables. Il y a beaucoup à faire...

Au passé : une année de passions politiques jamais connues en Iran, une année de heurts brutaux, au cours desquels s'est formée et consolidée une force plus puissante que l'appareil militaro-bureaucratique qui s'était infiltré dans tous les pores de la société. En jetant un regard rétrospectif sur cette année dramatique, en étudiant les leçons, on peut formuler quelques considérations générales sortant du cadre des problèmes proprement iraniens.

PREMIEREMENT, aucun soutien extérieur n'est capable de protéger un régime s'il est voué à l'échec par l'histoire, si les raisins de la colère populaire sont mûrs. Les Etats-Unis avaient considéré avec le maximum de sérieux leurs positions en Iran. De quels « droits de l'homme » pouvait-il s'agir : ils donnaient au chah tout ce qu'il demandait. Or il y a eu le Vietnam. Ils avaient oublié, et ne voulaient pas s'en souvenir. Maintenant, l'heure du châtiment est venue. Maintenant, les Européens ont peur de sortir dans les rues de la capitale iranienne : on les prendrait pour des Américains... Aujourd'hui, c'est Téhéran. Et demain ? Demain, ou après-demain, ce sera partout la même chose, partout où la « présence » étrangère est utilisée pour arrêter la marche de l'histoire.

Deuxièmement, les tentatives de moderniser la société en alliant le progrès scientifique et technique dans certaines sphères avec des structures politiques et sociales archaïques qui ont déjà fait leur temps, entraînent tôt ou tard une aggravation des contradictions et des conflits et, ensuite, une explosion. Le chah s'étonnait : « Ça, par exemple, j'ai fait tellement pour l'Iran... » Oui, on a fait beaucoup, mais pas pour l'Iran, pour une élite enlisée dans la corruption, qui considérait le pouvoir comme une source d'enrichissement et laissait croupir en prison tous ceux qui attentaient à ce pouvoir. Le festin pendant la peste s'est terminé. Cela vient de se produire en Iran. Demain ou après-demain, cela se produira partout où des despotes, grands ou petits, se fiant à des conseillers d'importation, à des armements d'importation et à des ordinateurs d'importation, continuent à s'accrocher à leurs privilèges.

Troisièmement, il n'y a qu'une large coalition, une alliance réelle entre toutes les forces formant une véritable opposition, quelles que soient leurs différences sur le plan social, politique ou religieux, qui soit capable d'exercer une pression politique qui renverse tous les calculs de la réaction. Le rôle des leaders religieux et des tendances religieuses dans les événements iraniens restera pendant longtemps l'objet d'une attention soutenue et de discussions animées. Qu'il en soit ainsi ou autrement, la coopération des ailes religieuse et laïque de l'opposition, le caractère massif du mouvement révolutionnaire ont aidé à neutraliser l'armée et, par conséquent, à éviter l'effusion de sang et les ravages que portent toujours les guerres civiles.

On peut évoquer les leçons de la révolution iranienne d'une façon plus approfondie. Reportons cela à plus tard.

(*) Commentateur politique des « Izvestia ».

LES BANQUES ÉTRANGÈRES SONT PRIÉES D'ARRÊTER LES TRANTACTIONS

Les autorités iraniennes ont demandé par télex aux banques étrangères de n'exécuter aucune transaction intéressant l'Iran (opérations de change, transferts de fonds...) sans l'autorisation préalable des « dirigeants de la révolution », apprend-on dans la City.

Le télégramme émane du *« Conseil provisoire de surveillance »* qui, indique-t-il, a pris la direction de la banque Markazi, la Banque centrale d'Iran. *« Il est évident*, ajoute-t-il, *que si vous vous conformez à cette demande, la continuation de la collaboration sera facilitée. »* Selon le *Financial Times*, les opérations bancaires actuellement en souffrance avec l'Iran absorderaient la moitié des réserves de change du pays, estimées à plus de 10 milliards de dollars.

AU COURS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE AU CAIRE
Les Frères musulmans saluent l'instauration de la loi coranique au Pakistan et la révolution islamique en Iran

De notre correspondant

Le Caire. — Ferveur et discipline. *« Allah akhbar ! »* (Dieu est le plus grand). Ce cri de ralliement international de l'islam, poussé à l'unisson par des jeunes gens barbus et des commerçants ventripotents, des brochures avec la photographie de l'ayatollah Khomeiny vendues au milieu de petits flacons d'odeur *(« le prophète Mahomet aimait les parfums et tout croyant se doit de l'imiter »)*.

Sous couvert d'une association islamique de quartier, les Frères musulmans ont tenu au Caire le jeudi 15 février dans la soirée une réunion publique à laquelle ont assisté plusieurs milliers de personnes sous les yeux indifférents de quatre gardiens de la paix. Le mouvement intégriste avait choisi de se réunir sous une vaste tente adossée à la mosquée de la place Bab-Chaariyeh, située entre le centre moderne et l'université d'Al-Azhar.

Bab-Chaariyeh partage avec le quartier a dominante copte de Choubra le triste privilège du record égyptien de densité humaine : plus de cent mille habitants au kilomètre carré. Il avait été le théâtre de nombreuses violences lors des émeutes qui secouèrent la plupart des villes du pays en janvier 1977.

Fondée à Ismaïlia en 1929 par l'instituteur Hassan El-Banna, la confrérie des Frères msulmans fut en contact, de 1940 à 1942, avec les futurs *« officiers libres »* (parmi lesquels le président Sadate) de la révolution de 1952. Opposée à Nasser, entre autres sur la question de la réforme agraire, elle fut dissoute en 1954, puis pourchassée.

« La marée islamique »

Tolérés depuis 1971, les Frères musulmans ont entrepris de gagner la jeunesse et ils tiennent aujourd'hui le haut du pavé à l'université du Caire. Mais ils souffrent de profondes divisions internes. Le courant le plus *« légitimiste »* est celui qui organisait la réunion de Bab-Chaariyeh. son « morched » (ou guide), Mᵉ Omar Telemsani, est un vénérable juriste civil à barbe et cheveux blancs, vêtu à l'européenne, dont l'occupation officielle est la rédaction en chef du mensuel *« fondamentaliste » Al-Daoua* (l'appel).

Jeudi soir, il a posément blâmé *« ces jeunes gens qui préfèrent aller se souiller dans les cabarets au lieu de fréquenter la mosquée »*. Avant le morched, un cheikh avait chaleureusement salué l'instauration de la loi coranique au Pakistan et la révolution islamique en Iran.

Ce n'est peut-être pas la première fois que les intégristes musulmans se réunissent publiquement en plein Caire, mais la *réunion de jeudi prend un relief* tout particulier au moment où les événements de Téhéran inquiètent ou enflamment tous les milieux pensants d'Egypte. L'officieux *Al-Ahram* écrit : *« Nous devons aider la marée islamique à prendre la bonne voie, car ses vagues risquent de tout submerger de leur fanatisme. »*

Le même journal désigne comme *« la plus importante mesure qu'il ait jamais prise, car elle est susceptible d'avoir une énorme influence sur les Arabes, l'Egypte étant la forteresse de l'islam »*, la récente décision du raïs de faire établir par les plus hautes autorités islamiques du pays *« un vaste programme de propagande religieuse intérieure et extérieure »*. Ce programme aura pour but de lutter contre la *« mauvaise compréhension de l'islam »* (entendre les Frères musulmans) et contre les *« doctrines étrangères infiltrées »* (en clair le communisme).

Les musulmans libéraux, soucieux de protéger et de développer les traditions de tolérance religieuse de l'Egypte, s'alarment mais restent comme médusés devant le flot islamique qui, sous divers visages, donne l'impression de monter inexorablement. Sensibilisé notamment par la tension confessionnelle qu'engendre entre coptes et musulmans un prosélytisme trop conquérant de ces derniers (le prosélytisme chrétien est, quant à lui, interdit depuis le septième siècle), le journaliste musulman, mais laïque, Ahmed Aboul Fath, vient de lancer un cri d'alarme dans le quotidien *Al-Akhbar* : *« Les jeunes gens des deux religions échangent des coups* (allusion à de graves incidents survenus à l'université d'Assiout la nuit de la Saint-Sylvestre 1978), *oubliant que c'est Dieu qui a fait qu'il existe plusieurs religions. »*

On en vient parfois à se demander si de tels appels au bon sens ne sont pas déjà dépassés quand on entend un étudiant égyptien n'ayant jamais milité nulle part dire : *« Pourquoi signer la paix avec Israël, maintenant que la formidable armée de l'Iran islamique nous permettrait, sans coup férir, de gagner la prochaine guerre contre les juifs ?... »*

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

● *Une importante délégation* de la communauté juive d'Iran a été reçue *« cordialement »* par l'ayatollah Khomeiny qui l'aurait rassurée sur le maintien de ses droits *« aussi longtemps que les juifs ne trahiraient pas »*, a révélé, jeudi 15 février à New-York, un rapport de l'*American Jewish Committee*. Cette dernière allusion, note le bulletin quotidien de l'agence télégraphique juive, qui rapporte la nouvelle, n'a pas manqué d'inquiéter M. Georges Gruen, directeur des affaires proche-orientales de l'A.J.C., *« car elle laisse la porte ouverte à des accusations de soutien à Israël »*.

● *L'agence Tass*, sans faire allusion à la protestation du département d'Etat au sujet de l'attitude des conseillers soviétiques à Kaboul lors de l'assassinat de l'ambassadeur des Etats-Unis en Afghanistan, a dénoncé jeudi 15 février *« la version absurde de ces événements lancée dans la presse américaine »*. Jeudi aussi, le département d'Etat a admis qu'il avait été informé à l'avance que la police afghane allait donner l'assaut contre l'hôtel où était détenu l'ambassadeur, ce qu'avait nié mercredi un porte-parole américain. — *(A.F.P., A.P.)*

Selon un groupement d'opposition

BAGDAD PREND PRÉTEXTE DE LA SITUATION POUR AMPLIFIER LA RÉPRESSION CONTRE LES KURDES

Le Rassemblement des démocrates irakiens à l'étranger a adressé jeudi 15 février à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, un mémorandum dans lequel il dénonce la *« répression »* menée par le régime de Bagdad et qui frappe, selon lui, de nombreux ressortissants irakiens aussi bien en Irak qu'à l'étranger. Le Rassemblement des démocrates irakiens à l'étranger a été créé il y a deux ans, simultanément à Londres et à Beyrouth, et regroupe plusieurs centaines d'intellectuels irakiens progressistes qui ont fui leur pays et se sont installés à l'étranger, notamment en Europe occidentale.

Dans ce mémorandum, le Rassemblement relève notamment que *« la répression et la torture en Irak ne se limitent pas aux opposants au régime et aux Kurdes, mais sont également dirigées contre toute personne qui refuse d'adhérer au parti baas, au pouvoir à Bagdad »*.

« Les arrestations, les assassinats collectifs, les campagnes visant à provoquer l'exode des minorités assyrienne, arménienne et turque sont des faits quotidiens », affirme également ce mémorandum... *« Sous prétexte de fermer la frontière irako-iranienne après le départ du chah, les autorités ont dépêché 30 000 soldats dans le Nord du pays en vue de ratisser cette région et de liquider tout nationalisme kurde. »* Les auteurs du mémorandum affirment que *« la faculté de médecine de Mossoul* (à la limite du Kurdistan, au nord de l'Irak) *reçoit tous les mois une trentaine de cadavres kurdes, destinés au département d'anatomie »*. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIE...

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'AMNESTY INTERNATIONAL DÉPLORE LE RETOUR AUX « PEINES CRUELLES » DANS LES PAYS MUSULMANS

Egypte

PAROLE FACILE

Atelier de poterie

PROCHE-ORIENT

Israël

LA VISITE DU SECRÉTAIRE AMÉRICAIN A LA DÉFENSE

La plupart des demandes de Jérusalem auraient été satisfaites

De notre correspondant

Jérusalem. — Les quatre jours qu'il a passés en Israël ont permis au secrétaire américain à la défense, M. Harold Brown, qui a quitté Tel-Aviv ce vendredi 16 janvier pour Le Caire, de mieux saisir les problèmes militaires du pays et sa visite a été *« couronnée de succès »*, a déclaré le vice-ministre israélien de la défense, M. Mardekhaï Zipori.

Les responsables israéliens ont apparemment toutes les raisons d'être satisfaits puisque, à en croire des fonctionnaires du ministère de la défense, les Américains, à la lumière des explications reçues et des impressions recueillies sur le terrain, ont souscrità la conception générale d'Israël en matière de sécurité. *« La plupart de nos demandes concernant l'entretien et le renforcement de l'armée ont d'ores et déjà reçu une réponse positive »*, a déclaré le vice-ministre de la défense, sans donner de précisions. Israël, pour s'assurer l'accord de Washington, a réduit *de plus de 20 % le montant initial* de ses commandes.

Mais M. Brown a réservé sa réponse au sujet du montant de l'assistance financière américaine que Jérusalem voudrait voir s'accroître, en raison des frais occasionnés par le retrait du Sinaï et la mise en place d'une nouvelle infrastructure militaire au Néguev, après la signature du traité de paix. Israël voudrait que l'aide annuelle de Washington passe de *1 milliard de dollars à 1 milliard* et demi, plus une assistance extraordinaire, partiellement sous forme de prêts, de 3,3 milliards de dollars. Pour l'instant, la délégation américaine n'a accepté d'envisager que les frais liés directement au transfert des bases aériennes du Sinaï dans le Néguev.

Israël n'aurait pas non plus obtenu de réponse quant à une demande d'accélération des livraisons d'appareils F 16, qui serait rendue possible par la perte du marché iranien pour les Etats-Unis. Washington aurait accepté de ne procéder aux nouvelles fournitures d'armements à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite, auxquelles Jérusalem s'oppose, qu'après la signature du traité de paix israélo-égyptien. Mais M. Brown n'a pas caché l'intention de Washington de faire jouer à l'Egypte, à long terme, un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité au Proche-Orient.

Affrontements à l'université

Par ailleurs, de violents heurts ont opposé, mercredi, à l'université hébraïque de Jérusalem, plusieurs centaines d'étudiants de gauche, arabes et juifs, d'une part, à des membres de la Ligue de défense juive, d'autre part. Tout a commencé lorsque le dirigeant de l'organisation d'extrême droite, le rabbin Meïr Kahane, qui voulait prendre la parole devant des étudiants, a forcé avec l'aide de ses partisans l'entrée du campus, *fermé sur ordre des responsables* de l'université.

M. Kahane a ensuite protesté, au nom de la liberté d'expression, contre la *« discrimination »* dont il faisait l'objet, alors que le député de gauche, M. Uri Avneri, était sur le point de donner une conférence dans un amphithéâtre voisin, devant six cents étudiants. Dès les premiers mots du député, une vingtaine de membres de la Ligue de défense juive l'ont interpellé en le traitant de *« traître »* et de *« suppôt de l'O.L.P. »*. *« Dehors, bande de brutes nazies »*, leur a rétorqué M. Avneri, qui a été bousculé au cours de la bataille rangée qui s'ensuivit.

Devant l'incapacité dans laquelle il était de calmer les esprits, le recteur de l'université, arrivé sur les lieux, a annulé la conférence de M. Avneri et fait éteindre les lumières. Les bagarres se poursuivant, il a fait appel *aux forces de l'ordre. La* police des frontières, casquée et matraque au poing, a finalement ramené le calme sur le campus. Un autre député présent dans la salle, M. Charly Bitton, du Hadash (affilié au parti communiste), affirme avoir été malmené par les policiers. Le rabbin Kahane et quatre de ses partisans ont été arrêtés et relâchés une heure plus tard. Quant à M. Uri Avneri, il a énergiquement protesté auprès des autorités de l'université.

L'agitation ne cesse de croître dans les universités du pays depuis la lettre de soutien envoyée il y a quelques semaines à l'O.L.P. par un groupe d'étudiants arabes israéliens. — *(Intérim.)*

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'AMNESTY INTERNATIONAL DÉPLORE LE RETOUR AUX « PEINES CRUELLES » DANS LES PAYS MUSULMANS

Le secrétaire général d'Amnesty International, M. Thomas Hammarberg (Suède), s'est élevé, mercredi 14 février, contre les lapidations, les amputations et les punitions par le fouet dont la pratique, selon lui, semble se développer dans certains pays musulmans. Dans un communiqué publié à Stockholm, M. Hammarberg estime qu'il s'agit de violations flagrantes de la Charte des Nations unies, qui condamne les pratiques *« cruelles et inhumaines »*. Il cite notamment le cas du Pakistan, où les autorités ont décidé que l'adultère serait désormais puni de lapidation, la consommation d'alcool du fouet et le vol de l'amputation d'une main.

On trouve des châtiments similaires en Arabie Saoudite, en Libye et dans l'Empire Centrafricain notamment, poursuit M. Hammarberg. Ces pratiques, précise-t-il, ne sont pas l'apanage des seuls pays musulmans, puisque l'on peut également être condamné à être fouetté en Afrique du Sud.

Après avoir exprimé une certaine inquiétude en ce qui concerne l'évolution de l'Iran à cet égard, il souligne qu'il existe un vif mouvement d'opinion contre ces méthodes aussi bien à l'extérieur du monde musulman qu'en son sein.

Egypte

● *M. Boutros-Ghali*, ministre égyptien des affaires étrangères, de passage à Genève, a *rencontré* les membres de la commission des droits de l'homme des Nations unies, qui est actuellement le théâtre d'un débat sur la situation dans les territoires arabes occupés. Il a également eu un entretien avec M. Francis Blanchard, directeur du bureau international du travail, organisme qui a établi un rapport sur les travailleurs arabes de ces territoires. — *(Corresp.)*

● *M. Hussein Abderazak*, responsable des *« activités de masse »* du parti du Rassemblement progressiste et unioniste (nassérien-marxiste), qui avait été incarcéré le 23 janvier dernier au Caire, a été libéré le jeudi 1er février.

Toutefois, l'enquête le concernant va continuer. Les autorités reprochent à M. Abderazak d'avoir favorisé la parution de publications non autorisées de son propre parti et de mouvements paracommunistes clandestins. La police ayant privé le Rassemblement progressiste de son matériel d'imprimerie, l'organe de ce mouvement d'opposition, *Al Taqadoum*, est désormais ronéotypé. — *(Corresp.)*

● RECTIFICATIF. — Le nom du nouveau ministre égyptien des finances qui a accordé un entretien à notre correspondant au Caire (*le Monde* du 9 février) est M. Ali Lotfi, et non pas Lofti comme nous l'avons orthographié par erreur.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Le procès de Me Klaus Croissant s'est achevé dans une relative indifférence de l'opinion

Le procès intenté à Me Klaus Croissant par l'Etat ouest-allemand devant le tribunal de Stuttgart s'achève ce vendredi 16 février. Le verdict devait être prononcé dans l'après-midi. *Dans son réquisitoire, le procureur a demandé* une peine de trois ans et demi de prison contre l'ancien avocat de différents terroristes de R.F.A., qui était accusé d'avoir mis en place un système d'information entre ses clients et l'extérieur. La peine *maximale prévue était de cinq ans.*

Le procès intenté à Me Klaus Croissant par l'Etat ouest-allesant, déjà accusé mais laissé en liberté provisoire, avait cherché refuge en France, l'affaire ne suscitait plus outre-Rhin qu'un *intérêt limité auprès de l'opinion*, comme l'explique notre correspondant à Bonn.

De notre correspondant

Bonn. — En République fédérale, l'intérêt pour l'affaire Croissant a diminué au même rythme que les activités terroristes de la Fraction armée rouge. Il est vrai que, dans ce pays, les lenteurs de la procédure judiciaire sont décourageantes. Le procès de Me Croissant a commencé au mois de mars de l'année dernière. Comme le tribunal de Stuttgart n'a le plus souvent siégé qu'un jour par semaine, la presse comme le public ont fini par perdre le fil de ce débat judiciaire. En outre, il est clair que Me Klaus Croissant n'est plus l'*« épouvantail »* présenté aux citoyens lorsque le paye était encore secoué par les attentats. On a du mal, ici, a *se remémorer l'époque où les photos de l'« avocat des terroristes »* occupaient la place d'honneur en première page des journaux accompagnées de manchettes propres à susciter l'indignation générale.

Aux yeux de bien des gens, Me Croissant était alors plus dangereux que les véritables terroristes, tels qu'Andreas Baader, Gudrun Ennslin ou Ulrike Meinhof. Peut-être lui reprochait-on surtout d'avoir « trahi » à la fois ses origines et une société au sein de laquelle il avait tout d'abord réussi. Ce descendant de huguenots, *issu d'une famille petite*-bourgeoise, disposait en effet à Stuttgart d'un cabinet d'avocat fréquenté par une clientèle mondaine et par des industriels.

Comment, lors de la première vague d'agitation qui anima la République fédérale en 1967, fut-il conduit à changer pour devenir un *« ennemi du système »* ? La rumeur veut que le respectable avocat de Stuttgart ait été fasciné par l'exemple de son confrère *Horst Mahler, qui* fut le premier défenseur de Baader avant d'être lui-même accusé et condamné. Aussi certains relèvent-ils, non sans ironie, que lors de sa dernière intervention devant les juges, il y a une Horst Mahler comme un opportuniste particulièrement blâmable, parce qu'il se détourne aujourd'hui de la *« voie sans issue »* du terrorisme.

L'été 1977, le sort de Me Croissant déchaînait encore bien des passions. Lorsque l'avocat — laissé en liberté provisoire bien qu'on lui reprochât d'être *complice des terroristes* — se réfugia en France pour y demander l'asile politique, la plupart des Allemands de l'Ouest ont vu dans ce geste une insulte calculée à l'adresse de leur nouvelle démocratie, d'autant plus que la cause de Me Croissant trouva tout de suite de nombreux partisans à Paris. N'allait-on pas ici jusqu'à craindre que la justice française puisse elle-même reconnaître au rebelle le statut d'un *« combattant de la liberté »* ?

Les choses n'ont pas été aussi loin, puisqu'en fin de compte la Cour de cassation, à Paris, autorisa le gouvernement français à procéder à l'extradition de Me Croissant, tout en restreignant de façon assez sévère les chefs d'accusation formulés par le parquet *de la République fédérale*. L'avocat n'a donc pu être jugé que pour avoir établi un système d'information entre les terroristes emprisonnés et l'extérieur, ce qui, en termes de droit ouest-allemand, équivalait à *« favoriser une association criminelle »*.

Même avec des chefs d'accusation limités, le procès a fait réapparaître la contradiction fondamentale de cette affaire. La campagne menée contre Me Croissant a été basée avant tout sur des *« certitudes psychologiques »*. C'est d'ailleurs un fait que huit au moins des terroristes les plus recherchés durant ces dernières années ont tous, à un moment ou à un autre, travaillé au cabinet Croissant de Stuttgart. De là à démontrer juridiquement que l'avocat avait lui-même été engagé dans des activités terroristes, la distance reste toutefois considérable.

A Stammheim, les représentants de *l'accusation* ont été contraints de modérer leur réquisitoire. Certes, ils ont suggéré que Me Croissant était *« u nloup dans une peau d'agneau »*, et que son « Info-System » avait été une arme au service de la Fraction armée rouge, mais le procureur s'est contenté de réclamer contre l'accusé une peine de trois ans et demi de prison, c'est-à-dire moins que le maximum de cinq ans auquel l'avocat était exposé.

L'accusation a *souligné* que, parmi les informations que l'on reproche à Me Croissant d'avoir fait passer à ses clients, figuraient, par exemple, des instructions sur l'usage des armes à feu et des explosifs. Mais les avocats de l'accusé ont provoqué une surprise en révélant que la plupart de ces textes seraient passés par la censure de l'établissement pénitentiaire, et que certains se trouvaient même à la bibliothèque de la prison !

Me Croissant a donc soutenu qu'il n'avait pas violé les règles déontologiques du barreau. Selon lui, il appartient exclusivement aux accusés et à leurs défenseurs de déterminer les moyens auxquels ils entendent recourir pour préparer leur comparution devant les tribunaux. Aussi le procès a-t-il été ramené à un débat juridique relativement précis et limité, n'ayant plus guère de *rapport avec la « grande affaire »* — espérée par les uns et redoutée par les autres — qui paraissait s'annoncer au début des délibérations.

JEAN WETZ.

Pologne

L'explosion d'un bâtiment public à Varsovie a provoqué la mort d'au moins quarante et une personnes

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Quarante et un morts, soixante-dix-sept blessés : tel est le bilan encore provisoire de l'explosion qui a détruit, le jeudi 15 février, le bâtiment de la caisse d'épargne (P.K.O.), en plein centre de Varsovie (*le Monde* du 16 février). Au *moment* de la catastrophe, plusieurs centaines de personnes se trouvaient dans l'immeuble. En signe de deuil, les autorités ont ordonné la fermeture ce vendredi de tous les théâtres, cinémas et autres lieux de spectacle.

Surnommé la « rotonde » par les habitants de la capitale polo*naise en raison de sa forme* cylindrique, le bâtiment d'acier et de verre d'une cinquantaine de mètres de diamètre avait trois étages, au carrefour du boulevard Marsalkowska et de l'avenue de Jérusalem, près des grands magasins Wars, l'un des lieux les plus animés de la ville.

Sous l'effet de l'explosion, la plupart des vitres des immeubles environnants ont volé en éclats dans un rayon de 200 à 300 mètres. Les travaux de sauvetage se sont poursuivis toute la nuit en dépit d'un froid vif (— 14 degrés) et ils duraient encore ce vendredi matin. La radio a lancé des appels aux donneurs de sang. La circulation a été interdite à proximité du lieu du sinistre où la foule inquiète s'était rassemblée après la catastrophe.

Les causes de l'explosion qui s'est produite dans la cave n'avaient encore pu ce vendredi matin être déterminées de façon exacte. *Selon l'administration* de la ville interrogée par l'A.F.P., il n'y avait pas de conduite de gaz dans le bâtiment. D'autres *sources font état* de travaux de soudure qui auraient eu lieu jeudi dans les sous-sol.

Les rares informations données par la radio et la télévision ont favorisé la propagation des rumeurs les plus incontrôlables (geste criminel, voire attentat politique). Une commission spé*ciale placée sous la direction* du maire de la ville est chargée d'une enquête.

MANUEL LUCBERT.

Hongrie

Le forint est dévalué de 14 % pour les opérations non commerciales

De notre correspondant

Vienne. — Le forint hongrois a été dévalué de 14 % le jeudi 15 février pour les opérations de change non commerciales. Le *cours commercial reste inchangé. Pour un dollar, les touristes* obtiendront désormais 20,33 forints au lieu des 17,79 forints reçus jusqu'à maintenant. Dans les transactions commerciales, le taux de cahnge d'un dollar pour 35,58 forints est maintenu.

Cette décision est officiellement présentée comme une mesure destinée à favoriser la venue de *touristes occidentaux*. En partie exacte, cette explication doit toutefois être nuancée, comme le suggèrent un certain nombre d'autres dispositions annoncées le même jour. Ainsi, les visiteurs étrangers n'auront pas le droit d'importer en Hongrie plus de 100 forints (à peine 5 dollars) au lieu des 400 autorisés jusqu'à présent. De plus, la réglementation douanière a été renforcée afin d'empêcher l'exportation par les touristes occidentaux de marchandises qui risqueraient si elles n'étaient pas protégées, de manquer sur le marché hongrois.

Ces mesures paraissent, à première vue, en contradiction avec la tendance à la libéralisation des échanges touristiques. Ainsi, depuis le 1er janvier 1978, les Occidentaux ne doivent plus changer une somme imposée pour chaque journée passée en Hongrie, et le visa d'entrée a été supprimé pour les citoyens autrichiens. Cette volonté d'ouverture n'a pas que des effets positifs. L'an dernier, le nombre total de touristes a été *de 17 millions (plus 36 % par* rapport à 1977) pour une population de 10,6 millions d'habitants. Il y a eu 2 millions (+ 24 %) de touristes occidentaux et 3 millions (+ 100 %) de Yougoslaves. Cet afflux soudain a entraîné entre autres une augmentation du trafic de devises, et les revenus dus au tourisme n'ont progressé que de 24 %.

Décourager les fraudeurs

L'ouverture de la frontière avec l'Autriche pourrait aggraver les choses. A Vienne, on obtient sur le marché libre au minimum 2 florints pour 1 schilling alors qu'à Budapest le taux officiel non commercial était jusqu'à mer*credi de 1,35 forint pour 1 schilling*, dans la pratique, les offices de change hongrois utilisaient même un taux légèrement plus défavorable. En fixant *le cours* à un niveau plus proche du marché (1 schilling = 1,55 forint), les Hongrois espèrent décourager les fraudeurs.

Le problème est d'autant plus délicat que le volume des rentrées en devises touristiques sert en principe de base au gouvernement de Budapest pour accorder les autorisations de voyage en Occident à ses nationaux. En 1978, les Hongrois ont dépensé à l'extérieur *4 milliards de forints, tandis que* les revenus touristiques se sont élevés à 8,5 milliards de forints dont seulement 2 milliards en devises occidentales. Sur ces 2 milliards, les deux tiers ont été reversés en allocations devises aux citoyens hongrois qui se sont rendus à l'Ouest. Le gain pour l'Etat n'est donc pas très élevé, d'autant que l'essor touristique nécessite de sa part des investissements coûteux pour développer l'infrastructure hôtelière et routière.

M. L.

Italie

REPOUSSANT LES PROPOSITIONS DE M. ANDREOTTI

Le P.C.I. semble prêt à la rupture avec la démocratie chrétienne

De notre correspondant

Rome. — La crise gouvernementale italienne est dans l'impasse. On se demandait à Rome, ce vendredi matin 16 février, si le président du conseil désigné, M. Giulio Andreotti, ne renoncerait finalement pas à son mandat. La veille, il avait eu avec *la délégation communiste une rencontre très négative* : M. Berlinguer et ses amis se sont montrés intransigeants, refusant point par point les propositions de la démocratie chrétienne. La seule solution acceptable, à leurs yeux, serait la participation directe du *P.C.I.* au gouvernement.

M. Andreotti proposait deux choses à ses partenaires : une refonte du programme de la majorité parlementaire constituée en mars 1978, et la nomination de plusieurs ministres « techniciens » agréés par les partis de gauche, mais non pas membres de ceux-ci. La démocratie chrétienne ne veut pas aller au-delà, a-t-il précisé.

Le P.C.I. n'accepte ni le programme de M. Andreotti, jugé *« insuffisant »* ni sa forme gouvernementale, qualifiée de *« discrimination anticommuniste »*. Il fait, à son tour, trois propositions pour éviter le recours à des élections anticipées. La première serait que la démocratie chré*tienne accepte des ministres* communistes. La deuxième consisterait à confier à un « laïc » la présidence de ce gouvernement d'union nationale. La troisième, enfin, reviendrait à constituer le cabinet avec des représentants des partis « laïcs » (P.C.I. compris), laissant en retrait une D.C. qui n'appartiendrait plus qu'à la majorité parlementaire.

Bien entendu, aucune de ces propositions n'est acceptable par *la démocratie chrétienne*. Autant dire que le P.C.I. s'est résolu à la rupture. A-t-il la moindre chance d'imposer l'une ou l'autre de ses formules ? Son seul atout réside dans la détermination du président de la République, M. Sandro Pertini, socialiste, qui voudrait explorer toutes les voies possibles avant de dissoudre les Chambres.

L'intransigeance du P.C.I. est amèrement ressentie par les socialistes, qui, au contraire, jugeaient intéressantes les propositions de M. Andreotti. Ils étaient prêts à tous les compromis pour éviter des élections anticipées. Les voici contraints de partager, au moins en partie, les exigences de M. Berlinguer : oseraient-ils soutenir un gouvernement démocrate-chrétien si les communistes retournaient dans l'opposition ? Et quel « laïc » pourrait refuser de former le gouvernement si le chef de l'Etat le lui demandait ?

Un tel gouvernement serait tout au plus chargé de préparer les élections. *On n'imagine pas, en effet*, que les partis « laïcs » acceptent de gouverner à long terme sans la démocratie chrétienne. Ils n'auraient d'ailleurs pas de majorité parlementaire si, au lieu de voter « oui » ou de s'abstenir, la D.C. entrait dans l'opposition.

A l'inverse, une opposition communiste rendrait difficile la tâche d'un gouvernement quel qu'il soit. On prête à M. Andreotti cette formule : *« Avec les communistes dans l'opposition, le Parlement italien ne serait même pas en mesure d'exprimer ses vœux de Noël. »*

ROBERT SOLÉ.

Espagne

Vingt-sixième victime du terrorisme depuis le début de l'anné

UN GARDE CIVIL EST ASSASSINÉ A MADRID

Madrid (A.F.P.). — Un garde civil a été tué jeudi 15 février après-midi à Madrid, apprend-on de source policière.

Les agresseurs, deux jeunes gens, ont tiré plusieurs fois sur leur victime. Ils ont réussi à prendre la fuite. C'est la vingt-sixième victime du terrorisme en Espagne depuis le début de l'année, et le douzième policier tué.

DIPLOMATIE

M. GISCARD D'ESTAING A DINÉ EN TÊTE A TÊTE AVEC LE ROI DU MAROC

Le roi Hassan II du Maroc, arrivé, mercredi, à Paris, pour un bref séjour privé, et M. Valéry Giscard d'Estaing ont eu, jeudi 15 février, un entretien en tête à tête à l'occasion d'un dîner à l'Elysée.

Le problème du Sahara occidental a été au centre de l'entretien. M. Gisard d'Estaing ayant affirmé, jeudi, au cours de sa conférence de presse, que *« des solutions étaient possibles »* pour régler cette question qui oppose le Maroc et l'Algérie, on peut penser que les deux chefs d'Etat ont examiné les solutions envisageables. La France ne se présente pas en médiateur, mais est prête à soumettre des suggestions. M. *Giscard d'Estaing* a aussi déclaré dans sa conférence de presse, jeudi après-midi, qu'il espérait s'entretenir avec les *« hautes autorités algériennes »*. Un hebdomadaire arabe paraissant à Paris, *Al Watan Al Arabi*, estime qu'un entretien entre les présidents Giscard d'Estaing et Chadli aura lieu prochainement.

M. Giscard d'Estaing offre, ce vendredi, un déjeuner en l'honneur du roi du Maroc.

AFRIQUE

Tchad

Une formule fédérale ?

(Suite de la première page.)

Très habilement, il s'est très vite posé en adversaire du chef de l'Etat et a su gagner la confiance des autorités religieuses de N'Djamena. Musulman, M. Hissène Habré a systématiquement multiplié les contacts avec les imams et différents responsables religieux de la capitale depuis son installation à la primature, et s'est attaché, apparemment avec succès, à gagner leur confiance.

« Un Etat étendu et fragile »

Le rlôe de la France, dont le président Giscard d'Estaing a pourtant officiellement affirmé la neutralité à l'occasion de sa conférence de presse de jeudi, est également important. En ne soutenant pas le général Malloum pour éviter de s'immiscer dans les affaires intérieures tchadiennes, Paris a apporté un appui indirect au premier ministre. Depuis plusieurs mois déjà, malgré les protestations du chef de l'Etat tchadien, la France avait livré des armes aux guérilleros de M. Hissène Habré, officiellement *« en voie d'intégration »* au sein des forces armées régulières.

Le revirement politique amorcé par la France dès août 1978 lorsque Paris accepta de donner sa caution à l'*« opération Habré »* semble se confirmer aujourd'hui. C'est du moins ce que pensent les milieux politiques tchadiens hostiles à M. Hissène Habré. En effet, dans sa conférence de presse, parlant du *« Tchad, Etat étendu et fragile »*, M. Giscard d'Estaing a affirmé : *« Il n'y a pas d'autre solution que celle qui pourrait intervenir entre les Tchadiens du Sud et ceux du Nord à qui une place suffisante n'a pas été faite jusqu'ici. »* Le président de la République française a clairement fait allusion à une éventuelle fédération entre le Nord et le Sud.

Ce sont les rapports entre le Sud et le Nord qui dominent le drame tchadien. Depuis son accession à l'indépendance, le Tchad a, sous le régime du président Tombalbaye comme sous celui du président Malloum, été dirigé par des hommes originaires du sud du pays. Si la France a favorablement accueilli la nomination de M. Hissène Habré au poste de premier ministre, c'est précisément parce qu'elle pensait que cette promotion entraînerait celle des populations du Nord. Or il semble que, dès son entrée en fonctions, M. Hisène Habré ait surtout fait une politique tribale, lui permettant de mettre en place un grand nombre de ses frères de race. Cette attitude a inquiété et irrité les *« gens du Sud »* et aggravé la coupure qui existe entre les deux parties du pays, en donnant l'impression à ceux qui avaient autrefois confisqué le pouvoir que l'heure de la revanche de leurs adversaires avait sonné.

Pour la majorité des responsables politiques tchadiens, l'idée fédérale est actuellement inacceptable. Ils l'estiment dangereuse pour leur pays et de nature à conduire à d'éventuelles sécessions. En outre, ils considèrent qu'elle constituerait un grave précédent pour le reste de l'Afrique. Ils objectent, à juste titre, que le Soudan, voisin oriental du Tchad, qui connaît un problème analogue, a rejetté l'idée fédérale, bien que le pouvoir central ait dû faire face pendant plus de quinze ans à une rébellion armée qui dévasta le sud du pays.

En revanche, l'idée d'une « table ronde » lancée par M. Giscard d'Estaing, réunion qui permettrait à toutes les tendances politiques du Tchad d'être représentées et de discuter de l'avenir du pays paraît susceptible de rallier la majorité des dirigeants tchadiens. De telles assises auraient l'avantage de réunir des hommes aussi divers que les actuels dirigeants de N'Djamena et l'ensemble des chefs de la rébellion, qu'il s'agisse de M. Goukouni Oueddeï ou du Dr Abba Siddick par exemple. Mais pour qu'une telle conférence puisse se tenir, encore faudrait-il qu'elle obtienne l'aval non seulement de la France mais aussi des autres pays intéressés au règlement du conflit : Libye et Soudan. Sans compter celui des Etats limitrophes, comme le Cameroun et le Niger, dont les dirigeants ne cachent plus leur inquiétude devant la « déstabilisation » de leur voisin.

PHILIPPE DECRAENE.

LES FORCES FRANÇAISES

Deux mille militaires français sont actuellement stationnés au Tchad (mille huit cent cinquante hommes de l'armée de terre, cent aviateurs et cinquante marins) et ont à leur disposition quatre avions Jaguar et un Breguet-Atlantique.

Il faut ajouter à ces effectifs quatre cents coopérants militaires français qui servent au titre de l'assistance technique dans l'armée nationale tchadienne.

● *Les renseignements concernant les Français du Tchad* sont centralisés au service du ministère des affaires étrangères de la rue Lapérouse. Les familles peuvent téléphoner au 502-14-23, postes 51-39 et 51-52.

A travers le monde

Libye

● M. ERICH HOENECKER, président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, est arrivé, jeudi 15 février, à Tripoli, pour une visite officielle de trois jours, à l'invitation du président Kadhafi, annonce l'agence libyenne Jana. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● UN AVION DE TRANSPORT VISCOUNT de la compagnie Air Rhodesia, assurant la ligne Kariba-Salisbury a essuyé des tirs de guérilleros nationalistes, mercredi 14 février, a annoncé un porte-parole de la compagnie. Deux Viscount d'Air Rhodésia avaient déjà été abattus par les maquisards, le premier en septembre 1978, le second lundi (*le Monde* du 14 février). Cinquante-quatre personnes avaient trouvé la mort à la suite de cette dernière attaque. — *(Reuter.)*

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	153 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Zaïre

Kinshasa dénonce le recrutement de quarante-huit « mercenaires » en vue de « semer des troubles » dans l'est du pays

Quarante-huit mercenaires *« engagés pour semer des troubles à l'est du Zaïre »*, dans la région de Goma séjournent actuellement au Rwanda, a-t-on affirmé, jeudi 15 février de source officielle à Kinshasa. L'agence Zaïre presse (AZAP) a rendu publiques, jeudi, les identités de douze d'entre eux. Il s'agit, selon l'AZAP, de dix Belges, d'un Allemand de l'Ouest et d'un Français, M. Roland Badot. Ceux-ci se trouveraient au poste frontière rwandais de Gisenyi qui, le long du lac Kivu, fait face à la ville zaïroise de Goma.

Une quantité importante d'armes et de munitions, indique l'AZAP, aurait été trouvée dans les bagages de ces mercenaires. Leur recrutement aurait été effectué à Liège. Les billets et chambres d'hôtel auraient été réservés par la banque Bruxelles-Lambert. Tout en confirmant que des billets et chambres avaient été retenus par l'intermédiaire d'une agence de voyages dépendant de lui, le groupe Bruxelles-Lambert a rejeté les accusations portées par l'AZAP. La Banque ajoute qu'elle *« délivre quarante mille billets par an et n'a ni la possibilité ni la volonté de vérifier les déplacements de ses clients »*.

L'AZAP croit savoir que *« les cerveaux de l'opération avaient déjà envoyé depuis cinq jours un émissaire aux Etats-Unis nommé Mbemba, soi-disant membre de l'opposition à l'actuel régime zaïrois, pour rallier Washington à leur cause, ce que les milieux proches du président Mobutu Sese Seko considèrent comme un geste inamical de la part des Etats-Unis »*.

« On ne réalise pas, en effet, conclut l'agence, *comment cet émissaire qui est toujours aux Etats-Unis y passe un séjour semi-officiel en contradiction avec le pacte d'amitié et de coopération qui scelle toujours les relations entre les deux Etats. »*

Par ailleurs, un ressortissant italo-belge, dont l'identité n'a pas été révélée, *« convaincu de trafic d'armes au service de la subversion »* avait été arrêté mardi en compagnie de deux cadres zaïrois : le délégué général de la Compagnie maritime zaïroise et le directeur de l'Agence maritime internationale du Zaïre. Cette arrestation a eu lieu à Lufu (Bas-Zaïre). — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Mexique

Entretiens « francs et sincères » entre MM. Carter et Lopez Portillo à Mexico

Mexico *(Reuter)*. — Les présidents Carter et Lopez Portillo ont abordé, jeudi 15 février, la question des livraisons de pétrole et de gaz mexicains aux Etats-Unis. L'entretien a été *« très satisfaisant »*, a déclaré M. Carter. De source autorisée mexicaine et américaine, on indique que les discussions ont été « cordiales et positives ».

Les deux chefs d'Etat ont également abordé le problème des travailleurs mexicains résidant de manière illégale aux Etats-Unis et celui de la contrebande de drogue. A également été évoquée l'évolution de la situation en matière nucléaire.

L'atmosphère des discussions contraste avec le climat peu chaleureux qui prévalait la veille, à l'arrivée de M. Carter.

Dans le village d'Ixtilco, au sud de Mexico, où il s'est rendu après son entretien avec M. Lopez Portillo, M. Carter a prédit « de bonnes nouvelles », pour vendredi, dernière journée de sa visite. Il a qualifié de *« franches et sincères »* ses conversations avec les Mexicains et a souligné la complexité des problèmes des relations entre les deux pays.

Il a, par ailleurs, désapprouvé l'affirmation faite la veille par M. Lopez Portillo, selon lequel les Etats-Unis ressentent *« de la crainte et du mépris »* face aux nouvelles découvertes de pétrole au Mexique. Cette description des relations entre les deux pays *« est inexacte »*, a-t-il poursuivi.

A Mexico, trois mille manifestants ont défilé dans l'avenue principale de la ville pour protester contre la visite de M. Carter. Ils avaient auparavant tenté de se rendre en cortège devant l'ambassade américaine mais avaient été refoulés par la police. Les manifestants, dont de nombreuses femmes et des jeunes gens, ont indiqué qu'ils voulaient aussi protester contre les violations des droits de l'homme au Mexique.

Brésil

La question de la légalisation du parti communiste est posée

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Peut-on envisager la légalisation du parti communiste brésilien ? Depuis plusieurs jours, représentants du gouvernement et membres de l'opposition multiplient les déclarations sur cette question, liée à l'ampleur de la future amnistie politique et aux nouvelles règles du jeu politique.

Pour le gouverneur de l'Etat de Sao-Paulo, membre de l'Arena, M. Paulo Egydio, la légalisation du P.C. permettrait de mieux évaluer sa force réelle et de contrôler ses cadres, tout en lui enlevant une partie de la séduction mythique que lui confère la clandestinité. C'est aussi le point de vue de certains secteurs libéraux du régime, qui citent le cas de l'Espagne, où la légalisation du P.C. à la veille d'un processus électoral a été bien tolérée. Mais cette thèse ne fait pas l'unanimité. Certains craignent de provoquer inutilement le mécontentement des secteurs « durs » des forces armées, qui n'acceptent déjà qu'avec réticence l'« ouverture » actuelle. La légalisation du P.C. pourrait être pour l'armée un *casus belli* susceptible de provoquer un coup d'arrêt du processus de démocratisation.

Les forces armées brésiliennes sont parmi les plus anticommunistes du continent, près d'un demi-siècle après la tentative de soulèvement de 1935, qui avait provoqué des affrontements entre militaires et communistes, et dont le souvenir est soigneusement entretenu par l'actuel régime.

Pourtant, depuis 1964, de nombreux officiers se sont évertués, pour justifier le maintien des lois répressives, à grossir le « danger communiste », affirmant, d'autre part, l'absence de représentativité du P.C.B.

En cinquante-six ans d'existence, le P.C.B. en a passé deux à peine dans la légalité. En 1946, dernières élections auxquelles il a participé, il était arrivé en quatrième position, obtenant quatorze députés.

Le parti d'opposition M.D.B. (Mouvement démocratique brésilien), semble, de son côté, perplexe. Il peut difficilement rejeter l'éventuelle collaboration d'un parti qui fut l'une des principales forces de la gauche brésilienne. Mais il redoute de donner des arguments à ceux qui souhaitent assimiler le M.D.B. à la « subversion » afin de le disqualifier aux yeux des forces armées. Cette dernière préoccupation paraît l'emporter, puisque le président du M.B.D., M. Ulysses Guimaraes, vient de se prononcer publiquement contre l'entrée de communistes dans sa formation.

Conscients des obstacles, les dirigeants du P.C. ont adopté une attitude des plus modérées. Ils affirment que la consolidation de l'opposition « existante », c'est-à-dire du M.D.B., passe en ce moment avant la réorganisation des anciens partis. Après tant d'années de persécutions, les communistes brésiliens paraissent surtout préoccupés de sortir du ghetto. — Th. M.

Algérie

Dans un message à M. Giscard d'Estaing

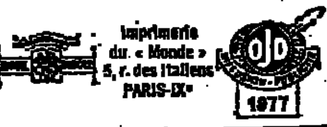
LE PRÉSIDENT CHADLI SOUHAITE ENTRETENIR DES « RELATIONS AMICALES » AVEC LA FRANCE

L'Algérie est déterminée à *« continuer à œuvrer dans le sens de l'action menée par le président Houari Boumediène afin que la volonté politique exprimée par les plus hautes autorités de nos deux pays* (la France et l'Algérie) *puissent, par le dialogue sincère et la concertation loyale, se traduire dans les faits »*, déclare le président algérien, M. Chadli, dans un message qu'il a adressé jeudi 15 février au président Giscard d'Estaing et que publie l'ambassade d'Algérie à Paris.

Le président Chadli se déclare convaincu, dans ce message, que *« le nombre et la densité des liens existant entre nos deux pays, auxquels s'ajoutent la dimension humaine de l'émigration algérienne en France, à la dignité et la sécurité de laquelle nous attachons le plus grand prix, appellent à l'établissement de relations amicales fondées sur l'équilibre des avantages et des intérêts »*.

Le chef de l'Etat algérien indique, en outre, que *« les messages échangés ces derniers temps soulignent bien notre volonté commune de situer la coopération entre l'Algérie et la France non seulement au niveau des intérêts supérieurs de nos deux pays, mais aussi des impératifs de l'assainissement des rapports entre tous les Etats du bassin occidental de la Méditerranée auquel nous appartenons, dans un esprit de liberté, de justice et de paix pour tous les peuples grands et petits »*.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX°
1977

ASIE

Vietnam

Les départs de cargos bondés de réfugiés tendent à devenir réguliers

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — L'« exportation » de cargaisons humaines par les autorités vietnamiennes, au prix fort, vers les côtes des pays voisins du Sud-Est asiatique, prendra-t-elle bientôt fin ? Les gouvernements de la région et les responsables des organisations internationales de secours en doutent fort et font valoir une série d'arguments à l'appui de leur pessimisme.

Les départs, par cargos bondés, tendent à devenir réguliers et semblent bien refléter une politique de rejet délibérée.

La série des bateaux gros porteurs, estime-t-on dans ces milieux, représente en quelque sorte l'« artillerie lourde » utilisée par Hanoï pour se débarrasser de ses ressortissants sino-vietnamiens, considérés depuis l'aggravation de la querelle avec Pékin comme une « cinquième colonne ». Cette série s'allonge de mois en mois. Il y a eu successivement : le *Southern-Cross* en Indonésie, le *Hai-Hong* en Malaisie, le *Huey-Fong* à Hongkong et le *Tung-An* aux Philippines. Tous étaient chargés de deux mille cinq cents à trois mille passagers, en grande majorité des Sino-Vietnamiens, comme c'est aujourd'hui le cas du *Sky-Luck*, le dernier en date, qui a jeté l'ancre dans le port de Hongkong. Incidemment, les agents singapouriens de ce cargo sont les mêmes que ceux du *Hai-Hong*.

Pour spectaculaires que soient ces arrivages en gros, ils ne doivent pas faire oublier la flottille d'unités plus modestes — en partie construites sous la supervision des autorités vietnamiennes — qui continue à transporter dans des conditions bien plus dramatiques des milliers d'autres Vietnamiens et Sino-Vietnamiens (85 %).

Venant moins d'un mois après l'affaire du *Hai-Hong*, l'arrivée du *Huey-Fong*, au début de décembre, provoqua une longue résistance des autorités de Hongkong (qui ne manquent déjà pas d'immigrants chinois) et une tempête de protestations.

Au début de janvier, après une démarche formelle de son gouvernement auprès de l'ambassadeur du Vietnam à Canberra, M. Mac Kellar, ministre australien de l'immigration, avait accusé ouvertement le gouvernement de Hanoï de participer directement à l'exode de ses ressortissants par le biais de compagnies maritimes étrangères de peu de scrupules. Il avait précisé que les candidats au départ payaient jusqu'à 4 000 dollars la place. D'autres gouvernements de la région, qui partagent en privé la même conviction, ont fait à Hanoï des représentations diplomatiques plus discrètes. Enfin, le problème des réfugiés a été l'une des raisons avancées par le Japon pour refuser un accroissement de son aide économique et alimentaire au Vietnam en 1979.

« Un millier de serpents »

Les Vietnamiens n'ont jamais admis le caractère délibéré et spécifique de cet exode qu'ils mettent sur le compte des séquelles de la guerre et de leurs difficultés économiques.

On sait, par ailleurs, que la police de Hongkong a découvert à bord du *Huey-Fong*, dans la salle des machines, l'équivalent en or de 1 million de dollars, que les passagers ont répété qu'ils avaient payé leur passage aux autorités, et que le livre de bord du capitaine taiwanais contient des remarques du genre de celle-ci : *« Je quitte Bangkok pour ramasser un millier de « serpents » au large du Vietnam »* (« serpent » désignant, dans l'argot chinois, les immigrants illégaux qui s'infiltrent à Hongkong.

Une nouvelle « technique » est le débarquement à la sauvette des passagers sur une île. Le premier cas a été signalé ce mois-ci aux Philippines, sur l'île de Palaovan.

A la même époque que le *Huey-Fong*, avons-nous appris de bonne source, au moins deux autres cargos, dont l'un baptisé *Thanh-Loi*, étaient « en chargement » sur la rivière de Saigon. Du fait des protestations, ils avaient été momentanément retenus. Le 12 janvier, le gouvernement de Hanoï a annoncé une politique légale de départs pour ceux qui souhaitent quitter le Vietnam, politique assortie de restrictions, mais ne mentionnant pas les Sino-Vietnamiens, officiellement considérés comme des citoyens du Vietnam à part entière.

Le gouvernement se déclarait également prêt à coopérer avec le haut commissariat des Nations-unies pour les réfugiés afin de mettre cette politique en œuvre. *« S'il souhaite l'aide du H.C.R. pour une opération qui s'apparenterait à une immigration directe et qui lui permettrait de se débarrasser élégamment de sa communauté chinoise aux frais de la communauté internationale, le Vietnam sait qu'il ne devrait plus jouer sur les deux tableaux : départ légaux et expulsions officiellement favorisés »*, nous a dit un responsable local. Mais alors, comment expliquer l'arrivée du *Sky-Luck* ? *« Les Vietnamiens,* ajoute-t-on de même source, *sont en position de force et ils sont pressés. Peut-être lâchent-ils les cargos, qui sont devenus la terreur de la région, pour forcer la décision du H.C.R. : ou l'organisation coopère à l'évacuation des Sino-Vietnamiens, ou d'autres cargos suivront. Qui peut les en empêcher ?* Que peut faire le H.C.R., sinon négocier ?

Cependant, quelle que soit l'issue d'une négociation, le problème essentiel demeurera : quels pays seraient disposés à absorber ces Chinois d'outre-mer, dont bien peu veulent, alors que plus de deux cent mille autres réfugiés de l'Indochine attendent, depuis des mois et parfois des années, dans les camps ? Et encore, compte tenu du fait que la communauté chinoise du Vietnam dépasse le million d'individus, jusqu'où irait une telle « coopération » ?

On se heurte également à des contradictions de taille si on envisage la question du rapatriement des réfugiés cambodgiens installés au Vietnam.

Cent cinquante mille d'entre eux bénéficient, à la demande de Hanoï, de la protection et de l'assistance du H.C.R. Aujourd'hui, étant donnés les changements intervenus au Cambodge, Hanoï et ses alliés du Funsk souhaitent que le H.C.R. aide matériellement à leur réinstallation dans leur pays d'origine. Mais l'affaire n'est pas si simple. D'abord ses règlements font un devoir au H.C.R. de vérifier, cas par cas le caractère volontaire de ces retours. Ensuite, comment pourrait-il entreprendre cette opération à la demande d'un régime que la grande majorité des membres des Nations unies se refusent encore à reconnaître ? Ce serait créer un précédent et donner un moyen de pression supplémentaire au sein des instances internationales à ceux qui soutiennent le Funsk.

En attendant que les parties intéressées négocient ces questions graves et épineuses, les limites de la patience et de la capacité d'absorption des pays non communistes de la région paraissent atteintes.

Partout l'attitude de refus, voire de rejet brutal des réfugiés, est notable, d'autant plus qu'il s'agit principalement de Chinois d'outre-mer. Lors de leur réunion de janvier à Bangkok, les ministres des affaires étrangères de la SEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) ont fait circuler l'idée d'une île qui serait mise à la disposition du H.C.R. pour tous les réfugiés de l'Indochine. L'Organisation internationale n'a pas officiellement été saisie, mais on sait que c'est bien ce que redoutent les responsables des organisations internationales de secours : la création d'une île où s'entasseraient les dizaines de milliers de parias d'Indochine.

R.-P. PARINGAUX.

LE PREMIER MINISTRE VIETNAMIEN SE REND A PHNOM-PENH

Le premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, a quitté vendredi 16 février Hanoï à destination de Phnom-Penh, où il fera une visite officielle à l'invitation du Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchéa, a annoncé l'agence vietnamienne d'information. Il est accompagné de MM. Nguyen Duy Trinh, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Le Thanh, vice-premier ministre, et Dang Thi, chef d'état-major général.

Au cours de cette visite, le Vietnam et le Cambodge devraient signer un traité d'amitié et de coopération embrassant les domaines de la défense nationale et de l'économie.

Par ailleurs, M. Ieng Sary, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Cambodge, a regagné secrètement son pays et se trouve actuellement dans une des bases de repli des guérilleros Khmers rouges qui poursuivent la lutte contre le nouveau régime de Phnom-Penh, écrit vendredi le « South China Morning Post ». Selon le quotidien de Hongkong, M. Sary aurait assisté il y a moins d'un mois à une importante réunion militaire dans le sud-ouest du Cambodge. Il aurait à cette occasion informé les principaux membres du gouvernement Pol Pot des discussions qu'il a eues avec les dirigeants chinois lors de son séjour à Pékin.

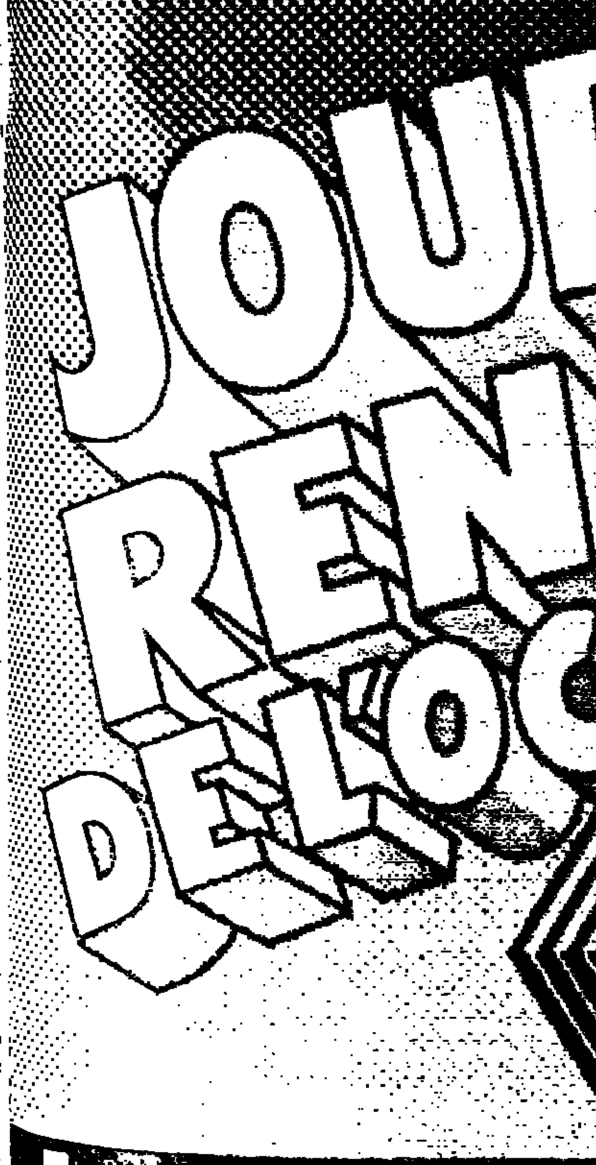
Chine

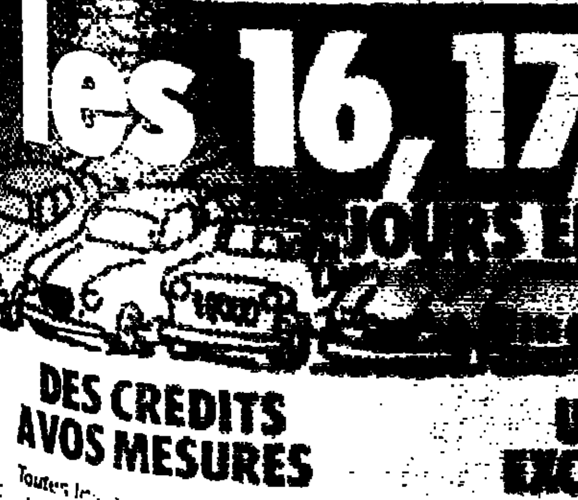
M. HUA GUOFENG INVITE LE PREMIER MINISTRE INDIEN A PÉKIN

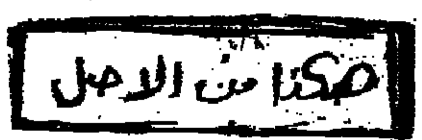
Pékin *(A.F.P.)*. — Le ministre indien des affaires étrangères, M. Vajpayee, a quitté Pékin pour Changhaï, vendredi 16 février, après avoir eu pendant quatre jours des entretiens avec les dirigeants chinois.

Le premier ministre chinois, M. Hua Guofeng, lui a fait part de son désir de régler les problèmes entre les deux pays *« par d'amicales discussions »*.

M. Hua Guofeng a invité le premier ministre indien, M. Desai, à faire une visite officielle à Pékin.







Démocratisation au Bangladesh

II. - L'idéologie du « développement »

De notre envoyé spécial GÉRARD VIRATELLE

Porté au pouvoir par un coup d'Etat, en novembre 1975, le général Ziaur Rahman a été confirmé dans ses fonctions à l'issue d'une élection présidentielle en juin 1978. En organisant, le 18 février, des élections législatives, le régime de Dacca espère, face à une armée divisée et turbulente, se doter d'une base politique capable d'assurer sa stabilité, afin de poursuivre une politique de développement fondée sur la dépendance à l'égard de l'Occident (« le Monde » du 16 février).

Dacca. — « *Il n'y a pas de substitut au travail* », proclame une affiche gouvernementale singulièrement identique à l'un des slogans lancés dans l'Inde voisine, sous l'état d'urgence, par le régime de Mme Gandhi. « *On demande aux gens de travailler, mais on ne leur garantit nullement un emploi* », fait justement remarquer un jeune Bengalais. Cela explique que, selon un économiste, près de la moitié des personnes en âge de travailler n'aient aucune activité permanente. « *Tant de gens sont désœuvrés alors qu'il y a tant de choses à faire* », a déjà souligné René Dumont dans un rapport aux autorités (1). Cependant, près d'un million de fonctionnaires de toutes catégories, oubliant qu'ils étaient des privilégiés, ont fait la grève perlée depuis le mois d'avril dernier parce qu'ils n'acceptent pas la nouvelle échelle de salaires maladroitement imposée par le gouvernement, entraînant pourtant des augmentations de 50 %, et parfois de plus de 100 % pour les plus modestes (le salaire d'un balayeur est passé, par exemple, de 70 à 225 takas (2) par mois).

Ces mouvements de revendication, en principe interdits sous la loi martiale, avaient pris de l'ampleur à l'approche des élections. Voulant éviter l'épreuve de force, les autorités ont laissé faire et se sont même prêtées à des négociations. L'administration est le premier pourvoyeur d'emplois permanents dans ce pays, presque essentiellement agricole. Le rêve de toute famille bengalaise est d'y compter au moins un fils, et l'éducation est dispensée aux enfants, lorsqu'ils peuvent aller à l'école, avec cet objectif en tête.

Les responsables les moins attirés par les formules de mobilisation collective commencent à se demander s'il n'y a pas lieu de rechercher des solutions au problème de l'emploi dans de grands travaux. Il est de fait que la seule action qui, en ce domaine, apporte depuis quelques années des sources non négligeables mais passagères de revenus — ou de vivres — à des dizaines de milliers de Bengalais, est l'opération « *nourriture pour du travail* » (*le Monde* des 8, 9 et 10 mars 1977). Celle-ci, soutenue notamment par l'aide du programme alimentaire, contribue, certes, à améliorer le sort des paysans démunis employés à creuser des canaux ou à renforcer des digues, mais elle donne aussi une plus-value aux terres se trouvant à proximité de ces chantiers.

Une autre opération connaît actuellement une certaine faveur : l'émigration de main-d'œuvre vers les pays du Golfe. Les responsables bengalais ont mis sur pied une procédure afin d'encourager l'expatriation, sans semble-t-il, prendre en considération les conséquences que pourrait avoir le départ de *techniciens qualifiés ou de spécialistes* (médecins, ingénieurs) formés à grand prix, sur la *marche de certains secteurs.*

Le régime de Dacca a fait du « développement » son programme. « *La politique est celle de l'économie* », a pu dire le général Ziaur Rahman. « *Nous ne voulons pas de polémique idéologique mais doter le pays d'une infrastructure et dépenser le maximum de ressources dans les régions rurales* », nous précise l'un des conseillers du chef de l'Etat. Tous les médias sont mobilisés en grande partie pour répercuter le message du « développement ».

Le salut dans l'agriculture

Publié l'année dernière, le Plan de deux ans (1978-80) définit les objectifs et la stratégie en matière économique et sociale. Il vise à développer l'économie rurale pour lutter contre la pauvreté endémique et réduire, en principe, la dépendance du pays à l'égard de l'aide alimentaire étrangère. « *Le général Ziaur Rahman comprend que le salut de la nation réside dans son agriculture* », nous déclare le ministre qui en a la charge, M. Azizul Huq.

Trois récoltes normales successives et les progrès de la culture du blé en hiver ont, pour un temps, écarté le spectre de la disette, mais le Bangladesh prévoyait tout de même de recevoir, au titre de l'aide alimentaire, 1,3 million de tonnes de céréales pour l'année fiscale 1978-79, soit environ le dixième de sa production. La croissance de celle-ci est contrariée par l'augmentation démographique et se révèle finalement moins forte que celle des importations de céréales. Plusieurs études ont, d'autre part, récemment montré que l'aide alimentaire ne servait généralement pas à approvisionner les populations rurales les plus nécessiteuses mais qu'elle était distribuée dans les villes, et en particulier la capitale, pour y prévenir toute source de mécontentement dans la petite et moyenne bourgeoisie.

Le ministre de l'agriculture donne l'exemple en transformant son jardin d'agrément en potager. « *Il a fallu lutter avec le jardinier, qui n'avait que l'habitude de semer des fleurs et du gazon* », nous dit encore M. Huq, qui voudrait favoriser un accroissement de la production à la fois des denrées vivrières et d'exportation autres que le jute. Car les perspectives d'écoulement sur le marché international de la principale ressource nationale, soumise à la concurrence des fibres synthétiques, laissent peu de place à une augmentation de sa production.

A la vérité, la politique agricole et de développement rural est celle suggérée pour lutter contre la pauvreté, en particulier par les experts de la Banque mondiale et de la Commission trilatérale, et qui a fait les beaux jours de la « *révolution verte* » dans plusieurs pays asiatiques : accroissement de la productivité, des cultures de riz, blé et jute, principalement en étendant l'irrigation, l'usage des semences à haut rendement, des engrais (en partie importés ou fournis par *l'aide américaine*), les *coopératives* et le crédit rural. Sans une répartition plus équitable des terres — *10 % des exploitants* en possèdent plus de la moitié et 40 % des paysans en sont totalement démunis, — cette politique conduit à une aggravation des *inégalités, des tensions sociales* et au renforcement du pouvoir local des possédants. Le régime s'appuie, il est vrai, sur ceux-ci, mieux armés pour bénéficier des crédits, financer les innovations et en récolter les fruits, et contrôler les coopératives. Les prêts, *par exemple, pour* les cultures à haut rendement et la pisciculture sont attribués par la force des choses, aux paysans ayant déjà pignon sur rue... Comment, se dit-on, avancer de l'argent à ceux qui sont ignorants et ne possèdent rien, même pas leurs outils de travail, et n'offrent, en conséquence, aucune garantie ?

Les techniques les plus éprouvées ou les plus modernes ne contribuent pas à améliorer le sort de la paysannerie si la majorité de ses membres ne peuvent y avoir accès. En ce domaine, les actions du régime portent sur les méthodes et non pas sur les structures. La constitution d'une commission, pourtant de nature à renvoyer aux calendes grecques les problèmes de la réforme agraire, a même été repoussée... « *C'est une question très délicate* », a pu dire le président.

Se réclamant confusément du socialisme, la Ligue Awami avait confié à l'Etat les grands moyens de production. Les maigres ressources publiques ne permettant guère de subventionner ces entreprises, pour la plupart déficitaires, le nouveau gouvernement a restitué une large partie des petites et moyennes unités nationalisées à leurs anciens propriétaires. Il encourage d'autre part, à grand renfort d'aides publiques, les investissements privés, nationaux et étrangers, mais, pour le moment encore, ceux-ci *intéressent principalement* les activités commerciales ou seulement différentes industries de substitution aux importations, car le marché national est limité à quelques produits essentiels.

L'engrenage de la dépendance

Analysant l'ébauche du Plan, un groupe d'économistes modérés conclut sévèrement que les responsables « *n'ont pas une vision claire de la société qu'ils veulent construire* ». Ils s'interrogent sur la volonté du *gouvernement de réduire à l'avenir* la dépendance à l'égard de l'aide extérieure.

A la *vérité*, le régime Zia *fait* de cette dépendance l'un des piliers de sa politique. L'une des personnes les plus importantes, de nos jours, à Dacca, est le « *directeur des ressources extérieures de la commission du Plan* », M. A.M. Muhit. Avec un incontestable brio, il est chargé de convaincre les Etats occidentaux et le Japon d'accorder à son pays une aide croissante : 1,25 milliard de dollars pour 1978-1979 (il avait demandé 1,5 milliard). Depuis l'indépendance, 77 % des dépenses publiques ont été financées par l'aide extérieure, et ce pourcentage ne devrait pas beaucoup diminuer au cours des prochaines années : en 1978-1979, l'aide comptera encore pour presque 60 % du budget total et couvrira notamment la quasi-intégralité des dépenses de développement. « *Cette dépendance n'a pas d'importance* », nous affirme M. Muhit. « *Plus l'aide sera élevée, plus il y aura d'investissements, et plus rapidement nous serons autosuffisants* », ajoute-t-il. Vision optimiste s'appuyant sur le fait que, si l'assistance augmente, les investissements nationaux feront de même. L'espoir mis en cette assistance semble reléguer au second plan la *nécessité de mobiliser les* ressources intérieures. Au lendemain de son élection, le président Zia a, sans ambages, annoncé le montant de l'aide sur lequel il comptait « *pour pouvoir s'en dispenser ultérieurement* ». « *Quoi que les dirigeants affirment*, nous déclare l'un des principaux membres de la commission du Plan, M. N.A. Farouk, *le pays ne se donne pas les moyens de mettre fin à cette dépendance.* » L'exemple de l'Inde voisine invite plutôt à se demander si l'engrenage de l'aide ne poussera pas Dacca, par un phénomène d'accoutumance, à accroître d'année en année son endettement.

Il est vrai que plus de la moitié de l'aide est *accordée* sous la forme de dons, et le Bangladesh a demandé à tous ses créanciers, et obtenu de la plupart d'entre eux — mais pas de la France, — une annulation de ses dettes publiques et un adoucissement des conditions de crédit (longs délais de grâce, faible taux d'intérêt...). L'ensemble de l'assistance, y compris les dons, reçue par Dacca depuis l'indépendance, en 1971, s'élève à 5 milliards de dollars sur lesquels il lui reste à rembourser près de la moitié. Les vœux de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des pays donateurs — dont le principal est les Etats-Unis — pèsent lourdement sur les orientations et le financement de la politique économique nationale.

Ses créanciers pressent également le Bangladesh d'accorder une plus grande attention au contrôle des naissances — pourtant proclamé, il y a deux ans, priorité n° 1 : quatre-vingt-quatre millions d'habitants s'entassent, *en 1978, sur un territoire grand* comme le quart de la France. Plusieurs organisations internationales financent des programmes, parfois concurrents, des services de santé en milieu rural. Cependant, la principale initiative prise jusqu'à maintenant, la mise en place d'un système d'information des familles sur la prévention des naissances et les soins infantiles, est freinée par le manque de *fonds, malgré, dans ce* domaine aussi, d'importants concours extérieurs ; son incidence ne pourra guère se faire sentir avant quelques années sur la natalité. Mais on laisse entendre à Dacca que des mesures plus énergiques seront prises « *après les élections* ».

Son assujettissement économique à l'Occident n'empêche pas le Bangladesh de maintenir la coopération avec l'Union soviétique sensiblement au niveau où elle se trouvait lors du renversement du régime de Mujibur Rahman. Moscou est parvenu à conserver une représentation diplomatique relativement forte à Dacca.

Le réalisme prévaut également dans les relations avec New-Delhi, *dont la chute de Mme Gandhi a* favorisé la « *décrispation* ». Le Bangladesh ne peut guère préserver son indépendance nationale face à l'Inde que par la voie politique et diplomatique, comme ce fut le cas avec la signature, en novembre 1977, d'un arrangement bilatéral provisoire *sur le partage* des eaux du Gange. Les rapports entre les deux pays posent tout le problème de la souveraineté du petit Etat, enserré dans la poche *orientale de son puissant voisin.* C'est pourquoi certains groupes maoïstes estiment que « Zia » est à l'avant-garde du « *combat contre les expansionnismes indien et soviétique* ».

De fait, les échanges de visites se multiplient et le commerce se développe entre Dacca et Pékin. La Chine va installer une usine d'engrais et une sucrerie et entreprendre des travaux d'irrigation et de drainage au Bangladesh. Cette coopération répond bien évidemment à la conjonction d'intérêts géopolitiques entre les deux pays : la Chine étant soucieuse de damer le pion de l'U.R.S.S. et *le Bangladesh de contrebalancer* l'omniprésence de l'Inde.

Le régime Ziaur Rahman a établi aussi de bonnes relations non seulement avec les pays voisins, et *notamment ceux de l'Association des nations du Sud-Est asiatique* (Singapour, Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines), mais également avec les Etats islamiques, en particulier ceux qui disposent des pétrodollars ou accueillent de la main-d'œuvre.

Sa volonté d'être l'ami de tous et sa modération ont permis à ce pays, qui n'a que sa pauvreté à offrir, d'être admis au Conseil de sécurité, où il a déjà pu jouer un rôle médiateur lors du *débat sur* le Cambodge. Le régime de Dacca estime avoir vu ainsi consacrer sa reconnaissance internationale. Il ne lui reste plus qu'à s'assurer, sur le plan intérieur, des moyens de la stabilité et de la durée.

FIN

(1) Et dans un livre récent *Paysans écrasés, Terres massacrées*. Ed. Robert Laffont.

(2) Un seer (environ 1 kilo) de riz coûte 4,75 takas (une taka = 0,30 franc) tandis qu'un ouvrier agricole — employé généralement temporaire, — gagne en moyenne de 8 à 10 takas par jour. La quantité de grains alimentaires disponibles pour la consommation individuelle était inférieure pour l'année 1976-1977, au niveau d'il y a dix ans ; il en était de même pour la plupart des produits courants.

Le Monde

société

ÉDUCATION

APRÈS HUIT MOIS DE NÉGOCIATIONS

Le ministère de l'éducation et la FEN aboutissent à un accord sur la dimension professionnelle de la formation des jeunes

La commission administrative de la Fédération de l'éducation nationale s'est réunie le 15 février, notamment pour donner son avis sur le « relevé de conclusions » que le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, avait envoyé deux jours plus tôt au secrétaire général de la FEN, M. André Henry.

Aboutissement de huit mois de négociations entre le ministère et la FEN, ce texte a reçu l'aval — de principe — de trente-deux syndicats sur les trente-six participant au vote. « *C'est une avancée importante* dans le sens de nos revendications », a indiqué le soir même M. André Henry, visiblement satisfait que, d'une part, les négociations aient abouti à un texte, et d'autre part, que ce texte consacre le rôle du « service public d'éducation » dans la formation initiale — l'école — et la formation permanente des adultes.

Ce relevé de conclusions, certes, n'est qu'un engagement moral de part et d'autre. Pour M. Henry, cependant, il représente un « levier de lutte » contre les projets du C.N.P.F. de créer des « instituts techniques professionnels » (« le Monde » daté 3-4 décembre). « *C'est la première fois depuis 1970 que nous obligeons un ministre à modifier des accords signés avec le patronat* », a souligné le secrétaire général.

De son côté, le C.N.P.F. estime que cet accord « va dans le bon sens, même si tout n'est pas réglé ». « Les orientations, ajoute-t-on, correspondent à nos *objectifs* » (ouverture *sur l'entreprise*).

En fait, la négociation ne fait que commencer, car le ministère de l'éducation continue à discuter avec le patronat, et la FEN elle-même va entamer des négociations avec M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, à propos de l'alternance. La FEN voudrait obtenir des mesures formelles pour que les nouveaux contrats « emploi-formation » (avec *stages rémunérés* en entreprise) ne soient pas « incitatifs », c'est-à-dire n'encouragent pas l'évasion scolaire.

Les élus de la tendance « Unité et action », où militent les communistes, ont présenté leur propre motion. Le texte, qui n'a pas été voté, soulignait que le gouvernement s'attache à « remodeler profondément le service public (d'éducation) pour le mettre tout entier au service des grands intérêts privés ». (...)

« Ce dont les enseignements technologiques ont besoin, ce n'est pas de structures plus ouvertes à l'intervention du patronat ni d'adaptations à ses besoins conjoncturels ei main-d'œuvre : c'est des moyens nécessaires en postes, en constructions, en crédits d'équipement et de fonctionnement. »

Le contenu du relevé de conclusions de M. Beullac était donc jugé « inacceptable », et son acceptation « dangereuse ».

Les nouvelles missions du «service public d'éducation»

« *La politique du ministère de l'éducation en matière de formation initiale des jeunes doit poursuivre trois objectifs principaux* », précise le relevé de conclusions, établi par le ministère à l'issue des négociations. Il s'agit d' « *établir de manière concrète la formation initiale de tous les jeunes à l'exercice d'une profession* » ; de « *donner les moyens au service public de l'éducation d'assurer sa mission de formation initiale (...) débouchant sur une qualification reconnue sur le marché de l'emploi* » ; enfin, d' « *assurer une liaison entre l'école et les réalités socio-économiques* ».

● FORMATION INITIALE DE TOUS LES JEUNES A L'EXERCICE D'UNE PROFESSION.

« *Le but est d'offrir à tous les jeunes une formation initiale de qualité, à la fois générale et professionnelle (...).*

» *Indépendamment des modifications à apporter aux structures de formation actuelles, les mesures s'adressent aux jeunes qui abandonnent la formation professionnelle initiale avant son terme et à ceux qui quittent l'appareil éducatif sans formation professionnelle.* »

● INITIATION TECHNOLOGIQUE POUR TOUS LES ELEVES DES COLLEGES.

« *L'enseignement de la technologie est une dimension de la formation générale qui concerne, dès l'école élémentaire, les élèves de tous niveaux.*

» *Les objectifs de cet enseignement et ceux de l'éducation manuelle et technique (dimension de la formation générale, élément d'une ouverture de l'école sur la vie, ce qui la différencie d'un enseignement professionnel) seront clairement définis. Les contenus des programmes seront revus notamment pour ce qui concerne les classes de 4e et de 3e. Les options technologiques de trois heures des collèges auront essentiellement une fonction d'orientation.*

» *L'initiation technologique, outre son rôle dans l'éducation, devra prendre toute sa place dans le processus d'orientation.* »

● ORGANISATION DES FORMATIONS : « *éviter les sorties prématurées* » et « *accroître les possibilités de formation professionnelle* ».

Il s'agit d'abord d' « *éviter les sorties prématurées des établissements d'enseignement publics* ». Pour cela. le ministère fait plusieurs propositions :

— Améliorer « *les structures d'observation et d'aide psycho-pédagogique tout au long des cursus scolaires* », ainsi que « *l'accueil et les conditions de vie et de travail dans les établissements, en développant l'idée de communauté éducative et en permettant aux élèves de se mieux préparer à la vie sociale par une ouverture sur la vie, en particulier sur la vie du travail* » ;

— Apporter « *un soutien adapté aux élèves en difficulté dans les matières d'enseignement général, grâce à des actions différenciées et individualisées, à une modulation et à une redistribution des horaires, notamment au cours de la première période de formation, et la mise en place d'un dispositif contre les handicaps* » ;

— Etudier « *une adaptation des cursus scolaires aux besoins des élèves et une modulation du rythme d'acquisition des connaissances* » ;

— Permettre « *les réorientations au cours de la formation* » et diversifier « *l'approche des grandes familles des métiers dispensent dans le cadre de l'enseignement public pour élargir ses capacités d'accueil* ».

Accroître le nombre des bénéficiaires

Le second objectif est d' « *accroître le nombre des jeunes auxquels une formation professionnelle peut être proposée* ». Pour cela le ministère distingue deux cas :

« *Pour les élèves scolarisés à temps plein, il sera mis en place dans les établissements publics et sous leur responsabilité, un système éducatif qui permette les contacts avec les entreprises.* » Les jeunes restant ainsi « *dans le cadre de la scolarité* » conserveront « *leur statut d'élèves* » (...). « *La séquence éducative passée dans l'entreprise sera considérée comme un élément du processus de formation complète et participera à l'acte pédagogique sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement et par accord entre lui et l'entreprise. Progressivement, ce système sera appliqué à l'ensemble des formations dispensées par les établissements d'enseignement technique.* »

« *Pour les jeunes sortant du système éducatif (...), il sera proposé la possibilité, durant une période déterminée, de recevoir une formation partie en entreprise, partie dans des établissements publics d'enseignement. A terme, l'effectif des jeunes relevant d'un tel dispositif devra normalement régresser grâce aux améliorations apportées aux formations destinées aux élèves scolarisés à temps plein.* »

« *Un plan de formation établi en accord entre les entreprises d'accueil et l'établissement public d'enseignement qui en assure le suivi permettra un enseignement professionnel véritable s'appuyant sur la pratique du travail (et non pas une adaptation à un poste de travail fixe), la garantie d'un niveau de formation et de la poursuite de la formation jusqu'à son terme, ainsi que de la délivrance d'un diplôme attestant une qualification reconnue.* » (...) « *Les jeunes pourront avoir le statut de salarié ou de stagiaire recevant une indemnité.* »

Des possibilités de « *promotion* » seront offertes, d'une part, « *à l'issue d'une formation et dans le cadre de la scolarité* » au moyen d' « *options complémentaires* » et de « *passerelles* », d'autre part à l'intention des « *jeunes titulaires d'un diplôme professionnel et déjà engagés dans la vie active* » grâce aux « *modalités prévues pour l'enseignement dispensé en dehors de la scolarité* ».

● INSERTION PROFESSIONNELLE ET EFFICACITÉ DE L'APPAREIL ÉDUCATIF. — « *Le contenu des formations sera revu en définissant les qualifications-clés et les exigences pour l'acquisition des diplômes, la délivrance ou l'homologation de ces derniers demeurant, dans l'intérêt général, de la compétence de l'Etat.* »

» (...) *L'action du ministère de l'éducation en vue de la reconnaissance de la valeur et des niveaux des diplômes par les partenaires sociaux sera poursuivie.*

» (...) *Une meilleure coordination sera recherchée entre la prévision des structures de l'emploi et l'organisation des formations. Il sera procédé à un réexamen du dispositif permettant d'établir la carte scolaire ainsi que la carte des spécialités professionnelles.*

» *De nouvelles modalités de collecte, de répartition de la taxe d'apprentissage et de contrôle devront faciliter l'action et l'évolution du service public d'enseignement.*

Ouvrir l'école sur la vie...

Le « relevé de conclusions » rédigé au ministère de l'éducation marque une évolution importante du système éducatif : l'école — toute l'école — a désormais une vocation « professionnelle ». La technologie devient partie intégrante de la formation générale, de l'école élémentaire à l'université.

Ainsi va-t-on réviser les programmes de quatrième et de troisième — qui viennent pourtant d'être publiés — pour que les « options » technologiques soient vraiment intégrées, pour tous les élèves, à l'enseignement général et ne constituent plus des filières professionnelles, à côté d'autres qui ne le seraient pas.

L'alternance entre l'école et l'entreprise est systématisée : tous les élèves devront avoir eu des « contacts » avec l'entreprise. Quant à ceux qui ont quitté l'école sans formation, le service public va les rattraper « par la manche » pour leur donner un enseignement à mi-temps, le reste de la formation étant donné « sur le tas » dans l'entreprise — avec rémunération.

On rétablit aussi les stages en entreprise pour l'« ensemble des maîtres », c'est-à-dire aussi bien les instituteurs que les professeurs de collège et de lycée, quelle que soit leur spécialité. Créés en 1971, ces stages — qui duraient un an — avaient été supprimés par M. Haby en 1976.

Ainsi donc — et la FEN sur ce point donne son accord, — tout notre système d'enseignement va être « professionnalisé », avec cependant une orientation nouvelle : la « déspécialisation » des formations trop « pointues » (par exemple des C.A.P., dont certains sont tellement spécialisés qu'ils ne peuvent pas être préparés par le service public).

La « professionnalisation » va donc s'accompagner de mesures pour permettre « l'adaptabilité » des jeunes, les possibilités de reconversion. Sur ce point, le texte du ministère est très habile car il met tout le monde d'accord : le patronat et le gouvernement souhaitent une main-d'œuvre « *mobile* », dont la formation soit suffisamment générale pour être reconvertie en cette période de « *redéploiement industriel* ». Et la FEN souhaite, elle aussi, une déspécialisation qui rende au service public toute la responsabilité de la formation.

La FEN accepte le texte ministériel parce qu'il « *rend* » à l'école publique sa « *mission* ». Le gouvernement échange cette concession contre la « *professionnalisation* » de l'enseignement.

ROGER CANS.

RELIGION

LE PÈRE HENRI MADELIN EST NOMMÉ PROVINCIAL DES JÉSUITES EN FRANCE

Le Père Henri Madelin a été nommé provincial de France de la Compagnie de Jésus. Cette nomination prendra effet au 31 juillet. Le Père Madelin remplacera le Père André Costes, le provincial actuel.

[Le Père Henri Madelin est né le 26 avril 1936 à Guebwiller (Haut-Rhin). Après des études primaires et secondaires à Blois et des études supérieures à Paris (droit et sciences politiques), il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1957. Il est ordonné prêtre à Lyon en juillet 1967. Appelé en 1968 à faire partie du Centre de recherche et d'action sociales (CERAS, Vanves), le Père Madelin en devient directeur en 1973 et est nommé supérieur de la communauté jésuite liée à cette institution. Il est actuellement professeur à l'Institut d'études sociales de l'Institut catholique de Paris et au Centre Sèvres, maître de conférences à l'Institut d'études politiques (section politique, économique et sociale), rédacteur à la revue *Projet* et aux *Cahiers d'actualité religieuse et sociale* (CARS).]

Le Dr Visser't Hooft et le Père Congar lauréats de la Fondation Marc-Boegner

Le conseil de la Fondation Pasteur Marc-Boegner a désigné comme lauréats pour 1979 le pasteur Visser't Hooft, ancien secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.), et le Père Yves Congar.

Par ce choix, la Fondation a eu clairement conscience qu'elle n'ajoutait rien à leur notoriété. Mais elle a pensé que ces deux hommes, qui vouaient à Marc Boegner amitié et respect, éprouveraient de la joie à être les lauréats d'une Fondation qui porte son nom et qui s'est donné pour tâche de perpétuer son souvenir et, plus encore, de maintenir vivante l'ardente espérance œcuménique qui fut la sienne.

Le conseil de la Fondation n'a eu aucune peine à discerner dans la vie de ses deux lauréats une même visée : aider les Eglises du Christ à manifester dans sa plénitude une unité qui leur est promise. Nommé dès 1938 secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises (en formation), le pasteur hollandais Visser't Hooft a su, malgré la guerre mondiale, maintenir une étroite communion entre les Eglises, les encourager à la résistance et les mobiliser dans une action commune en faveur des prisonniers, des réfugiés, des personnes déplacées et des victimes du nazisme. Ses efforts persévérants lui ont permis de rendre possible la constitution définitive, en 1948, de ce Conseil œcuménique, qui groupe aujourd'hui deux cent quatre-vingt-treize Eglises protestantes, anglicanes et orthodoxes et qui, depuis 1965, entretient avec l'Eglise catholique romaine des rapports de coopération.

Il a su lier solidement la chrétienté orientale à la chrétienté occidentale ; longtemps hésitante, l'orthodoxie, en effet, est entrée massivement au Conseil en 1961, et il est juste de dire que ce résultat est dû en grande partie à l'action tenace du théologien réformé qu'est Visser't Hooft. Il a compris que l'unité n'avait de sens que si les Eglises devenaient ou redevenaient réellement missionnaires. Mais surtout il a su maintenir au sein du C.O.E. un juste équilibre entre la recherche de l'unité au plan de la foi et de la doctrine et la recherche de cette même unité au plan de l'action sociale.

Le Père Yves Congar, dont l'œuvre théologique est monumentale, présente une parenté spirituelle certaine avec Visser't Hooft. Lui aussi est épris de rigueur de pensée et refuse tous les compromis confus. Fortement enraciné dans la tradition de son Eglise, considéré à juste titre comme expert par la hiérarchie, il explore avec courage toutes les possibilités du dépôt de la foi. Il a su prendre des risques qui n'ont pas toujours été compris, mais qui se sont révélés féconds, et l'on peut dire sans exagération qu'il est l'un des théologiens de notre temps qui ont rendu possible la convocation du concile et ont permis son issue heureuse.

Dès les débuts, il a repéré les promesses que recélait le mouvement œcuménique, et, par son grand livre *Chrétiens désunis* (1937), il a formulé les principes d'un « œcuménisme catholique ». Dès cette époque, d'ailleurs, il était en relations avec le Dr Visser't Hooft, et, alors que l'Eglise catholique n'envisageait point de coopérer avec un mouvement condamné, il a apporté aux travaux de « Foi et Constitution » des contributions remarquées.

ROGER MEHL.

UNESCO

M. JEAN KNAPP EST NOMMÉ SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Jean Knapp est nommé sous-directeur général de l'Unesco, chargé de la programmation. Cette sous-direction — nouvelle — s'ajoute aux six existantes, dont deux n'ont toujours pas de titulaire. La nomination d'un Français était attendue après la démission de M. Jacques Rigaud, sous-directeur général chargé de l'administration (*le Monde* du 5 juillet 1978).

[Né le 6 mai 1926 à Cluj (Roumanie), M. Jean Knapp, ancien élève de l'Ecole normale supérieure est agrégé de philosophie. Il a occupé divers postes dépendant du ministère des affaires étrangères ou de l'éducation nationale, en France et à l'étranger. Il a notamment été conseiller technique de 1962 à 1967 au cabinet de M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale, puis directeur de la coopération au ministère de l'éducation nationale. Il est nommé inspecteur général de l'instruction publique en 1970.

Entré au secrétariat de l'Unesco en 1971 en tant que directeur de l'ancien département de l'avancement de l'éducation, il a été directeur du département des programmes, structures et méthodes d'éducation de 1973 à 1975, puis rapporteur du groupe de réflexion sur les problèmes mondiaux réuni par M. M'Bow en 1975. M. Knapp dirigeait le bureau d'études et de programmation depuis 1975.]

FAITS DIVERS

● *Les marins du* François-Vieljeux *étaient originaires de l'Ouest et du Sud-Ouest.* — Le dernier bilan du naufrage du *cargo français François-Vieljeux* (*le Monde* du 16 février) fait état de onze morts, douze disparus et huit rescapés. Les victimes sont dans leur grande majorité originaires de l'Ouest et du Sud-Ouest. On apprend, d'autre part, qu'un cargo grec de 8 000 tonnes, *l'Iris*, a sombré le 15 février au large du Portugal, faisant huit victimes.

JUSTICE

CONTES IMMORAUX ?

Une polémique a éclaté à Carhaix-Plouguer, ville de dix mille habitants du centre du Finistère, administrée par un maire communiste, où le ciné-club de la Maison pour tous avait programmé un cycle Ciné et érotisme. Devait notamment être diffusé le film « Contes immoraux », du cinéaste polonais Walerian Borowczyk. Des habitants ont réagi en distribuant un tract anonyme : « Le peu de retenue de ceux qui ont fait ce programme et qui l'ont répandu dans la ville en dit long sur l'image qu'ils se font de la femme, objet de jouissance. Le patronage de la porno par la Maison pour tous est-il une étape vers la maison close ? »

Les responsables du ciné-club ont répliqué en déposant trois plaintes contre X. Ils ont fait remarquer que les films concernés sont diffusés par la Fédération française de ciné-clubs et également par l'Office régional du cinéma éducateur de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, « deux fédérations habilitées par arrêté du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'éducation ».

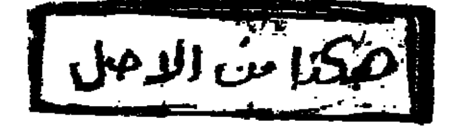
Choisissant de lutter à découvert, les auteurs du tract — en particulier un médecin, un employé d'imprimerie, un ancien militant de la C.G.T. et des étudiants — ont réagi à nouveau en dénonçant l'exploitation des jeunes « par les pornographes, les vendeurs de sexe, de violence et de drogue ». A leur tour, ils ont déposé plainte en s'appuyant sur les articles 283 et 284 du code pénal, qui répriment les outrages aux bonnes mœurs.

Quatre-vingt-trois Carhaisiens seulement ont assisté à la projection du film « Contes immoraux ». Le réalisateur René Vauthier a apporté son soutien aux dirigeants de la Maison pour tous, indiquant l'œuvre incriminée avait été choisie pour représenter le cinéma français au Festival de Locarno en 1974. — (Corresp.)

PEINE D'EMPRISONNEMENT DOUBLÉE EN APPEL POUR L'« AUTONOME » GILLES COLLOMB

Pour avoir jeté une grenade sans détonateur, la nuit de Noël 1977, dans les locaux de la cinquième brigade territoriale — faits qu'il contestait, — M. Gilles Collomb, se réclamant de l' « autonomie », a été condamné jeudi 15 février à trente mois d'emprisonnement par la dixième chambre de la cour d'appel de Paris pour détention d'arme et violences à agents. Il avait été condamné en première instance, le 31 octobre 1978, à quinze mois par la dix-septième chambre correctionnelle (*le Monde* du 2 novembre 1978).

A l'audience, le 25 janvier dernier, les défenseurs de M. Collomb, Mes Henri Leclerc et Forster, avaient rappelé que leur client n'avait pas été reconnu par les deux touristes luxembourgeois présents au moment des faits et entendus au cours de l'enquête. Il a été reconnu par un policier sur une planche photographique où, parmi une douzaine de photos, il était le seul blond. Le ministère public avait requis une peine d'emprisonnement de quatre ans.



JUSTICE

Après la plainte des parents d'une jeune fille de 13 ans

Des fugueurs éparpillés

Leur groupe était minuscule et fragile. Leur action, couleur de désespoir. Les quinze jeunes fugueurs, en révolte contre leurs familles, les foyers d'éducation et les juges pour enfants qui, depuis trois semaines occupaient symboliquement une salle de l'université Paris-VIII (Vincennes), ne se faisaient guère d'illusion sur leurs chances de faire reconnaître « leur droit à disposer de leur tête et de leur corps » *avant l'âge légal de dix-huit ans* (le Monde du *10 février). Ils n'osaient espérer faire éclater la notion juridique de* « minorité » *ou d'* « enfance ». *Ils voulaient simplement* « populariser leur lutte » *et* « tenir le plus longtemps possible » *à l'abri des policiers de la brigade des mineurs, des éducateurs et de leurs parents.*

Cet humble « mouvement » *n'aura vécu que le temps d'une fugue. Cette mini-révolte sans avenir s'est éteinte d'elle-même dans le drame.*

L'isolement, d'abord. l'absence de solidarité des « Vincennois » pour cette lutte trop incertaine, avaient déjà brisé les énergies et les quinze jeunes gens avaient quitté l'université au début de la semaine. Les adultes, qui appuyaient leur action, un groupe de dix éducateurs *« en rupture d'institution »*, étaient partis la veille, lassés *« de voir les mineurs sans initiative, trop dépendants »* d'eux. Puis, sont venus les coups durs : Patrick, un fugueur de dix-sept ans et demi, surpris, mardi 13 février, en flagrant délit de vol d'une voiture, en compagnie d'un garçon majeur, conduit au dépôt, *« repris par les juges »*. Marie-Caroline, âgée de seize ans, l'une des fondatrices du « mouvement », blessée à la cheville lors de l'évacuation d'un « squat » (1) par ses propriétaires légitimes. Les autres mineurs, renvoyés à la rue et à leur fugue individuelle, contraints de se réfugier en désordre chez des adultes.

Le « mouvement des mineurs en lutte » était moribond avant même que les parents d'une jeune fille âgée de treize ans, qui avait participé, durant quelques jours, à l'occupation vincennoise, ne portent plainte contre X, mercredi 14 février, pour *« détournement de mineurs et incitation à la débauche »* (*le Monde* du 16 février). En quelques jours, Marie-Caroline, Patrick, Hélène et leurs jeunes compagnons ont désormais perdu tout à fait leur cause, et leur *« affaire »* ne concerne plus maintenant que les adultes : le groupe d'éducateurs visé par la plainte contre X, les parents de Jeanne et leurs avocats, M. Pierre Merlin, président de l'université de Vincennes, qui affirme n'avoir jamais permis l'occupation d'une salle de son établissement, mais avoir, en revanche, prévenu les *« institutions de tutelle »*. Et à nouveau, les juges pour enfants, les policiers de la brigade des mineurs, les éducateurs, les familles des *jeunes fugueurs en colère...*

Une « défense politique »

Les amis adultes des « mineurs en lutte » attendent désormais la visite de la police. Ils revendiquent, explique l'un des membres du groupe, *« de droit d'accueillir des mineurs sans que cela soit considéré comme un détournement »*. Ils ont préparé une *« défense politique »* et demandent aux adultes d'accepter de devenir leurs *« coïnculpés »*. Mmes Anne Sylvestre, Christiane Rochefort, MM. Jean-Paul Sartre, François Chatelet, des enseignants de Paris-VIII, auraient accepté, selon le groupe, de signer une pétition en ce sens.

Une affaire d'adultes, donc. Une nouvelle cause, un nouveau mouvement, où les jeunes fugueurs n'ont plus leur place. L'un d'eux, ancien *« occupant »* de la salle de Vincennes, aurait été *« entre-aperçu il y a deux jours dans le métro en compagnie d'une bande de loubards »*.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) Logement occupé sans droit ni titre.

● *M. Merlin*, président de l'université de Vincennes, bien que n'étant pas visé par la plainte, a déclaré jeudi 15 février qu'il avait *« refusé d'autoriser la présence de ces mineurs dans l'université et mis sévèrement en garde les quelques enseignants qui ont cru devoir couvrir cette présence, et, enfin, aussitôt informé les autorités de tutelle de cette situation »*.

● *Mes André Fraticelli et Madeleine Vincenti*, avocats des parents de la jeune « mineure en lutte » marseillaise, qui ont porté plainte pour incitation à la débauche, ont déclaré que cette *démarche ne visait pas à « porter un discrédit quelconque »*, mais à faire la lumière *« sur le comportement et les méthodes employése par des éducateurs ne dépendant pas de l'université et qui ne sont, en fait, que des provocateurs qui visent à sa destruction en n'hésitant pas à se servir et à exploiter des mineurs de treize ans pour parvenir à leurs fins. »*

● *Le bureau du conseil de l'université Paris-VIII* (Vincennes) avait, le 6 février, voté une motion dans laquelle il déclarait *« désapprouver l'occupation de locaux d'enseignement par un groupe dont l'attitude menace l'université de façon inopportune, notamment par les diverses utilisation que sl'extérieur pourrait faire de cet événement »*.

Il invitait « les personnes et organismes qui avaient pris l'initiative unilatérale de cet accueil et se prétendaient les défenseurs des occupants à prendre leurs responsabilités et à mettre fin dans les meilleurs délais à cette occupation ».

● *Faire feu sur un être humain est une tentative de meurtre.* — Comme le demandaient deux gardiens de la paix, MM. Daniel Fessan et Pierre Rebeck, la quatorzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par M. André Cozette, s'est déclarée incompétente, mercredi 14 février, pour statuer sur les cas de MM. Jean-Claude Colonne et Jean Benedetti, poursuivis à la suite d'une fusillade qui les avait opposés, ainsi qu'un troisième personnage non identifié, le 2 septembre 1977, rue Pigalle (neuvième arrondissement), à ces deux policiers, en civil ce soir-là (*le Monde du 3 septembre 1977*).

A Épinal

UN ADOLESCENT TUE A COUPS DE CARABINE SES PARENTS ET SON JEUNE FRÈRE

De notre correspondant

Epinal. — Avec plus de dix jours de retard, un drame familial a été découvert dans une masure d'un quartier périphérique d'Epinal. *Le samedi 3 février*, un adolescent de dix-sept ans, sans profession, tuait d'un coup de carabine 22 long rifle son jeune frère, âgé de quatre ans et demi, après l'avoir enfermé dans une caisse. Le lendemain, il tuait de la même manière son père, M. André G..., soixante-huit ans, retraité, et sa mère, Marcelle, âgée de trente-neuf ans. Ensuite, il plaçait, aidé par sa jeune sœur de onze ans, les trois cadavres sur le lit des parents. Durant près de douze jours, il vécut ainsi en présence de ces corps, ses sœurs continuant d'aller à l'école toute proche. *Le meurtrier* les avait menacées de mort si elles révélaient la vérité.

Lorsque les gardiens de la paix, alertés par un voisin inquiet de la durée de l'absence des parents, se présentèrent au domicile, l'adolescent les menaça de son arme. Il fallut plusieurs minutes pour le ramener à la raison.

La famille était bien connue des services sociaux. Cinq des neufs enfants du couple avaient fait l'objet d'une mesure de placement. *Le meurtrier*, qui ne semble pas jouir de toutes ses facultés, n'a pu indiquer aux policiers les raisons qui l'ont poussé à tuer ses parents et son jeune frère. — Y. C.

● *M. Jean Montaldo, journaliste*, qui réclamait 20 000 francs de dommages et intérêts à *M. Claude Estier, secrétaire national* du parti socialiste, et à M. René Andrieu, rédacteur en chef de *l'Humanité*, en se plaignant d'avoir été diffamé par eux le 27 janvier 1978, au cours d'une émission de télévision « Apostrophes », diffusée par Antenne 2, à laquelle tous trois avaient participé sous la direction de M Bernard Pivot, a été débouté, mercredi 14 février, par la 17e chambre correctionnelle de Paris. Le tribunal déclare notamment : *« M. Estier assimile les propos de M. Montaldo à ceux d'un fidèle collaborateur de la police. Une telle remarque ne dépasse pas la mesure admise dans le cadre d'une polémique politique... »*

AU TRIBUNAL D'INSTANCE DU 4e ARRONDISSEMENT

Mécomptes d'auteurs

La vie des lettres est bien tourmentée. Surtout lorsqu'elle s'incarne — diffusion oblige — dans le petit monde des auteurs et de leurs éditeurs. L'exemple bien connu de Balzac et de ses « comptes dramatiques » *d'auteur a, aujourd'hui encore, valeur d'emblème pour nombre de ses compagnons de plume. Tous n'ont pas son génie. Beaucoup ont ses difficultés. Des preuves ? Il suffit d'écouter ce qui se murmure par robes interposées à l'oreille attentive de M. Henri Pigalle, juge d'instance du quatrième arrondissement de Paris, un jour d'audience comme les autres, entre deux affaires de loyer.*

Il s'en susurre de belles, en vérité ! A peine M. Jean-Edern Hallier a-t-il été condamné à rembourser l'à-valoir de 10 000 F reçu de l'éditeur André Balland pour un livre, le Dandy, *qu'il ne lui a jamais remis (et à payer 5 000 F de dommages-intérêts en punition de ce procédé aussi mauvais que courant) qu'un autre publiciste malheureux s'approche du prêtre de Thémis.*

C'est M. Philippe Madelin, auteur d'un Dossier I... comme Immobilier, *aux éditions Alain Moreau, qui en veut à son éditeur. Du coup, son éditeur lui en veut aussi. D'un côté, une sorte de dossier P... comme Passe (droit de). Le droit de passe ou, comme disent joliment les ouvrages spécialisés, la* « main de passe », *est un usage qui consiste, pour l'éditeur, à prélever d'autorité 10 % des droits dus à ses auteurs pour payer les exemplaires perdus ou abîmés pendant la fabrication et le transport, ou les treizièmes gratuits abandonnés aux libraires pour douze livres achetés.*

M. Moreau n'a pas de mots assez durs pour qualifier cette coutume. Il l'a même appelée un « droit de cuissage », *en 1977, et proclamé à l'époque que, chez Alain Moreau, ça ne se faisait pas. Il a, par deux fois, envoyé à M. Madelin un relevé semestriel de ses gains en lui précisant :* « Je ne compte pas les 10 % de la passe » *(qui figuraient pourtant au contrat). Mais, au bout du compte, il a distrait trois mille six cent soixante-dix francs des gains de M. Madelin, il a exercé in fine l'odieux droit de cuissage.*

M. Pigalle aimerait bien savoir pourquoi. Nous aussi. Parce que M. Madelin était un auteur impossible, embêtant, râleur, brouillon, mendiant. Son éditeur s'est donc vu obligé de trahir ses principes et d'appliquer la sanction suprême réservée aux auteurs à problèmes (il ne s'en est pas trouvé plus de deux sur son chemin d'éditeur, assure-t-il) : le droit de passe.

L'auteur eut d'ailleurs tort de se révolter contre l'éditeur et de lui réclamer ses 3 670 francs. L'éditeur a sorti de ses cartons le dossier de l'auteur. Il s'est alors aperçu que l'auteur lui devait 15 000 francs. M. Madelin est victime d'un autre de ces fléaux qui rongeaient l'âme du grand Balzac. Il a trop corrigé, surchargé, modifié les épreuves de son livre. Ces menus frais (deux fois plus élevés que le prix de la composition proprement dite de l'ouvrage) sont à sa charge. Il ne les a pas payés. Qu'il les paie donc maintenant puisqu'il vient faire le malin ! Comme l'a dit l'avocat de M. Moreau, en un lapsus dont tous les plumitifs opprimés comprendront le sel amer : « C'est la réponse du loup à la bergère ! »

MICHEL KAJMAN.

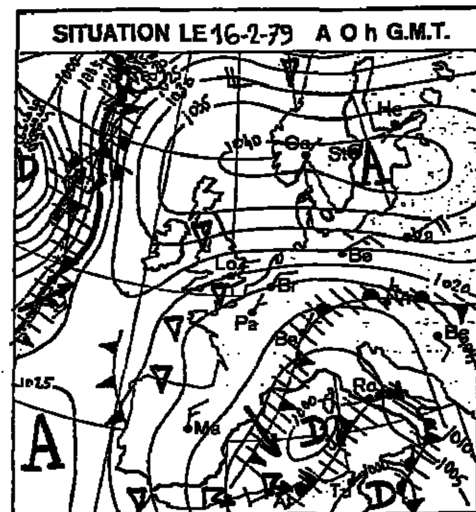






AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 17.02.79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 février à 0 heure et le samedi 17 février à 24 heures :

Les hautes pressions qui persisteront des îles Britanniques à la Baltique maintiendront la France *sous l'influence de masses d'air* froid. Une dépression se creusera sur la Méditerranée occidentale.

Samedi 17 février, de la Corse à la Provence, le temps restera relativement doux, mais des pluies abondantes seront accompagnées d'un renforcement sensible des vents de secteur est. De violentes rafales sont à craindre sur le littoral. Ailleurs, des gelées de l'ordre de —3 °C à —8 °C s'atténueront un peu l'après-midi. Le ciel sera le plus souvent très nuageux ou couvert avec des chutes de neige qui pourront être assez durables sur le Massif Central, le Nord-Est et l'Est, ainsi que sur les régions pyrénéennes. Des éclaircies se développeront localement sur la Bretagne, la Vendée et l'ouest du Bassin parisien. Les vents, modérés mais irréguliers, *souffleront du nord-est ou du nord.*

Vendredi *16 février*, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au *niveau de la mer était, à Paris, de* 1 015,9 millibars, soit 762 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 février ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 13 et 4 degrés ; Biarritz, 7 et —5 ; Bordeaux, 4 et —4 ; Brest, 0 et —3 ; Caen, —1 et —7 ; Cherbourg, —2 et —3 ; Clermont-Ferrand, 1 et —5 ; Dijon, 2 et —3 ; Grenoble, 12 et —1 ; Lille, —2 et —5 ; Lyon, 6 et —4 ; Marseille, 11 et —1 ; Nancy, —1 et —2 ; Nantes, 2 et —5 ; Nice, 10 et 8 ; Paris-Le Bourget, 0 et —3 ; Pau, 6 et —4 ; Perpignan, 10 et 1 ; Rennes, 2 et —8 ; Strasbourg, 5 et 0 ; Tours, 1 et —4 ; Toulouse, 7 et —4 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 6 degrés ; Amsterdam, —6 et —7 ; Athènes, 18 et 10 ; Berlin, —9 et —10 ; Bonn, —1 et —5 ; Bruxelles, —3 et —7 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, —7 et —8 ; Genève, 10 et —1 ; Lisbonne, 13 et 6 ; Londres, —1 et —3 ; Madrid, 9 et —3 ; Moscou, —23 et —28 ; New-York, —7 et —9 ; Palma-de-Majorque, 15 et 4 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, —20 et —26.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 16 février 1979 :

DES DECRETS

● Pris pour l'application des dispositions du dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970, tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils ;

● Fixant le montant de la contribution forfaitaire, instituée par l'article 64 de la loi de finances pour 1975, à la charge de l'employeur qui embauche un travailleur étranger permanent en faisant appel à l'Office national d'immigration ;

UN ARRETE

● Relatif à l'affectation des élèves à la sortie de l'Ecole nationale d'administration.

Stages

● *Stages de formation : art enfantin, théorie et pratique.* — S'adressant à toute personne intéressée par l'expression et la créativité et particulièrement aux animateurs d'ateliers d'enfants et d'adolescents, ces stages proposent une sensibilisation à *différents modes d'expression* (peinture, photo-montage, musique, expression corporelle, travail de la terre...).

Prochain stage : vendredi 2 mars 1979. Dix séances de trois heures par semaine, tous les vendredis de 19 h 30 à 22 h 30, plus une journée continue de créativité.

(Renseignements, tarifs, inscriptions : la Récréation Suzanne Berland, tél. : 278.41.82, 18, rue de Thorigny, 75003 Paris).

Logement

● RECTIFICATIF : à propos de l'information « Tout sur les aides au logement », un numéro spécial de *Liaisons-Sociales*, une adresse erronée a été donnée dans *le Monde* de mardi 13 février. L'adresse des *Liaisons-Sociales* est : 5, avenue de la République, 75541 Paris Cedex 11, tel. : 805-91-05.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2310

HORIZONTALEMENT

I. Dont on peut dire qu'ils sont très coulants ; Qui n'a donc pas circulé. — II. Quand elle est blanche, on peut foncer ; N'est pas de famille quand il est petit ; Peut s'opposer à la brune. — III. Bon pour le panier ; Peut aussi s'occuper des bidets. — IV. Puissance ; Où, par exemple, on peut voir beaucoup de vieilles. — V. Qui a l'habitude de frapper fort ; Se dit à un intime. — VI. Vit comme un cloporte ; Deuxième d'une série ; Est à ramasser à la petite cuiller quand elle est flottante. — VII. Circulent en Roumanie ; Marche généralement moins bien qu'un briquet. — VIII. Se nourrit comme un petit mammifère ; Facilement donné quand on connaît la musique ; Est difficile à arrêter quand il est fou ; Appris. — IX. Opération très utile sur une barbue ; Ne laissa pas. — X. Dans laquelle on a mis un morceau de pain ; Bien malins ; La moitié de rien. — XI. Préposition ; Chercha à atteindre ; Possédé. — XII. Bon quand on fait des tartines ; Profondément mordue. — XIII. Petite artère ; Morceau de bois ; Peuvent servir de béquilles. — XIV. Utiles pour faire des couvertures ; Se déclare dans un pavillon. — XV. Qualifie une heureuse circonstance ; Pour lier.

VERTICALEMENT

1. Qualifie des affaires qu'il faut expédier ; Long quand on a du poids. — 2. Point du jour ; Tire ses ressources de la mer. — 3. On peut y aller pour la peau ; Marque le coup ; Ne conserva pas. — 4. Mot qui indique que le service est terminé ; Comme une pierre ; Certain apporte une consolation. — 5. Vit dans un tube ; Article ; N'est pas bon quand il est trop dur. — 6. Prêtée par celui qui ne veut rien perdre ; Examine. — 7. Veut le bien d'autrui ; Fleuve ; Convient ; Début d'enquête. — 8. Saint ; Pas aléatoire ; Couleur de temps ; Morceau de sucre. — 9. Fait des réserves ; Bien fait. — 10. Pour retrouver sa trace, il faut remonter au Déluge ; Souvent mis en compte ; On ferme les magasins quand elle est morte. — 11. Fait réfléchir ; Pique moins quand elle est fleurie ; Repas d'enfant (épelé). — 12. Se mouillent ; Note ; Bien exprimée. — 13. Abbé qui s'intéressa à la préhistoire ; Fait des liaisons. — 14. Utile pour faire des coupes ; Quand elle est civile, peut être assimilée à la galette des rois ; Prince troyen. — 15. Qui peuvent donc crever.

Solution du problème n° 2309

Horizontalement

I. Cuisinier. — II. Os ; Inerme. — III. Mains ; Ris. — IV. Egoutiers. — V. Se ; Sûrs. — VI. Tea. — VII. Détaler. — VIII. Blé. — IX. Lénifier. — X. Est ; Sosie. — XI. Asa ; Tu.

Verticalement

1. Comestible. — 2. Usagée ; Lésa. — 3. Io ; Adents. — 4. Sinus. — 5. Instructifs (1). — 6. Ne ; Ir ; Ion. — 7. Irrésolues. — 8. Emir ; Rit. — 9. Resserre ; Eu.

GUY BROUTY.

(1) Et non « instuctifs », par suite d'une erreur de la grille.

LOTO

TIRAGE N° 7

DU 14 FEVRIER 1979

1 — 18 — 27 — 30 — 47 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 10

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 248 010,60 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	113 455,50 F
5 BONS NUMEROS	10 010,70 F
4 BONS NUMEROS	157,90 F
3 BONS NUMEROS	11,60 F

PROCHAIN TIRAGE LE 21 FEVRIER 1979

VALIDATION JUSQU'AU 20 FEVRIER 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

SPORTS

LA PRÉPARATION OLYMPIQUE

19 nouveaux « contrats » individuels

La commission du sport de haut niveau s'est réunie pour la quatrième fois à l'Institut du sport et de l'éducation physique (INSEP), jeudi 15 février. Le fonctionnement de cette commission, qui étudie notamment les « contrats » des athlètes susceptibles de participer à une finale olympique, avait été mis en cause par certains dirigeants sportifs. M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a rappelé à cette occasion que son objectif *« est d'engager une politique du sport de haut niveau, globale et permanente, tendant à dégager, dans chaque discipline, une véritable élite sportive »*. Dans cet esprit, *« c'est à la commission du sport de haut niveau,* dit-il, *que revient la charge de définir et de mettre en œuvre la politique qui est nécessaire pour rendre à l'élite sportive de notre pays la place qui doit être la sienne. »*

Dans ce cadre, la commission a trois attributions : l'étude du plan de développement du sport de haut niveau, discipline par discipline ; l'étude des budgets de ces disciplines ; l'étude de la situation des cadres techniques. Le ministre a également annoncé que M. Robert Bobin, responsable du sport de haut niveau à l'INSEP, deviendra directeur de cet institut en remplacement de M. Jean-Claude Pinaud, promu inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Enfin, la commission a entériné dix-neuf nouveaux contrats olympiques individuels et trois collectifs, qui s'ajoutent aux trente-neuf contrats individuels et aux deux contrats collectifs déjà signés. Les nouveaux contrats concernent :

En athlétisme : Pascal et Patrick Barre, Francis Demarthon, Francis Gonzalez, Gérard Lelièvre, José Marajo, Herman Panzo, Bernard Petitbois, Lucien Sainte-Rose, Pierrick Thessard, Yves Leroy, Thierry Dubois et Florence Picaud ; en sports équestres : Joël Pons ; en judo : Bernard Tchoulouyan et Angelo Parisi ; en tir : Dominique Esnault, Yves Prouzet et Bruno Rossetti ; en voile : Patrick Haegeli ; ainsi que les équipes masculines de basket-ball et de volley-ball et l'équipe féminine de basket-ball.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *Les joueuses du Clermont-Université-Club (CUC) ne participeront pas aux demi-finales de la Coupe d'Europe de basket-ball. Elles se sont en effet inclinées, jeudi soir 15 février, à Sesto-San-Giovanni, face à leurs rivales italiennes 51-59 après avoir mené au repos 28-24.*

SKI. — *Les premiers championnats de France de slaloms parallèles qui se sont disputés le 15 février à Pra-Loup, station chère à Honoré Bonnet, ont été gagné chez les hommes par Michel Vion, qui a battu en finale Philippe Hardy, et chez les dames par Fabienne Serrat, qui a disposé de Patricia Emonet.*

TENNIS. — *Après Bjorn Borg, c'est une autre vedette du tennis mondial, l'Américain John Mac Enroe, qui a été « sorti » Mac Enroe, qui a été « sortie » du tournoi de Rancho-Mirage par un jeune joueur de dix-neuf ans, Teltscher, classé quarante-deuxième joueur mondial, qui l'a battu 6-7, 7-5, 7-6.*

MÉDECINE

Dénonçant la politique conventionnelle

LES KINÉSITHÉRAPEUTES ONT DÉCIDÉ D'AUGMENTER LEURS TARIFS

Les représentants des kinésithérapeutes, des infirmières libérales et des orthophonistes — faisant cause commune, ce qui est inhabituel — ont organisé ensemble, le mercredi 14 février, une conférence de presse pour protester contre les propositions de revalorisation tarifaires des caisses de Sécurité sociale. Le pouvoir d'achat de ces professions aurait été, d'après leurs responsables, sérieusement amputé depuis 1970. Tous ont souligné la part minime de leur honoraires par rapport à la masse des remboursements annuels des caisses de Sécurité sociale (2,6 % pour les actes de kinésithérapie et 0,8 % pour ceux des infirmières libérales).

Face à cette situation, ces professions de santé semblent décidées à durcir leur attitude. La Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (F.F.M.K.R.), refusant la revalorisation de moins de 3 % qui lui était proposée pour l'année 1979, a décidé d'appliquer à partir du 15 février un tarif syndical ; la valeur de la lettre-clé est ainsi portée unilatéralement de 6,60 F à 7,15 F. M. Vleminckx, président de la F.F.M.K.R., a précisé que cette décision avait été prise sur l'initiative du congrès de son organisation.

L'éventualité de l'application d'un tarif unilatéral a été également envisagé par Mme Amelia Ferrua-Muyl, présidente de la Fédération nationale des infirmiers, *« si du moins,* a-t-elle dit, *les propositions de réévaluation tarifaire n'étaient pas prises en considération »*. Les orthophonistes, dénonçant, eux aussi, la politique conventionnelle actuelle, ont affirmé pourtant leur attachement à la concertation : aucune allusion à une hausse unilatérale de leurs tarifs n'a été faite.

DÉFENSE

L'ARMÉE DE L'AIR FRANÇAISE A DÉCIDÉ DE COMMANDER DES MIRAGE F 1 DE RECONNAISSANCE

Pour assurer le remplacement des avions de reconnaissance Mirage-III R et Mirage-III RD, qui équipent la 33e escadre de reconnaissance à Strasbourg, l'armée de l'air a décidé l'achat de Mirage F1 en version reconnaissance. Par rapport à la version d'interception et de défense aérienne, le Mirage F1 de reconnaissance aura de nouveaux équipements ainsi qu'un système de navigation et d'armement différent.

Les capteurs optiques-Omera-40 ou Omera-35) et infrarouge ainsi qu'un enregistreur seront placés dans la cellule tandis qu'une nacelle abritera les détecteurs complémentaires (électro-magnétiques ou optiques).

Une centrale à inertie et un radar de navigation constitueront les principales innovations du système de navigation et d'armement. Le calendrier de mise en service doit permettre d'équiper deux escadrons, le premier escadron devant être opérationnel en 1983.

De Chongqing à W...

La Chine

Le parc de Sa...

Le Monde des loisirs et du tourisme

De Chongqing à Wuhan

La Chine centrale au fil du Yangzi

C'est l'un des plus beaux voyages que l'on puisse espérer faire en Chine. Espérer seulement, car embarquer *sur les bateaux qui* descendent le Yangzi est encore un privilège auquel tous les touristes n'ont pas accès. Cela se fait de plus en plus, néanmoins, et il est à prévoir que, dès cette année, cet itinéraire sera ouvert à quelques groupes au moins parmi les visiteurs de la République populaire.

Les notes de croisière d'Alain Jacob, notre correspondant à Pékin, l'un des premiers privilégiés à avoir suivi ce parcours, n'évoquent donc plus tout à fait un rêve mais une découverte offerte demain sans doute aux explorateurs ordinaires de la Chine centrale.

LUNDI MATIN. — *Le soleil se lève tout juste derrière les hautes falaises de Chongqing et parvient difficilement à percer la brume. Nous avons embarqué à 7 heures. Pas de quai, mais un simple chemin de planches qui part de la grève de galets et conduit à une sorte d'embarcadère flottant auquel était accosté l'Orient-Rouge.*

D'un bord à l'autre du fleuve, les ferries transportent des centaines de passagers qui se rendent à leur travail et dont les longues files s'étirent dans le petit matin sur les plages laissées découvertes par les eaux.

Comme souvent en Chine à la même heure, les haut-parleurs diffusent une musique assez martiale pour vouloir être entraînante et encourager les ardeurs d'une aube encore grise. Sur ce fond sonore, les bateaux dialoguent à coups de sirènes. Le nôtre a gagné le milieu du fleuve où il a tourné sa proue vers l'est avant de se lancer dans le courant et de prendre rapidement de la vitesse.



(Dessin de PLANTU.)

Des jonques chargées de pierres

11 HEURES. — *Les eaux sont basses en cette saison et le chenal que doivent suivre les gros bateaux passe entre ses balises d'une rive à l'autre pour y trouver les fonds les plus sûrs. De larges bancs de galets, parfois de rochers émergent, entre lesquels la navigation est prudente. Nous avons ainsi longuement manœuvré sur une eau lisse à proximité d'un petit port flottant tout en bois, avec sa rade en modèle réduit et ses maisons devant lesquelles des hommes lavaient leur linge.*

La campagne environnante apparaît lentement à travers le brouillard : cultures grimpant sur les pentes, quelques mètres carrés à peine, parfois, accrochés au coteau, fermes isolées aux murs blancs sous leurs toits de tuiles sombres, bouquets d'arbres qui se découpent sur le ciel des crêtes.

Souvent, au ras des berges, des casseurs de pierres détachent et taillent dans le roc des blocs de construction, de voirie. Porté par l'eau, le son de leur marteau nous parvient comme un carillon et nous suivra longtemps. De grosses jonques chargent les pierres taillées et, tant à la rame qu'à la voile, les transportent en amont comme en aval.

18 HEURES. — *Nous passons à l'aplomb de la tour Magique, haute pagode flanquant un massif quartier de roc carré sur lequel s'aperçoivent de vieux toits. Tout le parcours est ainsi jalonné de points de repère et, de distance en distance, d'autres pagodes, en général plus modestes, apparaîtront ainsi régulièrement jusqu'au bout du voyage.*

Le fleuve définit par sa seule présence — et son rôle de principale voie de communication — tout un ensemble d'activités humaines. Au début du siècle, un médecin français qui mit trente-trois jours pour remonter de Yichang à Chongqing et prit soin de tenir un journal de bord, rapporte que chaque village, chaque hameau du rivage vivait essentiellement du trafic des jonques qui passaient à ses pieds : fourniture de cordages, de voiles, de charpenterie, de vivres et bien sûr service de hâlage. On voit encore aujourd'hui de multiples chantiers sur la grève où se construisent des embarcations dont le style n'a guère changé depuis cette époque. Les hâleurs n'ont pas disparu non plus et, si nous croisons des convois de péniches poussées à la force d'un diesel, il n'est pas rare que des jonques soient tirées de la berge par une file d'hommes attelés à la même corde. A contre-courant l'effort est dur et les corps se penchent jusqu'au sol aux passages les plus difficiles.

Contraste bien propre à la Chine : juste au-dessus de cette scène d'un autre âge, à l'abri des eaux les plus hautes, une usine toute neuve, bien moderne avec ses ateliers en longueur plantés de cheminées, achève de se construire.

22 HEURES. — En panne pour quelques heures de la nuit. En aval le chenal est trop étroit pour que des bateaux comme le nôtre se croisent dans l'obscurité sans danger. Priorité est donc laissée à ceux qui remontent le fleuve.

Au début de la soirée, nous avons fait une première escale à Wangxian, vieux chef-lieu d'un district célèbre, paraît-il, pour ses oranges. On rapporte qu'une frégate anglaise remonta jusque-là en 1927 pour bombarder le bourg, dans des circonstances dont la mémoire locale a cependant perdu le souvenir.

A la nuit tombée, deux gros projecteurs en batterie sur le pont supérieur du bateau ont été braqués un peu en avant vers les rives pour éclairer notre route. Le chenal est bien visible entre ses balises lumineuses, rouges à droite, blanches à gauche, vertes à l'amorce de chaque tournant. Mais pas plus que les bicyclettes dans les rues de Pékin les jonques chinoises sur le Yangzi ne portent de feux de position. Fantomatique, une grande voile blanche est ainsi apparue tout à l'heure légèrement à bâbord dans le rayon de lumière.

Nous avons couvert un peu plus de 400 kilomètres dans la journée.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 19.)

DANS LE NORD

Le parc de Saint-Amand-Raismes victime de ses visiteurs ?

SAINT-AMAND-RAISMES, est le premier parc naturel régional de France, créé par décret le 13 novembre 1968, mais aussi le plus petit avec 10 000 hectares de forêts et de belle nature.

Mais sa caractéristique première est bien d'être situé dans une région fortement urbanisée (trois cents habitants au kilomètre carré) et la moins boisée de France (7 %). Dès l'origine, une dualité est apparue dans les objectifs assignés : le parc naturel régional de Saint-Amand-Raismes doit-il être au premier chef « le poumon de la métropole », c'est-à-dire offrir une sereine détente aux citadins de Lille-Roubaix-Tourcoing, dont il n'est distant que de 40 kilomètres, ou doit-il préserver l'indiscutable richesse biologique et reconstituer le milieu végétal et forestier dégradé ?

Cette dualité, depuis dix années, a été à l'origine de bien des tiraillements de la gestion.

Un fait significatif : le parc était sans directeur depuis trois années avant l'intervention de l'Etablissement public régional (E.P.R.) qui, depuis mai 1978, en assure temporairement la gestion.

Des projets ambitieux

La charte constitutive de 1968 n'était pas avare de promesses. Elle mettait néanmoins dans son préambule l'accent sur l'aspect utilitaire : « *La région du Nord se doit d'assurer à ses nombreux habitants des espaces de loisir et de plein air dont ils puissent profiter au maximum tout au long de l'année... Paysage imprégné par le travail de la vie des générations passées, un parc naturel est un territoire fertile encore en possibilités d'épanouissement qui peut offrir aux hommes d'aujourd'hui, aux générations de demain, le bien-être, la récréation paisible, un contact bienfaisant avec la nature et un enrichissement culturel authentique...* »

Cette envolée lyrique se poursuivait par un souci affirmé de « protection du patrimoine naturel ». Et les ambitions se traduisaient ensuite dans une série de projets impressionnants, qui allaient de l'aménagement des 50 hectares de l'étang d'Amaury en complexe de sports au Musée *de la mine et de* la batellerie, en passant par la réserve ornithologique de la Mare, à Goriaux, le camping du mont des Bruyères, des pistes équestres, des aires de pique-nique, mais aussi des réserves botaniques et d'animaux sauvages et même un arboretum !

De tous ces objectifs, quelques-uns ont été atteints partiellement — et non sans mal. On peut dresser un bilan de dix années (3 millions d'investissements annuels en moyenne, couverts en grande partie par le département, mais aussi par l'Etat) : assainissement pratiquement achevé (100 % payés par l'Etat), complexe sportif de Notre-Dame d'Amour, camping du mont des Bruyères et cercle équestre, la vitrine d'animaux sauvages et quelques acquisitions foncières... Il reste beaucoup à faire !

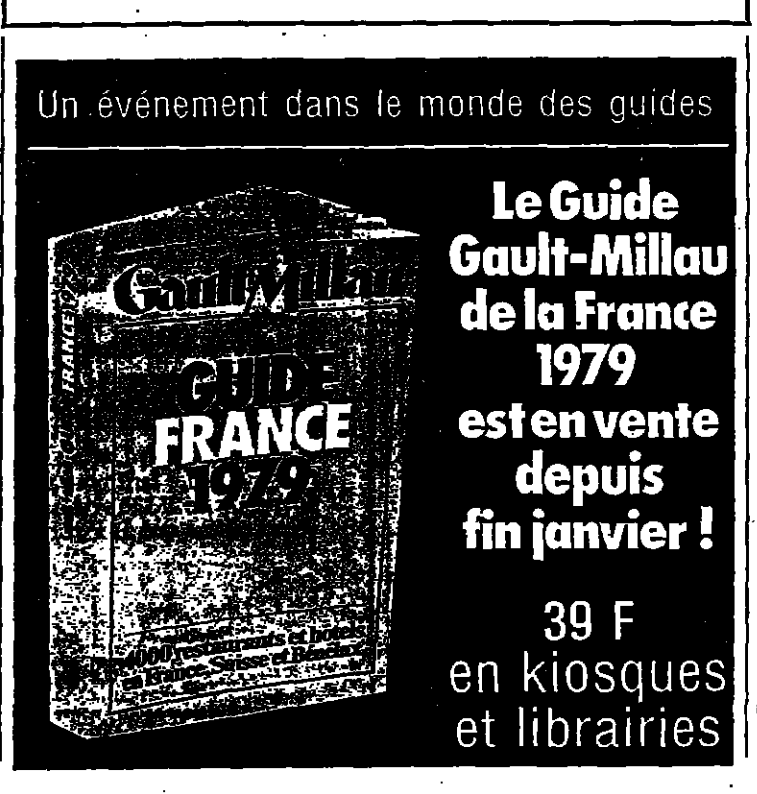
Assurer l'intégrité du site

La gestion du parc est assurée par un syndicat mixte formé surtout des communes concernées (*une dizaine*), que préside M. Georges Donnez, maire de Saint-Amand. Chacune des communes participe au budget de gestion qui est de l'ordre de 250 000 francs. Mais bien des *réserves se sont manifestées* : pour qui payer ? Et l'on s'est mis en quête de ressources. C'est ainsi, par exemple, que l'on a imaginé un moment la création d'un musée polaire qui procurerait des ressources, projet condamné catégoriquement par les *écologistes et* les biologistes, qui dénoncèrent son caractère artificiel et ses effets nocifs en milieu forestier naturel. Les élus parlaient rentabilité, les membres de Nord-Nature *et les Amis du* Parc dénonçaient une *tentative* de commercialisation et réclamaient vigoureusement que soit assurée l'intégrité absolue du site.

Il ne reste pas moins vrai que, si les mêmes clivages demeurent aujourd'hui, c'est que la contradiction fondamentale se trouve dans la charte constitutive.

GEORGES SUEUR.

(Lire la suite page 18.)





LE PARC DE SAINT-AMAND-RAISMES VICTIME DE SES VISITEURS ?

(Suite de la page 17.)

Car dans les faits on ouvre la nature au public (et il vient nombreux, et en voiture, ce qui semble incompatible avec ce que souhaitent forestiers, naturalistes et agriculteurs. Depuis longtemps, on sent bien qu'une remise en ordre s'impose et qu'il faut réexaminer une charte constitutive inadaptée.

L'occasion s'est présentée par le décret du 24 octobre 1965 qui donne des pouvoirs à l'Etablissement public régional dans ce domaine. L'E.P.R. du Nord pouvait, selon le texte même, demander le déclassement du parc. Il ne l'a pas fait. Mais il a posé le problème autrement et à une dimension beaucoup plus grande en visant « la constitution d'une chaîne d'éléments naturels et aménagés » formée dans un premier temps par le parc de Saint-Amand-Raismes et le marais audomarois, près de Saint-Omer, auxquels seraient associées les bases de loisirs d'Ohlain (Pas-de-Calais) et du Val Joly, dans l'Avesnois. D'autres zones comme le littoral pourraient ultérieurement venir s'y adjoindre. Ainsi on prendrait en compte l'ensemble des possibilités naturelles offertes à quatre millions d'habitants pour un « tourisme social ».

Former, informer, animer

Cette politique ambitieuse a eu pour conséquence la création d'une association selon la loi de 1901, intitulée : « Espace naturel régional » (1) dont le siège est à Lille et que dirige M. François Letourneux, détaché de la mission régionale. Ce dernier assure donc en ce moment la gestion du parc de Saint-Amand ; il est secondé par une équipe de juristes, architectes et géographes. L'un des premiers objectifs d' « Espace naturel régional » est la refonte de la charte du parc de Saint-Amand, fréquenté maintenant par trois fois plus de visiteurs que la forêt de Fontainebleau ! Ces propositions visent à répondre aux objections des maires qui estiment que la dégradation causée au milieu naturel par le public est considérable, sans aucune compensation pour les communes.

On souhaite donc que la nouvelle charte affirme que le parc naturel doit servir *« à des interventions au profit des loisirs et de la détente des citadins, mais aussi contribuer effectivement au développement des activités dans les communes concernées »*, qu'elle affirme aussi clairement le souci de protéger l'espace naturel et détermine les moyens et les conditions de cette protection. Mais, outre les équipements indispensables, on devrait surtout développer les actions d'information, de formation et d'animation axées particulièrement sur les enfants des écoles.

Aménager un site exceptionnel

Enfin, on envisage surtout l'extension du parc, trop souvent assimilé à la forêt domaniale. Il semble souhaitable de repousser ses frontières au-delà des forêts de Condé-Bonsecours, de Flines-lès-Mortagne et de Marchiennes, ce qui lui donnerait une superficie de quinze mille hectares.

Il reste à présent le conflit opposant Nord-Nature et l'Association de défense du parc de Saint-Amand aux pouvoirs publics à propos de l'autoroute C 27. Les travaux se poursuivent au-delà d'Orchies vers Valenciennes, selon un tracé prévu depuis longtemps. Dans le schéma d'aménagement du Nord-Pas-de-Calais approuvé en 1971 par un comité interministériel, cette autoroute coupant la forêt était prévue : elle l'était aussi dans le S.D.A.U. du Valenciennois auquel la charte de 1968 fait référence. C'est ainsi que le département s'est attaché à sa réalisation et que les crédits ont même été apportés par la région pour accélérer la liaison Lille-Valenciennes. Il semble maintenant difficile de détourner une voie autoroutière à ce point engagée. Les écologistes n'en ont pas moins déposé une requête devant le Conseil d'Etat pour vice de forme dans la déclaration d'utilité publique.

Mais quelle que soit l'issue de cette procédure, elle n'est qu'un aspect du problème posé à la région urbaine du Nord-Pas-de-Calais. Il est temps que l'on songe à aménager le site exceptionnel de l'Audomarois avec sa forêt de Clairmarais, les zones des monts de Flandre, le site des caps Gris-Nez et Blanc-Nez et que l'on songe à développer rationnellement cette grande réserve qu'est la Côte d'Opale et qui souffre aujourd'hui des dégradations causées par une utilisation intense et anarchique en période estivale.

GEORGES SUEUR.

(1) 34, rue de la Monnaie, 59800 Lille.

FAITES VOS COMPTES

Des agences mènent à Rome

Après New-York, Londres, les Baléares (le Monde des 25 novembre, 2 et 9 décembre 1978 et 3 février 1979), nous poursuivons la publication de sélections de forfaits sur de grandes destinations touristiques. Cette sélection ne se prétend en rien exhaustive, mais veut simplement faciliter les choix. Cette semaine Rome.

AIRTOUR/EURO 7. — *Week-end (2 jours-1 nuit, hébergement et petit déjeuner seulement, assurances comprises, transferts non compris) à partir de 1 390 F et jusqu'à 1 715 F selon l'hôtel choisi.*

Semaine *(hébergement et petit déjeuner seulement, transferts non compris) à partir de 1 790 F et jusqu'à 2 495 F. Transports sur vols réguliers. Demi-pension à partir d'un supplément de 50 F par jour.*

A partir d'avril des charters quittant Paris le vendredi soir et regagnant la capitale le dimanche soir seront mis en service sur Rome. Deux nuits à partir de 980 F dans un hôtel deux étoiles au centre de la ville, petit déjeuner compris.

★ Toutes agences de voyages.

ATELIER DES VOYAGES. — *Week-end (2 jours et 1 nuit, petit déjeuner compris) à partir de 1 000 F. Trois jours et 2 nuits (petit déjeuner compris ainsi que les transferts et des visites guidées) à partir de 1 315 F. Quatre jours et 3 nuits et une excursion le dernier jour à partir de 1 380 F.*

Semaine : *Une semaine de 7 nuits comprenant avion, hébergement et transferts à partir de 2 000 F et jusqu'à 3 000 F selon l'hôtel choisi.*

★ Toutes agences de voyages et 5, rue Jean-du-Bellay, 75004, tél. : 329-63-18.

COSMOVEL. — *Week-end (3 jours et 2 nuits) à partir de 1 380 F et jusqu'à 1 660 F, sur la base de deux personnes. Supplément pour chambre individuelle respectivement 30 F et 50 F. Demi-pension : supplément de 40 à 45 F.*

Semaine *(Petit déjeuner compris) : de 1 790 F à 2 690 F. Dans le premier cas supplément de 280 F pour la demi-pension ou dans le deuxième cas de 315 F.*

★ Toutes agences de voyages.

SIP VOYAGES. — *Pèlerinage d'une semaine : départ de Paris le samedi, retour le deuxième dimanche. Transports par train et autocar. 1 860 F en pension complète, toutes visites incluses.*

★ 1, rue Garancière, 75006 Paris, tél. : 329-56-70, et agences de voyages.

WEEK-END TOURS. — *Trois jours et 2 nuits, du vendredi au dimanche, à partir de 1 260 F et jusqu'à 1 360 F en demi-pension, hébergement en chambre à deux lits, excursions et visites comprises.*

Par vols réguliers : *départ le vendredi et retour dimanche ou départ le samedi, retour le lundi. A partir de 1 315 F jusqu'à 1 470 F. Ces prix comprennent, outre le transport, les petits déjeuners, les transferts, une visite en autocar de la ville, etc.*

Quatre jours et 3 nuits, départ le jeudi, retour le dimanche ou départ le vendredi et retour le lundi : 1 380 F, 1 500 F ou 1 585 F.

Cinq jours et 4 nuits : de 1 490 F à 1 795 F.

★ Toutes agences de voyages.

L'autoroute dans la forêt

LES forêts ont toujours tenté les constructeurs d'autoroutes. C'est tellement plus facile d'abattre des arbres, propriété de l'Etat, que de négocier le prix de terres agricoles ou, pis, de faire démolir des villas. Rien d'étonnant donc à ce que le tracé de l'autoroute Lille-Valenciennes prenne de plein fouet la forêt de Saint-Amand et la traverse de part en part. Inscrit dans les documents d'urbanisme depuis « toujours », et notamment dans le schéma directeur (SDAU) et dans le dossier de création du parc de Valenciennes, ce tracé est-il pour autant le seul possible ?

Les associations de l'environnement en doutent, et la fédération Nord-Nature a présenté une proposition « alternative » lors d'une conférence de presse réunie à Paris le vendredi 8 février.

Nord-Nature a d'autre part déposé un recours pour faire annuler la déclaration d'utilité publique de l'autoroute prise en 1976, estimant qu'elle était incompatible avec la charte du parc régional. Elle vient aussi de demander le sursis à exécution des travaux sur le tronçon Orchies-Valenciennes.

On lit en effet dans la charte du parc que l'objectif est de *« protéger les espaces boisés existants... et, dans la mesure du possible, de les augmenter en qualité et en surface »* ; d'affirmer l' *« irréversibilité de l'affectation de certains espaces ;* ; d'y développer *« des activités qui assureront le maintien d'une vie sans artifice »*. Enfin, on précise que, *« les jours d'affluence, certaines voies de circulation pourront être fermées à la circulation »*.

« Comment a-t-on pu imaginer de faire pénétrer une autoroute dans un espace aussi précieux, demande le professeur Emile Vivier, président de Nord-Nature. *Pourquoi avoir prévu cinq échangeurs sur 10 kilomètres, dont trois dans le parc lui-même ? Pourquoi détruire en un mois ce que la nature a mis des siècles à mettre en place ? »*

L'autre tracé

Les dégâts, directs et indirects, causés par une autoroute en forêt sont connus. Outre les hectares de boisements détruits, il faut comptabiliser les zones stérilisées de part et d'autre, les ruptures dans les habitudes du gibier, et bien sûr la pollution et les nuisances. Enfin, les associations craignent — à juste titre — que l'autoroute, tel un cheval de Troie, n'entraîne dans son sillage plusieurs équipements touristiques lourds, d'ailleurs évoqués dans la charte.

Les associations proposent un autre tracé entre Orchies et Valenciennes qui contournerait largement le parc par le sud. Le tronçon déjà aménagé en voie rapide entre Valenciennes et le Grand Rond représente une dépense inutile de 4 millions de francs, soit 1,35 F par habitant de la région, selon le calcul de Nord-Nature.

Situé au centre de la région urbaine et industrielle de Lille-Lens-Valenciennes, le parc de Saint-Amand est à la fois très menacé et, pour les mêmes raisons, très précieux. Bien sûr, il ne peut être aussi sauvage et « naturel » que d'autres, mais son caractère de rareté dans une région aussi mal servie en espaces verts (20 mètres carrés par habitant, soit cinq fois moins qu'en région parisienne) devrait le rendre « inviolable ».

Le ministère de l'environnement, qui exerce la tutelle des parcs, semble s'être fait une raison. L'autoroute y est considérée comme une servitude, contemporaine de la création du parc. Des négociations ont tout de même permis de réduire l'emprise de l'échangeur principal de 7 à 2 hectares.

M. Michel d'Ornano est maintenant ministre de l'environnement et de l'ex-équipement, mais il n'est pas ministre des routes. Peut-être a-t-il sous ses ordres assez d'ingénieurs pour faire étudier un autre projet de tracé qui préserverait, dans cette affaire exemplaire, la protection d'une nature nécessaire aux habitants des villes ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

La Chine centrale au fil du Yangzi

(Suite de la page 17.)

MARDI, 8 HEURES. — Réveillé par les premiers battements du moteur, tout le monde était sur le pont dès 7 heures pour ne pas manquer l'approche des premières gorges. De hautes falaises verticales, ocre rouge, ne laissent au fleuve qu'un étroit couloir, de moins de 100 mètres de large parfois. Dans la brume, les parois rocheuses apparaissent en plans successifs qui rappellent irrésistiblement les paysages préférés de la peinture chinoise classique. Très haut au-dessus de nos têtes, la roche prend des formes échevelées qui se dessinent en contre-jour sur les rayons d'un soleil encore invisible de nos profondeurs.

Ce site sauvage est pourtant habité : quelques fermes encore, agrippées sur d'étroites corniches où pousse un arbre torturé et paissent deux ou trois chèvres. Mais, surtout, à mi-hauteur de la paroi, court un chemin taillé dans le roc que suit aujourd'hui la ligne des poteaux téléphoniques et où cheminent des gens du pays. C'est de cette altitude qu'autrefois les hâleurs tiraient les embarcations naviguant à contre-courant. Il faut dire que nous sommes en période de basses eaux et que le niveau du fleuve, dans ces gorges, peut monter de 40 mètres en période de crue. La profondeur dépasse alors aisément la cote des 70 mètres.

12 HEURES. — Après les gorges de Chu-Tang, nous avons franchi dans la matinée celles de Wu, qui marquent à peu près la frontière entre les provinces du Sichuan et du Hubei. A l'entrée de chaque défilé, le bateau annonce son passage d'un long coup de sirène. Mais nous faisons peu de rencontres sur cette partie de l'itinéraire.

Tout le chemin, en revanche, est semé de souvenirs historiques ou légendaires. Ici les vestiges de travaux datant de l'époque des Trois-Royaumes (IIIe siècle), là le plateau où un général tenta de surprendre son adversaire en faisant gravir à ses troupes des escaliers taillés dans le roc — pour périr finalement victime d'une trahison...

16 HEURES. — Les troisièmes gorges, celles de Xi-Ling, plus étroites et abruptes encore que les premières, débouchent sur un paysage de basses collines, presque sur la plaine. Le fleuve s'est considérablement élargi et nous naviguons entre de larges plages de sable gris au-dessus desquelles court une ligne de verdure souvent plantée de files d'arbres malmenés par le vent.

L'Orient-Rouge n° 32

A l'approche du port de Yichang, où nous faisons escale le temps de déposer et d'embarquer quelques dizaines de passagers, le trafic devient beaucoup plus intense. A nouveau des remorqueurs et des péniches mais aussi, puisque la brise est bonne, de nombreuses jonques à voile, bien ventrues et chargées à ras bord. Quelques-uns aussi de ces antiques radeaux, manœuvrés à l'aide de deux avirons-godilles gros chacun comme une poutre maîtresse, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière.

Depuis Chongqing nous avons parcouru environ 600 kilomètres.

*21 HEURES. — L'*Orient-Rouge *n° 32 est un gros bateau de 2 400 tonnes construit il y a plus de vingt ans et qui offre tout le confort souhaitable. La cuisine, typiquement sichuannaise et forte d'épices, y est excellente et nous venons d'avoir droit à la projection d'un des bons films d'opéra chinois, tiré du légendaire* Voyage en Occident. *A pleine charge l'*Orient-Rouge *peut transporter plus de sept cents passagers, répartis en quatre classes différentes, les moins bien lotis n'ayant droit qu'à des places assises et les autres étant répartis par cabines de douze, quatre ou deux couchettes. Les hôtes étrangers que nous sommes bénéficions des conditions les plus favorisées et nous jouissons du plaisir sybaritique de voir défiler le paysage par nos fenêtres en ouvrant l'œil le matin.*

MERCREDI. — Nous avons continué à faire route toute la nuit et naviguons désormais à bonne allure en rase campagne. C'est à peine si quelques collines aux formes rondes et adoucies barrent les lointains. Fidèles au rendez-vous pourtant, les mêmes pagodes qu'au départ de Chongqing, parfois posées sur une simple butte, continuent à jalonner le percours.

Le Yangzi fait ici d'infinis détours. Il ne lui reste que quelques dizaines de mètres de dénivellation pour atteindre la mer, à près de 1 500 kilomètres de là, et ses rives se perdent dans ce pays plat. Vers le sud on ne les aperçoit qu'à peine par moments et d'autant moins que le vent soulève le sable de vastes bancs dénudés en nuages qui brouillent l'horizon. Çà et là, des péniches attendent à la queue-leu-leu devant de petits embarcadères pétroliers.

Il est près de 16 heures quand le paysage change à nouveau et que le lit du fleuve se resserre sensiblement entre des groupes de collines. En même temps apparaissent des signes de plus en plus fréquents d'industrialisation : usines plantées en limite de bourg, quelques constructions navales de petit tonnage.

Les deux immenses pylônes, peints à carreaux rouges et blancs, qui supportent une ligne à haute tension d'une rive à l'autre, se dressent comme des rostres à l'entrée du port de Wuhan, barrée un peu plus loin par le pont qui franchit le fleuve — l'avant-dernier avant la mer.

Depuis Chongqing, en trois jours, nous avons parcouru 1 370 kilomètres. A quelque chose près, la distance par la route de Paris à Varsovie...

ALAIN JACOB.

DES VACANCES

SUR LES PLANCHES

Le ski, ce n'est plus seulement la griserie de la descente... et la queue au monte-pente. Avec le développement du ski de fond — pour tous — et, au printemps, le ski de montagne hors piste — pour skieurs alpins moyens ou confirmés — c'est le plaisir de la pleine nature retrouvé.



(Dessin de CHENEZ.)

Pour enfants

Seuls les centres pour mineurs, déclarés auprès de la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs du siège de l'association (ou du domicile du responsable), présentent les garanties de sécurité et de valeur éducative minimales exigées par la loi. Dans les exemples cités ci-dessous, le ski est l'activité dominante. Mais il ne s'agit pas de stages sportifs très intensifs, et l'animation de l'« après-ski » n'est pas négligée.

— *Pour les six-dix-huit ans*, pendant toutes les vacances scolaires de printemps, ski alpin et ski de fond dans des centres spécialisés par âge, plus d'autres activités (découverte du milieu, photo, natation parfois...). Forfait Paris-Paris, incluant cours et remontées mécaniques, pour sept à onze jours : de 807 à 1 518 F.

★ Ligue française de l'enseignement, 7, boulevard Saint-Denis, 75141 Paris. Tél. : 277-11-40.

— *A partir de huit ans*, du 7 au 18 avril et du 12 au 23. Stages de ski alpin dans les Alpes françaises ou suisses selon l'âge. De 1 675 à 1 990 F de Paris à Paris, cours de ski et remontées mécaniques compris.

★ Club des Quatre-Vents, 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 329-60 20. 10, rue des Marronniers, 69002 Lyon. Tél. : (78) 37-25-69.

— *A partir de huit ans*, du 6 ou 7 au 18 avril, séjours de ski alpin, forfait Paris-Paris. Pour les huit-treize ans, dans les Hautes-Alpes : 1 590 F ; location des skis en sus (130 F). Pour les onze-quatorze ans, dans l'Isère, et pour les treize-seize ans, à Crévoux : 1 450 F, plus la location des chaussures. Pour les quatorze-seize ans, en Savoie : 1 590 F, plus la location des skis (130 F).

★ U.F.C.V. Ile-de-France, 15, rue de Coulmiers, 75014 Paris. Tél. : 539-99-07.

— *Pour les quatorze-dix-huit ans*, du 8 au 14 et du 15 au 21 avril, stage de ski de piste dans les Hautes-Alpes. Avec quatre heures de cours par jour, prêt du matériel, remontées mécaniques. 780 F, voyage Paris-Embrun non compris.

★ Auberge de jeunesse « les Chaumettes », 05160 Savines-le-Lac. Tél. : (92) 44-20-16.

A partir de dix-huit ans

S'adressant d'abord aux adultes, la plupart de ces séjours acceptent également — en nombre limité — des mineurs de plus de quatorze ou seize ans, sous réserve d'une décharge écrite des parents. Stages ultra-sportifs ou rencontres à thème... sur fond de ski alpin, ski de fond, randonnée et raids nordiques ou de montagne.

● ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES-ECOLES ET FOYERS DE SKI DE FOND DE FRANCE. — Elle regroupe plus de cent trente centres et foyers, organise des stages, randonnées et raids à ski de fond toute la saison, pour tous. A titre d'exemple, du 8 au 14 et du 15 au 21 avril, stages dans le Jura, les Alpes ou le Massif central ; forfaits de 630 à 860 F, avec cours et prêt du matériel. Voyage Paris-Paris de 160 à 350 F. Du 25 au 31 mars, raid de traversée du Jura : 580 F.

★ B.P. 112, 05000 Gap. Tél. : (92) 65-09-26.

● FEDERATION LEO-LAGRANGE. — Ski et « réflexion » pour tous, notamment pour les jeunes travailleurs. 1) Ski de piste. Du 5 au 10 mars, thème : « Economie et société » ; du 19 au 24 mars : « Vie quotidienne » ; du 2 au 7 avril : « La santé ». 550 F, avec cours de ski, remontées mécaniques et prêt du matériel. 2) Piste, fond et balade. Du 4 au 10 mars, thème : « Ecologie urbaine » ; du 11 au 17 mars : « La montagne ». 400 F, cours de ski et prêt de matériel de fond compris.

★ Fédération départementale Léo-Lagrange de l'Isère, 182, cours Berriat, 38000 Grenoble. Tél. : (76) 96-60-79.

● FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE. — De dix-huit à trente ans, tout le ski dans une douzaine de stations. Ski alpin pour tous niveaux, du dimanche au samedi soir, avec quatre heures de cours pendant six jours, remontées mécaniques illimitées et prêt du matériel : de 745 F à 780 F. Ski de fond à partir de 581 F les six jours. A partir du cours trois, randonnée hors piste et ski sur glacier, notamment à Chamonix, en mars, de 780 F à 1 000 F la semaine. Voyage Paris-Paris en couchette deuxième classe : environ 350 F.

★ 6, rue Mesnil, 75116 Paris. Tél. : 261-84-03.

● LIGUE FRANÇAISE POUR LES AUBERGES DE LA JEUNESSE. — Stages de ski alpin ou de fond à l'Alpe-d'Huez. Treize jours pendant les vacances scolaires de printemps. Forfait comprenant remontées mécaniques, piscine, patinoire, quatre heures de cours de ski par jour et pour le fond la location du matériel : 1 710 F. Possibilité de ski artistique ou acrobatique ou de stage d'aile-delta.

★ 38, boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : 548-69-84.

● UNION NATIONALE DES CENTRES DE PLEIN AIR (U.C.P.A.). — De dix-huit à trente-cinq ans. Avec trente-quatre centres dans vingt-cinq stations, l'U.C.P.A. est le champion toutes catégories du ski jeune. Utilisée dans tous les centres, la méthode du ski évolutif permet à un débutant, chaussé d'abord de skis de 1,30 mètre puis plus longs jusqu'à 1,60 mètre, de skier après seulement une semaine de stage. Forfaits sept jours. Pension complète, prêt du matériel, quatre à cinq heures de cours par jour : de 400 F à 740 F pour le ski de fond ; de 520 F à 890 F, pour le ski alpin, avec remontées mécaniques illimitées. Pour fondeurs confirmés, raid-traversée du Jura en mars. Pour skieurs moyens et confirmés, ski de montagne hors piste — initiation, randonnées et raids — de 700 F à 1 100 F pour sept à dix jours ce printemps.

★ 62, rue de la Glacière, 75640 Paris, Cedex 13. Tél. : 336-05-30.

S'ÉQUIPER AU MEILLEUR PRIX

Le coût de l'équipement fait reculer plus d'un aspirant skieur. Pourtant le séjour à la neige peut devenir réalité. A condition de savoir agir sur les coûts...

Indispensables : les gants et, au printemps, la crème solaire et les lunettes ! Préférables : un fuseau imperméable — surtout pour les débutants, si souvent au contact de la neige — et un anorak, car le temps change vite en montagne. Mais au printemps, un jean imperméabilisé, porté sur des collants, et un « K-way » peuvent faire l'affaire. Si l'on se décide pour l'anorak et le fuseau, il faut penser aux fins de série, à la location ou à l'emprunt.

Skis et chaussures s'amortissent en cinq ans à raison de deux semaines d'utilisation par an. Si votre forfait ne comporte pas le prêt de matériel, et si vous n'êtes pas un skieur assidu, il vaut donc mieux louer. Et à Paris ou dans une ville de province plutôt qu'à la station, ce qui, selon les organisations de consommateurs, revient de une fois et demie à deux fois et demie moins cher :

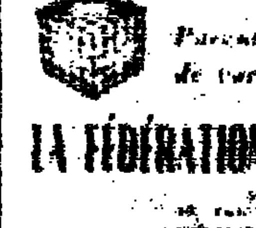
● L.V.S., 113, rue de Rennes, 75006 Paris, tél. : 544-53-10. — *Pour une semaine : combinaison intégrale, 170 F ; blouson et salopette, 200 F ; chaussures, 80 F.*

● Ski-Point, 30, rue d'Avron, 75020 Paris, tél. : 373-48-38. — *Vente de fins de séries. Anorak, 250 F ; salopette plus anorak, 490 F ; chaussures à partir de 130 F ; skis, 10 à 20 % moins cher que dans les grandes surfaces.*

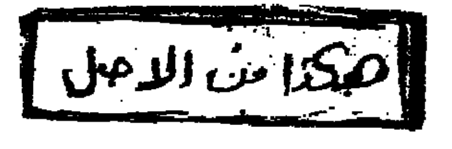
● Coopérative de l'association Rencontre et Randonnée, 37, rue Trébois, 92300 Levallois, tél. : 737-77-26. — *Vente à marge réduite de matériel de l'année et de fins de série sans défaut, et bourse d'échange de matériel.*

N. D.









POUR LES JEUNES

A l'heure de l'Europe

Par leur brièveté — onze jours maximum — les séjours linguistiques de printemps s'adressent d'abord à ceux qui ont déjà eu l'occasion de séjourner en Grande-Bretagne ou outre-Rhin. N'ayant pas de problème d'adaptation, ils pourront consolider leur acquis. Ces voyages peuvent aussi intéresser les élèves de troisième et ceux de terminale qu'attend un examen. Enfin, mais on ne peut espérer de miracle sur le plan linguistique, ils peuvent être l'occasion d'une première expérience pour un élève plus jeune qui hésite à partir trois semaines, durée souhaitable pour un premier séjour.

Outre-Manche

● *Séjours classiques*

— *Pour les onze-quatorze ans,* du 7 au 18 avril, à Alton (Hampshire) et Leeds (Yorkshire). Douze heures de cours par groupe de huit à dix jeunes, assurées par des professeurs anglais. Une journée et demie d'excursion. Encadrement par trois animateurs français brevetés, par tranche de trente participants. De 1 350 à 1 750 F. Centre de coopération culturelle et sociale (C.C.C.S.).

— *Pour les élèves de la sixième à la quatrième,* du 7 au 17 avril, à Barnstaple dans le Devon. Quinze heures de cours par groupes de dix, assurées par des professeurs anglais ; quinze heures d'équitation. 1 850 F tout compris. Organisation scolaire franco-britannique (O.S.F.B.).

— *Pour les quatorze-seize ans,* du 7 au 17 avril, à Croydon près de Londres. Quinze heures de cours plus quatre séances de deux heures d'activités sportives (tennis, patinage, judo et sport collectif). 1 383 F. Ligue de l'enseignement.

— *Pour les élèves de la sixième à la terminale,* du 7 au 18 et du 12 au 23 avril, en Angleterre, Ecosse et Irlande. Dix-huit heures de cours assurées alternativement par un professeur anglais et un professeur français ; activités obligatoires l'après-midi avec participation à certains frais. 1 935 à 2 385 F selon région. Centres « intensifs » pour les élèves de troisième (vingt-deux heures de cours ; supplément de 80 F), et pour ceux de terminale (vingt-quatre heures de cours ; supplément de 130 F). Eurolangues.

— *Pour les élèves du second cycle,* du 7 au 18 avril. Vingt heures de cours assurées par des professeurs anglais à un groupe de dix à quinze élèves. Une journée et demie d'excursion. Canterbury, 1 560 F, Exeter, 1 410 F. Centre des échanges internationaux (CEI).

— *Pour les seize-dix-huit ans,* du 12 au 23 avril, à Portsmouth. Quinze heures de cours en partie en laboratoire de langue ; activités de loisirs incluses dans le forfait, mais facultatives. 1 531 F. Ligue de l'enseignement.

— *Pour les élèves de la troisième à la terminale,* du 7 au 17 et du 12 au 23 avril. Quinze heures de cours, dont cinq en laboratoire de langue, conférences et activités sportives. De 1 810 à 2 250 F. Organisation scolaire franco-britannique (O.S.F.B.).

— *Pour les élèves de terminale,* du 8 au 17 et du 12 au 21 avril, à Cambridge. Vingt-sept heures de cours par groupes de treize, des visites et des conférences, une excursion à Londres. 1 300 F, plus 6 livres pour les « lunches ». Du 7 au 17 avril, à Dublin. Vingt-sept heures de cours, une excursion. En pension complète, 1 700 F. Aubert et Ermisse.

● *Séjours « libres »*

— *Pour tous,* du 7 au 18 et du 12 au 23 avril. Séjours sans cours ni activités, mais sous la responsabilité d'un professeur français. East Anglia, 1 490 F. Midlands, avec équitation, 1 920 F. Londres, avec judo, 1 840 F. Dorset ou Hampshire, avec tennis et deux excursions, 1 870 et 1 920 F. Séjours internationaux linguistiques et culturels (SILC).

— *Pour les élèves de la cinquième à la terminale,* mais surtout pour les plus âgés, du 7 au 18 et du 12 au 23 avril. Séjour avec programme de huit séances de travail personnel « autocontrôlable », une ou deux visites d'un tuteur anglais, plus une visite de l'inspecteur français. Londres, Midlands, Lake district, Ecosse. De 1 975 F à 2 315 F. Eurolangues.

— *Pour les quatorze-dix-sept ans,* du 12 au 23 avril, à Harlow. Séjour avec participation aux sessions sportives de vacances organisées au centre municipal pour les jeunes Anglais (football, volley-ball...). 1 555 F. Club des Quatre Vents.

● *Rencontre binationale*

— *Pour les treize-quinze ans,* du 8 au 18 avril, près de Southampton, séjour en centre collectif avec encadrement spécialisé binational. Initiation sportive (tennis, canoë, tir à l'arc...). Effectifs limités à trente Français et trente Anglais. 1 580 F. Rencontre et Voyage-U.C.J.G.

Outre-Rhin

— *A partir de douze ans,* du 7 au 18 et du 11 au 23 avril. Douze heures de cours, une journée et demie d'excursion ; trois après-midi d'activités. De 1 573 à 1 788 F. Ligue de l'enseignement.

— *Pour les classes de troisième et de terminale,* du 7 au 18 avril, en Sarre. Dix-huit heures de cours, 1 290 F. Association culturelle franco-allemande pour la jeunesse (ACAFAJ).

— *Pour les classes de troisième et terminale,* du 7 au 18 et du 12 au 23 avril. Trente heures de cours assurées par des professeurs français et allemands, 2 165 et 2 195 F. Vacances studieuses.

● *Séjours « libres »*

— *Pour les douze-dix-huit ans,* du 7 au 18 avril, à Berlin, par avion, 1 660 F. Du 6 au soir au 18 avril au matin ; à Lubeck, 1 450 F. ACFAJ.

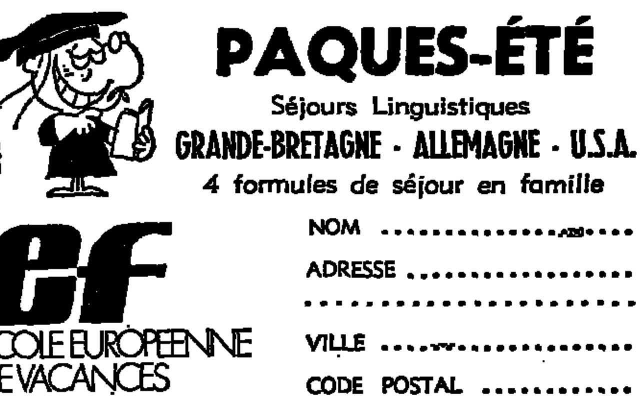
— *Pour les élèves de la cinquième à la terminale,* du 7 au 18 et du 12 au 23 avril. Avec huit séances de travail personnel « autocontrôlable », une visite d'un tuteur allemand, et une visite de l'inspecteur français, 2 085 F. Eurolangues.

● *Voyages*

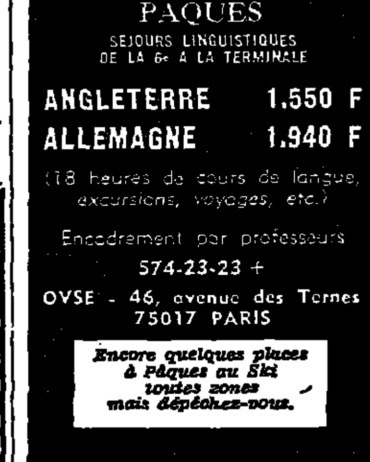
— *Pour les seize-dix-huit ans,* du 7 et 17 avril. Visite de Berlin, Potsdam et Dresde. Hébergement en auberge de jeunesse. Rencontres avec de jeunes Allemands. Comité parisien de France-R.D.A.

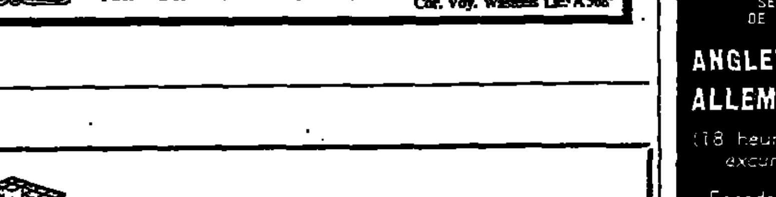
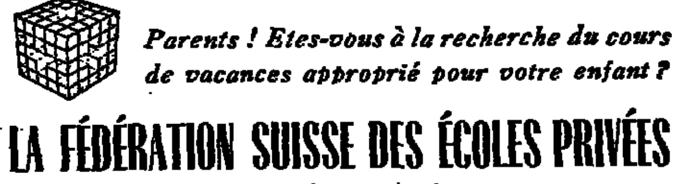
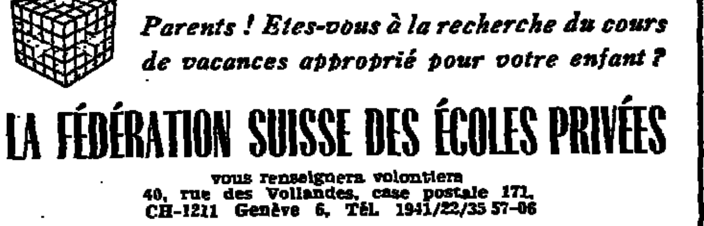
LES ADRESSES

- *Association culturelle franco-allemande pour la jeunesse (A.C.F.A.J.),* 204, rue de La Croix-Nivert, 75015 Paris, tél. : 532-45-29.
- *Aubert et Ermisse,* 17, rue de Jérusalem, 37000 Tours, tél. : (47) 05-10-48.
- *Bureau international de liaison et de documentation BILD),* 50, rue de Laborde, 75008 Paris, tél. : 387-25-50.
- *Centre de coopération culturelle et sociale (C.C.C.S.),* 26, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, tél. : 261-53-84.
- *Centre des échanges internationaux (C.E.I.),* 21, rue Béranger, 75003 Paris, tél. : 887-20-94.
- *Eurolangues - Vacances studieuses,* 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 265-59-25.
- *Club des Quatre-Vents,* 1, rue Gozlin, 75006 Paris, tél. : 329-60-20 — 10, rue des Maronniers, 69000 Lyon, tél. : (78) 37-25-69.
- *France-R.D.A.,* comité parisien, 25, boulevard de Bonne-Nouvelle, 75002 Paris, tél. : 508-89-79.
- *Ligue française de l'enseignement* (Service national vacances), 7, boulevard Saint-Denis, 75141 Paris, cedex 03, tél. : 277-11-40.
- *Organisation scolaire franco-britannique (O.S.F.B.),* 43, rue de Provence, 75009 Paris, tél. : 526-63-49.
- *Séjours internationaux linguistiques et culturels* (S.I.L.C.), 56, avenue Jules-Ferry, 16000 Angoulême, tél. : (45) 95-83-56.
- *Rencontre et Voyage U.C.J.G.,* 5, place de Vénétie, 75013 Paris, tél. : 583-24-97.
- *Robertson's,* 51, rue de la Harpe, 75005 Paris, tél. : 633-12-89.
- *Vacances studieuses,* même adresse qu'Eurolangues.

















Plaisirs de la table

REDÉCOUVERTES

DILEMME. A vouloir parler d'un restaurant à peine ouvert, on risque de s'enthousiasmer à faux ou d'être méchamment injuste. Mais, d'autre part, à attendre sa vitesse de croisière, on passe facilement pour « celui qui vole au secours de la victoire », ou qui ne découvre rien.

Ainsi, tenez, j'avais été sévère l'autre année pour *les Iles Chausey*. Il y avait là, dans un décor à la mode, les balbutiements inhérents aux débuts, mais aussi comme un penchant vers l'epate et cette mode nouvelle où, comme dans les auberges espagnoles, chacun ne trouve que ce qu'il y apporte — y a apporté le chroniqueur de référence... Mais voici que J.-P. Montagné, le propriétaire, et son collègue A. Grizard, lesquels se relayent en cuisine pour accommoder tout ce qui vient des îles Chausey et de la mer alentour, bretonne ou normande, intransigeants quant à la fraîcheur (on se demande comment ils font le lundi ?), proposent de bonnes préparations des saint-jacques crues aux rillettes de saumon aux airelles, de la soupe poissons-crabes aux croûtons à la sole au sauternes, de la morue lyonnaise au pot-au-feu de homard. Peu de viandes (carré d'agneau et boudin de ferme), beaucoup de desserts et, surtout, le chapitre quotidien « quand le chef est heureux », car M. Montagné estime qu'un plat n'est réussi que selon l'humeur du marché et du cuisinier. Comptez 150 francs environ par couvert.

J'avais découvert Patrick Syka au haut de la rue Caulaincourt. Le voici installé sur les décombres d'un restaurant qui eut sa renommée, au bas de la même rue, à l'enseigne mystérieuse de *La Boudine Rose*. Très agréable décor (rose, bien sûr !) et gentille carte avec un velouté de brocolis (18 francs), une terrine de pigeon (22 francs), une salade (mesclun) au blanc de coquelet (25 francs), une tarte aux épinards (18 francs), des poissons et crustacés (blanquette de lotte aux deux poivres, et rouget grillé aux trois beurres, de 36 francs à 40 francs), un savoureux émincé de viande aux chanterelles (38 francs) et jusqu'aux desserts (pomme au four à la rhubarbe, 12 francs). Un modeste mais satisfaisant pécharmant château de tiregand 1975 à 25 francs. Que ce jeune cuisinier (bien secondé par son aimable femme) ne tombe pas dans le travers des portions de Lilliput, et tout sera bien.

Cela s'appelle *Le Copreau*, parce que sis dans la rue qui porte ce nom. C'est tout nouveau et tout petit. Mais, à dire le vrai, je connaissais déjà la blonde patronne, Hélène, et sa non moins blonde assistante Danielle. Et le chef a un gentil talent, de sorte que, bonnement, l'on ira chez ce *Copreau* se régaler d'une soupe de poissons (avec croûtons et rouille), très corsée (18 francs), d'une omelette au lard ou parmesane (18 francs), de sardines en escabèche (18 francs), d'une langue d'agneau (ravigote (12 francs), d'une bourride de lotte ou, comme on dirait au pays, de baudroie, à 48 francs), d'un osso bucco aux tagliatelles (35 francs). Ainsi, jusqu'à l'irish coffee (18 francs) au vrai whiskey et non, comme au *Grand Charriot*, à l'armagnac.

La cave est à faire. Elle se fera avec le succès.

LA REYNIÈRE.

★ Les Iles Chausey : 34, rue de Chartres, à Neuilly, tél. 624-48-41. *Fermé dimanche midi.*

★ La Boudine rose : 6, rue Caulaincourt (18e), tél. 387-64-78. Fermé dimanche et lundi midi.

★ Le Copreau : 15, rue Copreau (15e), tél. 306-83-35. Fermé le dimanche.

Philatélie

N° 1573

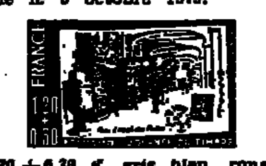
Le Prix « READAPT 77 »

Au cours d'une réception dans les salons du ministère des P.T.T., jeudi dernier, le prix Réadapt 77 a été remis à M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat, par M. Jacques Sourzat, président de l'Association nationale d'aide à la réadaptation, et le Dr Toutain représentant M. Jean Bernasconi, président du Salon Réadapt.

Signalons que l'an dernier (le 18 novembre), un timbre-poste a été émis rappelant l'Aide à la réadaptation.

FRANCE : « Journée du timbre »

La Journée (nationale) du timbre 1979 sera soulignée par une figurine représentant une ancienne carte postale affranchie nous montrant l'hôtel des postes de la rue du Louvre avant 1900. Vente générale le 12 mars (11e/79). — Retrait probable le 5 octobre 1979.



1,20 + 0,30 F, gris bleu, rouge et bistre clair.

Format 36×22 millimètres. Maquette et gravure de Claude Durrens. Tirage : 4 500 000 exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée (outre Paris, elle se déroulera dans quatre-vingt-dix-huit autres villes) :

— Les 10 et 11 mars, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e.

— Oblitération sans mention « P.J. ».

— Le 10 mars, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération de la Journée du timbre.

● Il nous est impossible, faute de place, de publier la liste de toutes les villes où se déroulera la Journée du timbre. Nous demandons à nos lecteurs de se reporter au numéro de février du « Monde des philatélistes », qui consacrera plus d'une page à la J.T. 79. En vente chez tous les marchands de journaux ou contre 6 F en timbres-poste, au 11 bis, boulevard Haussmann, 75009 Paris (par C.C.P. 18.382-12 Paris).

ANDORRE : Retrait de timbre

Dans la Principauté, à la R. P. de Perpignan, ainsi qu'aux guichets philatéliques de l'Hexagone, le 23 mars 1979, le timbre de 2,00 F, Institut d'études andorranes : Guillem d'Areny Plandolit, sera retiré de la vente.

Bureaux temporaires

⊙ 66120 Font-Romeu (centre d'exposition, place du Docteur-Capeille), *les 4 et 5 mars.* — Ouverture des Jeux mondiaux de la médecine.

⊙ 45000 Orléans (parc des expositions), du 9 au 11 mars. — Sixième Foire aux antiquités et à la paperasse.

⊙ 45100 Orléans - La Source (centre de loisirs P.T.T.), les 10 et 11 mars. — Exposition philatélique « De l'Aéropostale à Concorde ».

⊙ 80000 Amiens (musée de Picardie), les 10 et 11 mars. — Exposition internationale de cartes postales.

⊙ 81100 Castres (hôtel de ville), le 11 mars. — Exposition cartophile.

⊙ 59600 Maubeuge (place de l'Hôtel-de-Ville), le 17 mars. — Première exposition industrielle de la Jeune Chambre économique Sambre-Avesnois.

Nouvelles brèves

● ALBANIE : *cent cinquantième anniversaire de la naissance de Dora d'Istria, 80 q. et 1,10 lek.*

● ALGÉRIE : *« Congrès du parti du Front de libération nationale - Janvier 1979 », 0,60 D.A.*

● ARGENTINE : *Timbre de « Noël », 200 pesos, et deux timbres pour le bicentenaire de la naissance du général Don José de San Martin, 500 et 1 000 pesos.*

● HONGRIE : *Six cent cinquantième anniversaire de la ville de Kőszeg, 1 forint.*

● LIECHTENSTEIN : *série « Europa 79 », le 8 mars, 40 et 80 rappen et l'Année de l'enfant, 80, 90 rappen et 1,90 Fr.*

● PHILIPPINES : *soixantième anniversaire du Rotary-Club, 0,30 et 2,30 P.*

● PORTUGAL : *série d'usage courant « instrument de travail », 0,50, 1, 10, 40 et 100 escudos.*

● SUÈDE : *Année internationale de l'enfant, 1,70 et 4 kr. représentant une tapisserie murale.*

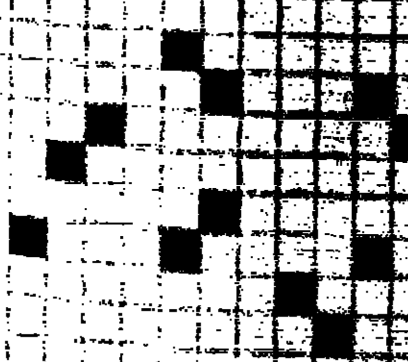
● TAIWAN : *suite de la série « drapeau national », 10 D.*

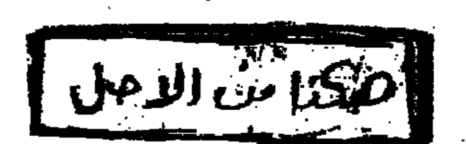
ADALBERT VITALYOS.

MIETTES

● *Excellent jambon persillé* (venu du Jura et non de Bourgogne, mais dans la tradition de cette province), celui de Clavière (Bel Morteau, 4, rue d'Enfer, à Dôle). Présenté en saladier Duralex de 2,5 kilogrammes net, il coûte environ 25 francs le kilo, port en sus.

● *Depuis le 1er janvier chez Baumann-Ternes* (64, avenue des Ternes, tél. : 380-16-66) aux merveilleuses choucroutes, les prix sont nets. La maison est fermée le dimanche et le lundi, mais on sert, les autres jours, jusqu'à 1 heure du matin.





Jeux

échecs N° 801

L'IMMINENCE DU TRÉPAS

(Tournoi international de Week-aan-Zee, 1979)
Blancs : N. GAPRINDACHVILI
Noirs : Y. NIKOLAI
Défense Caro-Kann

1. é4	ç6	16. Dç2	Fé7
2. d4	d5	17. Cé5!	0-0 (k)
3. Cd2	d×é4	18. Cf5!	Té8 (l)
4. C×é4	Ff5 (a)	19. C×g7!! (m)	R×g7
5. Cg3	Fg6	20. F×h6+!! (n)	R×h6 (o)
6. h4	h6 (b)	21. C×f7+	R×h5 (p)
7. h5 (c)	Fh7	22. g4+! (q)	Rh4 (r)
8. Cf3	Cd7	23. f3! (s)	C×g4
9. Fd3	F×d3	24. Té4!	abandon. (t)
10. D×d3	é6 (d)		
11. Ff4 (é)	Da5+		
12. ç3 (f)	Cg-f6		
13. a4 (g)	ç5 (h)		
14. 0-0 (i)	Tç8		
15. Tf-é1	ç4 (j)		

NOTES

a) D'autres possibilités sont 4..., Cb-d7 ; 5. Cf3, Cg-f6 ; 6. Cg3, é6 ; 7. Fç4 ou 7. Cg1-é2 ou encore 4..., Cb-d7 ; 5. Fç4, Cg-f6 ; 6. Cé-g5, é6 ; 7. Dé2 ou bien 4..., Cg-f6 ; 5. *C×f6+, g×f6 ou e×f6.*

b) 6..., h5 présenterait l'inconvénient de céder le contrôle de la case g5.

c) Une idée de Spasski, trouvée lors de la dix-neuvième partie de son match de championnat du *monde* contre Petrossian en 1966. Non seulement l'aile -R est bloquée mais surtout le passage de la T-R devient possible via h4, dans certaines variantes.

d) Après 10..., Dç7 les Blancs ne peuvent plus répondre par 11. Ff4 et doivent entrer dans la grande variante 11. Fd2, é6 ; 12. Dé2, Cg-f6 ; 13. 0-0-0, 0-0-0 ou 13. Cg-é4. Sur *10..., Cg-f6* ; 11. Ff4, Da5+ le sacrifice 12. b4 (ou 12. Fd2, Dç7) est à considérer : 12..., D×b4+ ; 13. ç3, Db5 ; 14. ç4, Da5+ ; 15. Fd2, *Da6 ; 16. 0-0, é6 ; 17. Tf-é1, Fé7 ;* 18. a4 !

e) La réponse classique est 11. Fd2, ce qui donne un léger avantage aux Blancs après 11..., Db6 (ou 11..., Dç7) ; 12. 0-0-0, Cg-f6 ; 13. Cé5 (meilleur que 13. ç4, Da6 ; 14. Rb1, Fd6 ; 15. Cé2, Cg4 ; 16. Fé1, 0-0-0 comme dans la partie Tatai-Larsen, Palma de Majorque, 1971), Fé7 ; 14. Th-é1, Td8 ; 15. Dé2 menaçant *C×f7. Une autre idée est 11. b3,* Cg-f6 ; 12. Fb2, Da5+ ; 13. Fç3 (si 13. ç3, Fa3 ; 14. 0-0-0, F×b2 avec égalité), Fb4 ; 14. F×b4, D×b4+ ; 15. Dd2 (si 15. ç3, Dé7 suivi de la poussée ç6-ç5), D×d2+ ; 16. R×d2, ç5 avec des chances égales (Spasski-Karpov, *Palma de Majorque,* 1971).

f) Le retrait usuel 12. Fd2 conduit à nouveau à la variante théorique 12..., Dç7 ; 13. Dé2, Cg-f6 ; 14. ç4, Fd6 ; 15. Cf5, Ff4 ; 16. F×f4, D×f4 ; 17. Cé3, ç5 ; 18. Cd5, C×d5 ; 19. ç×d5, 0-0 ; 20. d×é6, Tf-é8 ; 21. 0-0, T×é6 ; 22. Db5, Dç7 avec une nulle rapide (Tal-Portisch, Bugojno, 1978).

g) Adoptant un jeu entreprenant sur l'autre aile, les Blancs menaçant d'étouffer leur adversaire par 14. b4 (si 13. b4, Db5!).

h) Une contre-attaque nécessaire.

i) Sans craindre 14..., ç×d4 ; 15. C×d4, é5 à cause de 16. Tf-é1, 0-0-0 (si 16..., Fé7 ; 17. Cd-f5) ; 17. Dç4+, Rb8 ; 18. b4 suivi de la prise du pion é5 ni 14..., ç×d4 ; 15. C×d4, C×h5 ; 16. C×h5, D×h5 ; 17. Cb5.

j) Sans aucun doute une erreur positionnelle lourde de conséquences. 15..., Fé7 semble nécessaire : si 16. Cf5, é×f5 ; 17. Fd6, 0-0 ; 18. F×é7, ç4 ; 19. D joue, Tf-é8 ou encore mieux 16. Cf5, ç4 ; 17. Dç2, D×f5 ; 18. D×f5, é×f5 ; 19. Fd6, Cd5. *Une autre erreur serait 15...,* ç×d4 ; 16. C×d4, Fé7 à cause de 17. T×é6! et si 17..., f×é6 ; 18. Dg6+ suivi de 19. C×é6+ et du mat.

k) Si 17..., Cd5 ; 18. C×f7!, R×f7 (ou 18..., C×f4 ; 19. C×h8) ; 19. Dg6+, Rf8 ; 20. D×é6 avec une forte *attaque. Si 17..., C×é5 ; 18. T×é5,* Dd8 ; 19. Tf—é1 (menaçant 20. Cf5). Par exemple, 19..., 0-0 ; 20. Cf5, Cd5 ; 21. T×d5! Après le coup du texte, les Noirs s'estiment à l'abri des surprises, leur R étant en sécurité. Or, l'ancienne championne du monde va démontrer avec une rigoureuse précision que le mat est déjà proche !

l) Si 18..., é×f5 ; 19. C×d7, C×d7 ; 20. T×é7 menaçant le Cd7 et 21. Té5 avec gain du pion f5. Si 18..., C×é5 ; 19. C×é7+. Si 18..., Fd8 ; 19. Cd6 attaquant *la Tç8 et le pion ç4 (19...,* C×é5 ; 20. T×é5). Après 18..., Té8 les Noirs n'ont plus qu'à jouer 19..., Ff8 pour échapper aux tracasseries de leur adversaire.

m) Le couronnement des efforts des Blancs et en même temps la réfutation du traitement de l'ouverture par les Noirs (14..., Tç8 et 15..., ç4).

n) Ce deuxième sacrifice met à nu le R noir.

o) Si 20..., Rh8 ; C×f7+, Rg8 ; 22. Dg6 mat et si 20..., Rg8 ; 21. Té3!

p) Si 21..., Rg7 ; 22. Dg6+, Rf8 ; 23. h6, Té-d8 ; 24. Cg5 et si 21..., Rg5 ; 22. Dg6+, etc.

q) Toujours le plus précis.

r) Si 22..., R×g4 ; 23. Dg6+, Rf3 ; 24. Dg3 mat ou 23..., Rh3 ; 24. Dg3 mat ou 23..., Rh4 ; 24. Rg2, Dd5+ ; *25. f3 suivi de 26. Th1 mat. Si 22...,* C×g4 ; 23. Dh7+, Ch6 ; 24. D×h6+, Rg4 ; 25. Té4+, etc.

s) Menace 24. Dh2 mat.

t) Car si 24..., Cd-f6 ; 25. Dh2 mat et si 24..., Rh5 ; 25. T×g4 suivi de mat. Une exécution impitoyable.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 800
L. ZOLTAN
(« Magyar Sakkelet », 1968)

(Blancs : Rd2, Dd7, Ca7 et d3, Pé2, g3, h4. Noirs : Rd4, Dd5, Tb1, Cé7 et g8, Pé6, f6.)

1. Da4+, Dç4 ; 2. é3+, Rd5 ; 3. Cf4+, Rç5 ; 4. C×é6+, Rd5 ; 5. é4+ (et non 5. Cf4+, Rç5 ; 6. Da5+, Rd6), D×é4 ; 6. Cf4+, Ré5 ; 7. Cd3+, Rf5 (si 7..., Rd5 ; 8. Da5+, Rç4 ; 9. Dç5+, Rb3 ; 10. Dç3+, Ra2 ; 11. Da5+, Rb3 ; 12. Cç5+) ; 8. g4+, *D×g4 ; 9. Dd7+ et les Blancs gagnent.*

ETUDE
A. HILDEBRAND
(1946)



BLANCS (4) : Rb6, Fa5 et h7, Cd5
NOIRS (3) : Rç4, Fg7 et Cf7
Les Blancs jouent et gagnent

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 798

UNE COUPE MENAÇANTE

Ce chelem joué à la Coupe Sweiffel à Bruxelles obligea le déclarant à utiliser des coups techniques assez difficiles.

Nord : ♠ A D V 7 6 4 ; ♥ 4 ; ♦ R D 5 4 ; ♣ 6 4
Ouest : ♠ 10 9 5 2 ; ♥ 9 8 5 2 ; ♦ 10 9 8 6 ; ♣ 2
Est : ♠ R 8 3 ; ♥ A V 10 3 ; ♦ — ; ♣ V 10 9 8 7 3
Sud : ♠ — ; ♥ R D 7 6 ; ♦ A V 7 3 2 ; ♣ A R D 5

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	passe	2 ♠	3 ♣
3 ♥	passe	4 ♦	passe
6 ♦	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 2 de trèfle, *le déclarant a pris le 7* d'Est avec le roi et a joué le 2 de carreau pour la dame du mort sur laquelle Est a défaussé un trèfle. *Comment Bollac, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Réponse :

Le 3 de trèfle était forcément un singleton et il n'était donc pas question de jouer le 4 de cœur, car Est (qui a forcément l'as) aurait pris pour faire couper un trèfle à son partenaire.

Voici le déroulement du coup : le déclarant a joué *la dame de pique* couverte et coupée, ensuite trois coups d'atout pour éliminer les carreaux d'Ouest en terminant avec le roi de carreau du mort. Enfin as et valet de pique. Sur le valet de pique, Est (qui a déjà défaussé deux trèfles et un pique) est *squeezé :*

Nord : ♠ V 7 6 4 ; ♥ 4 ; ♣ 6
Est : ♥ A V 10 ; ♣ V 10 9
Sud : ♥ R D 7 ; ♣ A R 5

Si Est jette un cœur, le déclarant défausse un trèfle, puis il joue cœur pour affranchir le mariage à cœur. Si Est, au contraire, préfère défausser un trèfle, Sud écarte un cœur...

Coup remarquable où il fallait faire *une élimination à pique et un squeeze d'affranchissement.* Le plus étonnant est que, si Est a quatre piques, on peut croire que la solution devient plus facile (Est étant gardé à trois couleurs), mais il n'en est rien si Est conserve ses quatre piques.

Notons enfin que, si Est ne couvre pas la dame de pique, Sud libérera tous les piques en coupant un pique.

Simple et inhabituel

Comme avec l'œuf de Colomb, certains coups sont simples « à condition d'y penser ». Voici un exemple typique :

Nord : ♠ R 10 9 5 4 2 ; ♥ A 7 5 2 ; ♦ 9 ; ♣ V 4
Ouest : ♠ A 3 ; ♥ V 8 3 ; ♦ R 10 ; ♣ R D 10 9 5 3
Est : ♠ D 8 7 ; ♥ 6 4 ; ♦ V 8 7 3 ; ♣ A 8 7 6
Sud : ♠ V 6 ; ♥ R D 10 9 ; ♦ A D 6 5 4 2 ; ♣ 2

Ann. : S. don.

Sud	Ouest	Nord	Est
Sontag	Bluhm	Weichs.	Goldberg
1 ♦	2 ♣	contre	3 ♣
4 ♥	passe	passe	passe...

Ouest attaqua le roi de trèfle, puis la dame de trèfle prise par l'as d'Est. Sud coupa et joua le 6 de pique pour *le 3 et le roi* resté maître. Le déclarant rejoua le 2 de pique pour le 8, le valet et l'as d'Ouest qui *continua* trèfle. *Comment Sontag aurait-il dû jouer* pour gagner QUATRE CŒURS *contre toute défense ?*

Note sur les enchères :

Le « contre » était un spoutnik qui promettait conventionnellement 7 à 11 points avec au moins quatre cartes à cœur et aussi à pique. *Pour cette raison,* Sud a sauté à « 4 ♥ » sur « 3 ♣ ».

Courrier des lecteurs

Le Tortureur (793) :

Quelques chercheurs ont continué à... souffrir après la publication de la solution de ce beau problème. « *Je suis resté sur ma faim,* écrit M. B., *car vous dites qu'il ne servirait à rien que Est coupe un second trèfle. Or, justement, s'il coupe et rejoue carreau, Sud est obligé de se raccourcir.* » Et un autre lecteur, R. C., précise que « *le squeeze bascule est alors envoyé à... la balançoire* ».

Non. Le squeeze fonctionne encore plus facilement : le déclarant coupe, tire l'as de trèfle et l'as de cœur, coupe un cœur et joue le roi de pique et la dame de pique qu'il prendra avec l'as si Est défausse cœur...

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 87

LA TRAPPE

Tournoi de HUISSEN, 1978.
Blancs : C. RIJKAART (Pays-Bas).
Noirs : J. BASTIAANNET (Pays-Bas).
Ouverture : ROOZENBURG
Partie classique du centre.

1. 33-29	16-21 (a)	14. 39-33 (h)	7-12
2. 31-26	11-16	15. 33-28	6-11
3. 37-31	7-11	16. 44-39	21-26! (i)
4. 31-27	19-23 (b)	17. 43-38 (j)	16-21! (k)
5. 35-30	14-19		
6. 40-35	20-24! (c)	18. 27×7 (l)	23-29
7. 29×20	15×24	19. 34×23	18×29
8. 38-33	10-14	20. 7×18 (m)	13×44
9. 33-28 (d)	5-10		
10. 45-40	17-22! (e)	21. 50×39	29-33
11. 28×17 (f)	11×31	22. 38×20	14×45!!
12. 36×27 (g)	2-7	23. Abandon (n).	
13. 26×17	12×21		

NOTES

a) Comme elle est très en usage actuellement aux Pays-Bas [partie Boom-Bastiaannet dans *le Monde* du 8 juillet 1978 ; partie Krista-Sijbrands dans *le Monde* du 14 octobre 1978], cette réplique, et les tentatives *d'enveloppement dont elle* constitue fréquemment l'amorce, sont considérées par certains experts comme des caractéristiques du nouveau style de l'école néerlandaise.

b) Aux mouvements d'enveloppement, les Noirs préfèrent occuper *le centre sans temporiser, choix qui* se traduit déjà par une pression sur l'aile gauche adverse.

c) A considérer aussi (1-7) 45-40 avec plusieurs suites envisageables, parmi lesquelles :

c1) Le trois pour trois (19-24) *30×28 (18-22) 27×18 (13×24),* jeu sensiblement égal bien que le centre des Noirs soit dégarni ;

c2) La continuation usuelle (20-25), sur laquelle les Blancs pourraient installer un pion taquin à 24 par *30-24 (19×30) 35×24 ;*

c3) La consolidation de l'occupation du centre, par le pionnage *dynamique (20-24!) 29×20 (15×24),* léger avantage positionnel aux Noirs.

Le coup du texte, (20-24), est sans doute le meilleur choix, qui confirme l'intention des Noirs de conserver l'initiative en renforçant leur bastion central.

d) Préférable au repli 32-28 (21×32 m) 28×37, repli qui accentuerait *l'avantage positionnel* des Noirs, souverains au centre et disposant, grâce à leur formation de pionnage 6, 11 *et* 17 et du *fait* de la présence, à 26, d'un pion adverse passif, de possibilités de placer éventuellement, plus tard, des combinaisons meurtrières commençant en général par (17-21) [ce pion à 26 pourrait alors être considéré *come un pion otage*].

e) Les Noirs libèrent leur aile droite de l'enchainement et étendent ainsi leur liberté de mouvement sur toute l'étendue du champ de bataille.

f) Meilleur (sinon forcé) que 26×17 (22×33) 39×28 (11×33) avec, pour les Noirs, un gain de pion peut-être définitif, fruit de leur *profondeur de vision,* dont l'exemple est ici donné par le très opportun coup d'attente, au neuvième temps, (5-10) qui leur permettrait, sur l'attaque 43-39, de maintenir cet avantage numérique et sans doute *décisif en répliquant* (23-28) 32×23 30×19 (14×23) 49-43 (12-17!) 43-38 (17-21) 38×29 (21×32) 48-43 (6-11!) 42-38 (11-17) 38×27 (17-21) 47-42 (21×32) et si 42-38 (32-37) 41×32 (28×37) N + 1 assuré désormais. Une telle variante envisagée par les *Noirs depuis (5-10) au neuvième* temps.

g) Le repli classique 26×37 était *peut-être préférable,* car si les Noirs avaient placé un pion taquin à 27 par (21-27) 32×21 (16×27), les Blancs auraient pu, entre autres multiples continuations, *le* déloger immédiatement en ripostant 37-32, etc.

h) Ecartant la facilité qui eût consisté ici à effectuer le repli 32-28 (21×32 m) 28×37, les Blancs *semblent vouloir s'engager* maintenant dans un jeu classique au centre, avec pour objectif premier l'occupation de la case 28.

i) Fin stratège, mais aussi joueur de coups [le piège d'anthologie, notamment, dans la partie BOOM-BASTIAANNET mentionnée ci-dessus], le conducteur des Noirs, ayant constaté cette intention de *l'adversaire de parvenir à une formation de type classique au centre,* vient de tendre, sans bien sûr affaiblir sa position, un piège basé sur le mécanisme du coup de la trappe [partie A.C. GOEDHART - J.V.D. WAL dans *le Monde* du 1er avril 1978].

j) 41-37 était tout indiqué.

k) Le début d'une spectaculaire combinaison.

l) Dans la trappe, terme imagé comme c'est le cas pour de nombreuses combinaisons classiques.

m) La sortie de la trappe.

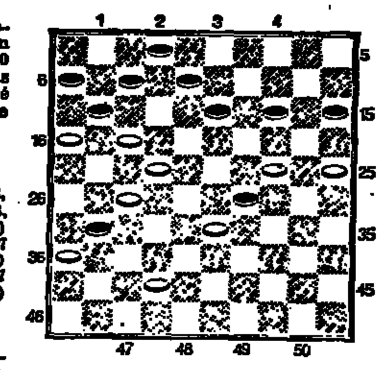
n) Les Blancs ne pouvant s'opposer au passage à dame qu'en perdant le pion [49-44 (19-23) 44-40 (45×43) 48×39], sacrifice qui, dans cette position et à ce stade avancé de la partie, n'aurait donné aucune chance de nulle à ce niveau-là.

SOLUTION DU PROBLEME N° 86

[Noirs : pions à 17, 18, 19, 22, 23, 24 et 30. — Blancs : pions à 32, 33, 35, 38, 39, 42 et 43] : *33-29 (24×44)* 35×13 (18×9) 42-39 (44×33) 38×27 (9-14) 32-28 (14-19) 27-22 (17-21 m) 22-18 (19-24) 18-12 (24-29) 12-7 (29-34) 7-1 ! (34-39) 1-40 ! (39-43) 42-38 (43×23) 40×26+.

● Pour obtenir des renseignements sur le jeu de dames (traités, recueils, périodique de la F.F.J.D., clubs, compétitions), les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean CHAZE, « La Pastourelle », *bâtiment D,* boulevard *de Paste,* 070000 Privas. A l'appui des réponses sont joints deux opuscules conçus pour permettre de franchir rapidement le premier cap de l'initiation

PROBLÈME
G.-W. KETLER
1970



Les blancs jouent et gagnent en seize temps.

Début de la solution : 25-20!! (29×47) 20×18 (47×20) 18-13 !, etc. (solution complète dans la prochaine chronique).

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

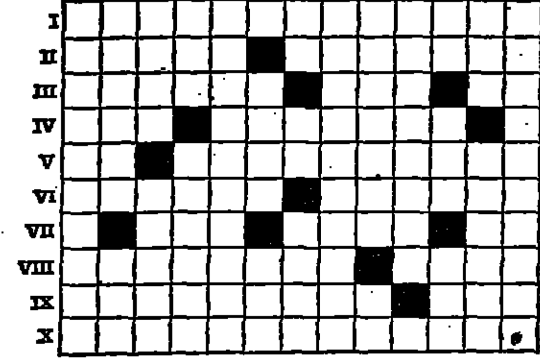
GRILLE N° 28

Horizontalement

I. Dans les chutes et, particulièrement, parfois dans les anneaux. — II. Très improprement céleste ; On ne l'est pas plus souvent en Normandie qu'ailleurs, ou alors c'est le calva. — III. Exonère ; Vieille garde ; Préposition. — IV. Mit beaucoup d'eau dans son vin ; Post mortem ? — V. En transe ; Elles ne facilitent pas l'équilibre. — VI. Jouais dangereusement, à moins d'être un bon père de famille ; Vierge mâle. — VII. Vous par moi ? ; Très terre-à-terre ; Conjonction. — VIII. Affecte, si l'on en croit Rouget de Lisle, les ennemis de la France ; Elle par moi ? — — IX. S'évertuent médiocrement; Il est pourant bien là. — X. S'ils se séparent, ce n'est pas sans risques.

Verticalement

1. Sont à la porte du palais. — 2. « Le Monde » l'est rarement ; Quatre pattes ou plusieurs roues, cela dépend du sens. — 3. Quand un bateau rentre au port ; On se serait passé du troisième. — 4. Chaud au Nord ; Il faut un dé pour le redresser. — 5. Passées de la pratique à la théorie. — 6. Sur la tête des uns et les terres des autres ; Dans la marmite. — 7. Note ; L'un ; Voyelles. — 8. Côtoient. — 9. Damant ; Conjonction. — 10. Une querelle, en justice. — 11. Deux fois rien ; Aspire à diriger un de ses homonymes ; Telle n'est pas la qualité du précédent. — 12. Très chère pour Baudelaire ; Avec elle on choque et parfois on est choqué. — 13. Tous leurs ennuis ne viennent pourtant pas de la gauche.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 27

Horizontalement

I. Philatélistes. — II. Laminage; Vamp. — III. Agis ; Sauterie. — IV. Tâtés ; Elena. — V. Ere ; Kils ; Teck. — VI. B.D. ; Billevesée. — VII. Iae ; Eros ; R.R. — VIII. Nargueras ; Soi. — IX. Divorçat ; Bonn. — X. Emoustillante.

Verticalement

1. Platebande. — 2. Hagard ; Aim. — 3. Imite ; Ivoo. — 4. Lise; Bagou. — 5. An ; Skieurs. — 6. Tas ; Il ; Ect. — 7. Egaillerai. — 8. Leu ; Sérail. — 9. Te ; Vos. — 10. Sveltes ; B.A. — 11. Tarées ; Son. — 12. Eminceront. — 13. Speakerine.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

ANA-CROISÉS N° 28

Horizontalement

1. DEEORVY (+ 1). — 2. ADIMORR (+ 2). — 3. EMNRSTU (+ 1). — 4. ALEGHTW. — 5. ACEIINR. — 6. AEILMRT (+ 1). — 7. AEEELRSZ (+ 1). — 8. MOOPSSSU. — 9. EEINNRTV (+ 2). — 10. EEINSTT (+ 4). — 11. AEIMNRSU (+ 4). — 12. EENSSTTU.

Verticalement

13. EGINOSV. — 14. AADEIUX. — 15. CILLNOOU. — 16. AEEHNNR. — 17. AEILSTV (+ 1). — 18. CEIINOR. — 19. AEEPRSU (+ 2). — 20. AEEMMNS (+ 1). — 21. EEESSTZ. — 22. AEHIMRTY. — 23. EORSTUY. — 24. AADEISST. — 25. AEEINSTT (+ 4). — 26. AABCDXRW. — 27. AAILSSU. — 28. BEGORSU (+ 2).

(*) Jeu déposé.

SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS N° 27

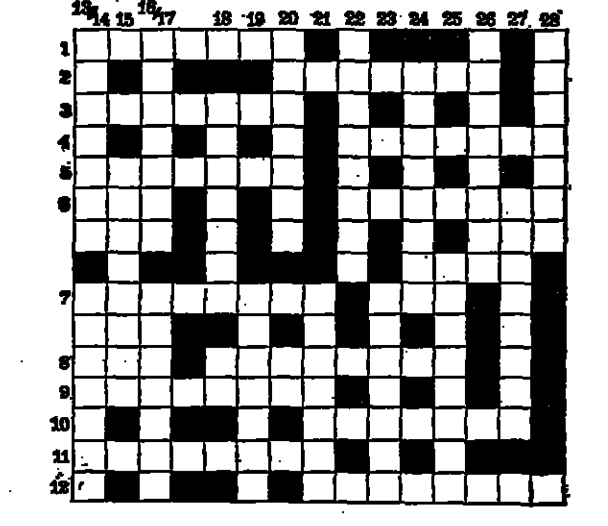
Horizontalement

1. REMPLOIE (IMPLOREE, REEMPLOI). — 2. NULLARDE. — 3. LISERAGE (EGALISER, ELARGIES, GALERIES, GELERAIS, GLAIREES, REGELAIS, RELIAGES). — 4. EXCAVAT. — 5. PLATINA (APLANIT, LAPINAT, PALATIN, PLANAIT, PLANTAI). — 6. ENGORGE. — 7. AVEULIR. — 8. EPATERA. — 9. ULTIMES (MUTILES STIMULE). — 10. IMPULSA (PLUMAIS). — 11. ETRIQUE (RETIQUE, TRIQUEE). — 12. SONATINE (ETONNAIS). — 13. PLANEES (PENALES). — 14. EPIATES.

Verticalement

15. RELAPSE (PARLEES, PELERAS). — 16. ANESSES (ASSENES). — 17. NOVATION. — 18. MUSTANG. — 19. UNIPARE. — 20. LARMIER. — 21. IMFAIRE (EMPIRAL, PERIMAI). — 22. INGRATE (AGIRENT, GANTIER, GRANITE, GRATINE, GRENAIT, INGERAT, INTEGRA, REGNAIT). — 23. ENNUYEUSE. — 24. ALEXIES. — 25. PLATRAT. — 26. ERRATUM (TRAMEUR). — 27. TIMIDES. — 28. UREMIQUE. — 29. DEWATTE. — 30. REDUISE (DIURESE, SEDUIRE, UREIDES). — 31. ASTASIES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Le Québec à Poitiers, Syberberg à Dijon.

*Pour les XVII*es *Rencontres cinématographiques, qui se tiendront à Poitiers du 22 au 28 février dans deux salles de la ville, au Théâtre et dans l'un des éléments du complexe des Quatre-As, Marc Laville et ses collaborateurs de la Ligue de l'enseignement ont retenu le cinéma de la province du Québec. Une quarantaine de films seront ainsi projetés avec des documentaires de Pierre Perrault, Arthur Lamothe, Denys Arcand, Gilles Groulx, Maurice Balbulian, Jacques Leduc, Georges Dufflaux, mais aussi des fictions de Gilles Carle, Jean-Pierre Lefebvre, Jean-Guy Noël, Ferdinand Mankiewicz; des films de femmes cinéastes : Diane Létourneau, Denyse Benoit, la comédienne Luce Guilbeault.*

Un numéro très dense de la Revue du cinéma *(février 1979), la revue officielle de la Ligue, numéro composé par Jean-Daniel Lafond, délégué de la Ligue à Montréal, et Robert Daudelin, directeur de la Cinémathèque québécoise, présente de façon remarquable cette manifestation unique en son genre,*

Autre manifestation originale, la présentation, les 10 et 11 mars à l'université de Dijon, de la totalité de l'œuvre du cinéaste allemand H. J. Syberberg, en présence de l'auteur : Ludwig, Winifred Wagner, Karl May, Hitler, un film d'Allemagne, *et, sous réserve, son documentaire sur Brecht.*

★ Journées cinématographiques de Poitiers, 1, place de la Cathédrale, 86000 Poitiers, téléphone : (49) 88-88-28.

★ L'œuvre de Syberberg, c/o P. Kahn, université de Dijon, boîte postale n° 138, 21000 Dijon, téléph. (80) 41-00-34.

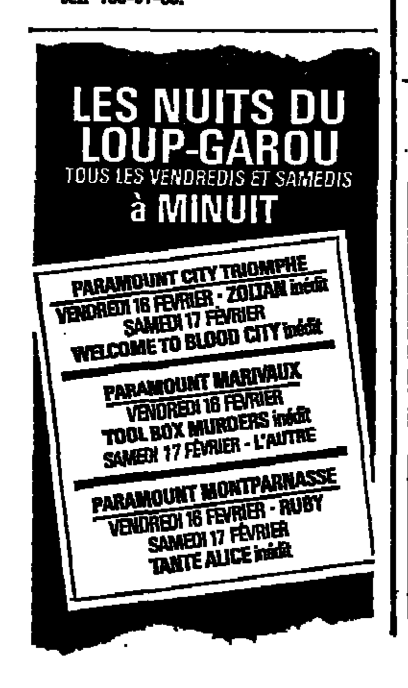
Un bureau pour l'Europe.

Le dernier Complément mensuel d'informations européennes du Bulletin du C.N.C. *a paru. M. Claude Degand, chargé de mission au Centre national de la cinématographie, qui en assurait seul la rédaction, lance à Bruxelles le Bureau européen du cinéma, avec le soutien de M. Jean-Maurice Dehousse, ministre belge de la culture française. Ce bureau, composé de quatre personnes, aura une mission d'information (études, statistiques...) et de liaison.*

La Lanterne de Courbevoie.

Autogérée, autofinancée, depuis qu'un conflit avec la municipalité l'a privée de subventions, en 1968, la Maison des jeunes et de la culture de Courbevoie continue ses activités. Depuis quatre mois, notamment, dix-sept séances par semaine tentent de faire revivre la tradition du cinéma de quartier, tel que cela existait avant que la banlieue perde des milliers de fauteuils. Les animateurs de la salle, la Lanterne, tiennent compte de la diversité des publics, travaillent sur leur relation au cinéma en programmant souvent des films d'auteur dont ils préparent l'accueil. Ils font venir des réalisateurs, mais ce ne sont pas des débats de ciné-club : ils considèrent, en effet, qu'il n'y a plus de dialogue possible avec le public des cinéphiles. Ce vendredi 16 février, l'invité est Christian de Chalonge pour son film l'Argent des autres, *projeté à 20 h. 30.*

★ La Lanterne, M.J.C. de Courbevoie, 184, boulevard Saint-Denis, tél. 788-97-83.



Expositions

Les années folles aux Indépendants

Le Salon des Indépendants a trouvé un biais pour secouer un peu ses vieux os presque centenaires : des rétrospectives thématiques, d'une part, qui, présentées tout le long de l'allée principale de l'espace des expositions sous les verrières du Grand Palais, en constituent l'épine dorsale ; et, d'autre part, Horizon Jeunesse, qui invite les critiques d'art des quotidiens français et des revues d'art à présenter des jeunes artistes de leur choix.

La rétrospective, cette année, porte sur cette période 1918-1930 qu'on nomme les années folles. C'est une mise en scène très parisienne de cent cinquante peintures, sculptures et dessins, dans un décor reconstitué de bistrot de Montparnasse et de voitures somptueuses : une Voisin et une Roadster Chapron sont là pour nous accueillir. Le contexte se veut aussi historique et scientifique (un passage est ouvert qui mène directement au Palais de la découverte). Le cinéma a aussi sa place : Jean Lescure présente une sélection de films des années 20.

Les années folles, c'est la mort de Modigliani, le temps du « rappel à l'ordre » pour l'avant-garde cubiste ; c'est Dada, Duchamp, puis le surréalisme ; c'est l'école de Paris qui regroupe les artistes émigrés de la Ruche et de Montparnasse ; c'est aussi l'exposition des arts déco, les ballets russes, le jazz, la vitesse, les images parlantes du muet... Tout cela est évoqué à travers cette exposition tout terrain et un peu folle elle aussi, qui essaie de faire émerger l' « or » du temps. De l'or qui n'est pas toujours tout rose.

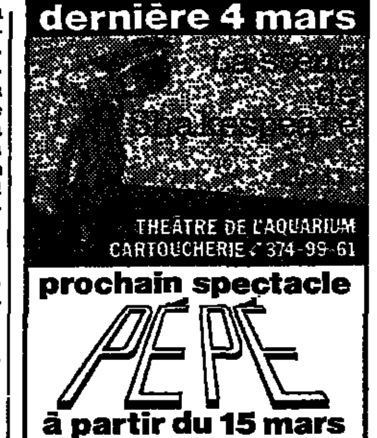
On retrouve l'Enfant de chœur *et* la Côtelette *de Soutine, les nus charnels de Pascin, le bodel de Foujita, les élégantes de Von Dongen, les objets surréalistes de Man Ray, les compositions de Miro et de Arp, les textes de Breton, les affiches de Paul Colin, les robes de Paul Poiret et de Sonia Delaunay et l'autoportrait de Tamara de Lempicka, une image de la femme libérée. Les peintres de la tradition, Utrillo, Oguiss, Breyer, Puy Camoin et beaucoup d'autres sont là aussi face à ceux de l'avant-garde nouvelle : Mondrian, Gorin, Helion. De tous les côtés il y a du bon, de l'excellent, du mauvais, du connu et du peu connu. La profusion des tendances est bien évoquée si l'on peut regretter le côté hâtif de la présentation, obligé, paraît-il, le Salon qui habituellement a lieu au printemps ayant dû être avancé pour faire place à d'autres salons.*

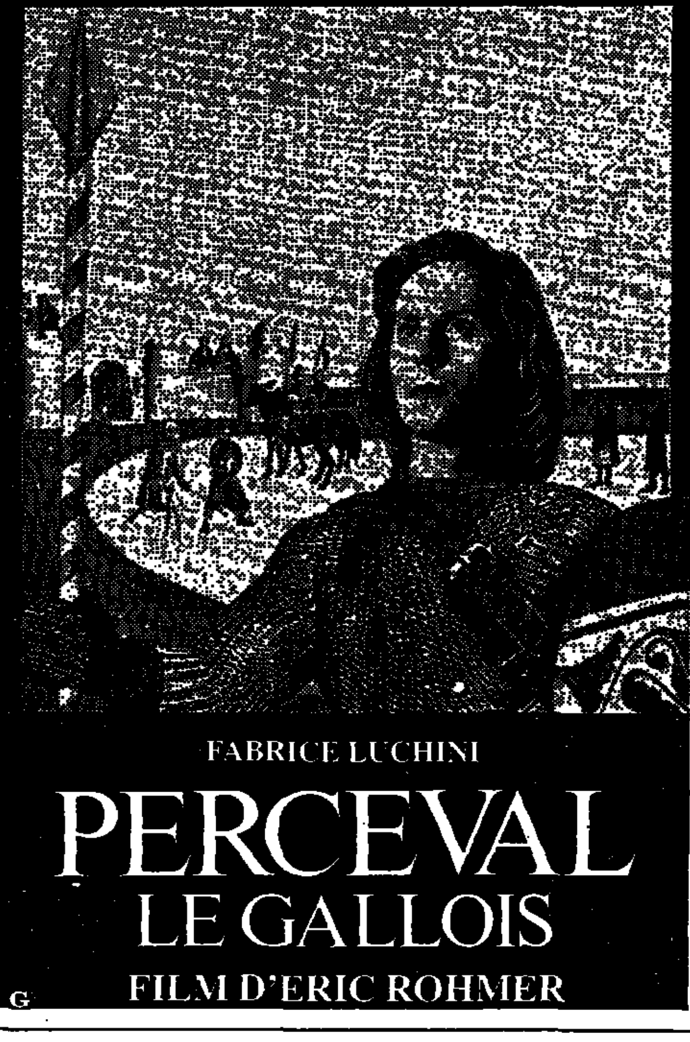
GENEVIÈVE BREERETTE.

★ *L'Or des années folles*, Salon des Indépendants, Grand Palais, jusqu'au 5 mars.

■ Les journées « repérage du court métrage français » se poursuivent les 16, 17 et 18 février à l'initiative de l'Association culturelle vincennoise pour la promotion du cinéma. A l'issue de la séance de 20 h. 30, le 17 février, un débat sera organisé, avec des réalisateurs, un distributeur et un représentant de l'Institut national de l'audiovisuel (cinéma Sorano, 16, rue Charles-Pathé, 94300, Vincennes).

■ Les Journées de cinéma en marge ont présenté à la Porte de la Suisse, à Paris, du 3 au 11 février, sans présélection et gratuitement, environ deux cents films en super-8 et 16 mm de réalisateurs en majorité français et suisses. La manifestation a réuni près de huit mille spectateurs.





Musique

HOFFMANN VU PAR MARCEL SCHNEIDER

(Suite de la première page.)

Expérience fondamentale au point que Hoffmann n'aimera jamais que « la femme qui chante, et plus encore le chant incarné en elle que la femme elle-même » ; en cela le livret de l'opéra d'Offenbach ne le trahit pas. Lorsque Hoffmann s'éprend d'une enfant de treize ans, son élève de chant Julia Marc, c'est cet amour impossible qui donne une impulsion décisive à son œuvre : « Il découvre que Julia Marc n'est que l'apparence, l'écorce chatoyante de la bien-aimée qu'il porte en lui, et que s'instaure désormais en lui un monde fabuleux et poétique où il joue le rôle principal : sur son théâtre intérieur, il s'entretient avec des ombres. Sans elle et sans l'amour qu'elle lui inspira, il ne pouvait précipiter la cristallisation de son moi littéraire. »

C'est alors qu'il écrit un conte prodigieux, « Don Juan », transposition de l'opéra de Mozart, dont Marcel Schneider fait une merveilleuse exégèse : « Le fantastique permet d'expliquer par le moyen de symboles et d'images ce qui relève du mystérieux et de l'inconscient. Il vient de l'âme et révèle la vérité. « Don Juan » est la mise à mort symbolique de la femme aimée ; ainsi la racine du mal sera-t-elle anéantie et Hoffmann pourra-t-il de nouveau jouir de l'indépendance et de la liberté. »

L'art n'est donc pas une négation de la vie ; il est la vie même qui s'accomplit par une sorte de dédoublement, qui peut, certes, conduire à la folie, mais qui peut aussi sauver l'homme blessé par la vie quotidienne s'il sait maintenir l'unité de sa vie intérieure. Ainsi Johannès Kreisler, le musicien de génie devenu fou par amour, vient-il relayer Hoffmann, le magistrat laborieux et l'artiste mal compris. « L'art n'a pas de plus noble but, écrit-il, que de susciter chez l'homme un plaisir capable de le libérer tout entier des tourments d'ici-bas, des contraintes annihilantes de la vie quotidienne, de toutes ces scories impures ; un plaisir qui élève assez son âme pour que, redressant fièrement et joyeusement la tête, il puisse contempler l'essence divine et se confondre avec elle. »

JACQUES LONCHAMPT.

★ Marcel Schneider, *E.T.A. Hoffmann*, Julliard, 288 p., 48 F.

Jazz

Jimmy Smith, maître de l'orgue Hammond

L'orgue Hammond est un instrument un peu marginal du jazz peu joué depuis *Fats Waller*, et il serait peut-être tombé en désuétude s'il n'y avait eu des artistes comme Wild Bill Davis, puis Jimmy Smith, pour lui redonner vie. Bien qu'il demeure essentiel à la musique religieuse noire américaine, son utilisation était restée surtout rythmique ou liée à des besoins de commodité, l'épaisseur du son permettant de couvrir des chœurs ou des cuivres plus aisément qu'un piano.

C'est à Jimmy Smith qu'on doit l'émancipation de l'orgue Hammond. Il le mit au service d'une musique échappant aux schémas traditionnels du gospel et du rhythm and blues. Smith et ses meilleurs disciples, tels Bill Dodgett, Jack Mac Duff ou le Français Eddy Louiss, ont su transposer sur l'orgue Hammond le discours fluide et mouvementé de Charlie Parker, Bud Powell et de tous les « boppers » en général.

Cependant, ses utilisateurs, y compris Sun Ra, le plus audacieux, ont toujours eu une prédilection pour un phrasé très syncopé, « funky », modelé par de brusques variations de volume et d'intensité. L'orgue Hammond permet facilement de créer un climat : aussi a-t-il été longtemps prisé des compositeurs de musiques de films. La sonorité, électriquement amplifiée, rappelle un sifflement plutôt que la frappe usuelle d'un clavier, et suggère tout autant la langueur d'une chaude nuit tropicale que l'agitation et la tension propres à une grande ville.

Jimmy Smith a donné leurs lettres de noblesse à certains cocktails sonores nés de ces possibilités, tels ses dialogues élégants avec les guitaristes Kenny Burrell et Wes Montgomery. Les trios orgue-guitare-batterie qui l'ont rendu célèbre ont connu une vogue soudaine dans les années 60 et popularisé une certaine veine de la musique noire dite « Soul ». Sous cette étiquette, largement répandue, se produisent aujourd'hui un nombre important de joueurs de claviers influencés par Smith ; mais l'instrument lui-même est beaucoup moins joué, un peu à cause de l'invasion des claviers électroniques, surtout parce que sa technique requiert une indépendance totale des quatre membres et rend l'innovation difficile.

Jimmy Smith règne toujours dans la voie qu'il a ouverte ; son récent album, *Unfinished Business*, très sophistiqué et au goût du jour, en témoigne. Toutefois, pour son concert parisien, Jimmy Smith a laissé de côté les sections de cuivres et les arrangements élaborés pour apparaître dans la sobre et héroïque formule du trio.

PAUL-ÉTIENNE RAZOU.

★ Vendredi 16 février, à 20 h. 30, à la salle Pleyel.

Théâtre

« HOLOCOSTUM OU LE BORGNE », d'Eduardo Manet

Dans une prison de Rome, à l'époque des persécutions contre les catholiques, trois ruffians emprisonnés se querellent. Pour un bout de pain ? Pour une gorgée d'eau ? Non. S'ils sont nerveux, c'est que derrière la porte les fauves grondent, prêts à dévorer les condamnés à l'arène. Si les *trois pauvres diables se bagarrent*, c'est afin de savoir lequel d'entre eux se sacrifiera pour épargner les deux autres. Tous rêvent du répit dont pas un ne veut admettre qu'il ne sera que momentané.

La pièce d'Eduardo Manet a pour titre *Holocostum ou le Borgne*, car, dans cet enfer clos, survient précisément un homme à l'œil bandé, porteur d'une bonne parole. Prompt à persuader les reclus que la vie au-delà (au-delà du supplice) vaut plus que leurs petites existences médiocres, ce borgne se révèle susceptible d'endurer la crucifixion pour l'idée d'une éternité béate. Les acusés frappés de son stoïcisme (longues scènes de flagellation, entre autres) se disputent leur tour d'arrivée dans la gueule des lions. Ayant joué son tour, le vainqueur lèvera la main en un dernier salut douteux (fasciste ?) avec un rire sinistre.

Indic ? Prophète ? Tartuffe ? Martyr ? Un symbole en tout cas qu'Eduardo Manet, originaire de Cuba, a poussé jusqu'à la caricature pesante. L'auteur, présent à Montpellier lors de la création de cette pièce au Théâtre municipal, considère lui-même *Holocostum* comme « *loin derrière ce qu'il fait actuellement* » (il poursuit avec des comédiens un travail sur Shakespeare).

Si l'équipe des dix permanents du théâtre la Rampe a choisi de monter ce texte, c'est par une sorte d'attachement à Eduardo Manet : en 1975, avec *l'Autre Don Juan*, de cet auteur, il s'étaient fait connaître dans toute la région : le spectacle était de qualité. La troupe est maintenant « implantée ». N'ayant plus à faire les preuves de son professionnalisme, elle aurait pu servir un autre type de scénario.

Cependant, dans leur défense acharnée de cette parabole philosophico-politique assez manichéenne, les comédiens (Dominique Ratonnat, Jean-Claude Fernandez, Alain Pouget et Myriam François) révèlent leur vitalité, un talent certain que le didactisme simplificateur du metteur en scène Georges Robert d'Eshouges n'affaiblit pas. Le spectacle tourne dans diverses villes du Languedoc-Roussillon. Dans la cave paroissiale humide où depuis une dizaine d'années ils répètent, les comédiens font des paquets d'affiches et de programmes. Ils sont optimistes : la mairie de Montpellier les aide.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Le 23 février à Sète, le 6 mars à Béziers, le 24 avril à Martigues, le 30 avril à Nîmes.













هكذا من الاصل

Double élection à l'Académie française

M. Henri Gouhier au fauteuil d'Étienne Gilson
M. Alain Decaux à celui de Jean Guéhenno

Scrutin sans surprise quai Conti : donnés pour « gagnants » bien à l'avance, MM. Henri Gouhier et Alain Decaux font, depuis jeudi après-midi, partie de l'Académie française.

Le premier remplace son ami Etienne Gilson, et nul n'était mieux indiqué pour prononcer, le jour venu, l'éloge du spécialiste de la philosophie médiévale. Ce résultat a été acquis au second tour. Avaient d'abord obtenu : M. Gouhier, 7 voix ; M. Michel de Saint-Pierre, 10 voix ; Mme Marie-Madeleine Martin, 1 voix, auxquelles s'ajoutaient 10 bulletins blancs dont 9 marqués d'une croix. Puis M. Gouhier a recueilli 15 voix contre 3 à M. de Saint-Pierre et, cette fois, les 10 bulletins blancs étaient tous marqués d'une croix.

Pour l'autre fauteuil, naguère occupé par Jean Guéhenno, M. Alain Decaux l'a emporté au second tour également par 17 voix (13 au premier tour) contre 5 (7 au premier tour) à Maurice Duverger. M. Albert-Weil n'a pas conservé la voix portée sur son nom. Quant aux bulletins blancs pointés, ils ont été d'abort 7, puis 6.

Les bulletins blancs doivent être marqués d'une croix pour compter dans le calcul de la majorité. Ils expriment donc une nette hostilité à tous les candidats en présence. Leur nombre a été anormalement élevé dans cette double élection. C'est la principale conclusion qui semble s'imposer dans une séance où les « coups de chapeau » à M. Michel de Saint-Pierre ne devaient pas se renouveler.

Pour la première fois M. Michel Déon prenait part au vote, venant d'être officiellement reçu, puisqu'il avait au préalable lu à ses confrères l'hommage à Jean Rostand qu'il doit prononcer jeudi prochain sous la Coupole où il sera accueilli par M. Félicien Marceau.

De Descartes à Antonin Artaud

La connaissance du nom — et de l'œuvre dense et profonde — d'Henri Gouhier, philosophe éminent, semblait jusqu'ici réservée à un petit nombre, à une élite d'universitaires, de lecteurs cultivés et de gens de théâtre aussi. Son entrée à l'Académie française devrait lui valoir une plus large audience et révéler à un plus vaste public un écrivain et un penseur, dont l'apport lui sera enrichissant, qui pourra l'éclairer sur ses raisons de vivre. Parce que les questions qu'il se pose, qu'il pose à travers des maîtres tels que Pascal, Descartes, Malebranche et d'autres plus modernes, sont de celles qui continuent à tourmenter l'humanité devant l'énigme de sa condition.

Comme tout vrai philosophe, il dépasse les frontières de la philosophie proprement dite et l'étude de ses devanciers « spécialistes ». Ou plutôt, il applique des méthodes de philosophe à l'exploration de domaines que ne méprisent plus ses pairs, aujourd'hui : ceux de la littérature ou des arts de la scène par exemple.

C'est pourtant comme historien de la philosophie, l'un des meilleurs de notre époque aux côtés de Marcel Gueroult et de son prédécesseur académique Etienne Gilson, qu'il s'est imposé, avec la Philosophie et son histoire, l'Histoire et sa philosophie, les Grandes Avenues de la pensée philosophique en France, depuis Descartes, *ce dernier ouvrage édité par les Publications universitaires de Louvain, où Henri Gouhier occupa la chaire du cardinal Mercier en 1964-1965. Toutefois, ce ne sont pas là ses grands livres, qu'il range de préférence et plus modestement dans « l'histoire des idées », à commencer par celles qui ont orienté les courants intellectuels du dix-septième siècle : elles ont donné lieu à quatre importants essais sur Descartes, sa pensée religieuse et sa pensée métaphysique ; à deux sur Malebranche ; à de pénétrants* Commentaires *sur Pascal.*

Pour les siècles suivants, il a étudié Jean-Jacques Rousseau (et établi le tome IV de ses œuvres dans la « Pléiade »). Les conversions de Maine de Biran, Bergson et les Evangiles. Mais ce sont surtout ses travaux sur Auguste Comte qui font autorité : outre sa vie, extraordinairement vivante, sa jeunesse et la formation du positivisme font la matière de trois copieux volumes.

Il n'y a pas d'hiatus entre les écrits proprement philosophiques et ceux qu'il a consacrés à des disciplines réputées (à tort) plus frivoles C'est en philosophe ouvert à toutes le manifestations de l'esprit qu'Henri Gouhier s'est penché, avec quelle sympathie ! sur Maurice Barrès, sur sa compatriote le poète Marie Noël dont il a narré le « combat », voire sur Benjamin Constant.

Et c'est encore en philosophe passionné de théâtre — il est d'ailleurs président d'honneur du Syndicat professionnel de la critique dramatique et musicale — qu'il a non seulement assuré la chronique théâtrale de la Revue des jeunes *(de 1924 à 1933),* de la Vie intellectuelle *(de 1933 à 1940, puis de 1945 à 1951), enfin de* la Table ronde *(de1958 à 1969) (où Claudel et Montherlant n'ont pas été les seuls à être l'objet d'une admiration motivée), mais encore transcendé son sujet dans* l'Essence du théâtre, le Théâtre et l'Existence, l'Œuvre théâtrale, Renan auteur dramatique.

On voudrait tout de même insister sur l'étude qui place sous son vrai jour un écrivain génial et torturé, irréductible à toute espèce d'assimilation, et que certains esprits se sont étonnés de voir retenir l'attention d'un universitaire : Antonin Artaud et l'essence du théâtre. *Cette essence, en ce qui concerne l'auteur du* Théâtre et son double *qui « représente un discours cohérent en dépit de la fumée du feu qui l'échauffe ». En vérité, c'est toute l'existence, et son essentialisme, d'Artaud qu'Henri Gouhier passe au crible. Ce livre, le plus complet et le plus lucide qui nous ait été donné de lire sur le testament du poète foudroyé (librairie Vrin, comme la plupart des ouvrages d'Henri Gouhier) devrait être dans les mains de tous ceux qui rêvent d'un théâtre dépassant le théâtre.*

JEAN-MARIE DUNOYER.

[M. Henri Gouhier est né à Auxerre le 5 décembre 1898. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie (1921), pensionnaire de la Fondation Thiers (de 1922 à 1928), docteur en philosophie en 1926 alors qu'il est professeur au lycée de Troyes, où il enseigne jusqu'en 1928. De 1929 à 1940, il est enseignant à la faculté des lettres de Lille. A partir de novembre 1941, il est à la Sorbonne successivement chargé de l'enseignement de la maîtrise de conférences d'histoire de la philosophie moderne, maître de conférences et professeur titulaire de la chaire d'histoire de la pensée religieuse en France depuis le seizième siècle. Il fait en outre des cours et donne des conférences dans plusieurs universités étrangères et de très nombreux pays.

En 1961, il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. L'Académie française lui a décerné en 1959 un grand prix d'académie et, en 1966, le Grand Prix de littérature.

Nous avons publié dans *le Monde* du 16 février un compte rendu de son dernier livre *Cartésianisme et augustinisme au dix-septième siècle*.]

L'Histoire anecdotique

Avec M. Alain Decaux, l'audiovisuel entre à l'Académie française. C'est l'homme de radio et de télévision qui a été élu, croyons-nous, plutôt que l'écrivain. Certes M Decaux a publié quelque vingt-cinq volumes, mais cette reconnaissance de Gutenberg a été entraînée par le succès d'émissions qui ont familiarisé le grand public avec des sujets historiques constamment renouvelés.

Auditeurs et téléspectateurs ne semblent pas en être saturés depuis vingt-huit ans que M. Alain Decaux se produit seul ou avec des partenaires. De préférence « en direct », ce qui indubitablement valorise encore la performance.

Car il a commencé de bonne heure à troquer le journalisme écrit — où il était entré en 1944, dès la libération, — pour le journalisme parlé. Il avait alors environ vingt-cinq ans, étant né le 23 juillet 1925 à Lille. Sa première série, radiodiffusée, « la Tribune de l'histoire » a débuté en 1951. Il l'avait créée avec M. André Castelot et Colin-Simard.

La télévision est alors entrée dans les mœurs. C'est pour le petit écran que MM Alain Decaux, André Castelot et Stellio Lorenzi lancent, en 1956, « La caméra explore le temps ». Leur collaboration dure près de dix ans. Parmi les émissions les plus remarquées, citons l'Affaire Calas, l'Affaire Ledru, les Cathares. *Mais à la suite de l'élimination, en 1965, de M. Lorenzi, jugé indésirable sans doute à cause de son action syndicale, l'équipe est disloquée.*

La même année 1965, M. Decaux fonde la revue l'Histoire pour tous. *Il inaugure la série* le Jugement de l'histoire. *Il est président du groupement syndical des auteurs de télévision. C'est dire que son action, toujours axée sur l'histoire, s'exerce à des plans différents. Il abordera même le théâtre avec une pièce sur les Rosenberg créée par les Tréteaux de France sous la direction de Jean-Marie Serreau, en 1968. Il faudra attendre 1975 pour que puisse passer sur le petit écran* Les Rosenberg ne doivent pas mourir.

En 1969, nouvelle série : « Alain Decaux raconte. » C'est aussi le titre d'un de ses livres, car si l'auteur croit avant tout à l'impact du son et de l'image (la ville de Saint-Brieuc n'a-t-elle pas débaptisé l'avenue Thiers après l'émission sur la Commune ?), il tient à laisser une trace de son travail ailleurs que dans les boîtes des films et les souvenirs des téléspectateurs.

Il est donc responsable de Louis XVI ; Lætitia, mère de l'empereur ; la Castiglione ; la Belle histoire de Versailles ; De l'Atlantide à Mayerling ; Offenbach, roi de l'Europe ; le Prince impérial ; l'Enigme Anastasia ; les Heures brillantes de la Côte d'Azur ; Amours sous le Second Empire ; les Grands mystères du passé ; les Dossiers secrets de l'histoire ; Grands secrets, grandes énigmes ; Nouveaux dossiers secrets ; les Face à face de l'histoire ; l'Histoire des Françaises, *en contrepartie peut-être aux cinq tomes* d'Histoire de la France et des Français, *en collaboration avec M. Castelot, et se divisant comme suit : I) « De la préhistoire jusqu'en 1180 » ; II) « 1180-1408, le flamboyant Moyen Age » ; III) « 1408-1567, du Moyen Age à la Renaissance » ; IV) « 1567-1643, vers la monarchie absolue » ; V) « 1643-1764, de l'âge classique au siècle des Lumières ».*

Devant tant de réalisations, d'articles, d'ouvrages, la question se pose : M. Alain Decaux est-il un historien ? Il s'en est toujours défendu. Il s'est proclamé lui-même « écrivain d'histoire », s'attachant à rendre concrets les résultats des recherches entreprises par les érudits, à les visualiser en une sorte de théâtre historique avec décors et costumes reconstitués, avec dialogues entre ceux qui ont jadis (ou naguère) joué un vrai rôle.

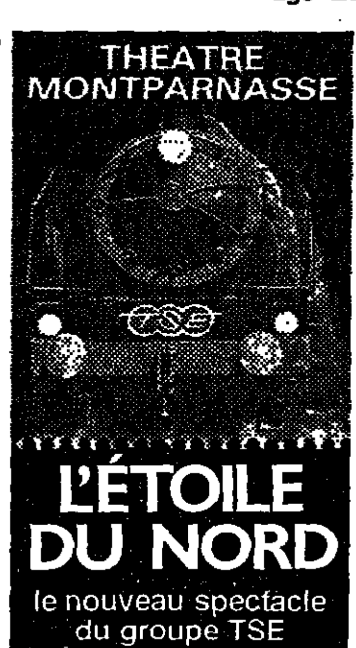
D'où la priorité donnée à l'anecdote que, selon ses propres termes, il faut « revaloriser ». Il s'est expliqué longuement là-dessus : « Supprimer entièrement l'anecdote, c'est *renoncer à des jalons auxquels les* enfants ont besoin de se raccrocher. » *Et encore : «* Pour faire comprendre et admettre les grands courants politiques et économiques, et nous savons maintenant que c'est cela l'histoire, il faut les faire passer par des anecdotes » (le Monde de l'éducation, *novembre 1977).*

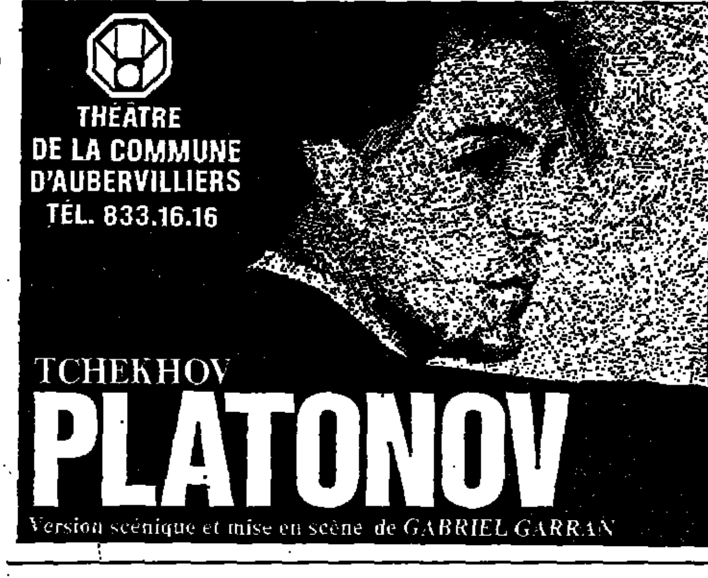
Autrement dit, se mettre à la portée du plus grand nombre, friand d'histoires plutôt qu'intéressé par l'histoire. — J.-M. D.

















SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 16 février

théâtres

Les salles subventionnées

Salle Favart, 20 h. : le Ballet de l'Opéra.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Bernard Haller.
Odéon, 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Le jour où Marie Shelley rencontra Charlotte Brontë ; 21 h. 30 : les Incertains.
TEP, 20 h. 30 : Jules César.
Petit TEP, 20 h. 30 : M'appelle Isabelle Langrenier.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Deller Consort ; 20 h. 30 : les Chemins de fer.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, I, 20 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires. — II, 20 h. 30 : les Thermes vénitiens.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Têtes mortes. — Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : Sens.
Centre culturel du XVII[e], 22 h. : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
Cité internationale, Resserre, 20 h. 30 : Iakov Bogomolov. — Galerie, 20 h. 30 : le Silence des oubliés.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Essaïon, I, 18 h. 30 : Tu me mènes en bateau ; 20 h. 30 : Abraham et Samuel ; 22 h. : la Maison dans les murs. — II, 20 h. 30 : le Chant général ; 22 h. 15 : Un certain Plume.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Toutes les mêmes, sauf maman ; 22 h. : le Gros Oiseau.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : la Vénitienne ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Bonsoir, Rrose Selavy ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 45 : Paris, c'est Brest en plus petit. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F. G. Lorca ; 20 h. 30 : J. Di Giacomo ; 22 h. 30 : A la recherche du temps perdu.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Maison de l'Allemagne, 21 h. : Magic Afternoon.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Moderne, 20 h. 30 : Comme tu me veux.
Mogador, 20 h. : le Grand Music-Hall d'Israël.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Nouveautés, 21 h. : la Petite Hutte.
Oblique, 18 h. 30 : l'Arbre à palabres ; 20 h. 30 : Elektra.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palace Croix-Nivert, 20 h. : Rocky Horror Show.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
La Péniche, 20 h. 30 : Naïves hirondelles.
Plaine, 20 h. 30 : Sur la grand' route.
Plaisance, 20 h. 30 : Laurence.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Présent, 20 h. 30 : Zut.
Ranelagh, 20 h. 30 : la Cantate à trois voix.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' Peur et Misère du III[e] Reich.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : De l'éducation des insectes ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 15 : Phèdre ; 22 h. 30 : Finnegans Wake.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Gospel Caravan.
Théâtre 13, 20 h. 30 : les Gens du marais.
Théâtrosphère Odéon, 20 h. 45 : la Mouette échouée dans le dampezo.
Tristan-Bernard, 21 h. : Changement à vue.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : la Vie en pièces.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Et voilà l'travail.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : L. Rocheman ; 22 h. : Tu brodes ?... Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : J.-P. Farré ; 22 h. : P. Péchin ; 23 h. : Bruant superstar.
Fanal, 19 h. 30 : Annette Lugand ; 21 h. 15 : le Président.
Galerie 55, 21 h. : Bernard Dimey.
Lucernaire, 22 h. 30 : Une heure avec L.-F. Céline.

Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 15 : J.-P. Réginal ; 22 h. 30 : Mimes.
Le Plateau, 20 h. 30 : le Train des épouvantes ; 22 h. : le Klaxon.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Magnifique. 22 h. 30 : Alors, heureuse ?
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. : Vania.
Le Splendid, 20 h. 45 : Bunny's Bar.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux. 21 h. 30 : Bye Bye Baby ; 22 h. 30 : Poubelle girl.

Les théâtres de banlieue

Argenteuil, C. C. M., 20 h. 45 : Théâtre d'Aperghis et Kagel.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 15 : Platonov.
Cachan, C.C., 20 h. 45 : Jacques Villeret.
Choisy-le-Roi, Théâtre P.-Eluard, 21 h. : Cathy Berberian (de Monteverdi aux Beatles).
Colombes, M.J.C., 20 h. 30 : Una Ramos.
Créteil, Maison A.-Malraux, 20 h. 30 : Ensemble Pro Arte de Paris (Wagner).
Elancourt, Maison pour tous, 21 h. : la Périchole.
Evry, Agora, 21 h. : Mozart, ces années-là.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 30 : Rêves et erreurs du manœuvre P. Bauch aux prises avec le sable, le socialisme et les faiblesses humaines.
Neuilly, M.J.C., 21 h. 30 : Alpha Omega.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Hamlet Machine et Mauser. — II, 20 h. 30 : Pauvre B.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Des petits cailloux dans les poches.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : Barbara.
Ville-d'Avray, château, 21 h. : Trio de France (Mozart, Beethoven, Saint-Saëns).
Yerres, C.E.C., 21 h. : la Foraine.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : B. Drandavora, clavecin (Frescobaldi, Couperin, Bach, Scarlatti) ; 21 h. : J. Mullerman, flûte ; T. Martin, piano (Bach, Satie, Langlais...).
Café d'Edgar, 18 h. 30 : le Kaléidodécollage (Schoenberg).
Théâtre des Champs-Elysées, 19 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. P. Berglund, sol. E. Gilels (Sibelius, Grieg, Brahms).
Salle Gaveau, 21 h. : H. Sermett, piano (Prokofiev, Beethoven, Kodaly, Schumann).
Porte de la Suisse, 21 h. : GERM (Mariétan).
Conciergerie, 18 h. 30 et 21 h. : Ensemble Praetorius.
Radio-France, 20 h. 30 : Quintette à vent de l'Orchestre national de France (Pierné, Tansman, Sauguet, Milhaud, Schmitt).
Eglise espagnole, 20 h. 45 : Cathédrales des Andes.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Skuas, nouvelle musique latino-américaine ; 22 h. 30 : Groupe Europa.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Dany Doriz Orchestra.
Stadium, 20 h. : Gong, Mick Taylor. — Bar Totem, 21 h. : le Jauk.
Troglodyte, 22 h. : Duo Tocan.
Salle Pleyel, 21 h. : Jimmy Smith Trio.
Golf Drouot, 21 h. 30 : French Cancan.
Riverbop, 23 h. : Orchidée ; 24 h. : C. Rewoy, jazz.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Yoschko Seffer.

La danse

Palais des sports, 20 h. 30 : Ballet du vingtième siècle Maurice Béjart (l'Amour du poète).
Cité internationale, 20 h. 30 : les Ballets modernes de Paris.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans.
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 16 h., Cinéma roumain : Lia, de J. Mihail ; 18 h., Le cinéma, la science-fiction et le fantastique : la Fin du monde, d'A. Gance ; 20 h., Hommage à G. Sadoul : la Reconstitution, de T. Angelopoulos ; 22 h., Le cinéma, la science-fiction et le fantastique : Jack l'Eventreur, de J. Brahm.
Beaubourg, 15 h. et 17 h., Le cinéma, la science-fiction et le fantastique (15 h. : les Soleils de l'île de Pâques, de P. Kast ; 17 h. : les Monstres de l'espace, de R. Baker) ; 19 h. et 21 h., Panorama du cinéma roumain (19 h. : Maure blanc, d'I. Popescu-Gopo ; 21 h. : la Mort d'Ipu, de S. Nicolaescu).

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Capri, 2[e] (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2[e] (742-83-90) ; J.-Cocteau, 5[e] (033-47-62) ; Paramount-Elysées, 8[e] (359-49-34) ; Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25).
L'ADOPTION (Fr.) (**) : Quintette, 5[e] (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8[e] (387-35-43)
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 2[e] (278-47-86).
L'AMOUR EN FUITE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5[e] (633-87-59) ; Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Olympic, 14[e] (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Mayfair, 15[e] (525-27-06).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Bonaparte, 6[e] (326-12-12) ; Elysées Point-Show, 8[e] (225-67-29).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45) ; Parnassien, 14[e] (329-83-11) ; Convention-Saint-Charles, 15[e] (579-33-00).
AU NOM DU FUHRER (Bel.) : La Clef, 5[e] (337-90-90) (débat M.R.A.P., le 19, 21 h. 30)
BELFAGOR, LE MAGNIFIQUE (It., v.o.) : Contrescarpe, 5[e] (325-78-37).
BAKO, L'AUTRE RIVE (Fr.) : Palais des arts, 3[e] (272-62-98) ; Styx, 5[e] (633-08-40) ; La Clef, 5[e] (337-90-90).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5[e] (033-35-40).
LES BRONZES (Fr.) : Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Caméo, 9[e] (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15[e] (544-25-02).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23).
CAP HORN (Fr.) : Vendôme, 2[e] (742-97-52).
LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
LE CAVALEUR (Fr.) : Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; Helder, 9[e] (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (331-06-19) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24).
CES FLICS ETRANGES VENUS D'AILLEURS (Fr.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; Caméo, 9[e] (246-66-44) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (331-06-19) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Images, 18[e] (522-47-94) ; Secrétan, 19[e] (206-71-33).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Paris, 8[e] (359-53-99) ; (v.f.) : Saint-Ambroise, 11[e] (700-89-16)
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.o., v.f.) : Elysées-Cinéma, 8[e] (225-37-90) ; (v.f.) : Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (331-06-19) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Napoléon, 17[e] (380-41-46).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v. Am.) : Vidéostone, 6[e] (325-60-34).
LA CLEF SUR LA PORTE (Fr.) : Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9[e] (073-34-37).
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr) : Marais, 4[e] (278-47-86) ; La Clef, 5[e] (337-90-90).
COMME CHEZ NOUS (Hongr.) (v.o.) : Hautefeuille, 6[e] (633-79-38).
CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (F.) : Quintette, 5[e] (033-35-40) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Français, 9[e] (770-33-88).
LE CYCLE (Iran.) (v.o.) : La Clef, 5[e] (337-90-90) ; Saint-André-des Arts, 6[e] (326-48-18).
LES DENTS DE LA MER (A.) (2[e] partie) (v.o.) : Calypso, 17[e] (380-10-68).
LE FAISEUR D'EPOUVANTES (A.) (*) (v.f.) : Omnia, 2[e] (233-39-36) ; Caméo, 9[e] (246-66-44).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5[e] (633-87-59) ; Parnassien, 14[e] (329-83-11).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A.) (v.o.) : Lucernaire, 6[e] (544-57-34) ; v.f. : Maxéville, 9[e] (770-72-86).
LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, 5[e] (325-95-99).
FURIE (A.) (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6[e] (325-71-08) ; v. f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; Cinémonde, 9[e] (770-01-90) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41) ; Les Tourelles, 20[e] (636-51-98).
GALACTICA (A.) (v.o.) : Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; v.f. : Français, 9[e] (770-33-88) ; Athéna, 12[e] (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14[e] (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41).

Les films nouveaux

LA FILLE, film italien d'Alberto Lattuada (v.o.) : St-Germain Studio, 5[e] (033-42-72), Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14), Monte-Carlo, 8[e] (225-09-83), Parnassien, 14[e] (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33), Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43), Nation, 12[e] (343-04-67).
COUP DE TETE, film français de J.-J. Annaud : Richelieu, 2[e] (233-56-70), Quartier Latin, 5[e] (326-84-65), U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08), Marignan, 8[e] (359-92-82), Lumière, 9[e] (770-84-64), U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59), P.L.M. St-Jacques, 14[e] (589-68-42), Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23), Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27), Wepler, 18[e] (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20[e] (797-02-74).
DROLE D'EMBROUILLE, film américain de C. Higgins (v.o.) : Publicis St-Germain, 6[e] (222-72-80), Paramount-City, 8[e] (225-45-76), v. f. : Capri, 2[e] (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2[e] (742-83-90), Paramount-Opéra, 9[e] (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03), Paramount-Orléans, 14[e] (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14[e] (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00), Passy, 16[e] (288-62-34), Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18[e] (606-34-25).
LES BIDASSES EN VADROUILLE, film français de C. Caza : Berlitz, 2[e] (742-60-33), Richelieu, 2[e] (233-56-70), Montparnasse-83, 6[e] (544-14-27), Marignan, 8[e] (359-92-82), Gaumont-Sud, 14[e] (331-51-16), Cambronne, 15[e] (734-42-96), Clichy-Pathé, 18[e] (522-37-41), Balzac, 8[e] (359-52-70).
LE CANDIDAT, COCO LA FLEUR, film antillais de C. Lara : Maxéville, 9[e] (770-72-86).



SPECTACLES

LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Richelieu 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Marignan, 8e (359-92-82), France - Elysées, 8e (723-71-11), Diderot, 12e (343-19-29), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).

LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint - André-des-Arts, 6e (326-48-18).

GREASE (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Richelieu, 2e (233-56-70).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.): Hautefeuille, 6e (633-79-38).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs - Elysées, 8e (720-76-23). v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'INVASION DES PROFANATEURS (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Montmartre, 18e (607-34-25).

JE VOUS FERAI AIMER LA VIE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), George-V, 8e (225-41-46), Parnassien, 14e (329-83-11), Gaumont - Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

SALSA (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Eldorado, 10e (208-18-76)

SERGENT PEPPERS (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nation, 12e (343-04-67), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Fauvette, 13e (331-56-86).

SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Racine, 6e (633-43-71).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.o.-v.f. : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LE SUCRE (Fr.) : Cin'Ac Italiens, 2e (742-72-19), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

SUPERMAN (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f.-v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71). v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Mistral, 14e (539-52-43), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Balzac, 8e (359-52-70), Paris, 8e (359-53-99), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Ternes, 17e (380-10-41).

MARTIN ET LEA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (325-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

MOLIERE (Fr.) (deux époques) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98)

LES MONSTRES SONT TOUJOURS VIVANTS (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90).

MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90)

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (*) (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

PAREIL, PAS PAREIL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

PARLONS-EN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78). V.f. : J.-Renoir, 9e (874-40-75)

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE POT-DE-VIN (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23)

QUAND JOSEPH REVIENT (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic, 14e (542-67-42).

RHINOCEROS (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)

LES YEUX DE LAURA MARS (*) (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les grandes reprises

ALEXANDRE LE BIENHEUREUX (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A.), v.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE BAL DES VAMPIRES (A.), v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

BLUE JEANS (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

CASANOVA DE FELLINI (It.), v.o. : Templiers, 3e (272-94-56).

CENDRILLON (A.), v.f. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; la Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Calypso, 17e (380-10-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A.), v.o. : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

FRANÇOIS ET LES CHEMINS DU SOLEIL (It.), v.o. : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04)

FRANKENSTEIN Jr (A.), v.f. : Haussmann, 9e

FRITZ THE CAT (A.) (**), v.o. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Haussmann, 9e.

LE GRAND SOMMEIL (A.), v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78).

HATARI (A.), v.o. : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

IF (Ang.), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'INCOMPRIS (It.), v.o. : Studio Bertrand, 7e.

LA MELODIE DU BONHEUR (A.), v.o.-v.f. : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

NOSFERATU (All.), v.o. : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

ORANGE MECANIQUE (A.) (**), v.o. : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; v.f. : Haussmann, 9e.

PANIQUE A NEEDLE PARK (A) (**), v.o. : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi)

QUAND PASSENT LES CIGOGNES (Sov.), v.o.-v.f. : Cosmos, 6e (548-62-25).

SEBASTIANE (Ang.) (**), v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)

LE TROISIEME HOMME (Ang.), v.o : Actua-Champo, 5e (033-51-60)

LA VIE ET LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES DE ROBINSON CRUSOE (Sov.), v.f. : Cosmos, 6e (horaire spécial).

Les festivals

GRANDS FILMS AMERICAINS (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83). 14 h. : Une étoile est née ; 16 h. 20 : Missouri Breaks ; 18 h. 30 : Portier de nuit ; 20 h. 30 : le Tournant de la vie ; 22 h. 30 (plus ven., sam., 24 h.) : Rocky Horror Picture Show.

D'APRES SCOTT FITZGERALD (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Tendre est la nuit.

JOHAN VAN DER KEUKEN (v.o.). Action République, 11e (805-51-33) : le Printemps.

LES GRANDS ROMANTIQUES, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : Lilith.

MARX BROTHERS, v.o., Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.

TOUT ROHMER, Olympic, 14e (542-67-42) : le Genou de Claire.

GRETA GARBO, v.o., Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Ninotchka.

RADIO-TÉLÉVISION

La grève est inégalement suivie dans les chaînes

La grève a été reconduite jeudi 15 février à la Société française de production et devrait continuer dans les autres sociétés de télévision, entraînant sur les trois chaînes l'application du programme minimum. Des préavis ont été déposés pour la semaine prochaine, et une journée d'action est prévue jeudi 22 février pour tous les personnels des sociétés issues de l'O.R.T.F.

A la télévision, la grève est *inégalement suivie*, mais un petit nombre de grévistes suffit à empêcher la diffusion des programmes. Selon les directions des chaînes, le pourcentage de grévistes serait de 4 % à TF 1 et de 10 % à Antenne 2. A FR 3, il y aurait, en province, 3,8 % de grévistes parmi les journalistes et 12 % dans les autres catégories de personnel, et, à Paris, aucun journaliste en grève et 27,4 % de grévistes dans les autres catégories. A Télédiffusion de France, organisme chargé des émetteurs, le pourcentage serait de 6 % et, à l'Institut national de l'audiovisuel, de 10 à 40 %, selon les centres.

Le SCORT (syndicat des cadres des organismes de radio et télévision), qui appelait à la grève jeudi à la S.F.P., indique que le mouvement a été *« largement suivi »*.

M. Antoine de Clermont-Tonnerre, président-directeur général de la S.F.P., a présenté jeudi devant la délégation parlementaire pour la radio et la télévision les propositions qu'il a arrêtées, avec son conseil d'administration, pour le redressement de l'entreprise. Il a notamment rappelé que le plan de M. Bertrand Labrusse ne permettait pas de rétablir l'équilibre de la S.F.P. et que, pour cette raison, il avait été récusé par les ministères de l'économie et du budget. Le nouveau plan élaboré par la direction de la société doit assurer, a-t-il dit, un rétablissement effectif. M. de Clermont-Tonnerre a également insisté sur les débouchés liés aux nouvelles techniques audio-visuelles qui s'offriront, pense-t-il, à la S.F.P. dans un proche avenir.

Avant cette audition, M. Georges Fillioud (P.S.) avait proposé que la délégation vote une motion de protestation contre *« les conditions dans lesquelles ont été publiquement annoncées des mesures graves concernant la S.F.P. sans que la délégation ait été consultée ni même informée »*. Cette motion a été repoussée par 5 voix contre 4 (celles de MM. Fillioud, P.S. ; Ralite, P.C. ; Caillavet, Gauche dém., et Le Tac, R.P.R.) et 1 obstention (M. Pasqua, R.P.R.).

Rappelons que la délégation est composée de quatorze membres : les deux rapporteurs généraux des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, MM. Fernand Icart (U.D.F.) et Maurice Blin (Un. cent.) ; les quatre rapporteurs spéciaux du budget de la radio-télévision, MM. Joël Le Tac (R.P.R.), Jean de Préaumont (R.P.R.), Jean Cluzel (Un. cent.) et Henri Caillavet (Gauche dém.) ; et huit membres élus, MM. Jean Boinvilliers, président (R.P.R.), Bernard Stasi (U.D.F.), Jack Ralite (P.C.), Georges Fillioud (P.S.) et Mme Louise Moreau (U.D.F.), pour l'Assemblée nationale ; MM. Félix Ciccolini (P.S.), Dominique Pado (Un. cent.), Charles Pasqua (R.P.R.), pour le Sénat.

D'autre part, M. Pierre Drai, premier vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a donné une première satisfaction, jeudi 15 février, aux syndicats C.F.D.T. et C.G.T. et au comité d'entreprise de la S.F.P., qui lui demandaient en référé d'obliger M. de Clermont-Tonnerre, président de la S.F.P., à se concerter avec M. Marcel Huart, secrétaire du comité d'entreprise, afin d'établir avec lui l'ordre du jour de la réunion de ce comité, au cours de laquelle doit être discuté de son plan de redressement et de ses projets de licenciement. Convoquée le lundi 12, puis de nouveau le mardi 13 février, la réunion n'avait pu avoir lieu en raison de l'opposition des représentants syndicaux. Le magistrat a rendu une ordonnance par laquelle il s'est déclaré compétent, puis a invité le P.-D.G. de la S.F.P. et le secrétaire du comité d'entreprise à se présenter en personne, ce vendredi matin à 9 heures, à son cabinet *« ... pour discuter et arrêter en commun l'ordre du jour de la réunion du comité d'entreprise convoqué par le président »*.

Après deux heures de discussion vendredi matin dans le cabinet du vice-président du tribunal de Paris, MM. de Clermont-Tonnerre et Huart ont mis au point l'ordre du jour suivant pour la réunion du comité d'entreprise, fixée au lundi 19 février à 9 h. 30 à l'Empire : situation économique et financière de la S.F.P. ; plan de reconversion ; exposé du plan de licenciement collectif ; qualification à donner aux licenciements envisagés ; possibilités de reclassement des agents de la S.F.P. dans les autres organismes nés de la loi du 7 août 1974.

VENDREDI 16 FÉVRIER

Le programme minimum sera sans doute appliqué sur les trois chaînes de télévision. Les programmes de France-Musique ne sont pas diffusés partout en raison de la grève de Télédiffusion de France.

CHAINE I : TF 1

19 h. 20, Télévision régionale ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Dramatique : Le facteur de Fontcabrette.

Sylvestre, le facteur, l'« homme de lettres » comme on l'appelle, n'aime pas transmettre les mauvaises nouvelles, alors il les remplace par des bonnes. Cela n'est pas du goût de tout le monde.

22 h., Ballet : l'Oiseau de feu.

CHAINE II : A 2

19 h. 20, Télévision régionale ; 19 h. 40, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série policière : Un juge, un flic : les Ravis, de D. de La Patellière, avec M. Duchaussoy, J. Monod, P. Santini.

Autour d'une histoire d'héritage, un assassinat, une étrange communauté et deux justiciers...

21 h. 35, Magazine : Voir.

Au sommaire : Exode (un jeune Vietnamien à Paris) ; voir l'invisible (l'observation au microscope) ; la basse-cour (la vie quotidienne, les amours et la mort des volatiles) ; les photographies du mois.

CHAINE III : FR 3

19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V3 - le nouveau vendredi : Télévision et violence, de Cl. Otzenberger

Le spectacle de la violence à la télévision peut-il modifier le comportement d'un enfant ? Sur ce sujet rebattu, une enquête prudente et passionnante de la télévision suisse.

21 h. 45, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « La certaine France de mon grand-père », de H. Poulaille ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Centenaire de la naissance de Claude Bernard ; 21 h. 30, Musique de chambre (Mozart, Carpentier, Christov, Kazandjiev) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque.

20 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... « Symphonie n° 2 en ré majeur » ; « Symphonie n° 7 en la majeur » (Beethoven) par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, direction K. Boehm ; 22 h. 15, Ouvert la nuit ; 22 h. 25, Les notes sur la guitare ; 22 h. 55, Le masque et le fantasme ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 17 FÉVRIER

La prolongation de la grève pourrait entraîner une modification des programmes du week-end.

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Les musiciens du soir ; 14 h., Toujours le samedi ; 14 h. 50, Sport : Tournoi des cinq nations (rugby) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Nana Mouskouri).

21 h. 35, Série : Les héritiers, réal. J. Sheison.

22 h. 30, Télé-foot 1.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Les compagnons de Jéhu ; 12 h. 45, Samedi et demi ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade (Tournoi des cinq nation) ; 17 h. 15, Salle des fêtes ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Des chiffres et des lettres (finale) ; 22 h. 15, Sur la sellette ; 23 h. 5, Terminus les étoiles ; 23 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : Les pieds sur terre.

14 h. 50, Cinéma 16 : Un été à Vallon, de J. D. Simon.

Deux mondes s'affrontent dans un village de l'Ardèche : les paysans, les vacanciers.

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Opéra comique : le Roi malgré lui.

Créé en 1887 avec un succès qui semblait durable, l'œuvre d'Emmanuel Chabrier, qui raconte l'histoire d'Henri de Valois, futur Henri III et roi de Pologne par la volonté de sa mère, n'a connu que des reprises sans lendemain. Le théâtre du Capitole de Toulouse tente de la ressusciter. Initiative exemplaire.

22 h. 40, Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Samedis de France-Culture : G. Brassens. 16 h. 20, Vingtième anniversaire du livre d'or : Schubert ; 17 h. 30, Pour mémoire : les lundis de l'histoire (Louis XIV) ; 19 h. 25, Les mantras ;

20 h., « le Bruit et la Fureur », de W. Faulkner, musique de J. Van Jones, avec Rufus, M. Bibowska, M. Cuvelier.

21 h. 55, Ad lib. avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

14 h. 15, Matinée lyrique : « Aniara » (Blomdahl) ; 17 h., En direct de l'auditorium 105 de la Maison de Radio-France : Hollinger, Hersant, Yun ;

19 h., Magazine des musiciens amateurs ; 20 h. 5, Concours international de guitare ;

20 h. 30, Musique de chambre... « Trio en la majeur » (Haydn) ; « Trio en ré mineur » (Mendelssohn) ; « Mobile II » (Prin) ; « Par quoi ? » (Alexander), par le trio Haydn de Vienne quatuor de percussions de Paris, ensemble intrumental, dir. A. Myrat, avec A. Ringart ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit... « Requiem Hashhirim » (Sinopoli) ; « A la mémoire de ma mort » (Bancquart) ; « Doruind » (Radulescu) ; 1 h., Banc titre : Gabrieli, Purcell, Couperin, Britten, Kalajian.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Dans le cadre de son développement

F&C

recherche

CHEFS DE PUBLICITÉ

pour budgets de tout premier plan.

Expérience agence indispensable. Familiarisé à la gestion des budgets de grande consommation. Le poste est à pourvoir rapidement. Il se situe à un bon niveau de responsabilités et offre d'intéressantes perspectives de développement.

Adresser curriculum vitae à :
Faits et Communication
Direction du personnel
27-29, rue des Poissonniers - 92200 Neuilly-sur-Seine



AFNOR

Association Française de Normalisation recherche

cadre marketing

pour seconder le responsable du service dans les domaines suivants :
- Études de marchés (normes et recueils)
- Edition (contrats, copywrite)
- Programme de promotion des normes).

Le poste conviendrait à un jeune diplômé ESCP ou ESSEC ayant une courte expérience acquise dans l'EDITION, intéressé par les problèmes de normalisation, et désireux de s'intégrer dans une petite équipe très ouverte sur les autres services.

Adresser c.v. et rémunération actuelle sous référence 2112 au Service du Personnel - Tour Europe - Cedex 07 - 92080 Paris La Défense.

DIRECTEUR COMMERCIAL Société de conseils et contrôle de gestion, offre situation excep. à excellent CHEF DE GROUPE capable de me seconder. Expérience profession nécessaire rompu à la vente, sachant coordonner et suivre groupe de vendeurs. STATUT CADRE, rémunérat. motivante et élevée liée au résultat. SEFAG, 17, rue St-Louis-en-l'Isle Paris (4e) - Tél. 329-45-20, p. 05.

Ch. EMPLOYEE DE MAISON Bon salaire. Ecrire : Christian Chavagnac - 78127 - DAVRON ou téléph. 056-48-39.

RECHERCHE COMPTABLE Niveau B.T.S. - IUT - D.E.C.S. pour travaux cabinet. Ecr. C.V. et prétentions : M. FLORAND, 4, rue Véronèse - Paris (13e).

CLINIQUE - ERMONT (95) proche gare ligne Paris-Nord-Pontoise recherche infirmières D.E. chirurgie jour. Téléph. pour R.-V. au 959-48-12.

American Broadcasting Station in MUNICH is looking for **RESEARCH ANALYST** Applicant must have fluent polish and english broad knowledge of polish political and socio-economical developments and preferably degree in relevant field. - Please, write no T 11.254 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CAISSE REGIONALE d'ASSURANCE MALADIE d'ILE-DE-FRANCE recherche **VARITYPISTE** QUALIFIE sur machine D.S.J. 660 et VARITYPER 1010 Salaire annuel brut de début : 36.564,21 F. Adresser lettre et C.V. détaillé à Mme le Chef du Personnel, 17-19, rue de Flandre 75935 Paris Cedex 19

Cabinet d'expert comptable recherche pour bureau à Paris **UN ASSISTANT** CONFIRME titul. D.E.C.S., 3 a. expér. cab. **UN STAGIAIRE** 1 an expér. cab. ou entreprise. C.V. + lettre manuscrite. Ecr. no T 11.252 M - REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

INGÉNIEUR Micro-mécanique connaiss. fluides. Expérimenté. EU-SELEC - 256-37-20.

Centre social MEYZIEU 69330 recherche pour son secteur ANIMATION DE QUARTIER **ANIMATRICE** SOCIO-CULTURELLE DUT ou cycle CAPASE 12 UV Renseign. : Centre social, av. Lucien-Buisson, 69330 MEYZIEU Tél. (78) 31-54-61

représent. offre

Recherchons **REPRÉSENTANT MULTICARTES** toutes industries pour représentation appareils éliminateurs d'électricité statique, départem. 75, 78, 91, 92, 93, 95 MAFOTEX, Lille. Tél. 52-70-10

LA VENTE Vous l'avez pratiquée au moins 3 ans. n.3UW.mS.44almoeè.(1ne Vous êtes dynamique. Vous avez le goût de l'action. Vous avez voiture et téléphone. SURT. VS AIMEZ L'ARGENT. Femmes ou hommes vous nous intéressez. Ecr. avec C.V. photo et prét. SEFAG, 17, r. St-Louis-en-l'Isle, Paris-4e. Tél. : 329-45-20 p. 09.

secrétaires

SM F.O.B. recherche pour Région CLERMONT-FERRAND : SECRETAIRE de DIRECTION confirmée Poste à responsabilités. Débutante s'abstenir. Libre de suite. Se présenter : 72, avenue du Midi, Zone industrielle, 63800 COURNON, ou écrire. Aucune réponse sans C.V. manuscrit et photo (retournée).

proposit. com. capitaux

Rech. particulier pour investissement. M. ANDRE, 149, rue Saint-Honoré, PARIS-1er

Propriétaire important cabinet administration de biens région Rhône-Alpes, cède en raison d'autres activités moitié de ses parts à associés prenant participation active formation juridique et comptable souhaitée. Ecr. Havas St-Etienne no 50020

automobiles

5 à 7 C.V.

Part. vd pr cause dble emploi : DAF 46 5 CV, an. 76, 16.500 km, 1re main, prix Argus, 11.300 F. T. 842-64-00 poste 69 heures bur. ou le soir : 533-78-68.

+ de 16 C.V.

MERCEDES 280. - Décembre 72. Impeccable. Prix Argus, T. M. NATHAN. Tél. : 225-47-29 H. B.

divers

PEUGEOT NEUVES Tous modèles Livraison immédiate. Pri xspéciaux. S.I.C. ; 225-58-66.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

26, RUE DES TOURNELLES Près PLACE DES VOSGES LUXUEUSE RESTAURATION FINITION AU CHOIX DU STUDIO AU 4 PIECES DUPLEX AVEC JARDIN. S/pl. ts les jours, 14 à 18 h. 274-57-49.

5e arrdt.

PRES JARDIN DES PLANTES Dans PETIT IMMEUBLE NEUF jamais habité, 5 pces 101 m2 + balc. 11 m2, dble séjour + 3 chbres, s. de bains + dches. Parking double. Sur place tous les jours sauf mardi, mercredi, de 10 h. 30 à 13 heures et de 14 h. 30 à 19 heures. 33, rue Poliveau Tél. : 336-26-88 ou 266-36-36

Mo GOBELINS Balcon sur rue IMM. PIERRE et BRIQUE SEJ. + 2 CHAMBRES, entrée, cuisine, s. de bains, w.-c., tél., chff. central. PRIX INTERESS. 180, rue JEANNE-D'ARC Sam., dim., lundi, 14 à 17 h.

6e arrdt.

ST-GERMAIN-DES-PRES - Bel imm., asc., 3 appts en 3 nivx à aménager. Duplex possible. Vendredi, samedi, 14 h.-17 h. 11, rue de l'Echaudé

73, BD MONTPARNASSE 6 P. 160 m2, tout conft. imm. gd standing, 4e s/cour et jardin. Samedi, 15-17 h. - 705-39-10

7e arrdt.

7, RUE VANEAU IMM. NF, 3 P., 5 P. TERRASSE S./pl. tous les jours 14 h. à 17 h. SAGE - 359-63-63.

9e arrdt.

St-Georges - Dans H.P. s/rue et verd., spl. appt caract.+combl. à aménager en duplex, tout cft. Prix exceptionnel - 878-41-65

CADET - MAUBEUGE 2/3 P. 53 m2 + gd balcon, cuis., bains, refait neuf. Téléph. Soleil. Calme. Vue dégagée. 280.000 F. 265-87-16 (Poste 12) ou 285-87-07, le soir.

11e arrdt.

Part. vend quart. calme, dans immeuble moderne tt cft, asc. **STUDIO** entrée, salle de bains, wc indép., petite cuis. aménagée, part. meublée, cave, 7e et. ensoleillé, av. balc. s/jard. 185.000 + 15.000 F avec factures. M. Robiot, à part. 19 h, 805-59-41 ou gard. 6, r. G.-Bertrand - 11e.

12e arrdt.

Face Mo BEL-AIR - Gd standg, ds imm. 76, appt 2 p. 50 m2 + 8 m2 balc. sur jardin, cuisine équipée. Cave. Parkg. Téléph. Calme, soleil. 350.000 F. Rendement : 5 %. Ganachaud, bur. : 686-90-70 - Dom. : 307-29-02

Bd PICPUS - Récent, 6e asc., sél. + chbre, cuisine équipée. Prix : 250.000 F - 344-03-43

12e PORTE-DORÉE 9, rue du Colonel-OUDOT (près boulevard SOULT) **4 et 5 P.** à part. de **5.900 F** le m2 A visiter sur place samedi et sur rendez-vous AMSELLE - 329-78-50

13e arrdt.

R. BARRAULT Bel imm. Park. **4 P.** 84 m2, tt confort, balcon. 495.000 F - 589-49-34

14e arrdt.

22, rue de la Sablière - Part. vd 3 p. duplex + sous-sol aménagé et chambre indép. 100 m2 total. S/pl. samedi 17, 11 h.-15 h.

Mo ALESIA Pierre de taille TT CONFT - 115 m2 - Chff. cent. **4-5 PCES** Entrée, cuisine. Salle de bains, cab. toil. w.-c., téléph. PRIX INTERESS. 191, avenue du Maine Sam., dimanche, lundi, 14-17 h.

15e arrdt.

TOUR ÉVASION 2000 2 pièces. Vue panoram. Soleil. Calme. Park. 405.000. 577-29-29.

81, RUE DESNOUETTES PORTE DE VERSAILLES Imm. neuf. 5 P. S/pl. tous les jours sauf lundi et mercredi, 14 hres à 19 hres. - 359-63-63.

VOLONTAIRES RECENT Coquet Studio, kitch. équipée, s. de bs, balcon. Tél. Park. 172.000 F. - 282-32-56.

16e arrdt.

AV. FOCH/VOIE PRIVÉE Hôtel partic. luxueusem. rénové 2 APPARTS DE 65 m2 2 duplex jard. 50 et 53 m2 S/pl. lundi, merc., sam., 14-19 h. 11, VILLA SAID - Tél. 500-70-41 Autres jours : 958-50-28

MICHEL-ANGE DANS IMMEUBLE RECENT 8e ETAGE, ASC. DESC. SOLEIL **GD 5 P.** Salon, salle à manger + 3 chambres, entrée, cuisine, salle de bains + STUDIO SERVICE, CFT + parking sous-sol **PRIX 1.070.000 F** Me voir sam., lundi, 14-17 h 30 : **93,** rue MICHEL-ANGE ou 723-91-28

17e arrdt.

ETOILE, dble liv. 2 chambres, cuis., bains, travx. 70 m2. 300.000 F + 25.000 crédit foncier. 307-31-62 matin

BD BERTHIER, ATELIER 200 m2, CFT. Cave, tél., Px int. 754-94-12 heures bureau

92, BD COURCELLES 5e étage, vue s/parc, état neuf, part. de préférence à particul. Beau 4-5 pièces, 150 m2, 2 bains. balcon sud. 1.500.000+park. loc. (Vis. s/place samedi 17, 11 h. à 16 h. 30.) Tél. midi-soir 504-02-52.

17e GUY-MOQUET DS BEL IMM. PIERRE TAILLE **2-3 P** entrée, cuis., salle d'eau, w.-c., téléph. Excellent pour placement **PRIX 227.000 F** Me voir sam., lundi, 14-17 h 30 : **3, RUE BARON** ou 723-91-28

18e arrdt.

65, rue VAUVENARGUES 4 pces, tt conft, 85 m2. Imm. récent. Px 430.000 F. Visite : vendredi, samedi, 15 h. à 19 h.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Près O.R.T.F., dans imm. 1930, toiture neuve, chff central, beau liv. + chambre sur agréable jard., salle d'eau, w.-c., cuis. équipée, parfait état, moquette. Px 165.000 F. Av. 32.000 F cpt + crédit. Voir pptaire samedi, lundi, de 14 h. 30 à 18 h. 30, 11, rue des SOLITAIRES, 19e.

78 - Yvelines

VERSAILLES, Notre-Dame, dans hôtel Louis XV duplex 110 m2, caract., poutres app. T. 953-68-80

PARLY 2 Type 2, 109 M2, Grand SEJOUR, 2 chbres, balcon courant, sud-est. Exceptionnel : 505.000 F avec 2 garages. - 954-68-00.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-SAUSSAYE IMMEUBLE NEUF en cours d'achèvement Soleil, salon, salle à manger, 4 chambres, 1 salle de bains, 2 douches, 185 m2, parkings. **GEFIC CTI** 723-78-98 p. 326-328

BOULOGNE Près futur Mo Beau 2/3 pces Stand. Verdure. Park. Sous-sol. 382.000. S/pl. sam. 17-2 14 à 17 h. 48, quai A.-Legallo B.A.

COLOMBES Limite Bois-Colombes 5' gare - Résidentiel Très beau 5 p. Cuis. - Soleil. 450.000 F + C.F. — 733-68-67.

RUEIL Part. vend 2 PIECES Tt conft. Cuis. équipée, garage. Dans résid. calme Tél. : 977-28-96 après 19 heures.

BÉCON - EXCLUSIF Résidentiel, 3 Pces, cuis., balc., park., sous-sol. - 330.000 F 733-68-67 - 66-19

MEUDON BELLEVUE dans résidence de luxe 2 PIECES 56 m2 + 19 m2 de terrasse + 28 m2 de jardin sur place, 17, rue Marcel-Allegot Tél. 626-11-47 ou 227-04-30

93 Seine-St-Denis

Pour investisseurs nous vendons à LIVRY-GARGAN (93) studios, neuf, luxueux, prix : 140.000 T.T.C. déjà loués 1.100 F par mois, rapport immédiat. Téléphoner : 383-39-46

94 Val-de-Marne

VINCENNES Mo Château **3 PIECES** Entrée, cuisine cab. toil., w.-c. **2.300 F** LE m2 A renover 33, rue MIRABEAU - 1er étage Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

NOGENT - BOIS - R.E.R. 5 pces dépend., 100 m2 + box, vue ensol., maxi 530.000 F à débattre, part. 873-46-52

ST-MANDE Mo PORTE-DOREE Imm. récent, tt confort, balcon SEJOUR + 2 CHBRES, entrée, cuis., sal. de bains, loggia, tél. **5.200 F LE M²** 13, rue BAUDIN (angle avenue Alphand). Sam.-dim.-ldi, 14-17 h.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY GOUVIEUX Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord INVESTISS. SUR et SOLIDE : petit immeuble à la Mansart, construction haute qualité, appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES Téléph. : (4) 457-32-62

Province

Bords de Yonne, 3 km Auxerre, pav. F-5 neuf, constr. artisanale, aménagement F-7, 1.500 m2 de terrain, ch. centr., gar. en sous-sol. - Ecrire HAVAS 20179, AJACCIO, no 5.957

Cannes - Du studio au 5 pces, luxe. Piscine. Calme. Proche lycée. commerçants. Crédit 80 % possible. Brochure gratuite. Eden Square, 4, rue Rebuffel, 06110 Le Cannet-sur-Cannes

CANNES - Banlieue En souscription. Appts et villas grand standing. Vue mer et montagnes, à partir de 6.000 F le M2. Mandat : B.F.C.C., 122, rue d'Antibes 06400 CANNES - (93) 99-04-13

MERIBEL - LES - ALLUES (73) 2 p. + cuisine, bains, tt confort, loggia 19 m2, vue imprenable. Etat impeccable, entièr. meublé pour 7 personnes. LIBRE. Agence SIMON CHOFFEE 17, r. Neuve, LYON (1er) Tél. : (78) 28-94-36

A VENDRE **ST-GILLES-CROIX-DE-VIE** (VENDEE) Appt T 3, tt conft, avec loggia sur mer. STUDIO BORD DE MER. Agce O.T.I.F.-MER, Gde Plage, SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85800) - Téléphone (51) 55-12-14

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles, paiement comptant.

Stés rech. appts même à rénov., secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pour RV : Gieri au 373-05-87

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS avec ou sans travx, prêt, rive gauche, près facultés. - Ecr. : Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 Fontenay-sous-Bois

hôtels-partic.

Ambass. Népal, ch. Hôtel partic. gde pièce récept., cuis., s. à m., gar., 6-7 pces min., 2 s. bains. Tél. 504-62-38 de 10 h. à 13 h.

constructions neuves

COURBEVOIE 3, et 5, rue Saint-Guillaume **GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE** CHBRES, STUDIOS, 2, 3, 4 P. Nouveau prêt Pic. S./ place : Jeudi, vend., sam., dim., lundi 14-19 h. — 359-63-43 — 788-41-45 LIVRAISON EN COURS.

MAIRIE MONTREUIL 53-55, avenue PASTEUR Promoteur vd directement CHAMBRES INDIVIDUELLES **SUDIO - 2 P. 5 P.** Px fermes livraison immédiate. Prêts conventionnés crédit 80 %. Pour investisseurs. Loyers garantis. s/pl. samedi de 14 h. 30 à 18 h. ou : 857-36-80

RARE - NEUF COURBEVOIE CALME ET RESIDENTIEL 3 PIECES, SAL. + 2 CH. **320.000 F** CABINET ED.-QUINET **788-67-57**

ASNIÈRES (92) 18/20, av. Henri-Barbusse 150 M GARE ASNIERES 3 et 4 Pces. LOGGIAS Très ensoleillé. Vue très étendue. Entièrement terminés. Prêt nouveau Pic. Ts les jours 14 h. à 19 h. sauf mardi, merc. Renseignements 359-63-43 LIVRAISON EN COURS.

demandes d'emploi

PROMOTION MARKETING MOYEN-ORIENT
DIRECTEUR COMMERCIAL
actuellement établi en Arabie Saoudite (RIAD)
RECHERCHE COLLABORATION
DANS ENTREPRISE SERIEUSE OU SOCIETE COMMERCIALE
désirant s'introduire sur le marché Moyen-Oriental
— Formation Master of Administration ;
— Economie administrative des affaires ;
— 7 ans expér. du Moyen-Orient dont 3 ans en Arabie ;
— Parfaite connaiss. anglais, français, arabe ;
— 28 ans, nationalité libanaise.
Rendez-vous peut être fixé entre le 27-2-1979 et le 10-3-1979. Tél. rapid. à Mme Monique DEBBAS, 567-18-98, tous les jours avant 11 h. ou écrire 29, rue Miollis. 75015 PARIS.

Professeur piano et solfège, libre de suite, cherche poste enseignement. Ecr. O.S.P. Serv. R., 29, rue Marbeuf, Paris-8e.

JOURNALISTE - Bret., 35 ans, inter. report. phot., etc. agri, marine, tourisme, dépl. Tél. (99) 48-07-83 ou 48-05-62.

DIRECT. de copropriété hortz. (village de vacances - 1.500 lits) 10 ans d'expérience, rech. poste équivalent ds région bd de mer ou autre. Libre 1er mai. Ecrire no 7.115 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09.

l'agenda du Monde

Ameublement

Part. à part. de préférence ach. 1 commode et 1 armoire style Louis-Philippe - Tél. : 387-82-72.

Animaux

Arrivage lundi 19 février grand choix miniatures, divers, 184, avenue d'Italie - 588-76-99.

Artisans

MAINTENANCE-SERVICE Tout dépannage rapide PLOMBERIE - ELECTRICITE MENUISERIE. TEL : 588-83-89.

MENUISERIE GENERALE Artisan. Travail soigné. 834-25-71 et 528-07-12 le soir.

MENUISERIE - PLOMBERIE ELECTRICITE - CARRELAGE CUISINE standard, sur mesure VITRIFICATION - PEINTURE Sérieux compét. 680-77-37 perm.

ARTISAN DÉCORATEUR Paris, banlieue 30 km Peinture - papier - tissus et revêtements spéciaux. Petite menuiserie. Devis grat. TRAVAIL SOIGNE. Réf. tr. sér. 735-14-33 9 à 12 h. lundi au sam. et soir - 18-21 h.

ARTISAN TAPISSIER Spécialistes tentures murales, réfection sièges anciens, doubles rideaux - Téléphone : 202-97-94.

ARTISAN exécute rapidement peintures, papiers peints, tissus, pose moquettes, vitrification. Travail soigné. Téléph. : 906-81-96.

Arts

Particulier à particulier vend Bouddha Birman albâtre 18e s. et différents bois et bronzes Asie Ts les jrs 11 h. à 18 h. 745-44-23.

Astrologie

Thème astral analytique par professeur de faculté : 500 F. TEL : 588-20-63.

Bateaux

A vendre. Parfait état AMBASSADOR 76 6 couchettes 190. Peu d'heures. Très nombreuses options. Tractable par route. Visible ARCACHON Téléph. (56) 05-00-95.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e - 033-00-83.

Cours

Pers. de langue matern. améric. ayt l'expér. de l'enseign. donn. cours d'anglais tous niveaux. Téléph. : 531-94-90.

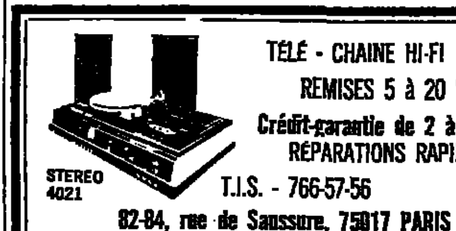
Décoration

ACHAT CHEMINÉES marbres, pierre, bois, ainsi que tous objets de décoration : boiserie, parquets, mobilier, statuts. **264-35-11**

Edition

Important Editeur Parisien
recherche pour création et lancement de nouvelles collections

manuscrits inédits de romans, poésie, essais théâtre. Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision.



Adresser manuscrits et C.V. à la pensée Universelle 3 bis Quai aux Fleurs 75004 Paris Tél. 325.85.44.

Nos contrats d'édition sont régis par l'article 49. de la loi du 11 Mars 1957 sur la propriété littéraire

Fourrures

FOURRURES OCCASION DÉPOT - VENTE EXCLUSIV. DE FOURRURE **GRAND CHOIX** VETEMENTS, PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, PARIS-15e. **Tél. : 575-10-77**

Livres

Particulier recherche JOURNAL LITTERAIRE DE LEAUTAUD. Téléph. : (40) 49-73-91 le soir.

Achète COMPTANT manuscrits musicaux et littéraires en toute langue. Téléphone : 271-56-53.

Moquette

DISCOUNT 30 à 60 % sur 30.000 m2 moquette synthétique et pure laine. TEL : 757-19.19.

MOQUETTE 100 % LAINE T4 98 F le m2. Velours et bouclée. 334, r. de Vaugirard, Paris-15e. TEL : 842-42-62.

Pensions

Part. prend en pension au mois 800 F par enfant jusqu'à 5 a., à la campagne. Tél. : 486-40-16.

Philatélie

ACHAT TIMBRES-POSTE collection. Ecrire PAGNANINI, 35, Champs-Elysées, 359-76-98.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Psychologie

Psychothérapie non directive formation indiv. à l'approche Rogérienne. Téléph. : 522-29-26.

Télé-Hi-Fi

STEREO 4021
TÉLÉ - CHAINE HI-FI dès 1.499 F
REMISES 5 à 20 %
Crédit-garantie de 2 à 5 ans.
RÉPARATIONS RAPIDES
T.I.S. - 766-57-56
82-84, rue de Saussure, 75017 PARIS

Rencontres

Faites le premier pas, nous ferons les autres...
ENSEMBLE
CONSEIL PSYCHO-MATRIMONIAL
DE 14 A 20H SAUF MARDI ET DIM.
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tel. 588 28 25
documentation discrète, gratuite

A R E L Rencontres - Loisirs Club privé pour non mariés. 116, Champs-Elysées, 563-17-27.

Stages

PHOTO CINEMA 8 SUPER-8 stages, week-end et semaine, 3 jrs initiation, perfectionnement Rens. CREATION LIBRE 34, r. St-Sauveur, 2e, 236-29-20, 9-12 h.

Vacances

Tourisme - Loisirs

PARIS-LONDRES (centre) Aller et retour. Avion+autocar 295 F tarif visite. T. 203-46-00.

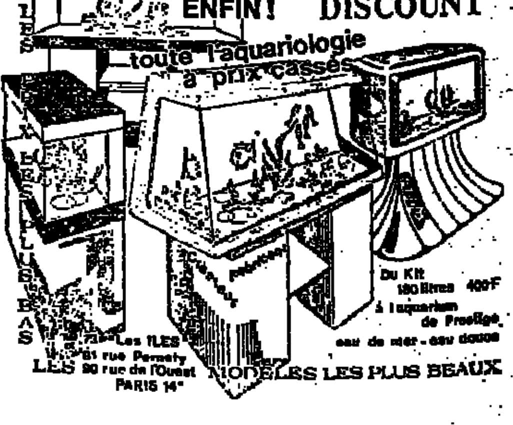
85101 LES SABLES-D'OLONNE Collège Amiral tient pension de famille du 4-7 au 25-8, cuisine soignée, chambre pour 1, 2, 3, 4, bains et douches à tous les étages. — Prix modérés, situation 40 m. plage. Ecrire B.P. 38.

Presqu'île de RHUYS et golfe du Morbihan. Choix important. Belles locations d'été. Près ports et plages. Liste sur demande.

Cabinet BENEAT CHAUVEL 56370 SARZEAU. T. : 41-81-81. 56640 ARZON, Port-Navalo TEL. : 26-22-00. 56750 DAMGAN. T. : 53-10-94.

PORTUGAL - Villas et appart. à louer. Bord de mer. Ecrire : MARQUES, av. 5 Outubro 113 - 4e E. LISBONNE.

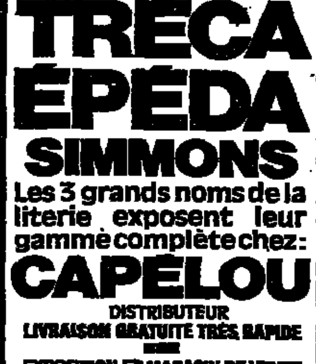
VACANCES ANTIBES A louer à la quinz. ou au mois appartement meublé 3/4 pers., 6e étage, vue mer, centre ville et bord de mer. Téléph. (81) 39-16-12.



l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

CARNET



Décès

— M. Hervé Alphand, ambassadeur de France,
M. Philippe Bunau-Varilla,
M. et Mme Michel Leonelli,
M. et Mme Hubert Pictet, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marc Merenda, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Alphand, Charpentier et Fitzgerald,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nicole Hervé ALPHAND,

survenu le 15 février 1979.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Clotilde, 23 bis, rue Las-Cases, à Paris (7e), le samedi 17 février 1979, à 15 h. 45.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Paris, 122, rue de Grenelle - 75007.

(Lire page 40.)

— La Baule,
Mme Jeanne Canseliet, son épouse,
M. et Mme Nivault,
M. et Mme Ortiz,
M. et Mme Bousquet,
M. et Mme Canseliet,
ses enfants,
Nathalie, Eric, Virginie, Valérie, Benoît, Bénédicte, Laetitia, Olivia, Chrystelle et Charlotte,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul CANSELIET,
Maître d'œuvre,
Ancien entrepreneur de travaux publics,

survenu accidentellement à Cordoue (Espagne), le 5 février 1979, à l'âge de soixante-treize ans.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme le docteur Wanda CAUSSE,
née Ratuld,

survenu à son domicile, en sa quatre-vingt-onzième année.

Le 5 février 1979.

— M. Ivan Girard,
Pierre, Anne et Marie,
Mme Roger Fraudet,
Mme Pierre Tardy,
Mme Jean Girard,
Le Docteur et Mme *J.* Fraudet et leurs enfants,
M. et Mme E. Henry et leurs enfants,
font part du rappel à Dieu de

Mme Hélène GIRARD,
née Fraudet,

le 14 février 1979.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Creuzier-le-Vieux (Allier), samedi 17 février, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Angers - Vichy - Neuilly-sur-Seine.

— *M. et Mme* Pierre Nousbaum,
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Nousbaum,
Dom François Nousbaum O.S.B.
M. et Mme Michel Canet,
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Nousbaum,
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du *décès* de

M. Léon NOUSBAUM,

survenu à Belfort le 13 février 1979 dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en la basilique Saint-Christophe, à Belfort, le vendredi 16 février 1979.

25300 - Pontarlier, 53, rue de Besançon.
92100 - Boulogne, 2, avenue Marguerite.
73310 - Chindrieux, abbaye de Hautecombe.
59800 - Lille, 6-21, résidence Breteuil, Parc Saint-Maur.
75015 - Paris, 3, rue César-Franck.

— M. et *Mme* Georges Philippe,
M. et Mme Jean-Pierre Philippe,
Mme Paulette Philippe,
Laurent, Pascale, Agnès, Jean-Marc Philippe,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. René PHILIPPE,

le 7 février 1979, à Genève, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 14 février.

86, avenue de Miromesnil, 75008 Paris.
34, avenue de la République, 78230 Le Pecq.

— Mme Henri Vuillaume,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part *du décès* de

M. Henri VUILLAUME,

survenu à Dijon, le 9 février 1979.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Odette WILLIG,
professeur de dessin (E.R.)

survenu à Paris le 14 *février* dans *sa soixante-douzième année.*

De la part de
M. et Mme Claude H. Breteau, et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière des Batignolles le lundi 19 courant, à 10 h. 45.

48, rue des Martyrs, 75009 Paris.

Remerciements

— La famille de

Maurice ALLEMAND

remercie tous ceux qui se sont associés à son deuil par leurs messages, leur présence et leurs prières.

— Mme Pierre Mouton,
M. et Mme Jacques Mouton,
M. René Mouton,
M. et Mme Roger Mouton,
Le comte et la comtesse de Falstans,
Leurs enfants et petits-enfants, profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Mme Félix MOUTON,
née Yolande Foye,

remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Messes anniversaires

— A l'occasion de l'anniversaire du décès du

***docteur Jacques* MARTINIE-DUBOUSQUET,**

une messe sera célébrée dans la crypte de l'église Notre-Dame de Clignancourt, place Jules-Joffrin (18e), le 19 février 1979, à 19 heures.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— *Université de Paris-II*, lundi 19 février, à 16 heures, cabinet 3, Mlle Claudine Guerrier : « La jeune République de 1912 à 1945 ».

Communications diverses

— La Fondation pour l'étude de la culture arabe (FONDECA) met à l'étude le projet suivant : « Comment rendre la culture arabe populaire en Europe ? ».

Elle souhaite recevoir des mémoires sur ce thème. Ces mémoires dactylographiés *en double exemplaire, rédigés* en langue française, d'une longueur n'excédant pas cinq cents lignes, devront parvenir avant le 15 juin à la FONDECA, 22, rue Jean-Giraudoux - 75116 - Paris.

Il sera attribué au meilleur mémoire un prix de 2.000 F. Des mentions comportant une prime de 500 F seront décernées aux quatre autres estimés les plus intéressants.

— *Dimanche 18 février*, de 11 heures à 17 h. 30, journée d'études « Judaïsme et Modernité ». Textes juifs, de l'existence à l'interprétation, au Centre Rachi-CUEJ, 30, boulevard Port-Royal - 75005 Paris. (Possibilité de déjeuner sur place.)

Visites et conférences

SAMEDI 17 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES — 11 heures : Vestibule *d'entrée de l'exposition* au Grand Palais, Mme Oswald : « Le bicentenaire de Chardin » (entrées limitées).

15 heures : 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier : « Hôtel de Sully ».

15 heures : Devant l'église, place des Petits-Pères, Mme Garnier-Ahlberg : « Notre-Dame des Victoires et son quartier ».

15 h. 30 : Entrée, hall gauche, *côté parc*, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

15 h. 30 : 158, boulevard Haussmann, Mme Legregeois : « Exposition *La Ruche et Montparnasse* ».

16 h. 30 : 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Viollet-le-Duc » (Caisse nationale des monuments historiques)

11 h. 30 : Grand Palais : « Visite de l'exposition Chardin » (Arcus).

14 heures : 158, boulevard Haussmann : « Musée Jacquemart-André » (Approche de l'art).

15 heures : Musée du Louvre, hall Denon : « La galerie Rubens du Palais du Luxembourg » (L'Art pour tous).

15 heures : 2, rue de Sévigné : « Ruelles inconnues du vieux Marais » (A travers Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45 : *Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du* Rocher, M. H. Queffélec : « Un Breton bien tranquille », M. le professeur Alain Guillermou : « Une langue française ? Ou des langues françaises ? », M. R. Le Bourre : « Les syndicats sont-ils un Etat dans l'Etat ? » ((Club du Faubourg).

15 heures : Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Léandre Pourcelot : « Les ultrasons dans le diagnostic médical ».

16 heures : 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de la vie » (entrée libre).

15 heures : 25, rue des Grands-Augustins, Eckankar : « Craignez-vous la mort ? ».

15 heures : Palais de Chaillot, salle *du Musée des monuments français*, Mme Saint-Girons : « Giovanni Bellini et le triomphe de Venise ».

15 heures : Université populaire de *Paris*, lycée Jacques-Decour, 12, avenue Trudaine, M. le professeur Raymond Lautié : « Ne pas devenir cancéreux ».

15 h. 30 : Amphithéâtre Quinet (à la Sorbonne), 45-47, rue des Ecoles, M. le professeur Pierre Vilar : « Sens historique de la défaite de février 1939 ».

DIMANCHE 18 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30 : 2, rue Royale, Mme Lamy-Lassalle : « Les salons *du ministère de la marine* ».

10 h. 30 : Porte de l'administration, place Colette, Mme Lemarchand : « Les coulisses de la *Comédie-Française* ».

13 heures : Place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Oswald : « Le château de Champs et la vieille ville de Meaux ».

15 heures : Grille du palais de justice, boulevard du Palais, Mme Legregeois : « La Cour de cassation ».

15 heures : 62, rue Saint-Antoine, Mme Lemarchand : « L'hôtel de Sully ».

15 h. 30 : Entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 heures : Place du Palais-Royal : « Les salons du Palais-Royal et du Conseil d'Etat » (Approche de l'art).

14 heures : 158, boulevard Haussmann : « L'exposition la Ruche et Montparnasse » (L'art pour tous).

16 heures : 3, rue Malher : « Les *synagogues de la rue des Rosiers. Le* couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 30 : 228, rue du Faubourg-Saint-Honoré : « Communauté de l'espérance entre juifs, chrétiens et musulmans » *(Fraternité d'Abraham).*

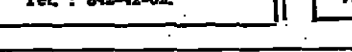
9 bis, avenue d'Iéna, M. Roger Orange : 15 heures : « Birmanie » ; 17 heures : « Mongolie » (Projections).

15 heures et 17 h. 15 : Salle du Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme C. Thibaut : « Art et civilisation de l'Europe : l'Espagne des rois catholiques ».

15 heures et 17 heures : 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale et la conscience cosmique » (entrée libre).

15 h. 30 : 13, rue de la Tour-des-Dames : « Etats de conscience supérieurs et méditation transcendantale » (entrée libre).

15 h. 30 : 15, rue de la Bucherie, prince Paul Mourousy : « Louis XV, le mal aimé, le bien servi » (Les Artisans de l'esprit).



L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

Face NOTRE-DAME
Imm. gd stdg, séjour, 2 chambres, cuisine équipée, 2 bains. Px 4.500 F + ch. T. 626-22-71.

16e RUE LE NOTRE
ét. élevé, 180 m2 récept. + s. à mang., 3 ch., 2 bns, cuis. éq., Tél., box, 7.800 F ch. compr. LOYER S.A. Tél. : 277-97-26.

Région parisienne

GENTILLY. Studio confort. Calme, 5 minutes du R.E.R. Libre 1er mars. T. 588-59-65.

LEVALLOIS
Imm. récent, 3-4 pièces, 82 m2, tt cft, box, Tél., 2.040 F charges comprises. T. : 757-13-96 matin.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Sociétés européennes ch. villas, *pavillons* pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. : 283-57-02.

immeubles

A BRUXELLES. - Bel imm. partic. quart. resid. ambassades, etc. *465 m2 + cour, gar., dép.*, caves.
Ecr. ss no 7118 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 PARIS qui transmettra. Intermédiaires s'abstenir.

viagers

Vendez rapidement conseil, expertise, indexation gratuit discrétion. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 355-61-58

bureaux bureaux

MONACO
(Face au Port)
un site, pour le prestige de votre société

Au centre de la ville, dans un immeuble moderne, grand standing du 6ème au 9ème étage, nous libérerons vers Octobre 1979 des locaux sur une surface allant de 200 m2 à 1000 m2 par étage.
- chaque *bureau dispose d'un large balcon et d'une vue imprenable*
- la location de ces lieux pourrait intéresser une ou plusieurs sociétés.

Pour tous renseignements, prière de prendre contact avec :
A. BERMOND - 57, rue Grimaldi MONACO
Télex : 469887

Domicil., Artis. et Commeç. Siège S.A.R.L. - Redaction d'actes statuts. Informations juridiques, secrét., tel., telex, bur. — A partir de 100 F/mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04

BOURSE 1.000 M² BUREAUX modernes
Vente possible Tél. 265-64-11 **P. BLUM**

terrains

5.000 m2 FRANCE près Genève 35 F m2. Ecr. M. D'ACHON, 01160 NEUVILLE-SUR-AIN

BEAUCE - 11 ha 50
Très bonne terre
Bail 18 ans à faire.
Prix 25.000 F l'ha + frais.
Cabinet A. de ROCQUIGNY, 22, place du Vieux-Marché ORLEANS 45 - Tél. (38) 87-57-42

5 km SUD de TOURS
à vendre TERRAIN A USAGE INDUSTRIEL d'une superficie totale de 1,20 ha, av. bâtiments existants de 850 m2, compren. plateau de déchargem., bureau, cuisine, w.-c., transformat. et groupe électrogène. Pours tous renseignements, s'adr. Me GIOT not. à Azay-le-Rideau, 37190.

GAMBAIS près HOUDAN
Dans village,
2 beaux TERRAINS BOISES de 1.620 M2 et 1.500 M2, gdes façades. VIABILITE à la RUE. 200.000 F et 180.000 F TVA INCLUSE. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

villas villas villas

PERIGORD (24) maison à BERGERAC *compren. garage*, 6 P. + cuis., s. de b., lingerie, grenier et jardin, chauff. central, surface au sol 547 m2. Prix : 300.000 F. Tél. Paris, 583-16-38

VENDS VILLA STANDING
30 km Marseille, 210 m2 habitables + 65 m2 annexe + 85 m2 *terrasse, terrain 2.200 m2 aménagé*. Prix 1.000.000 F. Ecrire à I.P.P., 12, cours Beaumond, 13400 Aubagne, *sous référence 456.300*

CHANTILLY-GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et *chevaux*, 28' Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIP. : maison à la française, *architecture* élégante, choix de modèles, grands terrains, de 520.000 à 760.000 F. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES. Téléph. : (4) 457-32-62

ESPAGNE
RÉGION CASTELLON
Dans magnifique pinède bord Méditerranée, SUPERBE
VILLA NEUVE
av. son terrain, *séj., cheminée*, cuisine équipée, 2 chbres, salle de bains mosaïque. A partir de
105.000 F
Crédit personnalisé possible
AVIS 68, bd Sébastopol, Paris-3e 274-24-45

LE VESINET 800 m R.E.R.
MAISON BIEN CONSTRUITE
Rez-de-ch. : réception 52 m2, chambre et s. bains au 1er ét. : 4 chbres, bains, confort. - Vaste sous-sol - JARDIN 800 m2. AGENCE de la TERRASSE *LE VESINET - 976-05-90*

CROISSY Résidentiel Calme - R.E.R.
Pavillon 1967 - 5 P. 2 garages + pav. 3 P. Très beau jardin 700 m2. 850.000 F. - Sur place samedi 17 de 10 à 18 heures : 2 *ter, rue E.-Augier.*

LE RAINCY *Résidentiel* Propr. MANSART
parf. état, surf. tot. hab. 214 m2, annexe 50 m2. Prix 1.100.000 F. Vis. s/place sam., dim., 14-17 h, 47 bis, bd de Midi. T. 952-25-44.

SAINT-MANDE
50 m bois de Vincennes charmante maison 7 pièces - 3 bains, petit jardin. *Parfait état.* Tél. 374-68-72

COLOMBES
Ultra-résidentiel, villa 9 pièces ppales, cuisine, *cft*, sur 910 m2 terrain. Exclusif. A saisir : 1 million. - 733-68-67/66-19

fonds de commerce

A VENDRE
DANS STATION CLIMATIQUE et THERMALE TRÈS FRÉQUENTÉE DES VOSGES du NORD *(ALSACE) de NIEDERBRONN-LES-BAINS* *en situation centrale à proximité* CASINO
HOTEL-RESTAURANT ** A
avec FONDS, 18 chambres rénovées, SALON BAR, S. à M. GDE SALLE PR BANQUETS 200 pers., PARK. ch. centr., constr. 1958, surf. d'expl. 1.200 m2 + *logement. Prix à débattre.*
Ecrire n° 7.109 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Société recherche pour l'entretien mécanique de son parc automobile petit garage avec logement et parking d'environ 30 places (si possible) Paris ou périphériq. Ecrire LEPRIVIER, 34, rue Jeanne-d'Arc 94160 Saint-Mandé ou tél. le *soir* après 20 h. 808-52-63

Vends à Saint-Germain-en-Laye salon de coiffure avec murs, ou tous commerces. Prix à débattre SULPICE. - 963-32-15

Cède étude huissier, 6.000 actes Nord de la France. *Ecr. no 7057 « le Monde » Publ.* 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Centre Commercial Paris, boutiques ts commerces, ventes ou locations. Tél. 266-64-49

AU SOLEIL
Propriétaire vend :
ÉLEVAGE AVICOLE
prox. Montauban
Exploitation moderne, 1 ha, capacité 5.000 reprod., bâtim., matériels, bureaux, maison 6 p., confort - Ecrire : M. ROBIN, 34, rue de Bretagne 94000 CRETEIL

Boutiques

MURS BOUT. VIDE, 110.000 Samedi, lundi, 10 h. à 17 h. 4, passage *Montgallet* (12e)

maisons de campagne

Près de BRESSUIRE (79)
4 pces princ. + dép. cheminée, poutres apparentes, électricité, *eau à prox. 65.000 F*
Tél. 834-25-71 ou 528-07-12 le soir

GERS
Belle ferme ancienne.
Toits et murs en bon état, arbres centen., terrain protégé, 50 ares, eau, électr., possibilité *4/8 pièces, 185.000 F doc.s/dem.* PROPINTER S.A. B.P. 33, 24103 Bergerac Cedex. T. (53) 57-53-75.

châteaux

ANJOU, petit château du 19e, 15 pces + dép. terrain boisé 28 ha. Prix sacrifié 900.000 F. S'adr. Cabinet GRUAT 30, r. Beaurepaire, 49400 Saumur Tél. (41) 51-04-65

Magnifique et luxueux GRAND
CHATEAU HISTORIQUE XVIIe siècle
50 min. de Cannes. (94) 04-43-95.

propriétés propriétés

PARC DE SCEAUX
très belle ppté, 8 p., 254 m2, tt cft, impeccable, sur terrain 900 m2. Samedi de 14-16 h. 30 33, avenue Marquise-du-Deffant (angle av. Le Nôtre) 705-39-10.

GENTILHOMMIERE, 15
10 km, Rouen, remarquablement située, 3 récept. bur., 15 chbres tles avec sanitaires, chapelle, tennis, nombr. dép. dont écurie, 10 boxes. *Fruitiers, buché*, grange, serre, etc., parc séculaire 10 ha, maison de gard. Px 1.600.000 F possib. adjoindre 12 ha bois. Tél. *(35) 73-31-73*

SOLOGNE
PPTE AGREMENT 38 HA
Sortie bourg, 1/2 bois. *Maison rustique 5 pièces + dépend.* Ecuries, sellerie, etc. Bonne CHASSE. Libre vente. CABINET LA SOLOGNE 41200 ROMORANTIN Téléph. : (54) 76-02-92

LE RAINCY Résidentiel Villa MANSART
Parft ét. Surf. tot. hab. 214 m2, annexe 50 m2. Prix 1.100.000 F. Vis. s/place sam. dim. 14-17 h., 47 bis, bd du Midi. T. 952-25-44.

TOURS banlieue résidentielle.
DEMEURE DIRECTOIRE
12 p., princ., aménag. luxueux, parc, piscine, prix justifié. Cabinet Michel BESSON 12, rue E.-Zola, Tours, T. (47) 66-26-69.

55 KM PARIS
Le plus beau porche monumental, entrée, vaste séjour en L, âtre, poutres, chêne, 4 chbres, cuis. équipée rustique, bains, s. d'eau, mezzanine, chauff. centr., cave voûtée, cellier, combles, exposit. plein sud, garage pour 2 voitures, terrain clos. 445.000 avec 89.000 F.
ACB 25, rue Nationale, BEAUMONT-S.-OISE - 470-29-10

95 km PARIS
Ds bourg, commerces, propriété parfait état, séjour, salon, cheminée, 4 chbres, vaste cuisine, bains, wc, chauff. ci, terrasse, dépendances + maison d'amis 3 pces, cave, grenier, eau, élect. *2.500 m2 terrain*, beaux arbres. Prix 350.000 avec *35.000 F cpt.*
AVIS 2, rue Général-de-Gaulle, SENS (16) 86-65-09-03 ou Paris 274-24-45

SOLOGNE à vendre TERRAINS ET TERRITOIRES
de 1 à 100 ha avec ou sans étang et bord rivière dont certains sont constructibles ou comportent des bâtiment à restaurer. Tél. matin 9 h. 30 à *11 h. au 16 (38) 35-00-58*

ALBY - CORDES
Demeure anc. de caractère av. *terrain à partir de 200.000 F.* vendues soit en partie ou entier, restaurées, soit à restaurer avec ou sans notre concours. Pour *tous renseignements, sur place :* P. BARRIER, 81170 CORDES. TEL. : (63) 56-02-07, ou à Paris-15e sur rendez-vous.

6 km SUD de TOURS
à vdre ppriété d'environ 3 ha, compr. : maison d'habitation, *cuisine, très gde salle de séjour, 5 chbres, 2 s. de bns, lingerie,* imptes dépendances, tout cft. S'adresser *Me* GIOT, notaire à AZAY-LE-RIDEAU, 37190.

pavillons

MAISONS ABONNEL
Vd séjour 49 m2, 3 chbres + garage + terrain de 1.486 m2. LES LACS DE LA GUICHE : 300 m. gare Saint-Fargeau Ponthierry sortie autoroute sud, Corbeil sud.
PRIX : 555.000 F.
Visite sur place samedi et dimanche de 14 à 18 heures. TEL. : 065-61-33.

forêts

TOURAINE - 30 ha dont partie résineux
dont partie résineux... — *20 ans, chasse.*
Prix : 300.000 F + frais.
Cabinet A. de ROCQUIGNY, 22, place du Vieux-Marché ORLEANS 45 - Tél. (38) 87-57-42.

fermettes

PÉRIGORD
Ancienne ferme
Jolie vue, ombrages, terrain de *3.600 m2 + zone de protection,* 135.000 F. Doc. sur demande. PROPINTER SA, BP 33, 24103 Bergerac Cedex. T. (53) 57-53-75.

Le Monde

équipement

URBANISME

M. CHIRAC EXPOSE UN PROJET SUR LES HALLES

Les associations regrettent de ne pas avoir été consultées

La presse aura la primeur des intentions du maire de Paris pour l'aménagement, en surface et dans le deuxième trou, du quartier des Halles. M. Chirac devait en effet présenter le nouveau schéma d'aménagement aux journalistes, ce vendredi 16 février dans l'après-midi. La commission extra-municipale de l'environnement sera informée mercredi 21 février et le débat au conseil est prévu pour le 5 mars. (« Le Monde » du 13 février.)

Depuis quelques mois, plusieurs équipes d'architectes ont été invitées à faire connaître leurs vues sur l'aménagement du jardin et *sur les volumes des bâtiments* qui restent à construire rue Rambuteau (ancien projet Bofill), rue Pierre-Lescot et rue Berger. Parmi les équipes consultées par la Ville, on note celles de MM. Paul Chemetov, Jean-Claude Bernard, Michel Ducharme, Martin Van Treeck, Pierre Colboc et Jean-Paul Philippon, Michel Andrault et Pierre Parat.

D'autre part, les associations d'habitants qui s'intéressent au quartier des Halles : Union des Champeaux, Centre d'information et d'animation Halles-Beaubourg (C.I.A.H.), Plate-forme des comités parisiens d'habitants (COPRAS) ont écrit au maire de Paris pour regretter que la concertation promise par M. Chirac n'ait pas eu lieu.

« Votre décision de révision du plan-masse de l'ex-projet Bofill et du respect de la perspective de l'église Saint-Eustache à partir du square des Innocents, ainsi que votre décision de créer une zone piétonne sur le boulevard Sébastopol correspondent très exactement à nos propositions », écrivent les associations. (...) *« Mais à la veille de votre conférence de presse, nous constatons que l'entretien que nous devions avoir avec vous n'est plus inscrit au départ de cette opération. L'objet était non pas d'avoir une information sur un projet, mais de définir avec vous les méthodes et les conditions d'une véritable participation à l'aménagement et à la vie du quartier. (...) Nos associations auraient pu avoir un rôle spécifique à jouer si la ville et la Société d'aménagement des Halles avaient ouvert leurs dossiers financiers, techniques, juridiques... Malheureusement, jusqu'à présent, elles se sont heurtées à un refus. (...)*

» Nous tentons donc une ultime démarche auprès de vous, dans la seule préoccupation de mettre à la disposition de la Ville de Paris notre acquis spécifique vieux de vingt années de la participation des Parisiens à la vie de la cité. »

P.T.T.

TIMBRES HONTEUX...

Les usagers utilisent, en majorité, l'affranchissement postal le plus coûteux contrairement aux prévisions des P.T.T. M. Emile Simon, directeur général des postes, a déclaré, le 15 février, à ce sujet : « Les Français ont l'impression d'honorer leurs correspondants en affranchissant leur courrier à 1,20 franc au lieu de 1 franc. Il faudrait un écart plus important entre les deux tarifs pour que les usagers choisissent le mode d'affranchissement le moins onéreux. »

Rue Descartes, à Paris

LES JARDINS DE L'X

Le projet de rénovation des anciens locaux de l'Ecole polytechnique, située au 5, rue Descartes, dans le cinquième arrondissement de Paris, vient d'être soumis à la commission départementale des sites, qui a émis un avis favorable.

Ce projet vise à réhabiliter et à mettre en valeur les bâtiments existants construits aux XVII[e] et XVIII[e] siècles et occupés aujourd'hui par l'Institut Auguste-Comte.

Pour redonner à l'ensemble son harmonie originelle, certains bâtiments annexes de construction récente seront démolis ou diminués d'un étage. Dans deux cours intérieures seront aménagés des jardins et une pièce d'eau.

La commission des sites a demandé que ces espaces verts, qui couvriront au total près de 1 hectare, soient, *« dans toute la mesure du possible, ouverts au public »*. À la préfecture de Paris, on indique qu' *« aucune décision définitive n'a été arrêtée en la matière. Une des solutions notamment envisagées serait de soumettre l'accès au public à ce jardin à des heures d'ouverture précises »*. Les travaux de rénovation devraient commencer avant cet été et continuer pendant deux ans au moins.

ENVIRONNEMENT

MEETING A PARIS, RÉFÉRENDUM A MILLAU

Les Larzac font le point

« Après huit années de lutte, nous travaillons toujours sur nos terres et nous sommes plus que jamais décidés à y rester. » C'est ce qu'ont déclaré le jeudi 15 février au cours d'une réunion publique organisée à Paris par les comités Larzac de l'Ile-de-France, deux représentants des paysans venus de l'Aveyron.

Plusieurs centaines de jeunes gens et de jeunes filles remplissaient la grande salle de la Mutualité. Comme à l'accoutumée, les nombreux mouvements qui sont les compagnons de routes des agriculteurs avaient dressé leurs stands dans les couloirs.

Il s'agissait pour les Larzac de dresser le bilan de leur longue marche du mois de novembre dernier.

Celle-ci et la manifestation organisée aux portes de Paris ont incontestablement ravivé la flamme de la contestation. Jamais l'Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac (APAL), qui récolte les sommes non versées au fisc par mesure de protestation contre l'extension du camp (en général, 3 % de l'impôt), n'a reçu autant d'argent. Depuis 1973, 5 000 contribuables récalcitrants lui ont versé au total plus de 650 000 francs. Cette masse de manœuvre a permis de financer sur le plateau la construction de six bergeries illégales, de 13 kilomètres de route, d'un réseau téléphonique pirate, de conduites d'adduction d'eau, etc.

De leur côté, les jeunes gens qui renvoient leur livret militaire sont de plus en plus nombreux. Deux mille cinq cents ont fait ce geste, qui leur vaut ensuite des poursuites judiciaires. *« Deux cent soixante procès ont déjà eu lieu,* a dit un de ces contestataires, *dont le dernier aujourd'hui même à Fontainebleau. Chacun est une nouvelle occasion de parler du Larzac. »*

Le référendum que la municipalité de Millau organise en ce moment, et dont les résultats seront dépouillés le samedi 17 février, est l'une des retombées de la marche du mois de novembre. Sur place, dix-huit organisations (chasseurs, pêcheurs, amis de la nature, syndicats, partis de gauche) ont fait campagne pour le « non » à l'extension du camp. *« Si les résultats sont ceux que nous escomptons,* a dit un Millavois, *le gouvernement comprendra que le Larzac n'est pas seulement un problème agricole, comme il veut à présent le croire. »*

Quant aux paysans eux-mêmes, ils se sont montrés fort discrets sur la teneur de leurs entretiens avec les représentants du ministère de la défense. Invités à participer à une réunion en janvier à Rodez, les agriculteurs du Causse ont beaucoup hésité à s'y rendre. Dans les fermes, de très vives discussions ont opposé ceux qui refusent toute concession et ceux qui sont partisans *« d'aller voir ce que l'armée a dans le ventre »*. Ces derniers, apparemment, l'ont emporté. *« L'armée veut ses 17 000 hectares,* a déclaré un paysan, *mais aucun d'entre nous ne veut céder un mètre carré. Dans ces conditions, impossible de prévoir si les discussions aboutiront à un compromis. »*

En attendant, sur le plateau, les exploitations continuent à tourner et même à se moderniser. *« Dimanche dernier, nous avons inauguré une nouvelle salle de traite pour les brebis,* a annoncé un agriculteur, *et, comme d'habitude, ça s'est terminé par une fête. Le Larzac n'est pas triste. »* A la Mutualité aussi, une fois le meeting achevé, on a poussé les chaises et l'on a dansé au son d'orchestres folkloriques.

MARC AMBROISE-RENDU.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le directeur des collectivités locales : un rôle accru par une meilleure gestion des emprunts

Le directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, M. Pierre Richard, a fait le 14 février devant le conseil économique et social le bilan de l'action des établissements publics régionaux (E.P.R.) créés par la loi du 5 juillet 1972.

Les E.P.R., selon M. Richard, ont fait leurs preuves, et ce ne sont pas des assemblées de figuration, puisque de 1974 à 1978 le volume global des budgets est passé de 742 millions à 2,370 milliards de francs. De son côté la région Ile-de-France a disposé depuis sa création en 1976 d'environ 6 milliards de francs consacrés pour plus de 92 % à des investissements. Selon M. Richard il n'y a pas eu, en général, de « saupoudrage » et trois secteurs ont représenté l'essentiel des actions d'équipement régional :

— les transports et les télécommunications, avec 2,5 milliards pour les seules régions de province. Notons aussi les avances aux télécommunications (700 millions entre 1975 et 1978) ;

— le développement rural et l'aménagement de l'espace naturel (1,21 milliard) ;

— le développement économique et social (2,1 milliards).

A ce titre, les E.P.R. participent à l'aménagement des grandes zones industrielles (Lorraine, Rhône-Alpes), aux projets portuaires (forme de radoub de Brest), à la construction d'usines-relais.

Le représentant du ministre de l'intérieur a, en outre, noté, comme élément positif, le fait que les E.P.R. bénéficient d'une grande liberté dans leurs champs de *compétence*. Leurs délibérations sont exécutoires de plein droit sauf demande d'annulation par décret du Conseil d'Etat, ce qui représente une procédure lourde (plus lourde que celle qui est applicable aux départements et communes) et donc dissuasive pour l'autorité de tutelle préfectorale.

La prochaine réforme des collectivités locales *« ne sonnera pas le glas des régions* (qui ne sont pas des collectivités au sens juridique), *bien au contraire »*.

Les E.P.R. doivent à l'avenir accroître leur rôle dans l'orientation et l'animation de l'économie régionale. Pour cela ils doivent mieux « gérer » leurs emprunts, car entre 1974 et 1977 les régions ont voté pour 1670 millions de francs d'emprunts, mais n'ont emprunté effectivement que le tiers de cette enveloppe. De même, une seule région, la Basse-Normandie, utilise le maximum fiscal par habitant fixé par la loi à 55 F.

M. Richard a conclu en souhaitant un développement de la coopération interrégionale, à l'image, par exemple, des procédures en cours pour la préparation du plan Sud-Ouest. Enfin, il faudrait étudier de quelle manière peuvent être accrues les prérogatives des E.P.R. dans les domaines de l'amélioration du régime des primes régionales et de son extension aux entreprises artisanales ou à certaines sociétés du secteur tertiaire (laboratoires de recherche, hôtellerie).







La déclaration de vos revenus de l'année 1978

• Qui doit remplir cette déclaration

Page 1 de la déclaration des revenus

Page 2 de la déclaration des revenus

La déclaration de vos revenus de l'année 1978

La déclaration des revenus que vous devez souscrire avant le 1er *mars 1979 pour vos revenus de 1978 se présente sous une* forme identique à celle de l'an dernier.

Comme les années passées, vous êtes dispensé d'effectuer vous-même les opérations nécessaires à l'application des abattements prévus par la loi. Cependant, si vous désirez connaître *le montant de votre revenu imposable et être ainsi en mesure* de calculer l'impôt que vous aurez à payer, vous pourrez faire ces calculs en utilisant le cadre spécial figurant à la quatrième page de la notice explicative qui accompagne l'imprimé de déclaration.

Ce qui a changé

La loi de finances pour 1979 a relativement peu modifié les conditions de déclaration des *revenus de 1978. Les principales nouveautés concernant* le barème de l'impôt et les modalités de calcul de cet impôt seront examinées plus loin, sous le titre *« Comment calculer votre impôt ».*

Les *quelques* modifications concernant la déclaration proprement dite (revenus fonciers, salaire du conjoint de l'exploitant, économies *d'énergie) seront examinées à leurs places respectives* dans la déclaration.

Un certain nombre de mesures fiscales figurant dans la loi de finances pour 1979 ou dans d'autres textes concernent les revenus perçus au cours de l'année 1979 ne trouveront leur applica*tion que pour* la *déclaration que vous remplirez* en février 1980. Il ne faut donc pas en tenir compte ici (imposition de certaines indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole, *plafonnement* à 40 000 F de la déduction de 10 % pour frais professionnels, plafonnement à 40 000 F des déductions forfaitaires pour frais professionnels...).

Par contre, il a paru utile de présenter à part l'essentiel de la loi du 13 juillet 1978 *prévoyant* la détaxation du revenu investi en actions.

LA DÉTAXATION DES REVENUS INVESTIS EN ACTIONS

Les indications suivantes doivent vous permettre de déterminer si vous pouvez pratiquer une déduction au titre de vos achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées au cours de l'année 1978. Dans l'affirmative, procurez-vous *la notice explicative spéciale éditée par* l'administration fiscale, auprès du Service des impôts dont vous relevez (l'adresse figure sur la déclaration d'ensemble n° 2042 qui vous a été adressée).

1) — QUELLE DEDUCTION EST POSSIBLE ?

Vous pouvez déduire de votre revenu imposable les sommes consacrées par vous-même, votre *conjoint ou les personnes à votre charge* à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées.

Cette déduction porte, pour les revenus de l'année 1978, *sur les achats réalisés du 1er juin au 31 décembre 1978.*

Elle est limitée à 5 000 F, cette somme est augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge, et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

2) — CUMULS POSSIBLES AVEC LES AUTRES EXONERATIONS PREVUES POUR L'EPARGNE.

— Prélèvement libératoire de 25 % et abattement de 3 000 F sur les revenus d'obligations. Ces *avantages peuvent être intégralement cumulés* avec la détaxation du revenu investi en actions.

— Abattement de 3 000 F sur les dividendes. Le cumul est admis ici dans la limite d'un total de 3 000 F.

Exemple :

— Si vous demandez, au titre du revenu investi en actions une déduction égale ou supérieure à 3 000 F, aucun abattement ne sera effectué pour *l'imposition des dividendes que vous aurez éventuellement* perçus.

— Si vous demandez à bénéficier de la détaxation pour une somme inférieure à 3 000 F, l'abattement sur les dividendes sera accordé, s'il y a lieu, pour une somme égale à la différence entre 3 000 F et le montant de la déduction demandée.

— Exonération des revenus de valeurs acquises *en vertu d'un engagement d'épargne à long terme.* Vous pouvez bénéficier de la détaxation pour les acquisitions de valeurs réalisées en dehors de votre engagement d'épargne.

3) — OPERATIONS OUVRANT DROIT A DEDUCTION DES REVENUS DE 1978.

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont inscrits à la cote *officielle ou au compartiment spécial du hors*-cote des Bourses françaises de valeurs (les certificats pétroliers sont assimilés à des actions) ;

— Achat de droits ou bons de souscription ou d'attribution se rapportant à ces actions ;

— Achats de *parts de fonds communs de placement,* lorsque le règlement du fonds prévoit que plus de 75 % de l'actif doit être employé en valeurs et droits ci-dessus ;

— Souscriptions en numéraire d'actions de sociétés anonymes ou en commandite par actions dont les titres ne sont pas cotés en Bourse, ainsi que de parts de sociétés à responsabilité limitée.

4) — CONDITIONS A REMPLIR.

Les achats d'actions ou souscriptions des valeurs doivent être effectués par l'entremise d'un *intermédiaire agréé* (banque, agent de change, etc.) qui conserve ensuite les titres en dépôt. Pour les souscriptions d'actions de sociétés non cotées ou de parts de sociétés à responsabilité limitée, *la société peut jouer le rôle d'intermédiaire agréé.*

Les valeurs concernées et détenues par les membres de votre foyer antérieurement à la date de la première acquisition pour laquelle vous entendez bénéficier de la détaxation doivent être déposées chez un *intermédiaire agréé au plus tard* le jour de cette acquisition. Pour 1978, une mesure transitoire a été prévue : les valeurs acquises ou détenues avant le 27 novembre 1978 ont pu être déposées jusqu'à cette date.

Pour les déductions opérées, l'obligation de dépôt subsiste jusqu'à la fin de la quatrième année suivant celle au titre de laquelle une première déduction a été pratiquée (1982 pour un achat de 1978). Cette obligation ne fait pas *obstacle à la possibilité de vendre des valeurs* notamment pour en acheter d'autres entrant dans le champ d'application de la loi.

Vous pouvez également vendre des valeurs pour vous procurer des disponibilités, mais, dans ce cas, et sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être rapportées au revenu imposable de l'année au cours de laquelle les valeurs auront été cédées. Cette réintégration sera limitée au montant des déductions opérées au titre des quatre années antérieures.

5) — PIECES A JOINDRE A VOTRE DECLARATION.

Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus :

— *la liste des intermédiaires agréés* ou des sociétés dépositaires des valeurs ;

— *les états annuels remis par ces intermédiaires* ou sociétés.

La déclaration des revenus

● Qui doit remplir cette déclaration

CAS GENERAL. — La déclaration doit être souscrite par le chef de famille, dès lors que l'un *quelconque des membres du foyer fiscal perçoit* des revenus imposables.

MARIAGE EN COURS D'ANNEE. — En cas de mariage, deux *déclarations doivent* être souscrites : l'une par la jeune femme pour la période antérieure au mariage (du 1er janvier 1978 à la date du mariage), la seconde par le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi que pour les revenus de sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de deux parts.

DECLARATION SOUSCRITE PAR LA *FEMME MARIEE. — La femme mariée ne doit* souscrire une déclaration distincte de celle de son mari que dans les situations suivantes :

● mariage en cours d'année,

● *séparée de biens, elle ne vit pas avec son mari,*

● en instance de divorce ou de séparation de *corps, lorsque le tribunal* l'a autorisée à avoir une résidence séparée,

● abandonnée par son mari ou si elle a quitté le domicile conjugal et dispose de revenus distincts,

● décès du mari en cours d'année : la veuve doit alors déclarer en son nom personnel les revenus qu'elle a *réalisés depuis* le décès.

DECLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. — Le chef de famille dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. *Dans ce cas, cet enfant doit souscrire une déclaration* séparée et cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus *avantageuse, excepté lorsque le revenu* de l'enfant ne représente qu'une fraction très faible du revenu des parents.

Page 1 de la déclaration des revenus

1) DATE DE NAISSANCE. — L'indication de la date de naissance est très importante, notamment pour les personnes âgées. C'est en effet à partir de votre date de naissance que l'ordinateur appliquera *automatiquement les déductions* auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre.

2) ADRESSE. — N'oubliez pas d'indiquer votre ancienne adresse : si vous avez déménagé au cours de l'année 1978, cela évitera que des demandes de renseignements vous soient adressées en cours d'année.

3) SIGNATURE. — L'épouse peut signer avec son mari la déclaration de leurs revenus. Cette signature n'est pas obligatoire, et, en tout état de cause, ne modifie rien au régime juridique ou fiscal applicable à cette déclaration.

Page 2 de la déclaration des revenus

Cette page doit être remplie avec toute l'attention nécessaire, car elle permet de déterminer le quotient *familial* qui *permettra le calcul de* votre impôt.

1. — LE CADRE I n'appelle qu'une remarque particulière : si vous-même ou votre conjoint êtes invalide n'omettez pas d'indiquer le numéro de la carte *d'invalidité.*
2. — LE CADRE II est très important. Par exemple, si vous êtes veuve et que vous avez un enfant majeur imposé à part, vous bénéficiez d'une part et demie de quotient *familial.* Il convient donc que vous cochiez les cases correspondantes V et E ou K.
3. — LE CADRE III : *charges de familles* est également important.

I. — *Les enfants à charge*

Un enfant né et décédé au cours de l'année 1978 n'est retenu dans le quotient familial que s'il a vécu six mois au moins.

1. — VOS ENFANTS CELIBATAIRES

a) ENFANTS AGES DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1978, ainsi que les enfants nés en 1978 et les infirmes, quel que soit leur âge, donnent droit à une demi-part de quotient familial. (Les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part.)

Les parents peuvent demander l'imposition distincte de leur enfant, lorsque celui-ci a des revenus personnels.

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le considérer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour *lui.*

b) ENFANTS ATTEIGNANT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN COURS D'ANNEE. — D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, un contribuable peut compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus perçus par l'enfant avant la date de la majorité.

L'enfant, de son côté, déclare uniquement les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGES DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. — Ces enfants, lorsqu'ils sont célibataires sont, en principe, imposés à leur propre nom. La *loi leur offre* cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette option est réservée aux enfants qui remplissent l'une des conditions suivantes :

— Etre âgés de moins de 21 ans ;

— *Etre âgés de moins de vingt-cinq ans pour* les étudiants ;

— Effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

— *Conditions de l'option pour le rattachement.* — Cette option, annuelle, est irrévocable pour l'année considérée.

● L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page 2 de la notice explicative) ;

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a *joint à sa déclaration l'option* pour le rattachement.

Le chef de famille qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Toutefois, l'avantage résultant de *cette demi-part est limité à 8 600 F (en impôt).*

● Le rattachement entraîne, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant pendant l'année entière.

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents. Mais la pension alimentaire que peut verser le parent non bénéficiaire du rattachement n'est pas déductible, alors *même qu'elle* est servie en exécution d'une décision de justice.

Cependant l'administration admet que les pensions non déductibles pour l'un des parents ne soient pas imposées entre les mains de l'autre *parent ou* de *l'enfant.*

2. — VOS ENFANTS MARIES

Les enfants mariés ou chargés de famille, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

— Etre âgés de moins de vingt et un ans ;

— Etre âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants ;

— Sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire, peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

Ce rattachement présente des caractéristiques particulières :

— Il est global, c'est-à-dire qu'il est applicable même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge ;

— Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints ;

— L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu imposable de 8 600 F par personne prise à charge.*

REMARQUES. — Le parent non bénéficiaire du rattachement peut, le cas échéant, bénéficier *de la demi-part supplémentaire* prévue en faveur des personnes seules ayant un enfant majeur.

En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration de quotient familial et d'un abattement.

3. — VOS ENFANTS INFIRMES

Le plafonnement à 8 600 F de l'avantage en impôt afférent à la demi-part de quotient familial n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'un enfant infirme.

D'autre part, en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat, les parents d'enfants majeurs infirmes peuvent renoncer au bénéfice du quotient familial et déduire une pension alimentaire.

4. — VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au *service militaire.*

II. — *Personnes à charge autres que les enfants*

a) LES ASCENDANTS. — Tous les contribuables peuvent considérer comme à charge leurs ascendants (ascendants du chef de famille ou de son conjoint) vivant sous leur toit, à la condition que le revenu cumulé du contribuable concerné et de son ascendant n'excède pas 20 000 F (+ 4 000 F par personne à charge supplémentaire).

Si la situation d'un contribuable ne correspond pas à ces critères, celui-ci peut déduire une *pension alimentaire. Les explications à ce* titre seront données avec les renseignements relatifs à la page 4 de la déclaration des revenus dans le paragraphe « charges à déduire du revenu global ».

b) LES COLLATERAUX. — Le régime applicable aux ascendants l'est également, dans les mêmes conditions de revenus, aux frères et sœurs du contribuable ou de son conjoint vivant sous son toit, mais seulement s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité.

III. — *Éléments du train de vie*

Cette rubrique doit obligatoirement être remplie ; elle permettra à l'administration fiscale de vérifier si les revenus que vous déclarez sont compatibles avec votre train de vie.

NOUVEAU. — La taxe spéciale sur certains *éléments du train de vie, qui avait été instituée* pour l'imposition des revenus de 1976 et reconduite en 1977, n'a pas été prorogée pour l'imposition des revenus de 1978. L'imprimé spécial n'est donc plus à remplir obligatoire*ment dès lors que vous possédez quatre élé*ments du train de vie.

Page 3 de la déclaration des revenus

Vous n'avez pas à inscrire ici vos investissements en actions (cf. rubrique *« ce qui a changé »*). Ils devront *figurer* en page 4, à la rubrique *« charges à déduire ».*

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

a) Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S)

Doivent être déclarés sous cette rubrique, lorsqu'ils ne figurent pas dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole (ils seraient alors inclus dans les bénéfices imposables de *l'exploitation*), les produits, lorsqu'ils ne sont pas explicitement exonérés :

— des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarés à la ligne V) ;

— Les dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe ;

— *Les cautionnements en numéraire ;*

— Les comptes courants.

Cependant, ne sont pas à déclarer sous cette rubrique les produits qui ont été soumis, soit sur option du bénéficiaire, soit obligatoirement, au prélèvement libératoire de l'impôt *sur le revenu* au taux de 33 1/3 % ou de 40 %.

C'est *le revenu brut diminué* des frais qui ont été supportés pour l'acquisition et la conservation de ce revenu qui doit être porté sur cette ligne.

b) Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux (ligne T)

Il s'agit des sommes mises à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués. Ces sommes n'ont pas à être déclarées, lorsqu'il peut être prouvé qu'elles représentent un véritable prêt consenti pour une durée déterminée à un taux d'intérêt normal.

c) Revenus de valeurs mobilières (lignes U, V, W et X)

NOUVEAU. — Une nouvelle ligne figure dans cette déclaration. Elle est relative aux revenus des titres de l'emprunt 8,80 % de 1977, qui ouvrent droit à un abattement supplémentaire spécifique de 1 000 F, en sus de l'abattement de 3 000 F. *Si vous en bénéficiez, vous devez indiquer* le montant de vos intérêts à la ligne U.

L'abattement de 3 000 F prévu à la ligne V concerne les intérêts des obligations et bons à long terme revêtant la forme de titres négociables, *émis* en *France* et dans les départements d'outre-mer, qu'ils soient cotés ou non en Bourse, et non assortis d'une clause d'indexation. (Cependant, les intérêts de l'emprunt d'Etat 7 % 1973 — qui comporte un système d'indexation — bénéficient de l'abattement forfaitaire.)

L'abattement de 3 000 F de la ligne W est réservé aux revenus d'actions émises en France. Il ne concerne que les contribuables dont le revenu imposable n'excède pas 180 000 F.

En dehors des tantièmes, des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières (autres que les obligations) donnent lieu à l'établissement, par l'organisme payeur, d'un *certificat d'impôt déjà versé au Trésor* (avoir fiscal).

Vous devez additionner tous les certificats en votre possession. Leur montant est à ajouter, ligne Z, à celui des intérêts des revenus, que ceux-ci ouvrent ou non droit à un avoir fiscal.

d) Frais et charges venant en déduction (ligne Y)

Ce sont les frais de garde des titres, le montant de la location des coffres, etc. Par contre, ne doivent pas être déduits sur cette ligne les frais d'encaissement.

FISCALITÉ

2) Revenus fonciers et immobiliers

NOUVEAU. — La refonte de l'imprimé n° 2044 (annexe A) a conduit à la création d'une notice explicative n° 2044 bis séparée et d'un cadre réservé aux revenus des immeubles historiques ou situés en secteur sauvegardé, ou possédés en nue-propriété qui, jusqu'à présent, devaient faire l'objet d'une déclaration distincte.

Si vous avez déjà déclaré des revenus fonciers, vous avez reçu ces imprimés à votre domicile. Sinon, vous pouvez vous les procurer, depuis le 12 *février*, auprès des services des impôts ou dans les mairies.

NOUVEAU. — A compter de l'imposition des revenus de 1978, le taux de la déduction forfaitaire est réduit :

— de 25 % à 20 % pour les immeubles urbains et les immeubles ruraux exonérés de taxe foncière pendant vingt-cinq ans ;

— de 20 % à 15 % pour les autres biens ruraux, à l'exception de ceux loués par bail à long terme pour lesquels le taux de déduction demeure fixé à 20 %.

a) *Revenus fonciers (ligne A)*

Les revenus des logements dont le propriétaire se réserve la jouissance (résidence principale, résidence (s) secondaire (s) ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu.

Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles *donnés en location* et les revenus dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...).

Si vous avez de tels revenus, qu'ils proviennent de la location directe d'un immeuble ou de participations dans les sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés (sociétés de copropriété transparentes, sociétés civiles faisant appel public à l'épargne...), vous devez remplir l'imprimé n° 2044. Le résultat obtenu, s'il s'agit d'un revenu, est à reporter à la ligne A de la déclaration générale.

Depuis l'imposition des revenus de 1976, les déficits fonciers ne peuvent plus être déduits, dans la majorité des cas, du revenu global, comme cela était possible dans les années passées : ils ne peuvent s'imputer que sur les revenus fonciers des cinq années suivantes :

Ainsi, si vous avez effectué en *1978* des travaux importants dans une maison que vous donnez en location, le déficit qui peut en résulter ne pourra être imputé que sur les bénéfices fonciers que vous réaliserez au cours des années 1979, 1980, 1981, 1982 et 1983. Dans l'hypothèse où ce déficit de 1978 ne serait pas totalement apuré en 1983, le reliquat serait perdu.

Toutefois, pour les immeubles ruraux donnés à bail conformément au statut du fermage, le délai de report est porté à neuf ans.

Par ailleurs, l'imputation des déficits fonciers sur le revenu global est toujours possible en ce qui concerne :

— Les opérations groupées de restauration immobilière (opérations poursuivies soit par la commune, soit par une association syndicale de propriétaire, soit par un organisme de rénovation, et dont le programme des travaux est approuvé par le préfet) ;

— Les nus-propiétaires ne possédant pas d'autres immeubles donnés en location pour le montant des grosses réparations qu'ils effectuent ;

— Les propriétaires de monuments classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant fait l'objet d'un agrément ministériel.

Des explications très détaillées étant données dans l'annexe n° 2044 bis, nos propres indications sont limitées aux points suivants :

● Propriétés rurales.

Les propriétés rurales sont celles qui comprennent soit seulement des terrains non bâtis, soit à la fois des immeubles bâtis et principalement des terrains non bâtis (maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terrains nus cultivés ou non, étangs et lacs, et, éventuellement, carrière à ciel ouvert et terrains de camping non aménagés et non gardés).

Bien entendu, ne sont à déclarer au titre *des revenus fonciers que les propriétés agricoles* données en location. En cas d'exploitation directe par le propriétaire, ou de métayage, l'imposition est due au titre des bénéfices agricoles.

● Propriétés urbaines.

Les propriétés urbaines comprennent non seulement les immeubles situés dans les villes, mais également les immeubles d'habitation et leurs dépendances situés dans les bourgs et villages des communes rurales.

● Principales dépenses d'entretien et de réparation déductibles.

— La réfection des toitures, des planchers, parquets et escaliers,
— le traitement des bois contre les parasites,
— le recrépissage, la réparation, le ravalement des murs,
— la réparation des cheminées et des gros murs mitoyens,
— la remise en état des boiseries, peintures... détériorées lors de gros travaux,
— les honoraires d'architectes relatifs à ces travaux *déductibles*...

Vous devez pouvoir justifier du montant des dépenses déduites soit par des factures, soit par tout autre mode de preuve.

b) *Revenus encaissés hors de France*

Après avoir rempli l'annexe B n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris, au jour de l'encaissement.

3) Revenus des professions non salariées

Sous cette rubrique doivent figurer les résultats *(bénéfice ou déficit) des activités suivantes* : agriculture, professions industrielles et commerciales, professions non commerciales, rémunérations des gérants et associés.

a) *Bénéfices agricoles (colonne A)*

Est *exploitant* agricole *tout* contribuable (propriétaire exploitant ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte, quelles que soient l'importance et la qualité des terres cultivées, et même s'il exerce à titre principal une autre activité.

Cette catégorie de revenus comprend essentiellement l'exploitation de tous terrains propres à la culture, à l'élevage, à la production forestière, les champignonnières, les marais salants...

● Exploitant soumis au régime forfaitaire.

La détermination du bénéfice forfaitaire unitaire est effectuée par la commission départementale des impôts et publiée au *Journal officiel*. Par ailleurs, le classement de l'exploitation de *polyculture est effectué par l'inspecteur des impôts* avec le concours de la commission communale des impôts directs. Le résultat de ce classement est affiché en mairie, et vous pouvez le contester pendant le délai de quinze jours fixé pour l'affichage.

Si vous n'avez que des revenus agricoles, vous devez souscrire la déclaration indiquant le montant de votre bénéfice, dans le délai imparti pour la dénonciation du forfait (dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel*, ou vingtième jour suivant la détermination définitive du classement de l'exploitant de polyculture).

Si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenus de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant pour votre revenu agricole une croix dans le cadre de la ligne K, L ou M, colonne A (forfait non encore fixé). Lorsque vous posséderez les éléments nécessaires pour calculer le montant de votre bénéfice, vous devrez souscrire une déclaration complémentaire.

● Exploitant imposé d'après le régime du bénéfice réel.

Ce régime est applicable soit sur option du contribuable, soit obligatoirement, lorsque les recettes de l'exploitation excèdent 500 000 F pendant deux années consécutives.

Le bénéfice réel de l'exploitation agricole est déterminé selon les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux sous réserve de quelques aménagements.

En plus de la déclaration générale des revenus, les contribuables concernés *doivent* remplir les imprimés n°s 2 143 à 2 150.

REMARQUE. — Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il convient de noter que les déficits d'exploitation agricole ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 40 000 F. Cependant, l'administration a précisé qu'il convient de faire preuve de largeur de vue à l'égard des contribuables dont les revenus non agricoles n'excéderaient que très légèrement cette limite, lorsque ce dépassement présente un caractère accidentel.

b) *Bénéfices industriels et commerciaux (colonne B)*

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

— Achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel ;

— Location d'établissements industriels ou commerciaux *munis du matériel ou du mobilier* nécessaires à leur exploitation ;

— Bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux des entreprises industrielles ou commerciales ;

— Loueurs en meublé (voir ci-dessous cas particuliers)...

● Cas particuliers.

— Artisans pêcheurs. Les revenus correspondant aux rémunérations « à la part » qui reviennent aux artisans pêcheurs sont considérés comme des salaires.
— Loueurs en meublés. Les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de *l'impôt sur le revenu pour les produits* de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent pour le locataire sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (deux fois et demie la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers).

● Imposition au forfait.

En ce cas, vous avez dû souscrire une déclaration modèle 951 avant le 16 février, à moins que vos deux forfaits (BIC et T.V.A.) ne viennent à renouvellement en 1979, le délai de déclaration étant alors reporté au 15 avril 1979.

● Imposition au régime réel normal ou au régime réel simplifié.

Vous devez remplir une déclaration n° 2031 ou 2033 accompagnée des pièces annexes et reporter sur la déclaration générale le bénéfice ou le déficit constaté.

● Cas particuliers.

— Peintres et sculpteurs : les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ont le caractère de revenus non commerciaux. Il en est de même des sommes perçues par leurs héritiers pour l'exploitation des moules originaux en vertu d'un contrat conclu avec une galerie d'art, dans des conditions analogues à celles que l'artiste lui-même aurait signées.
— *Les photographes de mode exercent une profession non commerciale lorsqu'ils ne sont pas journalistes.*
— Les écrivains et compositeurs sont obligatoirement imposables suivant le régime des traitements et salaires dès lors que les droits d'auteurs qu'ils perçoivent sont intégralement déclarés par des tiers. Par contre, les produits perçus par leurs héritiers sont considérés comme des bénéfices non commerciaux.
— Inventeurs. L'inventeur qui concède une licence d'exploitation de ses brevets réalise un bénéfice non commercial imposable, sous déduction d'une somme forfaitaire de 30 % représentative de frais.

L'inventeur qui cède ses brevets sans conserver un droit sur eux et sans participer à leur exploitation est exonéré de *l'impôt à la condition* que la cession soit consentie moyennant le paiement d'une somme fixe. Par contre, il est imposable si la contrepartie de la cession est le paiement de redevances proportionnelles.

Enfin, lorsque la cession porte sur des découvertes ou inventions non couvertes par des brevets les sommes perçues sont toujours imposables au titre des bénéfices non commerciaux.

NOUVEAU. — Loueurs en meublés non professionnels : si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1978 n'excède pas 21 000 F, vous n'avez pas à produire la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne D « Revenus des *locations en meublé* », le montant des recettes diminué de 50 % avec un minimum d'abattement de 1 500 F.

NOUVEAU. — Adhérents des centres de gestion agréés : les adhérents des centres de gestion agréés placés de plein droit ou sur option sous le régime réel d'imposition et dont le chiffre d'affaires n'excède pas, selon la nature de l'activité, 1 725 000 F ou [illegible] F bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 150 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 360 000 F. Cet abattement est accordé aux entreprises qui ont adhéré avant le 31 mai 1978 à un centre de gestion agréé antérieurement à cette date.

c) *Modalités de déclaration des revenus non commerciaux*

— Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1978 plus de 175 000 francs de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les *contribuables dont les recettes ont pour* la première fois dépassé la limite de 175 000 francs en 1978 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année.
— Evaluation administrative (n° 2037). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée. La déclaration 2037 doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.
— Revenus non commerciaux accessoires : si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 12 000 francs, et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement colonne E de la rubrique « régime du forfait », diminués de 25 % avec un minimum d'abattement de 1 500 francs.

4) Plus-values

I. — LES IMMEUBLES

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en tout état de cause :

● La résidence principale du contribuable, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date d'achat, ou soit que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel ;

● Dans les mêmes conditions, votre résidence secondaire si vous n'êtes pas propriétaire de votre résidence principale.

En outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 100 000 F par enfant à charge à partir du troisième), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération (sauf s'il s'agit d'un terrain à bâtir, ou d'un immeuble bâti revendu moins de dix ans après l'achat). De même, sont exonérées les ventes effectuées par les retraités non imposables à l'impôt sur le revenu (sous réserve des mêmes exceptions).

Ces différents cas mis à part, les cessions d'immeubles peuvent être classées en trois catégories :

a) Les ventes d'immeubles effectuées moins de deux ans après l'acquisition ;

b) Les achats-ventes effectués dans un délai de dix ans et ayant un caractère spéculatif ;

c) Les autres cessions d'immeubles.

A. — LES VENTES D'IMMEUBLES EFFECTUEES MOINS DE DEUX ANS APRES L'ACQUISITION

Si vous vendez un immeuble moins de deux ans après l'avoir acquis, sa plus-value est considérée comme un revenu courant. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

B. — LES ACHATS-VENTES EFFECTUES DANS UN DELAI DE DIX ANS ET AYANT UN CARACTERE SPECULATIF

Il existait déjà, depuis 1963, un régime d'imposition des achats-reventes d'immeubles effectués dans un délai de dix ans (article 35 A du Code général des impôts). *Ce régime est maintenu* en vigueur, mais ne concerne maintenant que les plus-values à caractère incontestablement spéculatif. Il ne s'applique donc pas :

Aux biens hérités, aux biens expropriés (ou vendus à l'amiable après *déclaration* d'utilité publique prononcée en application de l'ordonnance du 23 octobre 1958), aux terres agricoles, aux immeubles qui, au moment de la vente, ne sont plus la résidence principale du vendeur, mais l'ont été pendant au moins cinq ans, aux immeubles vendus en raison d'une modification de la famille du contribuable (augmentation ou diminution du nombre de personnes vivant au foyer, divorce...), de la survenance d'une invalidité ou d'un départ à la retraite, aux résidences secondaires vendues pour des raisons familiales ou professionnelles.

Selon le régime de l'article 35 A, la plus-value est calculée par différence entre le prix de vente et un prix d'achat revalorisé. Cette revalorisation est fixée à 3 % pour chacune des cinq premières années de possession et à 5 % pour chacune des cinq années suivantes. En revanche, il n'est pas fait application d'un indice d'érosion monétaire.

La plus-value est ensuite soumise à l'impôt sur le revenu, avec application du sytème du quotient qui sera exposé plus loin, à propos du régime des autres cessions d'immeubles.

C. — LES AUTRES SESSIONS D'IMMEUBLES

Les plus-values immobilières qui ne sont pas imposables selon les critères qui viennent d'être exposés ci-dessus ; elles obéissent aux règles suivantes :

La loi a prévu une exonération : lorsque l'immeuble a été détenu pendant plus de vingt ans, ou lorsqu'il s'agit d'une terre agricole, vendue moins de 5 F le mètre carré (11 F le mètre carré dans le cas des cultures fruitières ou maraîchères, 33 F le mètre carré dans le cas des vignobles à appellation contrôlée), ou encore, lorsque l'immeuble est vendu moins de 30 000 F.

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes suivantes : prix d'achat (ou valeur successorale, s'il s'agit d'un bien hérité), frais d'achat ou d'acquisition à titre gratuit, dépenses de construction ou d'agrandissement, dépenses d'amélioration suffisamment importantes pour ne pas présenter le caractère *de dépenses locatives (si vous n'avez pas de pièces* justificatives pour ces dépenses, elles peuvent être fixées à dire d'expert ou évaluées forfaitairement à 15 % des prix d'acquisition. Pour tenir compte de votre travail personnel vous pouvez également déduire forfaitairement une somme égale à trois fois le montant des factures de matériaux utilisés), dépenses de voiries imposées par les règles d'urbanisme.

Ces différentes sommes sont actualisées en fonction de la hausse des prix survenue depuis lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables sont donnés à la page 3 de la notice explicative n° 2049 bis qui correspond à la déclaration spéciale des plus-values réalisées n° 2049 (de couleur vert pâle).

La plus-value est ensuite réduite de 5 % par année de possession au-delà de la dixième. Par exemple, pour un bien détenu pendant quinze ans, l'abattement est cinq fois 5 %, soit 25 %.

Un abattement de 6 000 F est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient, destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : vous êtes marié et avez deux enfants, votre revenu courant imposable est de 50 000 F. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000 F (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant.

12 000 + 50 000 = 62 000 F

— Impôt à payer pour 62 000 F .... 6 129 F
— Impôt à payer pour 50 000 F .... 3 723 F

— Impôt relatif au cinquième de la plus-value .... 2 406 F
— Impôt dû pour l'ensemble de la plus-value : 2 406 × 5 = ... 12 030 F

● Cas particulier des expropriés

En cas d'expropriation, l'abattement de 6 000 F est porté à 75 000 F.

Les rapatriés d'outre-mer sont assimilés aux expropriés. En effet la différence entre la valeur des biens perdus et l'indemnité correspondante constitue une moins-value, à concurrence de 75 000 F, sur laquelle peuvent venir s'imputer certaines plus-values.

● Cas particuliers des non-résidents

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devriez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value.

Toutefois la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

● Cas particulier des résidences secondaires

Deux atténuations particulières sont prévues pour les résidences secondaires :

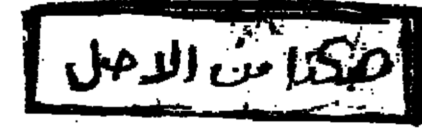
— Les intérêts des dix premières annuités d'emprunt versés sont ajoutés au prix d'acquisition (dans la limite de 7 000 F par an, plus 1 000 F par enfants à charge) ;

— Vous avez droit à un abattement supplémentaire de 20 000 F pour vous-même, de 20 000 F pour votre épouse, et de 10 000 F pour chaque enfant vivant ou représenté.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous avez droit à un abattement de 30 000 F.

● Cas particulier des terrains à bâtir

Les plus-values réalisées des terrains à bâtir sont imposables tant que la durée de possession du terrain n'a pas dépassé trente ans. Par ailleurs, l'abattement par année écoulée au-delà de la dixième est, non pas de 5 %, mais de 3,33 %.



II. — LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

A. — OR ET AUTRES METAUX PRECIEUX

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 4 %, tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune imposition n'est donc applicable en matière d'impôt sur les revenus.

B. — OBJETS PRECIEUX

En principe, les ventes de bijoux, d'objets d'art et de collection que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été *soumises à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit* d'une transaction privée, et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la *vente*, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le Service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez maintenant remplir *la déclaration* n° 2049.

III. — LES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur, et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait (500 000 F), les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme donnent lieu à une taxe de 15 % sur leur montant nominal.

Si vous êtes membres des professions libérales et que vos recettes dépassent la limite de l'évaluation administrative (175 000 F) : le même régime que ci-dessus est applicable, excepté que le taux *relatif à vos plus-values à long terme est égal* à 10 %.

Si vous êtes commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale, et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vous êtes exonéré pour *vos plus-values professionnelles*, sauf pour celles réalisées sur la vente de terrains à bâtir ou n'avez exercé votre profession pendant moins de cinq *ans ou encore s'il ne s'agit pas de votre activité* principale.

Contribuables dont les recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative (commerçants, artisans, agriculteurs, membres des professions libérales) : exonération, sauf dans le cas des terrains à bâtir ou des contribuables ayant exercé moins de cinq ans ou pour lesquels il ne s'agit pas d'une activité principale.

Cette exonération s'applique même si l'intéressé a renoncé au forfait ou à l'évaluation administrative.

● Page 4 de la déclaration des revenus

5) Traitements et salaires

a) *Total des salaires* (colonne A).

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous *n'avez que cette colonne à remplir, la déduction* de 10 % et l'abattement de 20 % étant comme les années précédentes calculés et déduits directement *par l'ordinateur*.

Le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 *F*, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés. Ce minimum est applicable outre à vous-même et à votre conjoint, aux salaires perçus par vos enfants à charge.

● *Cas particuliers et exonérations*

— *Exonération des salaires versés aux apprentis.* — Les salaires, versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage, sont exonérés d'impôt sur le revenu pour la fraction nette *de frais professionnels n'excédant pas 16 800 F*.

Cette disposition s'applique à l'apprenti personnellement imposable ou au chef de famille qui l'a à sa charge.

L'exonération de portée générale prévue par *la loi de finances pour 1979 et fixée également à* 16 800 F est cumulable avec l'exonération propre aux apprentis. De ce fait, aucun salaire d'apprenti *n'est imposable s'il est* — ce qui est généralement le cas — inférieur à 33 600 F (net de frais professionnels).

— *Agents d'assurances.* — Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux ; cependant le régime fiscal des salariés leur est applicable, dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assu*rances qu'ils représentent et sont intégralement* déclarés par des tiers (en l'occurrence, les compagnies d'assurances précitées).

> **NOUVEAU. — Service national : la loi de finances pour 1979 suspend la perception de l'impôt *sur le revenu pour les jeunes gens* salariés pendant la durée du temps légal de leur service national. Il ne s'agit pas d'une exonération, mais d'un report de paiement qui ne vous enlève pas la possibilité de demander une remise totale ou partielle de l'impôt auprès du service des impôts compétent.**

> **NOUVEAU. — Conjoint du chef d'entreprise : La rémunération du conjoint du chef d'entreprise présente le caractère de salaire lorsque, correspondant à un travail effectif, les époux sont mariés sous un régime de séparation de biens. Dans le cas contraire, les sommes versées au conjoint n'ont le caractère de salaire que dans une certaine limite. Celle-ci, qui était de 9 000 F par an, a été portée à 13 500 F par an pour l'imposition des revenus de 1978.**

— *Etudiants.* — En dehors des indemnités de stages des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun, compte tenu d'un abattement de 1 800 F à titre de frais professionnels en ce qui concerne les traitements et salaires.

— *Etudiants hospitaliers.* — Ceux-ci sont considérés comme des salariés, mais l'administration n'exige pas une justification détaillée de leurs dépenses réelles dès lors que leur montant n'excède pas 1 800 F et que les intéressés ne font pas l'objet d'une *imposition distincte de celle de leurs parents.* Quant aux externes des hôpitaux, les rémunérations et allocations qu'ils perçoivent n'ont pas le caractère de bourses d'études et sont donc imposables à l'impôt sur le revenu.

— *Militaires de réserve.* — Les indemnités et soldes perçues pendant les périodes de réserve sont considérées comme correspondantes à des frais et sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

— *Rémunérations versées en cas de maladie.* — Les rémunérations qu'une entreprise verse, en sus des prestations *journalières* de Sécurité sociale (lesquelles sont exonérées) sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Par ailleurs, lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaires en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

— *Allocations de chômage partiel.* — Le chômage partiel ne donne lieu à indemnisation que si la durée du travail est abaissée au-dessous du minimum légal de quarante heures et que cette situation résulte de la conjoncture économique, de difficultés d'approvisionnement en énergie ou en matières premières ou d'un sinistre. (La suppression d'heures supplémentaires ne donne pas lieu, en règle générale, à compensation *financière*. Lorsqu'un accord d'entreprise prévoit cette indemnisation, les sommes correspondantes sont assimilées à des salaires et imposées *dans les mêmes* conditions que ces derniers.)

L'indemnisation des travailleurs placés dans cette situation revêt la forme de trois sortes d'indemnisations, dont le sort fiscal est le suivant :

— Allocation publique de chômage partiel : elle est exonérée de l'impôt sur le revenu ;

— Allocation conventionnelle de chômage partiel : elle ne présente pas le caractère d'une allo*cation d'assistance* et est imposable intégralement (y compris la fraction remboursée par l'Etat à l'employeur). Les salariés, qui peuvent prétendre à un abattement spécial pour frais professionnels — en sus de l'abattement de 10 %, — ne sont pas autorisés à en tenir compte pour ces allocations, puisqu'elles n'ont pas, par définition, pour contrepartie l'exercice effectif d'une activité professionnelle ;

— Allocation complémentaire : la part de l'allocation supportée par l'Etat (50 %) est exo*nérée de l'impôt sur le revenu, tandis que l'excé*dent a le caractère d'un revenu imposable.

b) *Frais réels justifiés* (colonne C).

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours *de l'année 1978*, de demander à ce que vos frais réels soit retenus, à la condition de fournir les justifications nécessaires. Mais vous devez alors comprendre dans votre rémunération brute les indemnités pour frais qui ont pu vous être allouées par votre employeur.

● Frais d'études et d'examens

Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation. (Préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...)

— *Prime de vacances versées par les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.* — Les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics versent annuellement aux salariés des entreprises adhérentes, en sus de l'indemnité légale de congé payé, une prime de vacances et, éventuellement, une indemnité supplémentaire d'ancienneté. Elles assurent, en outre, le paiement d'indemnités *compensatrices* de *congé* payé aux ayants droit de travailleurs décédés avant d'avoir pris leur congé. Une instruction de l'*administration du 31 décembre 1976 a précisé que* ces primes et indemnités constituent des revenus imposables dans la catégorie des traitements et salaires.

— *Indemnité de départ à la retraite.* — Elle est exonérée *dans la limite* de 10 000 F. *Le surplus* est imposable mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1978) et les autres années antérieures (*1977, 1976*, 1975 et 1974), (arrêt du Conseil d'Etat du 9 mars 1973).

— *Indemnité de licenciement.* — Elle est exonérée *lorsqu'elle* présente le caractère de dommages-intérêts, ainsi que l'indemnité spéciale qui s'y ajoute lorsque le délai-congé n'est que d'un mois, ainsi que celle qui s'y ajoute en cas de licenciement pour une cause autre que réelle et sérieuse par décision du tribunal. Par contre, le salaire correspondant au délai-congé est imposable.

> **NOUVEAU. — Délai congé : lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées (art. 57 de la loi du 17 juillet 1978).**
>
> **Exemple. — Licencié le 1[er] décembre 1978 et percevant une indemnité compensatrice de *délai-congé* de six mois, le contribuable, s'il opte pour cette possibilité, pourra rattacher :**
>
> **● à ses revenus de 1978, la *fraction* de l'indemnité afférente au mois de décembre 1978 (soit un mois) ;**
>
> **● à ses revenus de 1979, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1979 (soit cinq mois).**

— *Indemnités de rupture de contrat.* — Dans un arrêt du 19 mai 1976, le Conseil d'Etat a jugé le cas suivant : salarié engagé par un contrat conclu pour une période déterminée et prévoyant que chaque partie pourra rompre son engagement avant la date normale d'expiration et sans préavis, à charge par elle de payer à l'autre, à titre d'indemnité, une somme égale à une année de rémunération.

La rupture du contrat étant intervenue effectivement avant le terme fixé et sans préavis, la somme représentant une année *d'appointements* que l'employeur a, en exécution du contrat, versée à l'intéressé doit être regardée comme constituant des dommages-intérêts *non imposables* destinés à réparer un préjudice autre qu'une simple perte de salaires.

— *Indemnités représentatives d'avantages en nature.*

> **NOUVEAU. — Une instruction de la direction générale des impôts du 15 février 1978 précise que les indemnités représentatives d'avantages en nature, qui compensent, pour certains salariés, les avantages en nature auxquels ils pourraient prétendre en vertu de dispositions légales, contractuelles ou statutaires (logement, prestations accessoires, fournitures de combustible...) doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.**
>
> **De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction par exemple) constituent un complément de pension imposable.**
>
> **L'administration a précisé que ces principes devaient être strictement appliqués aux indemnités et avantages en nature alloués à compter du 1er janvier 1978. Il est donc permis de penser qu'aucun redressement ne sera effectué au titre des années antérieures.**

● Frais de transport du domicile *au lieu de travail*

La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile, dans un lieu différent du lieu de travail, ne présente pas un caractère anormal. C'est ainsi que, compte tenu des difficultés existant dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

A ce propos, la jurisprudence du Conseil d'Etat a *été modifiée*. Pour l'*appréciation* du caractère normal ou non de la distance, sont désormais pris en considération, non seulement l'étendue et la *configuration* de l'*agglomération où se trouvent* le domicile et le lieu de travail, mais aussi les conditions de vie concrètes du contribuable et de sa *famille*, eu égard aux ressources du foyer, et notamment l'état de santé des intéressés ; les problèmes de scolarisation des enfants ; la localisation *différente du travail de chacun des époux* ; les écarts du coût du logement, selon qu'il est situé dans l'agglomération ou la périphérie ; les conséquences d'un changement d'emploi temporaire ou, le cas échéant, définitif.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

JURISPRUDENCE

— Un salarié résidant dans une commune distante de 14 kilomètres du lieu où il exerce ses fonctions ne peut, eu égard à l'importance de l'*agglomération lyonnaise* et aux conditions de logement dans cette agglomération, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. Il est fondé, par suite, à déduire de son revenu imposable les frais de transport qu'il a exposés pour se rendre en voiture de son domicile audit lieu de travail ainsi que ceux correspondant aux déplacements qu'il a effectués, dans la ville en cause, pour les besoins de sa profession et qui n'ont donné lieu, de la part de son employeur, à aucune indemnité à son profit (arrêt du 20 mars 1970, req. n° 74-655).

— Un salarié résidant à Paris et qui exerce son emploi dans une commune de banlieue *distante d'une quinzaine de kilomètres ne peut*, eu égard à l'étendue de l'agglomération parisienne et aux difficultés particulières de logement qui la caractérisent, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. L'intéressé est, en conséquence, fondé à déduire de *son revenu imposable les frais de transport* qu'il expose pour se rendre en voiture de son domicile audit lieu de travail dès lors que ceux-ci ne sont pas couverts par une *allocation* spéciale (arrêt du 8 mai 1970, req. n° 76-859).

— Un contribuable qui, afin de suivre l'entreprise dont il était directeur commercial, a fait construire à l'aide d'un prêt du Crédit foncier de France non encore amorti une maison d'habitation dans la localité où cette entreprise avait transféré ses installations, puis qui n'a retrouvé un emploi, après la faillite de ladite entreprise, que dans un autre établissement situé à plus de 20 kilomètres, ne saurait, dans les circonstances de l'espèce, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. Il est dès lors fondé à déduire ses frais de déplacement du montant de sa rémunération (arrêt du 16 janvier 1974, req. n° 87-784).

— Salarié dont le domicile est situé à 55 kilomètres de *Paris*, où *il exerce son activité* professionnelle, mais à 5 kilomètres seulement du lieu de travail de son épouse. Il a été jugé que :

1) Le choix de l'intéressé de fixer sa résidence à une distance éloignée de son propre lieu de travail *n'a pas*, en *l'occurrence*, un *caractère anormal* ;

2) Dans la mesure où l'utilisation des moyens collectifs de transport aurait entraîné au cas particulier un accroissement important de la durée de ses déplacements quotidiens, l'utilisation par l'intéressé d'une voiture individuelle est justifiée ;

3) Des précisions suffisantes sur le nombre, l'im*portance et* la nature *professionnelle* de ses déplacements ayant été apportées par l'intéressé, celui-ci est fondé à demander que ses frais de transport *soient calculés à partir du barème kilométrique* forfaitaire établi par l'administration (arrêt du 17 mars 1976. Req. n° 95.963).

c) *Déductions supplémentaires* (colonnes D et E).

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer ici le montant de votre revenu qui y correspond ainsi que le taux admis.

Cette déduction est limitée par la loi à 50.000 F. (Elle ne sera réduite à 40.000 F que pour les revenus perçus à compter du 1[er] janvier 1979.)

d) *Rémunérations allouées par les sociétés dans lesquelles vous détenez plus de 35 % des droits sociaux.*

L'abattement de 20 % est réduit à 10 % pour la *fraction* des salaires qui dépasse *150 000 F*, lorsque cette rémunération est perçue par des personnes qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 35 % de droits sociaux de leur entreprise.

e) *Abattement de 20 %.*

Pour la fraction du revenu net supérieur à 360 000 F, l'abattement de 20 % ne peut pas être pratiqué.

PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGERES A TITRE GRATUIT

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● Principales exonérations.

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX

Ces rentes ne sont retenues dans le revenu imposable que pour une fraction de leur montant déterminé d'après l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance : 70 % si l'intéressé avait moins de cinquante ans, 50 % de cinquante à cinquante-neuf ans, 40 % de soixante à soixante-neuf ans et 30 % s'il avait plus de soixante-neuf ans.

> **NOUVEAU. — Jusque l'an passé, pour la partie du montant brut annuel de la rente excédant 25 000 F, et quel que soit l'âge du bénéficiaire, la fraction imposable était de 80 %. Ce taux de 80 % est supprimé et, en conséquence, la fraction imposable des rentes viagères à titre onéreux est uniquement déterminée, quel que soit le montant de la rente, d'après l'âge du créditeur lors de l'entrée en jouissance et s'élève au maximum à 70 %.**

ABATTEMENT DE 10 % SUR LE MONTANT DES PENSIONS ET RETRAITES

Les titulaires de pensions ou de retraites peuvent pratiquer un abattement de 10 %, toutefois limité à 6 000 F par foyer (5 000 F l'an dernier), sur le montant de ces pensions ou retraites. Comme pour les salaires, le minimum d'abattement est fixé à 1 800 F.

Revenus ouvrant droit à l'abattement

— Pensions de vieillesse et de retraite : pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale ou par les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires.

— Pensions d'invalidité.

— Pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce), services en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

Autres revenus à forme de pensions : garantie de ressources servie par les ASSEDIC aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge normal de départ à la retraite.

— Rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pen*sions*.

En revanche, l'abattement de 10 % n'est pas applicable aux rentes viagères constituées à titre onéreux qui ne sont imposables que pour une fraction de leur montant variable selon l'âge du crédirentier au moment de l'entrée en jouissance de *la* rente *et le* montant de *celle-ci*.

● Modalités d'application.

— L'abattement de 10 % constitue un abattement spécifique destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions ou de retraites. Il ne revêt donc pas le caractère d'une déduction pour frais professionnels.

— Cet abattement s'applique sur le *montant brut* des pensions ou retraites après déduction, le cas échéant, des cotisations sociales incombant obligatoirement au pensionné et des dépenses effectuées en vue de l'acquisition du revenu (frais d'encaissement, par exemple), mais avant imputation de l'abattement de 20 %.

— Le plafond de 6 000 F ne s'applique *qu'une fois par foyer*, sur le montant global des pensions perçues par le chef de famille, son conjoint et, le cas échéant, les personnes à sa charge.

EXEMPLE

M. DUVAL :	
— Pension d'invalidité de la Sécurité sociale	12 000 F
— Pension de retraite	40 000 F
Mme DUVAL :	
— Pension de retraite	30 000 F
	82 000 F
Abattement de 10 %, 8 200 F, plafonné à.	6 000 F
	72 000 F
Abattement de 20 %	14 400 F
Revenu imposable du ménage	57 600 F

6) Charges à déduire

Seules les charges payées en 1978 sont déductibles (sauf cas particulier des dépenses de ravalement et des dépenses en vue d'économiser l'énergie exposées pour l'habitation principale).

a) *Déduction des frais de garde des enfants âgés de moins de quatre ans au 31 décembre 1978.*

Cette déduction est limitée selon les modalités *suivantes : sous* réserve que leur revenu imposable soit inférieur à 125 200 F, les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés peuvent déduire *de leurs* revenus professionnels les dépenses qu'ils ont engagées en 1978, *pour la garde de leurs enfants à charge* âgés de moins de quatre ans au 31 décembre 1978. Cette déduction est toutefois limitée à 3 000 F par enfant sans pouvoir excéder le montant imposable des revenus professionnels.

Si vous êtes étudiant(e) et que vous demandiez le rattachement au foyer fiscal de votre père, celui-ci ne pourra déduire les frais de garde de ses revenus, la déduction globale de 8 600 F tenant compte de cette catégorie de frais.

Cas des contribuables qui se sont mariés, se sont séparés ou sont devenus veufs au cours de l'année 1978 : si vous êtes dans ce cas, vous ne pouvez pas, en principe, bénéficier de cette déduction, puisque vous êtes considéré normalement comme marié pour le calcul de votre impôt de 1978. Toutefois, si vous y avez avantage, vous pouvez vous déclarer comme célibataire, divorcé, séparé ou veuf en cochant la case C, D ou V du cadre II de la deuxième page de votre déclaration et en remplissant les paragraphes III « charges de famille » (2e page) et V « charges à déduire » (4e page) en indiquant le nombre d'enfants remplissant les conditions et le montant des sommes versées à la gardienne ou à la nourrice.

FISCALITÉ

b) *Déductions afférentes à l'habitation principale*

Elles sont déductibles dans la limite globale de 7 000 F plus 1 000 F par enfant à charge.

● **Intérêts des emprunts.**

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez déduire les dix premières annuités des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre *habitation principale.*

● **Dépenses de ravalement.**

Ces dépenses sont déductibles une seule fois pour un immeuble, et doivent être imputées sur la seule année 1978. Cependant, si vous ne devez régler le solde de ces frais qu'en 1979, vous pouvez attendre la déclaration de vos revenus de l'année prochaine pour déduire l'intégralité des sommes versées (en 1978 et 1979).

REMARQUES. — Si vous n'habitez pas encore ce local, vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement.

Par enfant à charge, il s'agit de ceux qui entrent dans le quotient familial, mais aussi des enfants mariés. Ainsi, un contribuable ayant un fils mineur et un fils marié ayant lui-même une fille (et ayant demandé son rattachement) pourra effectuer la déduction dans la limite de 7 000 F + 4 000 F (ses deux fils, sa belle-fille, sa petite-fille).

La déduction des intérêts ou des frais de ravalement est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié des mêmes avantages lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.

c) *Dépenses effectuées pour économiser le chauffage.*

● **Conditions et limites dans lesquelles la déduction est autorisée.**

La déduction concerne tous les contribuables, quelle que soit leur qualité : propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et ne concerne que l'habitation principale, à la condition qu'elle ait été construite *avant le 1er juillet 1975 (ou ayant fait l'objet, avant cette date, soit d'une demande de permis de construire, soit d'une déclaration préalable de travaux).*

La limite de 7 000 F + 1 000 F par personne à charge visée ci-dessus est applicable aux dépenses d'économie d'énergie : c'est-à-dire que si vous désirez déduire les trois types de dépenses, elles ne pourront, globalement, dépasser cette limite.

NOUVEAU. — Les dépenses peuvent être échelonnées sur plusieurs années consécutives ou non et pourront dorénavant être déduites au titre de chacune de ces années, sans que cet échelonnement puisse avoir pour effet d'augmenter le total des dépenses déductibles.

● **Les dépenses à prendre en considération.**

— Dépenses destinées à l'amélioration de l'isolation thermique.

Les dépenses déductibles du revenu concernent l'achat et la pose de doubles vitres et doubles fenêtres, de châssis à étanchéité renforcée, de joints métalliques, de matériaux isolants (laines de verre, liège, mousses de polystyrène, de polyéthylène...) à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 centimètres et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sols ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

— Dépenses relatives à la mesure et à la régulation du chauffage.

Il s'agit notamment de l'achat et de la pose de système de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; d'horloges de programmation, de robinets thermostatiques, de compteurs de calories... Les autres dépenses ne peuvent être déduites et notamment les travaux annexes aux travaux ci-dessus et les dépenses de réglage et d'entretien des installations de chauffage.

— Remplacement de chaudières.

Sont déductibles les dépenses concernant les travaux suivants : remplacement d'une chaudière à fuel usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale à l'ancienne, fonctionnant exclusivement au fuel, au gaz, au charbon, au bois ; ou par des appareils captant l'énergie solaire ; installation d'appareils de chauffage d'appoint fonctionnant à l'énergie solaire ; quote-part du contribuable dans le coût des installations utilisant l'énergie géothermique.

REMARQUE. — Une notice détaillée (n° 2041 S), consacrée aux dépenses de cette nature, sera délivrée aux contribuables intéressés, par les services fiscaux (bureaux d'impôts locaux auxquels les déclarations de revenus sont adressées).

d) *Pensions alimentaires.*

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne).

Cependant, les pensions versées aux enfants majeurs, même étudiants, ne sont pas déductibles.

D'autre part, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. En 1978, cette évaluation s'élève à : 14,22 F par jour pour la nourriture et 142,20 F par mois pour le logement. Ainsi, la somme déductible des revenus de 1978 s'élève, pour toute l'année, à 6 900 F par ascendant.

LA DEDUCTIBILITE DES RENTES EN CAPITAL PREVUES EN CAS DE DIVORCE

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant, peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée. Un décret du 24 décembre 1976 a précisé les conditions d'application de cette mesure qui avait été prévue par la loi de finances pour 1976.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

Comme pour les pensions alimentaires, la déduction, qui ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, n'est plus autorisée lorsque l'enfant atteint l'âge de dix-huit ans, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente, comportant les indications suivantes :

— Votre identité et votre adresse ;

— Identité, adresse, date et lieu de naissance de votre enfant bénéficiaire de la rente ;

— Identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfant ;

— Montant du capital versé et date du versement ;

— Dates du point de départ et du terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

PENSION ALIMENTAIRE VERSEE A UN ENFANT CHOMEUR DE PLUS DE VINGT-CINQ ANS

Dans une réponse à un parlementaire, le premier ministre, ministre de l'économie et des finances, a répondu, le 11 septembre 1976, que les dépenses exposées pour l'entretien d'enfants âgés de plus de vingt-cinq ans en chômage sont déductibles du revenu global, dans la mesure où elles procèdent de l'obligation alimentaire définie par les articles 205 et suivants du code civil. Bien entendu, pour l'appréciation des besoins de l'enfant et de la dette alimentaire des parents, il convient de prendre en considération l'ensemble des ressources de l'enfant, y compris, par conséquent, les aides ou allocations versées pour chômage.

e) *Versements à des œuvres d'intérêt général.*

Sont déductibles, dans la limite de 1,5 % du revenu net, les sommes versées à la Fondation de France (ligne R) et dans la limite de 1 % celles versées au profit des autres œuvres d'intérêt général (ligne S). La déduction totale ne peut excéder 1,5 % du revenu net.

f) *Primes d'assurance-vie.*

NOUVEAU. — L'article 7 de la loi de finances pour 1979 a modifié le régime de déduction des primes d'assurance-vie.

Les primes afférentes aux contrats d'assurance dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine, lorsque ces contrats comportent la garantie d'un capital en cas de vie et sont d'une durée effective au moins égale à dix ans, ou bien comportent la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins dix ans, sont déductibles du revenu imposable du souscripteur, quelle que soit la date de la souscription, dans la limite de 3 250 F, majorée de 600 F par enfant à charge. Ces limites s'appliquent à l'ensemble des contrats souscrits par les membres d'un même foyer fiscal.

Les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants infirmes sont déductibles dans la même limite.

Par ailleurs sont assimilés aux contrats d'assurance, en cas de vie, les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de la Caisse nationale de prévoyance.

Le régime des contrats d'assurance-décès n'est pas modifié. Ainsi, pour ces contrats conclus entre le 1er juillet 1957 et le 31 décembre 1958, qui garantissent en cas de décès le versement de capitaux aux conjoints, ascendants ou descendants de l'assuré, les primes sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net avec un maximum de 400 F, plus 100 F par enfant à charge.

CONSEILS PRATIQUES

● Vous devez envoyer la déclaration 2042 et ses annexes (dont vous aurez conservé un double) au centre des impôts (et non au percepteur) dont votre résidence dépend (en cas de pluralité de résidences, au lieu de votre principal établissement).

Si vous êtes domiciliés à l'étranger, vous devez l'adresser au centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75002 Paris.

● Cette déclaration doit en principe être souscrite pour le 8 février au plus tard. En cas de prorogation éventuelle de ce délai, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

ADMINISTRATION

Le gouvernement se propose d'élaborer un programme annuel de simplification

Les soixante-six nouvelles mesures de simplification administrative qui ont été adoptées mercredi 14 février par le conseil des ministres *entreront en vigueur, comme les précédentes,* soit par la voie réglementaire, soit par la voie législative. Le secrétariat général du gouvernement a indiqué mercredi soir que la *première série de mesures (cent une), arrêtée en* septembre 1977, avait été « appliquée à 90 % » et que la deuxième (quarante et une mesures), décidée en février 1978, l'avait été, jusqu'à *présent, « à 75 % », certaines des propositions* ayant été rejetées par le Conseil d'État ou repoussées par le Parlement.

Le conseil des ministres a décidé qu'un programme de simplification administrative sera *désormais* élaboré chaque année.

La vie des entreprises

Vingt-quatre des nouvelles mesures proposées concernent les entreprises industrielles, commerciales et agricoles, vingt-sept concernent les particuliers et quinze le fonctionnement des services publics.

Le gouvernement propose ainsi :

● Allégement de l'enquête annuelle à laquelle sont soumises les entreprises (réduction du questionnaire).

● Regroupement en une liasse unique des formulaires exigés par les différentes administrations pour la création d'une entreprise ou les modifications de son statut.

● Simplification des demandes d'attribution des différentes aides publiques à la création et au développement des entreprises.

● Remplacement de la déclaration notariée de dépôt des fonds dans une banque lors de la création d'une société anonyme, par une simple attestation bancaire.

● Assouplissement des règles de constitution du dossier postal des sociétés et des personnes morales.

● Suppression de l'autorisation de « longue échéance » donnée par les Douanes pour les exportations d'un montant facturé supérieur ou égal à 1 500 F et pour les exportations réalisées sous le régime de l'exportation temporaire, à condition que la dernière échéance du paiement ne se situe pas à plus d'un an.

● Suppression des déclarations d'importation relatives à plusieurs produits « libérés ».

● Suppression de déclarations d'importation avec visa préalable sur tous les pays du monde (sauf produits et pays de l'accord « multifibre » et cas particuliers).

● Suppression du visa préalable des licences d'importation (modèle AC) relatives à certains produits contingentés au profit de licences ouvertes valables six mois pour un quota déterminé.

● Suppression de l'autorisation préalable de la Banque de France pour les importations et exportations d'articles contenant de l'or.

● Suppression du registre spécial des mises en demeure en matière d'hygiène et de sécurité.

● Suppression du registre tenu par l'employeur pour les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

● Suppression du livret délivré par les maires aux jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

● Remplacement de l'attestation délivrée par l'inspecteur d'académie par une attestation délivrée par le dernier établissement fréquenté pour les jeunes entrant en apprentissage en fin de premier cycle de l'enseignement secondaire.

● Suppression de l'attestation de dégagement de l'obligation scolaire pour les jeunes désirant entrer en apprentissage à partir du 15 juillet de l'année de leur seizième anniversaire.

● Simplification et accélération de la procédure d'attribution et de réquisition d'énergie réservée.

● Harmonisation et simplification des procédures imposées aux entreprises en ce qui concerne la sécurité des installations de stockage souterraines et des conduites de transport.

● Simplification du régime de transport de gaz combustibles par canalisation.

● Suppression des licences spécifiques pour les transports des masses « indivisibles » (chaudières par exemple) et les déménageurs.

● Réduction à deux du nombre des zones de transports routiers de marchandises.

● Suppression de la demande pour le premier versement de l'aide au démarrage des groupements agricoles d'exploitation en commun.

● Simplification des demandes d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun.

● Simplification des dossiers de demande de la dotation « jeunes agriculteurs ».

● Simplification de la réglementation relative aux entreprises de spectacle.

La vie des particuliers

● Création d'une « carte unique » d'étudiant.

● Assouplissement des formalités nécessaires pour la constitution du dossier de demande de bourse d'enseignement supérieur.

● Suppression du certificat médical pour le dossier de demande de prêt d'honneur.

● Suppression du certificat médical dans le dossier de demande d'admission en résidence universitaire.

● Suppression de la fiche d'état civil dans le dossier d'admission en sixième.

● Simplification du dossier d'inscription dans les établissements d'enseignement agricole.

● Extension de la validité de la carte nationale d'identité délivrée dans les territoires d'outre-mer aux territoires métropolitains.

● Suppression de l'autorisation préfectorale préalable au mariage de certains étrangers résidents temporaires.

● Simplification de la procédure d'obtention des prêts d'épargne-logement.

● Harmonisation du mode de calcul de la taxe locale d'équipement.

● Création d'un numéro d'appel téléphonique spécial — le « 14 » — pour les contacts entre les abonnés et le réseau commercial des télécommunications.

● Simplification de diverses modalités concernant les abonnements téléphoniques.

● Généralisation de la possibilité d'obtenir rendez-vous pour une consultation externe dans les hôpitaux.

● Suppression de l'inscription d'hypothèque pour les prestations de maintien à domicile (aide sociale aux personnes âgées).

● Simplification du contrôle des revenus professionnels des titulaires de pensions vieillesse substituées à des pensions d'invalidité ou accordées au titre de l'inaptitude au travail.

● Harmonisation des conditions d'ouverture de droits aux prestations.

● Unification et automaticité de la revalorisation des indemnités journalières de l'assurance maladie après trois mois d'arrêt de travail.

● Revalorisation régulière des indemnités journalières versées dans la période d'incapacité temporaire (en cas d'accident du travail).

● Coordination entre le régime invalidité des travailleurs salariés et celui des non-salariés.

● Assouplissement de la transformation d'une pension d'invalidité en pension de vieillesse pour inaptitude à l'âge de soixante ans.

● Suppression de la réduction des prestations d'assurance-maladie en cas de déclaration de la grossesse après le sixième mois.

● Suppression du certificat de décès pour le transfert gratuit du corps de l'hôpital au lieu de domicile (pensions militaires d'invalidité).

● Accélération de la liquidation des pensions de l'État. Suppression de la consultation de la commission de réforme dans certains cas de mise à la retraite, sur demande, pour invalidité.

● Simplification du régime des cotisations sociales des militaires retraités.

● Amélioration et généralisation de l'information des marins pour leur permettre de mieux connaître leurs droits en matière de prestations sociales.

● Elargissement des possibilités d'accès aux services du laboratoire national d'essais offertes aux associations de consommateurs.

● Fourniture, selon des modalités à déterminer, des timbres fiscaux par toute administration qui assure le recouvrement de droits au moyen de ces timbres.

Le fonctionnement des services publics

● Déconcentration de différentes procédures relatives à l'action des collectivités locales.

● Suppression de certains contrôles effectués sur les décisions des collectivités locales.

● Simplification des formalités demandées aux maires pour le transport de corps avant mise en bière.

● Réduction des délais de reprise des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon.

● Simplification des conditions d'octroi des majorations d'ancienneté pour l'avancement des personnels enseignants en coopération.

● Simplification de la procédure de reversement des rétributions locales des coopérants français à l'étranger.

● Extension aux coopérants civils des dispositions prévues pour les volontaires du service national actif en ce qui concerne le versement d'avances sur traitement.

● Simplification du régime électoral des chambres de commerce et d'industrie.

● Adaptation du régime budgétaire et comptable des chambres de commerce et d'industrie aux missions nouvelles qui leur sont confiées ainsi qu'aux exigences de la comptabilité des établissements publics.

● Allégement des attributions des commissions régionales d'action sanitaire et sociale.

● Simplification de la procédure d'attribution d'allocations en faveur des appelés victimes d'accident.

● Extension des pouvoirs des tribunaux de pensions pour les anciens combattants.

● Fusion au sein d'une commission départementale de l'environnement de la commission des sites et de la commission départementale d'urbanisme.

● Allégement de la procédure de passation des conventions pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.).

● Allégement de la procédure d'autorisation d'utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires ou périodes scolaires.

FISCALITÉ

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

1) Le barème a été modifié :
— les dix premières tranches ont été relevées d'environ 9 %, ce relèvement n'étant que de 5 % pour les deux *dernières* ;
— les limites générales d'exonération ont été relevées.
2) Les abattements pour charge de famille, ainsi que l'abattement de 10 % pour les pensions et rentes viagères à titre gratuit ont été relevés.
3) *Un abattement de 2 000 F en faveur des personnes seules salariées n'ayant qu'une part de quotient familial et dont le revenu net global n'excède pas 16 600 F a été institué.*
4) L'abattement sur le revenu imposable des contribuables âgés de soixante-cinq ans ou invalides a été augmenté.
5) Il a été institué une possibilité de déduire, sous certaines conditions (cf la rubrique « Ce qui a changé ») et dans une limite annuelle de 5 000 F majorée en cas d'enfants à charge, les acquisitions d'actions de sociétés françaises.
6) Les *cotisations inférieures* à 165 F (150 F l'an dernier) ne sont pas perçues.

Comme les années précédentes, le processus de calcul de l'impôt est simplifié, l'application du barème au revenu imposable donnant, dans la majorité des cas, le montant net de l'impôt à payer.

Comme par le passé également, le revenu imposable qui doit être établi avant tout calcul de l'impôt n'apparait pas sur la déclaration des revenus, mais peut être déterminé sur le formulaire figurant à la quatrième page de la notice explicative qui vous est adressée par l'administration fiscale.

I. — Comment déterminer votre revenu imposable

Pour déterminer votre revenu imposable, vous devez reporter à *chaque ligne de la quatrième page* de la notice explicative les sommes inscrites sur la ligne correspondante de la déclaration des revenus nº *2042* (déclaration des revenus de 1978).

REVENUS PROFESSIONNELS

En ce qui concerne *les revenus des professions* non salariées, vous devez simplement reporter le chiffre correspondant soit à votre forfait, soit à votre *bénéfice* (ou déficit) *réel*.

● TRAITEMENTS, SALAIRES ET REVENUS ASSIMILES. — Vous reportez à la ligne a le montant des salaires perçus par chacun des membres de votre famille.

● MONTANT DES *FRAIS REELS* JUSTIFIES (ligne b). — Si vous estimez que la déduction forfaitaire de 10 % est insuffisante en ce qui concerne votre situation personnelle, vous devez inscrire ici le *montant* de vos frais réels et joindre à votre *déclaration* un état détaillé et justifié de ces frais.

● DEDUCTION NORMALE DE 10 % (ligne c). — Si la somme ainsi déterminée est inférieure au minimum admis de 1 800 francs, c'est ce dernier chiffre que vous devez inscrire.

Le montant minimal de déduction :
— s'apprécie séparément pour le chef de famille, *son conjoint et chacune* des personnes à charge ;
— ne donne lieu à aucune réduction au prorata du temps lorsque l'activité salariée n'est exercée qu'une partie de l'année ou à temps incomplet ;
— ne peut avoir pour effet d'entraîner un déficit.

Exemple. — Soit un *ménage de salariés ayant* deux enfants à charge :
— Un fils âgé de dix-neuf ans qui a demandé son rattachement au foyer de ses parents et qui occupe un emploi salarié depuis le mois de novembre ;
— une fille mineure étudiante qui a perçu un salaire pendant le mois d'août.

Les gains annuels se décomposent *ainsi* :
— Chef de famille .... 60.000 F
— conjoint (période du 1ᵉʳ janvier au 30 avril 1978) .... 8.000 F
— fils (période du 1ᵉʳ novembre au *31 décembre 1978*) .... 4.000 F
— fille (période du 1ᵉʳ août au 31 août 1978) .... 1.200 F

Le revenu imposable, après déduction des frais professionnels, est égal à :

	Chef de famille	Conjt	Fils	Fille
1. Revenu brut	60 000	8 000	4 000	1 200
2. Déduction forfaitaire (10 % ou 1 800 F) ...	6 000	1 800	1 800	1 800
3. Revenu net de frais (1 — 2)	54 000	6 200	2 200	0

● DEDUCTION SUPPLEMENTAIRE (ligne d). — Si vous bénéficiez d'une déduction supplémentaire pour frais professionnels (artistes, musiciens, représentants de commerce, mineurs...) vous devez servir cette ligne.

Si vous êtes concernés par cette déduction, (qui est *limitée à 50.000 F*) vous avez dû, sur la déclaration de vos revenus, ajouter au montant de vos salaires les indemnités que vous avez perçues.

● ABATTEMENT DE 20 %. — L'abattement *de 20 % applicable* aux traitements, salaires et pensions n'est applicable que pour les revenus inférieurs ou égaux à 360.000 F. Par conséquent, *si l'application du taux de 20 %* détermine un abattement supérieur à 72.000 F, vous ne pouvez déduire que cette somme, le surplus étant perdu.

Cette limite s'applique distinctement à chaque membre du foyer fiscal.

Personnes détenant une *fraction importante* du capital d'une société. Le montant de l'abattement de 20 % est réduit à 10 % pour la fraction supérieure à *150 000 F* des *salaires alloués* par des sociétés à des personnes qui détiennent plus de 35 % des droits sociaux.

Cette limitation peut se combiner avec la précédente.

Charges déductibles du revenu global
Dépenses concernant l'habitation principale (ligne k)

Les intérêts des emprunts, les dépenses de ravalement et les dépenses faites pour économiser le chauffage sont plafonnées globalement à 7 000 F plus 1 000 F par enfant à charge.

Pour ces dépenses, on considère comme enfants à charge non seulement ceux qui ouvrent droit à une demi-part ou à une part pour le quotient familial, mais également ceux qui donnent droit à un abattement *sur le revenu imposable (enfants* mariés ayant demandé le rattachement au foyer fiscal de leurs parents).

Ces dépenses qui concernent strictement votre habitation principale ne peuvent être déduites que par les propriétaires pour les deux premières et par les propriétaires ou les locataires pour la troisième.

● ABATTEMENTS. — Ces abattements que vous n'avez pas à porter sur la déclaration des *revenus puisqu'ils sont déduits directement* par l'ordinateur doivent être inscrits ici si vous voulez calculer le montant de votre impôt.

NOUVEAU. — Abattement de 2 000 F pour les personnes seules (célibataires, divorcés ou veufs qui n'ont pas ou n'ont pas eu d'enfants) qui bénéficient au moins pour moitié de traitements ou *salaires* et dont *le revenu effectivement imposable n'excède pas* la limite supérieure de la deuxième tranche du barème (16 600 F).

— *Abattement pour* les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides concernant les contribuables nés avant le 1ᵉʳ janvier 1914 ou invalides (titulaires d'une carte d'invalidité de guerre ou d'accident du travail d'au moins 40 % ou titulaires de la carte d'invalidité).

Cet abattement est égal à 3 720 F si votre revenu imposable (apparaissant à la ligne E) n'excède *pas 23 000 F et de 1 860 F si ce* revenu est compris entre 23 000 F et 37 200 F.

— Abattement pour les enfants mariés. Il est égal à 8 600 F par enfant compté à charge. Ainsi, pour un jeune couple ayant lui-même un enfant, il sera égal à 25 800 F.

Parvenu à ce stade, vous avez déterminé votre revenu net global imposable qui va vous permettre de calculer le montant de votre impôt.

II. — Comment calculer le montant de votre impôt

A. — *Votre quotient familial*

La première opération consiste à déterminer votre quotient familial selon les indications qui vous sont données ci-dessous.

NOMBRE de personnes à charge	*QUALITE* des personnes à charge	CELIBATAIRE DIVORCE *VEUF sans enfant à charge issu de son mariage avec le conjoint décédé*	*MARIE* VEUF avec un ou plusieurs enfants à charge issus de son mariage avec *le conjoint décédé* (2)
0	Néant	1 part	2 parts (marié sans *enfants*)
1	NON invalide	2 parts	2,5 parts
	Invalide	2,5 parts	3 parts
2	NON invalides	2,5 parts	3 parts
	dont 1 enfant invalide	*3 parts*	*3,5 parts*
	Invalides	3,5 parts	4 parts
3	NON invalides	3 parts	3,5 parts
	dont 1 enfant invalide	3,5 parts	4 parts
4	NON invalides	3,5 parts	4 parts
	dont 1 enfant invalide	4 parts	4,5 parts
5	NON invalides	4 parts	4,5 parts
	dont 1 enfant invalide	4,5 parts	5 parts

(1) Titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

(2) Lorsque chacun des époux est invalide, il y a lieu de majorer de 0,5 part les chiffres de la dernière colonne pour obtenir, suivant la situation de famille envisagée, le quotient *familial* applicable aux *foyers* intéressés.

CAS PARTICULIERS

Pour les célibataires ou divorcés ayant des charges de famille, la première personne à charge *donne droit à une part entière au lieu d'une demi-part.*

Les célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas de personne à charge, sont imposables d'après un quotient familial de 1,5 part s'ils sont titulaires :
— de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale ;
— ou d'une pension militaire d'invalidité de 40 % au moins ;
— ou d'une pension d'invalidité pour accident du *travail de 40 % au moins.*

Les célibataires, divorcés ou veufs ayant un *enfant majeur ou faisant l'objet d'une imposition* distincte, bénéficient de 1,5 part.

Les célibataires, divorcés ou veufs ayant perdu un enfant majeur de plus de seize ans par suite de faits de guerre disposent également de 1,5 part.

En cas de mariage en 1978, deux déclarations doivent être souscrites : l'une concerne l'épouse *pour la période antérieure au mariage*, l'autre concerne le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi que ceux de sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de deux parts.

B. — *Le calcul proprement dit*

1) Arrondissez votre revenu imposable (R) à la centaine de francs inférieure, divisez-le par le nombre de parts (N) correspondant à votre quotient familial, et regardez dans le tableau ci-dessous quelle formule vous devez appliquer.

Le résultat obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'*arrondissement* étant opéré au franc supérieur si le nombre de centimes est égal ou supérieur à cinquante.

2) Si vous avez perçu des revenus mobiliers ouvrant droit à avoir fiscal, vous devez retrancher *de la somme ainsi obtenue le montant de* l'avoir fiscal mentionné à la ligne z de la troisième page de votre déclaration des revenus.

De même, si vous avez réalisé des profits de construction ayant supporté un prélèvement non libératoire, vous déduisez ce prélèvement.

BAREME DE L'IMPOT (une part).

0 %	$\frac{R}{N} \leq 7\,925$	I = 0
5 %	$7\,925 < \frac{R}{N} \leq 8\,300$	I = 0,05×R — 396,25 F×N
10 %	$8\,300 < \frac{R}{N} \leq 9\,925$	I = 0,10×R — 811,25 F×N
15 %	$9\,925 < \frac{R}{N} \leq 15\,700$	I = 0,15×R — 1 307,50 F×N
20 %	$15\,700 < \frac{R}{N} \leq 20\,625$	I = 0,20×R — 2 092,50 F×N
25 %	$20\,625 < \frac{R}{N} \leq 25\,925$	I = 0,25×R — 3 123,75 F×N
30 %	$25\,925 < \frac{R}{N} \leq 31\,350$	I = 0,30×R — 4 420,00 F×N
35 %	$31\,350 < \frac{R}{N} \leq 36\,175$	I = 0,35×R — 5 987,50 F×N
40 %	$36\,175 < \frac{R}{N} \leq 62\,600$	I = 0,40×R — 7 796,25 F×N
45 %	$62\,600 < \frac{R}{N} \leq 86\,125$	I = 0,45×R — 10 926,25 F×N
50 %	$86\,125 < \frac{R}{N} \leq 105\,950$	I = 0,50×R — 15 232,50 F×N
55 %	$105\,950 < \frac{R}{N} \leq 125\,050$	I = 0,55×R — 20 530,00 F×N
60 %	$\frac{R}{N} > 125\,050$	I = 0,60×R — 26 782,50 F×N

EXEMPLE. — Contribuable marié ayant un enfant à charge (2,5 parts) et un revenu imposable de 75 674 francs, arrondi à 75 600 francs.

75 600 : 2,5 = 30 240.

Formule à appliquer : 25 925 < 30 240 < 31 350, d'où I = (0,30 × 75 600) — (4 420 × 2,5) = 22 680 — 11 050 = 11 630 francs.

MINIMUM DE PERCEPTION. — Pour l'imposition des revenus *de 1978, les cotisations* d'impôt dont le montant est inférieur à 165 francs ne seront pas mises en recouvrement. Cette mesure ne constitue pas une exonération et par conséquent ne peut permettre un quelconque dégrèvement au *titre de la taxe foncière* sur les propriétés bâties ou de la taxe d'habitation (prévus en faveur des contribuables âgés de plus de soixante-quinze ans ou infirmes, lorsqu'ils ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu).

C. — *Limites d'exonération*

L'application de ce barème peut vous donner un certain montant d'impôt à payer. Cependant, la loi a institué des limites d'exonération en dessous desquelles aucune cotisation n'est perçue.

Voici, à titre indicatif, quelques limites d'exonération.

SITUATION DE FAMILLE	LIMITES D'EXONERATION	
● Personnes âgées de moins de soixante-cinq ans et *non titulaires d'une pension* d'invalidité.	Montant du salaire *ou de* la pension perçus	Revenu *ou* bénéfice net
Célibataire (1 part)	18 668	16 801
Veuf (1,5 part)	19 306	16 801
Marié sans enfant (2 parts)..	24 862	17 900
Marié un enfant (2,5 parts)..	30 556	22 000
Marié deux enfants (3 parts).	36 112	26 000
Marié quatre enfants (4 parts)	47 362	34 100
● Personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou titulaires d'une pension d'invalidité.		
Célibataire (1 part)	20 335	18 301
Veuf (1,5 part)	24 473	18 301
Marié sans enfant (2 parts)..	30 028	21 620
Marié un enfant (2,5 parts)..	*33 136*	*23 860*
Marié deux enfants (3 parts).	38 695	27 860
Marié quatre enfants (4 parts)	49 945	35 960

Remarque : Quel que soit le nombre de parts, vous êtes *exonérés de l'impôt sur le revenu lorsque* votre revenu, net de frais professionnels, n'excède pas 16 800 F (moins de soixante-cinq ans) ou 18 300 F (plus de soixante-cinq ans).

TABLEAU PRATIQUE DU CALCUL DE L'IMPOT

Les chiffres en bas à droite de chaque case indiquent le montant de *l'impôt pour un revenu égal au maximum* de la tranche d'imposition.

Les chiffres en caractères gras indiquent le montant de l'impôt pour un revenu égal au maximum de la tranche d'imposition.

Pour calculer le montant de votre impôt, vous devrez, en partant de la colonne correspondant à votre situation de famille, retenir le taux maximum pour votre revenu imposable. Vous *calculez alors la cotisation correspondant* à la partie de votre revenu au taux maximum, puis vous ajoutez la somme en gras de la case immédiatement au-dessus.

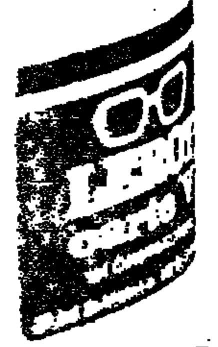
Exemple : Contribuable marié ayant un enfant à charge (2,5 parts) et un revenu de 75 674 francs, soit un revenu imposable de 75 600 francs (après arrondissement à la centaine de francs inférieure).

Dans la colonne 2,5 parts, pour un revenu de 75 600 francs (compris entre 64 813 francs et 78 375 francs) correspond au taux *maximum de 30 %.*

Impôt dû : 8 394 (case au-dessus) + (75600 — 64 813) — 64 813) × 30 % = 8 394 + 3 236 = 11 630 francs.

(1)	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS
0 %	Jusqu'à 7 925 — 0	Jusqu'à 11 888 — 0	Jusqu'à 15 850 — 0	Jusqu'à 19 813 — 0	Jusqu'à *23 775* — 0	Jusqu'à *27 738* — 0	Jusqu'à 31 700 — 0
5 %	de 7 925 à 8 300 — *19*	de 11 888 à 12 450 — 28	de 15 850 à 16 600 — 38	de 19 813 à 20 750 — 47	de 23 775 à 24 900 — 56	de 27 738 à 29 050 — 66	de 31 700 à 33 200 — 75
10 %	de 8 300 à 9 925 — 181	de 12 450 à 14 888 — 272	de 16 600 à *19 850* — 363	de 20 750 à 24 813 — 453	de 24 900 à 29 775 — 544	de 29 050 à 34 738 — 634	de 33 200 à 39 700 — 725
15 %	de 9 925 à 15 700 — 1 048	de 14 888 à 23 550 — 1 571	de *19 850* à 31 400 — 2 095	de *24 813* à 39 250 — 2 619	*de* 29 775 à 47 100 — 3 143	*de* 34 738 à 54 850 — 3 666	*de* 39 700 à 62 800 — 4 190
20 %	de 15 700 à 20 625 — 2 533	de 23 550 à 30 938 — 3 049	de 31 400 à 41 250 — 4 [illegible]65	de 39 250 à 51 563 — 5 081	de 47 100 à 61 875 — 6 098	de 54 950 à 72 188 — 7 114	de 62 800 à 82 500 — 8 130
25 %	de 20 625 à 25 925 — 3 358	de 30 938 à 38 888 — 5 036	de 41 250 à 51 850 — 6 715	de 51 563 à 64 813 — 8 394	de 61 875 à 77 775 — 10 073	de 82 500 à 90 738 — 11 751	de 82 500 à 103 700 — 13 430
30 %	de 25 925 à 31 350 — 4 985	de 38 888 à 47 025 — 7 478	de 51 850 à 62 700 — 9 970	de 64 813 à 78 375 — 12 463	de 77 775 à 94 050 — 14 955	de 90 738 à 109 725 — 17 448	de 103 700 à 125 400 — 19 940
35 %	de 31 350 à 36 175 — 6 674	de 47 025 à *54 263* — 10 011	de 62 700 à 72 350 — 13 348	de 78,375 à *90 438* — 16 684	de 94 050 à *108 525* — 20 031	de 108 725 à *128 613* — 23 358	de 125 400 à 144 700 — 26 695
40 %	de 36 175 à 62 600 — 17 244	de *54 264* à 93 900 — 25 866	de 72 350 à 125 200 — 34 488	de *90 438* à 156 500 — 43 109	*de 108 525* à 187 800 — 51 731	*de* 126 613 à 219 100 — 60 353	*de* 144 700 à 250 400 — 68 975
45 %	de 62 600 à 86 125 — *27 830*	de 93 900 à 129 188 — 41 745	de 125 200 à 172 250 — 55 600	de 156 500 à 215 313 — 69 575	de 187 800 à 258 375 — 83 490	de 219 100 à 301 438 — 97 405	de 250 400 à 344 500 — 111 320
50 %	de 86 125 à 105 950 — 37 743	de 129 188 à 158 925 — 56 614	de 172 250 à 211 900 — 75 485	de 215 313 à 264 875 — 94 356	de 258 375 à 317 850 — 113 228	de 301 428 à 370 825 — 132 099	de 344 500 à 423 800 — 150 970
55 %	de 105 950 à 125 050 — *48 248*	de 158 925 à 187 575 — *72 371*	de 211 900 à 250 100 — *96 495*	de 264 875 à 312 625 — 120 619	de 317 850 à 375 150 — 144 743	de 370 825 à 437 675 — 168 866	de 423 800 à 500 200 — 192 990
60 %	au dessus de *48 248* + 60 % de la fraction dépassant 125 050	au dessus de 72 371 + 60 % de la fraction dépassant 187 575	au dessus de *96 495* + 60 % de la fraction dépassant 250 100	au dessus de 120 619 + 60 % de la fraction dépassant 312 625	au dessus de 144 743 + 60 % de la fraction dépassant 375 150	au dessus de 168 866 + 60 % de la fraction *dépassant* 437 675	au dessus de 192 990 + 60 % de la fraction *dépassant* 500 200

(1) Les cotisations inférieures à 165 F ne sont pas mises en recouvrement.



(PUBLICITÉ)

Sommes-nous « Corporatistes » ?

LA PROFESSION DES AGENTS DE VOYAGES EST MENACÉE

En nous défendant contre ceux qui veulent vendre du voyage, en nous agitant à tous les niveaux pour défendre notre profession, nous serons catalogués comme « corporatistes » à n'en pas douter !

Les agents de voyages sont des commerçants modernes ; ils savent très bien que les grandes surfaces, les systèmes intégrés de distribution, les centres commerciaux ont apporté au consommateur ce qu'il attendait : des prix et du service.

Notre lutte d'aujourd'hui n'est pas contre une distribution moderne. Nous ne faisons pas un combat d'arrière-garde ; nous sommes bien au contraire en avance sur tous ceux qui souhaitent vendre du voyage.

Notre action est simple : nous ne voulons pas être le jouet de la querelle entre certaines banques et certains organismes financiers.

Si ces monstres de la finance veulent se livrer la guerre des clientèles et s'ils ont choisi le voyage comme monnaie d'échange, ils savent qu'ils détruisent sciemment une profession qui donne le maximum en matière de prix et de service à la clientèle.

Qui peut faire mieux qu'une agence de voyages ?

Qui peut créer de nouveaux emplois ? Les agences de voyages, si on leur laisse faire leur métier.
Le voyage est un produit particulier, noble et nouveau. Il est au bon prix, bien fabriqué, bien distribué par des professionnels : LES AGENTS DE VOYAGES.

Alors, sommes-nous vraiment « corporatistes » quand nous voulons seulement faire cesser le jeu cruel de financiers qui se soucient bien peu des gens qui partent en vacances ?

"A chacun son métier"

Jean-Claude-ROUACH
Président de l'Association Professionnelle de Solidarité des Agences de Voyages.

Jean-Claude MURAT
Président du Syndicat National des Agents de Voyage.





6, rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris - Tél. : 755.61.20

Le Monde

économie

MONNAIES

Retour en force de l'inflation en Europe occidentale

(Suite de la première page.)

Des années durant, l'O.C.D.E. a loué les Etats-Unis pour la remarquable relance de leur économie après la sévère récession de 1974-1975. Jamais cette organisation n'a voulu considérer la modération des prix allemands, suisses, néerlandais, etc., comme une contribution positive à l'économie du monde capitaliste dans son ensemble. A l'instar des Américains et des Britanniques, elle a, au contraire, constamment reproché aux responsables de Bonn (et de Tokyo) de ne pas pratiquer des politiques contractuelles suffisamment « actives », sans s'aviser qu'à l'inflation américaine pratiqure des politiques conjoncturelles suffisamment « actives », respondre une déflation, au moins relative, dans les pays dont la monnaie se revaloriserait par rapport à la devise américaine.

Le fait nouveau

Mais les grands courants qui traversent l'économie mondiale sont constamment à l'œuvre pour modifier sa physionomie. On en était arrivé à une sorte de répartition géographique de l'inflation (le continent nord-américain en étant le foyer principal) et de la déflation (allemande et japonaise *notamment*). Ce schéma correspond de moins en moins à la réalité. Une nouvelle période s'est ouverte, *grosso modo*, au printemps dernier (pour combien de temps ?), avec le réveil de la conjoncture dans les pays où elle était jusque-là le plus morose.

Tout serait pour le mieux si la reprise de l'activité n'avait pas un fort relent d'inflation.

L'observation du cas suisse, exemplaire à plus d'un titre, incline à ce pessimisme. Voilà un pays qui a réalisé l'exploit d'en revenir pratiquement au degré zéro de l'inflation, le seul qui soit tolérable, comme avait dit naguère M. Giscard d'Estaing. Ni les autorités fédérales de Berne, ni les autorités cantonales n'ont, au cours des derniers mois, adopté la moindre mesure d'ordre budgétaire, fiscal, social, etc. de nature à remettre en cause les « grands équilibres internes ». Les salaires ont continué en particulier à progresser, ou plutôt à ne pas progresser (à peine plus de 1 % de hausse annuelle) avec une « sagesse » tout à fait exceptionnelle.

C'est pourtant en Suisse qu'a eu lieu le changement de cap le *plus radical*.

Il a commencé à se produire dès l'automne de 1977 : la Banque nationale est alors intervenue plus ou moins discrètement, mais de plus en plus massivement, sur le marché des changes pour freiner la chute du dollar ou, si l'on préfère, la montée du franc suisse. *Cette hausse risquait* d'asphyxier l'économie, avec cette circonstance aggravante que, la devise américaine *s'affaiblissant* encore plus vite à Zurich qu'à Francfort, le franc suisse gagnait aussi de la valeur par rapport au deutschemark, monnaie du principal concurrent industriel de la Confédération. Il aura fallu attendre le 1er octobre *1978* pour que le retournement de politique devint officiel.

Avec une *franchise digne d'un* pays profondément démocratique, le Conseil fédéral (le pouvoir exécutif) et la Banque nationale suisse (institut d'émission) ont, ce jour-là, *publié un communiqué* annonçant que l'ordre de priorité assigné à la politique économique et *monétaire était* changé du tout au tout. Auparavant, l'objectif numéro un était d'isoler la Suisse de l'inflation extérieure. Le flottement en hausse du franc *suisse exerçait une pression* constante sur le niveau des prix internes et sur les profits des entreprises (ce qui n'était pas pour rien dans le marasme des affaires). Désormais, il s'agit de « *tenter d'atténuer les problèmes auxquels se heurte l'économie helvétique en raison des cours élevés du franc suisse* ».

Afin que nul ne se méprenne sur le sens de cet engagement, le même texte stipule que « *les interventions sur le cours du dollar et, pour autant que ce soit possible, sur celui des autres monnaies, seront poursuivies avec vigueur et, si nécessaire, renforcées* ».

Le grande explosion

Ce n'est pas impunément que la Suisse a procédé d'abord au freinage de la dégringolade du *dollar, puis à l'arrêt brutal* du processus, et enfin à son renversement. Le communiqué du 1er octobre annonçait aussi l'abandon de tout objectif pour la progression annuelle de la masse monétaire interne. L'objectif fixé pour 1978 était de 5 % (contre 12 % en France) (1) comme cela avait été le cas en 1977. Il y a deux ans, il avait été encore possible de rester à l'intérieur de la limite posée par avance. L'année 1978 aura *été*, au contraire, celle de la grande explosion. La progression constatée aura été de... 23 %.

Techniquement, le mécanisme de transmission est complexe. La croissance de la masse monétaire *est une conséquence* des entrées de capitaux étrangers, dans la mesure où celles-ci ne *sont* pas compensées par des sorties équivalentes (la Suisse — et l'Allemagne — réexportent une partie de fonds qu'elles reçoivent en permettant aux sociétés étrangères d'emprunter chez elles). La masse monétaire est donc accrue, même en l'absence des interventions de la Banque centrale. C'est cependant aux achats de dollars par l'Institut d'émission qu'il faut attribuer l'essentiel de la poussée inflationniste.

Pourquoi ? D'abord parce que, en agissant de la sorte, la Banque centrale empêche le franc suisse (ou le deutschemark, etc.) de monter encore plus vite, c'est-à-dire de devenir encore plus cher pour les étrangers, d'où une nouvelle impulsion donnée aux entrées de fonds. Ensuite, parce que la Banque centrale, en rachetant les devises *acquises par* les banques commerciales, fournissent à ces dernières des réserves supplémentaires élargissant d'autant la base du crédit...

Jamais le phénomène ne s'était encore produit sur une échelle aussi grande. Les acquisitions de *dollars par la Banque* nationale suisse (B.N.S.) représentent en quelque sorte le trop-plein de dollars qui n'a pas pu être refoulé, par les voies normales, c'est-à-dire en l'occurrence *represté* à l'étranger. De décembre 1977 à décembre 1978, les avoirs en devises de la B.N.S. ont augmenté de 78 %, passant de 9,8 à 17,4 milliards de dollars ! Petit pays, la Suisse a encore renforcé sa position de grande puissance financière : le montant des emprunts étrangers émis sur son marché a ét ésupérieur l'an dernier à celui des émissions lancées sur le marché américain des capitaux !

Plusieurs autres pays, dont la R.F.A. et le Japon ont été, dans *des conditions très semblables*, l'objet d'un afflux considérable de fonds occasionné par la fuite devant le dollar. En Allemagne, la masse monétaire a progressé de 11,3 % au lieu des 8 % « *programmés* ». Le dérapage a encore été plus important au Japon.

Les *interventions* des Banques centrales ont déterminé une progression encore jamais vue de leurs avoirs en devises : + 38 % pour la Bundesbank (de 30,6 à 42,3 milliards de dollars) ; + 44 % pour la Banque du Japon (de 20,1 à 28, 9 milliards de dollars). La Banque de France a profité des circonstances pour reconstituer ses réserves en devises qui ont augmenté de 76 % (de 4,7 à *8,3 milliards de dollars*), *mais*, simultanément, les entrées de capitaux étrangers ont rendu quasiment inopérant le contrôle exercé par l'encadrement du *crédit*.

Encore ces chiffres ne donnent-ils qu'une idée incomplète du dérèglement monétaire qu'a occasionné la chute de la monnaie *internationale* par excellence. En données brutes, c'est-à-dire sans tenir compte du « recyclage » d'une partie des fonds absorbés par les Banques centrales, le montant des interventions a été considérablement supérieur.

Les autorités compétentes ne *sont pas tout à fait désarmées* pour lutter contre l'inflation importée déjà connue en Europe et au Japon après la première débâcle du dollar, celle des années *1971* à *1973*. La Bundesbank a déjà commencé à réagir, en relevant son taux d'intérêt et les réserves *obligatoires auxquelles* sont assujetties les banques commerciales.

On peut douter cependant que les gouvernements soient disposés à prendre *le* risque d'étouffer dans l'œuf la reprise des affaires si longtemps attendue de ce côté-ci de l'Atlantique. La hausse du pétrole, qui pourrait être beaucoup plus forte que prévue, compliquera singulièrement leur tâche. En principe, elle devrait agir comme un *prélèvement supplémentaire* sur la production des pays importateurs et avoir donc un effet globalement déflationniste sur eux. Toutes choses étant *égales par ailleurs, ils devraient* consommer moins à l'intérieur pour exporter davantage, afin de pouvoir payer la note plus élevée, *facturée* par leurs fournisseurs *d'* « *or noir* ». Mais toutes choses ne sont jamais égales en cette matière. On peut aussi penser *que, dans un premier temps, tout* au moins, la hausse du prix du pétrole peut provoquer une nouvelle fuite en avant dans l'inflation, les éventuels déficits qui pourraient en *résulter pour certains* pays étant financés par l'emprunt...

PAUL FABRA.

(1) Les grandeurs auxquelles s'appliquent ces coefficients ne sont pas les mêmes : la masse monétaire *stricto sensu* en Suisse (billets en circulation de comptes courants à vue), la même masse monétaire plus les comptes bancaires à terme en France.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −	
$ E.-U.	4,2745	4,2815	— 135	— 105	— 300	— 260	— 850	— 760
$ can. ...	3,5760	3,5835	— 125	— 85	— 250	— 205	— 690	— 600
Yen (100)	2,1305	2,1355	+ 25	+ 60	+ 80	+ 120	+ 275	+ 355
DM	2,3040	2,3095	+ 40	+ 75	+ 100	+ 145	+ 320	+ 400
Florin	2,1325	2,1380	+ 10	+ 20	0	+ 35	+ 55	+ 125
F. B. (100)	14,6290	14,6615	— 185	— 55	— 475	— 210	— 990	— 375
F. S.	2,5540	2,5606	+ 115	+ 160	+ 265	+ 315	+ 830	+ 920
L. (1 000).	5,0862	5,0964	— 250	— 185	— 535	— 430	—1500	—1350
£	8,5560	8,5730	— 480	— 410	— 970	— 870	—2750	—2555

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 1/4	3 5/8	3 7/16	3 13/16	3 5/8	4	3 15/16	4 7/16
$ E.-U.	10 1/8	10 1/2	10 3/8	10 3/4	10 7/8	11 1/4	10 15/16	11 5/16
Florin	7 1/8	7 7/8	6 7/16	6 7/8	6 7/16	6 7/8	6 7/16	6 7/8
F. B. (100)	5 1/2	6 1/2	7 3/8	8	7 3/4	8 1/2	7 3/4	8 1/2
F. S.	—1/8	+ 1/4	—1/8	+ 1/4	—1/16	+ 5/16	3/16	9/16
L. (1 000).	10 1/4	12 1/4	12 1/8	13 3/8	12 7/8	13 5/8	12 3/4	13 5/8
£	13	14	13 3/8	14 1/4	13 1/2	14 1/4	13 1/2	14 1/4
Fr. franc..	6 3/8	7	7 1/8	7 7/8	8 1/16	8 9/16	8 1/16	9 3/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉNERGIE

Une nouvelle augmentation des prix des produits pétroliers au printemps semble inévitable

La décision d'Abou-Dhabi et de Qatar de relever substantiellement les prix de leurs pétroles légers a joué comme un révélateur : *le monde industrialisé ne* va pas échapper à une nouvelle hausse du brut.

Le démenti apporté le 15 février, au siège de l'OPEP, à l'annonce d'une conférence extraordinaire de l'Organisation ne signifie pas, en effet, que ce mouvement va s'interrompre. La révision trimestrielle des conditions des contrats de pétrole africain sera, à cet égard, intéressante à suivre. La Libye, l'Algérie, le Nigéria — silencieux jusqu'à présent, — donneront le ton. Comme le dit le secrétaire américain au Trésor, M. Blumenthal, « *il n'y a rien que nous puissions faire quand il y a pénurie d'un produit, les gens qui le vendent augmentent son prix.* »

Pour la France, la décision des Emirats signifie d'ores et déjà une augmentation de la facture pétrolière de l'ordre de 500 millions de francs. Le gouvernement va donc inévitablement devoir prendre des dispositions. Deux d'entre elles au moins semblent arrêtées. La première est de répercuter rapidement les hausses sur les prix à la consommation. Le président de la République a en effet déclaré au conseil des *ministres du 7 février* : « *Dans les circonstances que nous traversons, la fixation des prix des produits pétroliers doit obéir à des règles claires (...). Ces règles doivent tenir compte du coût des approvisionnements et de l'évolution constatée dans la variation de la valeur des monnaies.* » Le coût de nos approvisionnements se renchérissant, les prix des carburants et du fuel domestique devraient donc être relevés dans le courant du mois de mars ou, au plus tard, le 15 avril.

Seconde décision d'importance : on ne touchera pas au stock de réserve. Il ne s'agit pas, dit-on, d'un stock momentané destiné à faire face à une situation conjoncturelle, mais de la meilleure garantie dont nous disposions vis-à-vis des pays producteurs. On ne l'entamera donc pas. Voilà qui confirme le pessimisme de l'analyse du gouvernement sur la durée de la crise en Iran.

Dans ces conditions, les pouvoirs publics auront sans doute à se pencher avant le printemps *sur* des mesures complémentaires pour limiter la consommation intérieure et, *si le* tarissement iranien se prolonge, pour faire face à la pénurie vraisemblable de certains produits l'hiver *prochain*.

Si l'on veut limiter à 58 milliards de francs la facture pétrolière, une hausse importante des prix ne suffira pas à dissuader les consommateurs, *tant est faible* l'élasticité de la demande de *produits énergétiques. On a peu* de chance d'échapper, dès le printemps, au contingentement du fuel domestique (mesure déjà instaurée en 1974 et abandonnée en août 1978), en attendant, si la situation s'aggrave, la panoplie de dispositions plus contraignantes (limitation de circulation dans les villes, fermeture des stations-service pendant les fins de semaine, à défaut de la distribution de tickets d'essence, qui ne *semble guère avoir de défenseurs* dans l'administration).

Feu la nouvelle politique ?

Mais les événements actuels ont une autre conséquence, moins visible, mais non moins importante : c'est de remettre en cause la nouvelle politique pétrolière *définie le 30 août par le gouvernement*. Plus libérale celle-ci prévoyait une concurrence accrue sur le marché français grâce à la délivrance plus large des autorisations d'importation et un appel développé au marché au jour le jour (spot). Les pouvoirs publics maintenaient une certaine tutelle par le contrôle des plans d'approvisionnement des importateurs. Enfin, 1979 devait constituer une période probatoire le 1er janvier 1980, des prix des avant la libération, prévue pour essences, *du gazole et* du fuel domestique.

Le 5 février, le, président de l'Union des chambres syndicales de l'industrie pétrolière, M. Bizard, déclarait avec une certaine ironie : « *On peut éprouver aujourd'hui encore des incertitudes sur la portée exacte de ces orientations nouvelles. Les mesures d'application (...) ne sont pas encore connues. Et cela n'est pas pour surprendre. Leur élaboration n'est certainement pas simple, car le dispositif à mettre en place doit en effet permettre d'atteindre divers objectifs, dont certains sont apparemment un peu contradictoires : liberté, d'une part, et maîtrise des approvisionnements, d'autre part.* » Et M. Bizard d'ajouter : « *Notre industrie, pour sa part, adhère entièrement à la liberté* », rêvant sans doute des profits exceptionnels des compagnies sur le marché allemand *ces semaines-ci*.

Pour l'heure, on constate que le *gouvernement a plutôt fait marche* arrière. Parce que les sociétés pétrolières sont incapables — dans la situation actuelle du marché — de présenter des plans d'approvisionnement, les autorisations d'importation de produits pétroliers qui devaient être données en juin ne le seront pas à temps. La part du marché au jour le jour — qui devait atteindre 20 % pour favoriser la concurrence — est pratiquement nulle. Et M. Giraud, le ministre de l'industrie, ne cesse de répéter qu'il n'a jamais annoncé la libération des prix le 1er janvier 1980 (il avait laissé ce soin à son confrère de l'économie, M. Monory). Il est vrai qu'une telle libération, dans les conditions actuelles, signifierait une hausse de 40 % des prix des produits pétroliers en France. Voilà qui paraît insupportable.

Le 30 août 1978, les nouvelles orientations pétrolières avaient pâti de l'ambiguïté qui résultait du libéralisme affiché de M. Monory (« *L'important*, disait-il alors, *c'est que la libération du secteur pétrolier est inscrite dans le texte* ») et de l'interventionnisme prudent de M. Giraud.

A l'époque, dans le sillage de la libération réussie des prix industriels, la tendance première semblait l'emporter. La crise iranienne vient rappeler que le pétrole n'est pas un produit comme les autres et que l'on ne peut laisser jouer seulement les forces du marché.

Le seul acquis restant aujourd'hui de cette nouvelle politique, c'est la définition d'une formule de prix qui tient compte automatiquement des coûts du « brut », du fret et des cours du dollar. Et l'on y ajoutera peut-être — on l'a fait lors de la hausse du fuel domestique, le 10 février — une certaine *référence* au *marché* libre. Ce n'est pas une révolution. Bref, la nouvelle politique pétrolière risque fort de ressembler étrangement à l'ancienne.

BRUNO DETHOMAS.

THOMSON ET EXXON S'ASSOCIENT DANS L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le groupe français d'électronique Thomson et la compagnie pétrolière *américaine Exxon ont décidé de* créer une filiale commune (50-50) pour le développement, la fabrication et la vente de systèmes d'énergie solaire et de leurs constituants. Baptisée Société des applications de l'héliœnergie (SAHEL), cette nouvelle société utilisera les technologies développées par ses deux maisons mères, notamment par Solar Power, la filiale d'Exxon spécialisée *dans les piles* photo-voltaïques. SAHEL commercialisera ses produits *par le canal du réseau international* de Thomson-C.S.F.

Il existe déjà une coopération franco-américaine pour la production de piles photo-voltaïques à travers la société France Photons, filiale commune de Leroy Somer et de la firme américaine Solarex. D'autres industriels s'intéressent à ce secteur. La Compagnie générale d'électricité, mais aussi la Radiotechnique (filiale de Philips) et le second fabricant mondial de composants électroniques, l'américain Motorola, qui envisage *d'assembler des cellules photo-voltaïques* dans son usine de Toulouse.

Deux grandes raisons expliquent semble-t-il cet engouement des groupes étrangers, notamment américains, pour le futur marché français de l'énergie solaire. D'une part, la France est l'un des pays où les recherches sur ce type d'énergie ont été menées depuis fort longtemps. D'autre part, ils espèrent, à travers les associations avec les groupes français, pénétrer le marché africain, qui offre de vastes perspectives de développement de l'énergie solaire.

AGRICULTURE

BRUXELLES PROPOSE DE SUPPRIMER LES MONTANTS COMPENSATOIRES SUR LE VIN DE TABLE FRANÇAIS.

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne vient de proposer aux Etats membres de supprimer les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) appliqués par la France dans les échanges de vins de table (ils sont *actuellement de 10,6 %) et de diminuer les M.C.M. appliqués par l'Italie de façon à maintenir la relation* de concurrence qui existe actuellement entre vins français et vins italiens. Les M.C.M. italiens seraient ramenés de la sorte de 17,7 % à environ 6 %. En France, comme en Italie, les M.C.M. jouent comme une taxe à l'exportation. La mesure proposée par Bruxelles favoriserait donc les exportations italiennes et françaises, tant vers les pays tiers que vers les autres Etats membres de la Communauté. Par le jeu des M.C.M., ces exportations de vins de table sont aujourd'hui inutilement pénalisées.

● *M. André Lajoinie*, député (P.C.) de l'Allier, demande au gouvernement, dans une lettre adressée à M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, « *de tout faire* », au cours d'un prochain conseil des ministres européens pour obtenir « *le démantèlement complet et sans délais des montants compensatoires* », et, dans le cas contraire « *de prendre les dispositions nationales qui s'imposent* ».

ÉTRANGER

ETATS UNIS

● *La plus importante organisation patronale américain*, le Business Council, prévoit que le taux de croissance de l'économie sera inférieur à 1 % en 1979. Selon les économistes du conseil, qui réunit deux cents dirigeants des plus grandes entreprises américaines, le taux de chômage ateindra 6,8 % à la fin de l'année au lieu de 5,9 % à la fin de 1978. L'inflation sera de l'ordre de 7,5 %, au lieu de 9 % l'an dernier. Les prévisions nettement plus pessimistes que celles de *septembre dernier*, qui tablinet sur un taux de croissance réelle de 2,5 %, évitent *toutefois* d'utiliser le terme de récession. Cependant, les stocks des entreprises ont augmenté de seulement 2,4 miliards de dollars en décembre, au lieu de 4,1 milliards en novembre, ce qui pourrait indiquer que les fabricants et négociants s'attendent à un tassement des ventes au cours des prochains mois. — *(A.F.P.)*

● *La production industrielle a augmenté de 0,1 %* en janvier, ce qui est la progression la plus faible depuis janvier 1978. L'indice avait progressé à un rythme annuel de l'ordre de 7 % pendant le dernier trimestre 1978. La réserve fédérale a souligné, en annonçant la nouvelle, que le ralentissement de janvier aurait été provoqué en partie par les conditions climatiques. L'administration prévoit toutefois un net ralentissement de l'expansion économique cetet année en raison de la priorité donnée par M. Carter à la lutte contre l'inflation et à la défense du dollar. — *(A.F.P.)*

SOCIAL

L'Ile-de-France a aussi ses poches de chômage

L'EXEMPLE D'IVRY-SUR-SEINE

Bien qu'elle compte le plus de demandeurs d'emploi — 259 286 fin janvier 1979, selon les statistiques officielles, — car elle est aussi la plus peuplée, l'Ile-de-France n'est pas la région la plus touchée par le chômage, qui atteint 5,3 % de sa population active contre 6 % pour la France entière.

La C.G.T., qui appelle à une « journée régionale d'informations et d'actions » le 27 février, et le P.C., qui organise, du 2 au 9 mars, une « semaine d'action » dans les huit départements de la région parisienne, contestent cette appréciation en affirmant que c'est là « masquer la gravité de la situation, essayer d'opposer les travailleurs d'Ile-de-France à ceux d'autres régions et taire le fait que tout coup porté au potentiel industriel et économique de la région parisienne est un coup porté à l'industrie et à l'économie nationales ».

En dix ans, a assuré la C.G.T., au cours d'une récente conférence de presse, 400 000 emplois industriels ont été supprimés en Ile-de-France. En fait, la situation est assez sensiblement différente selon les huit départements de la région, la Seine-Saint-Denis étant beaucoup plus affectée par le chômage que les Yvelines. Mais, à l'intérieur même des départements, la différence est aussi grande : ainsi, dans le Val-de-Marne, « moyennement » touché par la crise de l'emploi, le sort d'Ivry paraît préoccupant.

Du haut d'une passerelle, surplombant les voies ferrées, M. Roger Grévoul, premier adjoint au maire (P.C.) d'Ivry-sur-Seine, conseiller régional, conseiller général, montre l'étendue du gâchis : 53 000 mètres carrés de terrain envahis par la broussaille. Depuis maintenant cinq ans que le groupe Fiat-France est parti fabriquer ses bennes à Trappes (Yvelines), ce domaine industriel, propriété de la Banque de Paris et des Pays-Bas, est à l'abandon. Les divers projets d'implantations nouvelles, dont celui, bien avancé, de la FNAC, qui entendait construire 30 000 mètres carrés de bureaux, se sont heurtés au refus d'agrément de la DATAR.

Un peu plus loin, dans la zone d'Ivry-Port, ce ne sont également que friches, en lieu et place des établissements Damoy (produits d'épicerie), qui ont, en 1973, bénéficié, selon M. Grévoul, d'une prime dite de décentralisation de 5,6 millions de francs pour regrouper leurs activités à Thiais, dans le même département du Val-de-Marne. Là aussi, les terrains appartiennent à PARIBAS et, pour avoir abandonné un projet d'installation de salles d'expositions pour professionnels, de bureaux et de logements, qu'il avait agréé en 1975, l'OCEFI, filiale de cette banque, s'est vu intenter un procès, actuellement en cours, par la municipalité d'Ivry. D'importants frais d'études avaient été engagés par la commune. Le projet doit être repris.

M. Roger Grévoul désigne d'autres zones industrielles désertées et souligne que la ville d'Ivry, qui s'étend sur 650 hectares, souffre déjà d'avoir près de la moitié de son territoire occupé de façon « incompatible » par le réseau ferré, l'hôpital, les installations de la Compagnie des eaux, le vaste cimetière parisien, etc., ce qui empêche aussi la création suffisante d'activités de loisir.

Au total, quatre-vingt-une entreprises ont quitté le sol ivryen depuis 1968, tandis que quarante s'y implantaient. Cette différence — de moitié — a causé la perte de quelque 10 000 emplois en dix ans, avec une accélération du processus durant ces deux dernières années. Forte de 63 000 habitants, dont un peu moins de 30 000 « actifs », cette commune du Val-de-Marne compte aujourd'hui 2 500 inscrits à l'agence locale pour l'emploi, soit près de 10 % de la population active. Ville du département la plus touchée par le chômage, Ivry est, pour ses édiles communistes, *« en train de subir l'équivalent, à son échelle, du plan de démantèlement de la sidérurgie pour la Lorraine et le Nord »*.

Veto administratif

Quand ils ne partent pas, les employeurs compriment leurs effectifs : entre 1962 et 1978, pour ne citer que les principales entreprises restantes, la S.K.F. (société suédoise de roulements à billes) a réduit son personnel de 2 100 à 850 salariés, Schneider de 1 000 à 427 et le B.H.V. de 800 à 522. Au nombre de 680 il y a dix-sept ans, les travailleurs de la brasserie Dumesnil (groupe B.S.N.-Gervais-Danone) n'étaient plus que 297 fin 1978, avant que la direction ne décide, le 22 décembre dernier, de fermer l'usine en raison de la baisse de consommation de la bière en litre : depuis le 31 décembre, comme nous l'avons relaté à plusieurs reprises, une partie des salariés occupent les locaux.

La disparition de Dumesnil priverait la ville d'Ivry de 3 millions de francs par an, quand la part de la taxe professionnelle dans la fiscalité locale est déjà tombée, de 1967 à 1976, de 75,1 % à 68,9 %. Et des menaces pèsent sur d'autres sociétés qui dépendent de branches *« en voie de restructuration »*, comme la métallurgie, l'industrie du roulement, la construction électrique, la chimie et le caoutchouc. *« Près de la moitié des entreprises de notre ville sont en danger »*, dit-on à Ivry, où l'on n'attend aucun secours du secteur tertiare, sous-représenté.

Cette cité du Val-de-Marne, située au seuil même de Paris, est particulièrement bien desservie : métro, autobus, S.N.C.F., et un important réseau routier, avec le boulevard périphérique, l'autoroute A-4 et les nationales 19 et 305. Les industriels « partants » auraient dû croiser les « arrivants » et, de fait, outre la FNAC et bien d'autres, la Mutuelle générale de la police parisienne et la S.C.G.P.M. (société de travaux publics), en particulier, auraient voulu implanter chacune 5 000 mètres carrés de bureaux.

L'hôpital sauvé

Mais elles se sont vu opposer un veto administratif. *« Allez vous installer dans une ville nouvelle »*, a, par exemple, conseillé la DATAR à la S.C.G.P.M. qui, du coup, est restée dans ses locaux de la rue Yves-Toudic à Paris-10e. Depuis 1975, une bonne soixantaine d'entreprises ont, selon les édiles, pris contact avec la municipalité, mais *« les dossiers sont bloqués par décision des pouvoirs publics »*.

Sans doute, avancera-t-on, pas toujours à tort, des raisons techniques d'aménagement du territoire. Mais, s'interroge M. Roger Grévoul, s'agit-il de faire d'Ivry une *« ville-dortoir »*, quand sa vocation industrielle, encouragée et développée par cinquante-cinq ans de gestion communiste, a permis que les salaires soient, dans l'ensemble, plus élevés ici qu'ailleurs et que le mouvement ouvrier y soit *« particulièrement solide »* ? C'est par la lutte, poursuit le premier adjoint au maire, que l'hôpital Jean Rostand — *« notre plus belle réalisation »* — a été sauvé : menacé de fermeture par l'Assistance publique et occupé pendant un an par le personnel, l'établissement a été, depuis, entièrement rénové et il emploie aujourd'hui trois cents salariés au lieu de cent cinquante, il y a deux ans.

La municipalité, qui a créé en son sein un *« service des études et programmation des connaissances économiques »* et un *« service du suivi des affaires économiques »*, a d'autres projets — avancés — dans ses cartons : la construction d'un complexe commercial et administratif, avec l'implantation d'un magasin Carrefour, et, dans la zone d'Ivry-Port, en bordure du boulevard périphérique, l'installation d'entrepôts Calberson. De quoi meubler, même partiellement, les 6,5 hectares de locaux industriels inoccupés et les 15 hectares de terrains nus dont dispose Ivry. De quoi amener, surtout, la création de quatre mille cinq cents à cinq mille emplois. Mais on se montre prudent, dans l'entourage du maire, M. J. Laloé, quant à la réalisation effective de ces projets. Chat échaudé...

MICHEL CASTAING.

Questions...

La région dans la bataille de l'emploi

Le comité économique et social et le conseil régional d'Ile-de-France étudieront, respectivement les vendredi 16 et mardi 20 février, le mémoire préfectoral concernant l'emploi en Ile-de-France. M. Lucien Lanier, préfet de Paris, préfet de région, répond à nos questions sur ce sujet.

— La région compte quelque 600 000 demandeurs d'emploi. Quelle initiative allez-vous prendre pour faire baisser ce chiffre ?

— Il convient d'abord d'observer que sur ces 600 000 demandeurs d'emploi, 70 % retrouvent un emploi dans les six mois qui suivent leur prise en compte, les autres doivent bénéficier d'une formation professionnelle qui les rende aptes à s'intégrer au marché du travail. Le budget de l'établissement public régional (E.P.R.) est un budget d'équipement et non d'intervention directe dans le domaine de la gestion. Afin de concourir à une meilleure adaptation des travailleurs aux emplois offerts, j'ai proposé aux assemblées régionales de participer à la création de centres de formation d'apprentis pour les jeunes et de centres de formation professionnelle pour les adultes.

Un programme régional complémentaire de celui de l'Etat permettrait de subventionner 35 % du coût réel de certaines de ces constructions. L'aide régionale serait limitée aux projets correspondant aux métiers dont le maintien ou le développement est le plus nécessaire à la modernisation de l'économie de l'Ile-de-France.

— L'aide régionale s'applique-t-elle aux petites et moyennes entreprises ?

— C'est dans le secteur des P.M.E. et de l'artisanat que le potentiel de création d'emplois nouveaux est le plus important. L'E.P.R., depuis 1978, accorde une prime à la création d'emplois. Par convention avec la Caisse nationale des marchés de l'Etat, l'E.P.R. s'est engagé également dans une politique de cautionnement des prêts consentis à des entreprises industrielles. Ces dispositifs concernent essentiellement le domaine d'action des P.M.E. Je propose aux assemblées de renforcer ces actions par l'assouplissement des conditions requises pour bénéficier de la prime à la création d'emplois (diminution du montant d'apport en fonds propres sous certaines conditions), l'extension des dispositions relatives au cautionnement pour les entreprises « innovantes » en vue de leur permettre d'accéder aux crédits à moyen terme. Cette dernière initiative présente un intérêt particulier : elle peut constituer un premier jalon dans *une action visant à promouvoir* l'innovation et l'application de la recherche industrielle en Ile-de-France.

— Depuis des années, le rapprochement entre l'habitat et l'emploi est une question... d'actualité. Tiendrez-vous compte de cette nécessité dans vos propositions pour relancer l'activité économique en Ile-de-France ?

— L'Etat et la région d'Ile-de-France mènent depuis plusieurs années une action de « desserrement » et une décentralisation qui a pour objet de rapprocher l'emploi et le logement. Ainsi favorise-t-on la création de zones d'activité dans les secteurs à faible taux d'emploi ou dans ceux qui connaissent un développement rapide de la population, telles les villes nouvelles. Au cours des années 1972-1974, une première expérience a été réalisée, et couronnée de succès, à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) où ont été regroupées, sous l'égide de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, cent cinquante usines appartenant à des P.M.E. Depuis, plus de 133 millions de francs ont été consacrés par la région à des opérations de desserrement. Cette politique est indissociable de l'effort considérable d'équipement dans les domaines des routes et des transports en commun (A-86, R.E.R.), qui à l'évidence facilitent le rapprochement habitat-emploi, nécessaire à l'équilibre régional.

Propos recueillis par JEAN PERRIN.

...Réponses

AFFAIRES

A Toulon

SUD-ACIER RACHETÉ PAR UN GROUPE LIBANAIS

L'aciérie Sud-Acier de Toulon a été adjugée pour 40 millions de francs mardi 13 février à l'occasion d'une vente aux enchères qui s'est déroulée au tribunal de grande instance de la ville. Le nom de l'acheteur ne sera officiellement révélé que dans quarante-huit heures. Toutefois, il est acquis que la Banque de la Méditerranée a participé, dans une proportion importante, à l'opération. Cette banque est contrôlée à 78 % par une société holding (Méditerranée - Hollande), dont les principaux actionnaires sont deux financiers libanais.

Mises en service en novembre 1974 et d'un coût initial de 280 millions de francs environ, les installations très modernes de Sud-Acier à Toulon étaient capables de produire 288 000 tonnes par an de ronds à béton et de petites poutrelles à partir de ferrailles. L'usine n'allait fonctionner que vingt mois. En juillet 1976, c'était la faillite. Une information judiciaire faisait alors apparaître un mécanisme d'escroquerie dans la constitution du capital, qui avait abouti à faire surpayer les équipements de l'usine aux banques françaises, qui avaient accepté de la cofinancer.

Mise aux enchères, la petite aciérie n'a pas trouvé preneur au cours des trois premières ventes. Initialement fixée à 58 millions de francs, la mise à prix avait été ramenée à 10 millions. A ce prix, deux sidérurgistes italiens — deux « bresciani » — se manifestaient le 14 novembre 1978, lors de la quatrième vente. Afin d'éviter que Sud-Acier ne tombe dans les mains d'un de leurs « dynamiques » concurrents transalpins, les sidérurgistes français, par l'intermédiaire des établissements Alfred Herlicq et Fils, avaient réussi à bloquer l'affaire en déposant une surenchère de 10 % avant l'expiration du délai légal. Il fallut alors procéder à une cinquième vente aux enchères. C'est elle qui a permis au groupe libanais de l'emporter.

DÉMISSION SURPRISE DU PRÉSIDENT DE DOW CHEMICAL

M. Zoltan Merszei, président du conseil d'administration du groupe américain Dow Chemical, « numéro huit » mondial de la chimie avec un chiffre d'affaires de 6 890 millions de dollars (29,7 milliards de francs), vient de démissionner. Donnée sans explication, la nouvelle a fait l'effet d'une petite « bombe », M. Merszei étant considéré comme l'initiateur du développement international du groupe et surtout l'un des principaux responsables de sa renommée. Raison de santé ? A moins que le numéro un de la Dow n'ait jugé insuffisamment efficace l'action qu'il a menée durant les trois dernières années à la tête de l'entreprise.

De fait, les exercices 1976 et 1977 n'avaient pas donné les résultats escomptés et la marge bénéficiaire du groupe s'était quelque peu érodée. Malgré l'amélioration observée en 1978, les profits nets consolidés sont restés à peine supérieurs à ceux de 1974. Conséquence : la Dow Chemical n'est plus le groupe le plus efficace du monde en matière de rentabilité. — A.D.

LA SOCIÉTÉ SFERNICE ACCUSE UN DE SES CONCURRENTS D'ESPIONNAGE INDUSTRIEL

(De notre correspondant.)

Nice. — La Société française d'électro-résistances (SFERNICE), dont le siège est à Nice, vient d'accuser d'espionnage industriel sa concurrente américaine, la firme Vishay Intertechnology Inc. (Pennsylvanie). Une plainte a été déposée dans ce sens auprès de la commission américaine du commerce international par Resort Research, filiale de SFERNICE.

Cette affaire survient un mois après qu'une autre plainte eut été déposée cette fois par Vishay à l'encontre de SFERNICE pour vol de secrets de fabrication d'un type de résistances de haute technologie utilisé notamment dans l'industrie aérienne et spatiale. *« Cette accusation de vol est, bien entendu, sans fondement »*, déclare-t-on à la direction générale de SFERNICE. *« Elle relève, en fait, d'une nouvelle tentative de Vishay de préserver une situation de quasi-monopole mondial dans un domaine bien particulier. »*

SFERNICE, créée il y a quarante ans, emploie huit cent quatre-vingt-dix personnes à Nice et trois cents dans sa nouvelle usine de Hyères (Var). Son chiffre d'affaires s'est élevé à 97 millions de francs en 1978 (20 millions de francs en 1968). Elle couvre jusqu'à 60 % du marché intérieur pour certains types de résistances. Les produits de SFERNICE sont utilisés en particulier dans l'Airbus et dans plusieurs métros.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

REVILLON FRÈRES

Des rumeurs qui circulent depuis le 14 février au soir laissent entendre que le groupe Worms serait parvenu à rassembler 53 % du capital de la société Bertrand Faure-Epeda.

Le groupe Revillon *tient à déclarer que, compte tenu de la* répartition du capital de la société Bertrand Faure-Epeda, ce pourcentage de 53 % ne peut s'entendre qu'en incluant un pourcentage de 8 % environ correspondant à des actions que leurs propriétaires ont déjà vendues au groupe Revillon. L'affirmation selon laquelle le groupe Worms aurait rassemblé 53 % du capital nous paraît, dès lors, devoir faire l'objet des plus expresses réserves.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Christian de Lavarene, a examiné, le 15 février, les comptes de l'exercice 1978 qui font ressortir, après affectation de la somme de 2 550 105,61 F au titre de la participation du personnel aux fruits de l'expansion, un bénéfice de 17 189 373,35 F contre 15 203 854,72 F l'an dernier.

Ce montant comprend 1 065 129,12 F de plus-values à long terme au lieu de 25 918,57 F l'année précédente ; il enregistre en outre la provision pour investissement devenue disponible de 2 420 819,78 F constituée au titre de l'exercice 1973, alors que celle de 1972, intégrée dans les résultats de 1977, s'était élevée à 1 707 796,73 F.

Il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 12 avril prochain de distribuer un dividende porté de 7 F à 7,50 F par action de 50 F et assorti d'un avoir fiscal de 3,75 F.

Cette même assemblée générale sera en outre invitée à approuver, dans le cadre des lois des 29 décembre 1976 et 30 décembre 1977, la réévaluation du bilan qui fait apparaître, après les amortissements effectués au titre des exercices 1977 et 1978, un écart de réévaluation de 33 598 409,74 F.

CHAMPAGNE MUMM

Le chiffre d'affaires global hors droits et hors taxes de la société s'est établi en 1978 à 287 millions 093 236 francs contre 241 millions 966 870 francs en 1977, soit une progression de 18,65 %.

Le chiffre d'affaires hors droits et hors taxes relatif à l'activité « champagne » est passé de 186 millions 122 793 francs en 1977 à 222 millions 387 433 francs en 1978, soit une augmentation de 19,48 %. La part réalisée à l'exportation de ce chiffre d'affaires est de 125 millions 406 886 francs, soit 56,39 % du total, contre 53,94 % en 1977.

De leur côté, les ventes de champagne en volume sont en hausse de 10,12 % d'une année sur l'autre, alors que l'ensemble du négoce champenois ne fait apparaître qu'une progression de 8,42 %.

L'activité « produits importés » a vu son chiffre d'affaires hors droits et hors taxes s'élever à 64 millions 705 800 francs en 1978, contre 55 millions 844 077 francs pour l'exercice précédent.

CIT - ALCATEL

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1978 s'élève à 4 034 millions de francs, taxes comprises, et à 3 545 millions de francs hors taxes, contre, respectivement, 3 706 millions et 3 235 millions pour l'exercice précédent, soit une progression de 9,6 %.

Pour l'ensemble constitué par CIT-Alcatel et ses filiales, le chiffre d'affaires hors taxes consolidé de l'exercice 1978 s'élève à 5 754 millions de francs contre 5 152 millions de francs en 1977, en progression de 11,7 %.

A structure identique, l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé s'établit à 10,4 %.

SEFIMEG

Les recettes locatives de la société ont atteint pour le quatrième trimestre 1978, 22 095 000 F, auxquels s'ajoutent 1 080 000 F de produits accessoires.

La société percevra, en outre, les sommes dues par l'Etat au titre de la garantie accordée pour compenser les effets du blocage partiel des loyers depuis le 1er janvier 1978.

Les recettes totales de l'exercice clos le 31 décembre 1978 dépasseront, dans ces conditions, 97 millions de francs, contre 90,4 millions de francs pour l'exercice précédent.

TECHNOTEST S.A.

La direction de la Société Technotest S.A., 65, rue Marius-Aufan à Levallois-Perret, tient à faire savoir que :
— M. Pierre de Champfleur, P.-D.G.,
— M. Klaus Bamberg, directeur technique,
— M. Gerd Polak, ingénieur des ventes,
n'ont plus pouvoir d'engager ou d'agir au nom et pour le compte de la société à quelque titre que ce soit et d'une façon définitive à compter du 6 février 1979.

Les personnes concernées ne font, en effet, plus partie de la Société Technotest S.A. depuis cette même date.

La direction de Technotest est assurée, à partir du 6 février 1979, par M. Louis Kieffer.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
15 FÉVRIER

L'ombre de la crise

L'ombre d'une nouvelle crise pétrolière, peut-être plus grave que la précédente, comme le secrétaire américain à l'énergie paraissait récemment le redouter, a plané jeudi sur la Bourse de Paris après la décision de deux Emirats du Golfe persique de majorer le prix de leur pétrole (voir page 1). Dans la crainte que cette décision ne fasse tache d'huile et que les autres pays producteurs s'alignent sur les nouveaux tarifs en vigueur, les investisseurs se sont assez massivement dégagés et les valeurs françaises ont brutalement chuté.

Aucun compartiment ni aucun titre n'a échappé au petit jeu de massacre, S.C.O.A. (— 10 %) et Bouygues (— 8,5 %) accusant plus durement encore le coup que les autres. Plusieurs cotations même ont dû être différées en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande. Elles concernaient S.C.O.A., Guyenne et Gascogne, T.R.T. et Signaux.

Les hausses ont été à peu près inexistantes. Trois seulement ont été relevées sur Cofimeg, Caisse de l'Energie 3 % et 4 1/2 % 1973.

Bref, en clôture, l'indicateur instantané se trouvait à 2,9 % au-dessous de son niveau précédent et sa baisse depuis le 23 janvier se chiffre désormais à plus de 10 %. Sauf retournement de tendance, la liquidation générale, qui se déroulera mardi prochain 20 février, sera la plus « saignante » que la Bourse aura connue depuis mai 1977.

De son « purgatoire », le marché serait-il redescendu en enfer ? Il est encore trop tôt pour l'affirmer. Mais, autour de la corbeille, les professionnels et les habitués avaient triste mine. « Ils prennent enfin conscience des problèmes de l'heure », affirmaient les plus féroces des observateurs. Un fait est certain toutefois : le marché n'a pas cédé à la panique et, malgré l'augmentation des transactions, l'activité est restée assez modérée, la baisse des cours étant surtout imputable à la forte diminution des ordres d'achats.

LONDRES

Indécis

Une grande indécision règne sur l. marché, vendredi, à l'ouverture. L'indice des industrielles cède 0,6 point, à 450. Les pétroles et les mines d'or sont irréguliers. *Bonne* tenue, toutefois, des fonds d'Etat.

Or (ouverture) (dollars) 246 95 contre 247 75

VALEURS	CLÔTURE 15/2	COURS 16/2
Beecham	608	606 ...
British Petroleum	964	968 ...
Courtaulds	104	104 ...
De Beers	448 ...	445 ...
Imperial Chemical	357 ...	353 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	276 ...	277 ...
Shell	628	628 ...
Vickers	175 ...	174 ..
War Loan 3 1/2 %	28 1/4	28 1/4
*West Driefontein	32 1/2	32 1/2
*Western Holding	28 5/16	28 9/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ESSO CHIMIE. — Un acompte sur le dividende de l'exercice 1978, s'élevant à 20 francs (+ 10 francs d'avoir fiscal) sera mis en paiement à partir du 19 février.

CERABATI. — Le compte des pertes et profits de l'exercice 1978 sera « très légèrement bénéficiaire ». Le dividende global sera maintenu à 7,50 francs sans acquitter de précompte.

NANCEIENNE DE CREDIT INDUSTRIEL VARIN-BERNIER. — Bénéfice net pour l'exercice 1978 : 18,37 millions de francs contre 16,89 millions. Dividende global inchangé à 19,50 francs.

B.S.N. Gervais-Danone. — Chiffre d'affaires consolidé provisoire du groupe en 1978 : 14 424 millions de francs *contre 12 883 millions en 1977* (+ 12 %).

L'OREAL. — *Chiffre d'affaires* consolidé hors taxes de l'exercice 1978 : *5 554 millions de francs contre* 4 810 millions de francs.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	14 fév.	15 fév.
Valeurs françaises	98,5	95,8
Valeurs étrangères	109,4	108,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	84,8	82,5

NEW-YORK

Etonnamment résistant

L'annonce du relèvement des prix du pétrole vendu par les Emirats arabes unis et le Qatar a été moins mal accueilli à New-York qu'à Paris. *Jeudi, l'indice Dow Jones* n'a cédé que 0,69 point à 829,09, après *l'échange de 22,58 millions* d'actions contre 27,36 millions la veille. Comme sur les « places » européennes, la demande de titres paraît néanmoins se raréfier progressivement et, à l'issue de la séance, 792 valeurs avaient reculé, tandis que 587 seulement progressaient.

« Une pénurie de pétrole est inévitable », a déclaré M. Waldheim, secrétaire général de l'O.N.U. « Les *prix intérieurs doivent augmenter si* l'on veut encourager les économies d'énergie », a ajouté M. Blumenthal, secrétaire au Trésor. Quant au Business-Council, il vient de ramener à moins de 1 % son estimation de croissance économique pour le quatrième trimestre de 1979. La précédente prévision portait sur 2,5 % d'accroissement. Tel est l'environnement avec lequel le Big Board doit vivre. « Combien de temps, le vieux Dow Jones résistera-t-il à la pression négative de ces événements ? » C'est la question que l'on se pose à Wall Street...

VALEURS	COURS 14/2	COURS 15/2
Alcoa	52 3/4	52 3/8
A.T.T.	64 3/8	64 1/2
Boeing	68 3/8	68 3/4
Chase Manhattan Bank	29 1/8	29 ...
Du Pont de Nemours	132 3/4	133 ...
Eastman Kodak	60 1/2	61 ...
Exxon	50 7/8	50 5/8
Ford	41 ...	41 1/8
General Electric	46 3/4	46 5/8
General Foods	35 ...	34 1/2
General Motors	55 1/4	54 7/8
Goodyear	16 7/8	18 3/4
I.B.M.	305 1/4	308 1/4
I.T.T.	28 5/8	28 ...
Kennecott	24 ...	23 3/4
Mobil Oil	70 5/8	70 1/2
Pfizer	31 1/8	30 1/4
Schlumberger	98 ...	98 7/8
Texaco	24 3/4	25 ...
U.A.L. Inc.	24 7/8	24 3/4
Union Carbide	36 ...	35 7/8
U.S. Steel	24 1/4	23 7/8
Westinghouse	17 3/4	17 7/8
Xerox	56 5/8	56 5/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15/2	16/2
1 dollar (en yens)	200 30	200 45

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 ... %

BOURSE DE PARIS - 15 FÉVRIER - COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/2	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 276	4 275	4 28
Allemagne (100 DM)	230 250	230 550	229
Belgique (100 F)	14 680	14 667	14 25
Pays-Bas (100 fl.)	212 880	213 880	219 50
Danemark (100 krd)	82 878	83 480	82
Norvège (100 k)	83 900	84 350	82 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 558	8 558	8 50
Italie (1 000 lires)	5 090	5 101	5 10
Suisse (100 fr.)	256	255 650	251
Suède (100 krs)	97 960	98 350	96 75
Autriche (100 sch.)	31 455	31 520	31 50
Espagne (100 pes.)	6 187	6 202	5 90
Portugal (100 esc.)	9 915	9 950	9
Canada ($ can. 1)	3 590	3 583	3 555
Japon (100 yens)	2 136	2 131	2 07

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/2
Or fin (kilo en barre)	32550	33350
Or fin (en lingot)	32680	33420
Pièce française (20 fr.)	270	274 80
Pièce française (10 fr.)	228	219 50
Pièce suisse (20 fr.)	265 10	265 20
Union latine (20 fr.)	244 50	248 50
Souverain	291 30	293
Pièce de 20 dollars	1270	1265 20
Pièce de 10 dollars	725	725
Pièce de 5 dollars	440	489
Pièce de 50 pesos	1274 50	1285
Pièce de 10 florins	244	242 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 16 février 1979 a été tiré à 581 104 exemplaires.

LA JOURNÉE D'ACTION DU 16 FÉVRIER

Solidarité régionale massive autour des sidérurgistes

Routes et voies ferrées bloquées, usines paralysées et manifestations multiples, la journée d'action pour la sidérurgie, organisée par les syndicats, était massivement suivie dans le Nord et en Lorraine, avec la participation de nombreux salariés d'autres activités. C'est en pleine nuit ou au petit matin que Nordistes et Lorrains ont bloqué plusieurs routes et postes frontières.

En Lorraine, les villes de Longwy, Hayange, Bombas, étaient complètement bloquées, vendredi matin, Briey l'ayant été quelques heures, et des opérations « coup de poing » étaient menées : occupation de l'ANPE, de bureaux de l'usine de P. Chiers et de l'Union patronale à Longwy. En raison des difficultés de circulation et de la grève, l'activité des usines était quasiment paralysée puisqu'on comptait 10 % de présents à Sacilor, et 15 % chez Sollac. Toujours en Lorraine, une grève a été lancée par la C.G.T., du jeudi 15 février à 20 heures, au samedi 17 à 8 heures.

Dans le Nord, comme l'indiquent ci-dessous nos correspondants, la même participation et les mêmes opérations « coup de poing » étaient observées avec, en outre, l'organisation de grandes manifestations dans vingt et un centres urbains.

A Caen, selon notre correspondant, l'usine R.V.I.-Berliet, de Blainville, était paralysée après l'obstruction des entrées par des voitures, ainsi que celle de la Société métallurgique de Normandie.

A Fos-sur-Mer, l'activité de l'usine sidérurgique de la Solmer était également arrêtée et les grévistes ont bloqué un carrefour sur la nationale 568.

Du côté gouvernemental, des précisions ont été apportées, jeudi 15 février, sur la concertation engagée par les pouvoirs publics : le ministre de l'industrie, M. André Giraud, recevra vendredi 23 février, à 9 h 30, les cinq fédérations de la métallurgie. Quant aux « comités de bassin sur l'emploi », dont la création a été annoncée par M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, ils seront mis en place avant la fin février, des réunions entre représentants des pouvoirs publics, des syndicats et du patronat étant d'ores et déjà prévues au niveau régional : le 20 février en Lorraine et le 21 dans le Nord.

Pour les confédérations C.G.T. et C.F.D.T., la journée du 16 février, qui doit « servir d'avertissement au gouvernement », ne constitue qu'une étape de l'action syndicale, selon les propos de M. Edmond Maire qui a déclaré, jeudi soir à R.T.L., que « l'unité d'action C.G.T.-C.F.D.T. verrait des progrès dans les semaines et les mois à venir ».

A Longwy, l'inter-syndicale a déjà envisagé d'autres initiatives : avec le bureau de l'Association internationale des maires de soixante-trois communes, elle a décidé de proposer aux contribuables d'envoyer leurs déclarations d'impôt dans les mairies et non pas à l'inspecteur des impôts.

LE NORD-PAS-DE-CALAIS AU RALENTI

De nos correspondants

Dès les premières heures du jour, d'un bout à l'autre de la région, on bloque les routes : les barrages sur l'autoroute aux abords de Dunkerque, sur la R.N. 30 à Trith-Saint-Léger, dans la zone industrielle de la Liane à Boulogne-sur-Mer, à l'écluse du canal Saint-Quentin à Cambrai, sur la R.N. 43 à Solesmes, à Mazingarbe, dans le Pas-de-Calais. A Aulnoy, la gare a été bloquée, et, à Maubeuge, le pont du chemin de fer coupé. A Douvrin (Pas-de-Calais), où se trouve l'usine Renault-Peugeot « la Française de mécanique », les voies d'accès ont été coupées très tôt et des pneus ont été enflammés sur la chaussée. Sur l'autoroute A-2 Paris-Bruxelles, une trentaine de manifestants ont déchiré les cartes de péage des automobilistes se présentant aux guichets, leur permettant ainsi de ne pas acquitter les droits. Entre Cambrai et Le Cateau, une centaine de salariés de Citroën manifestaient, eux aussi, au même moment sur la R.N. 39.

A Dunkerque, c'est dans un concert permanent de sirènes, d'avertisseurs, auxquels participaient les pompiers en grève, que, dès les premières heures de la matinée, on prépare la manifestation en ville. Les sidérurgistes de Denain viendraient-ils ? Des barrages sur les routes d'accès à Usinor entravent la circulation. Selon les premières estimations, la grève dans la sidérurgie à Usinor et à Creusot-Loire paraît très largement suivie. Arrêts de travail également dans les services postaux, dans l'industrie navale et au Port autonome pour le personnel administratif et technique.

La paralysie est totale dans la sidérurgie et dans la métallurgie à Valenciennes, à Boulogne et à Arras.

Dans les bassins des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, au premier poste, deux mille sept cents ouvriers de fond se sont présentés sur six mille soixante-dix. Le mouvement de grève est suivie à 95 % dans le secteur est (Valenciennes) et à 30 % dans l'ouest du bassin.

A Renault-Douai, la grève est suivie à environ 70 %. A la S.N.C.F., on estime à 70 % pour le personnel des grandes lignes et à 30 % pour celui des lignes secondaires les pourcentages de participation.

Les centres de tri postaux sont en partie paralysés. A l'E.D.F., le mouvement est suivi, mais aucune coupure de courant n'a été provoquée dans l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. Dans l'enseignement, la grève est également suivie.

Au milieu de la matinée, dans les rues de Lille, un cortège de plusieurs milliers de personnes a commencé à manifester.

A Roubaix, en fin de matinée, alors que quatre mille personnes défilaient dans les rues, des incidents ont éclaté entre forces de police et manifestants, faisant deux blessés.

MARC BURNOD et GEORGES SUEUR.

LONGWY : un nouveau monument du travail

De notre envoyé spécial

Longwy. — *Vendredi matin 16 février, le tocsin a sonné dans certaines localités autour de Longwy, les sirènes d'usines ont lancé un signal de détresse, des centaines d'automobilistes sont descendus dans la rue, ont klaxonné et ont adressé des appels à la population pour qu'elle manifeste sa solidarité avec les sidérurgistes en grève. La veillée d'armes avait commencé dans la nuit de jeudi à vendredi par l'enlèvement d'une lingotière à l'aciérie Usinor de Herserange (Meurthe-et-Moselle), par des militants de la C.G.T.*

D'autre part, des syndicalistes C.F.D.T. ont intercepté des camions aux postes frontières, obligé les routiers à abandonner leurs engins devant les portes des grands magasins. Le bureau local de l'agence nationale pour l'emploi avait été occupé dès jeudi, à 16 heures, par la C.G.T. De son côté, la C.F.D.T. avait investi vendredi, à l'aube, le siège de l'union patronale de la métallurgie.

En cette veillée d'armes, ils étaient environ cent cinquante, rassemblés, la nuit de jeudi à vendredi, dans la grande aciérie d'Usinor-Longwy, à Herserange. Tous avaient débrayé à l'appel de la C.G.T. pour participer à cette action spectaculaire : « *l'enlèvement* » de la lingotière — une masse de 8,5 tonnes haute de près de 3 mètres — et son transport à 3 kilomètres de là, sur la place publique, en face de l'hôtel de ville de Longwy. Pour charger le creuset, sur une benne basculante — prêtée par un entrepreneur de la région — les hommes durent se servir d'un pont roulant. Puis le convoi s'ébranla sous la neige devant la petite église où, à Noël, l'évêque de Nancy était venu prononcer son homélie parmi les ouvriers. A minuit, la grand-place de Longwy s'ornait d'un nouveau monument.

Sur la lingotière — symbole du travail de plusieurs générations d'ouvriers — les militants de la C.G.T. ont tracé à la peinture blanche le slogan que répètent depuis deux mois les gens d'ici : « *Longwy vivra.* »

A l'aube cependant, tout le pays haut-lorrain se réveillait paralysé par la grève générale. Jamais peut-être Longwy n'aura mérité autant sa réputation de ville enclavée. Dès 5 heures du matin, les sidérurgistes ont coupé toute circulation en amont des postes de douane des trois frontières, vers l'Allemagne, la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg. Seule restait praticable la route de Metz où une partie des fondeurs d'Usinor devaient aller manifester avec les mineurs de fer.

La veille, des gendarmes avaient rendu visite à de nombreux commerçants de Longwy et de Longuyon pour les avertir « qu'ils couraient de grands risques » en ne fermant pas boutique. Selon un responsable F.O., les bruits les plus alarmants circulaient dans la cité de l'acier : on disait que cinq cents « gros bras » cégétistes de Boulogne-Billancourt devaient venir spécialement de Paris « pour tout casser ». A l'union locale C.G.T., on répondait que des agitateurs professionnels, c'est-à-dire des gauchistes étrangers au pays, étaient attendus « *avec certitude* », et l'on mettait en garde, une fois de plus, contre toute tentative de « *dévoiement de la lutte* ».

JEAN BENOIT.

M. DAVIGNON RÉPOND A M. DEBRÉ

Le plan anti-crise de la C.E.E. n'a pas pénalisé la France

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La part de la France dans la production d'acier brut de la Communauté n'a pas changé depuis quatre ans, atteignant 17 % en 1978, soit exactement le même niveau qu'en 1974, alors que celle de l'Allemagne est revenue de 34,2 % en 1974 à 31,8 % en 1978, et que celle de la Belgique a reculé de 10 % à 9 %. « *Ces données statistiques*, a déclaré M. Davignon, le commissaire chargé de la politique industrielle au cours d'une conférence de presse-mise au point tenue jeudi à Bruxelles, *remettent à leur juste place les propos (1) selon lesquels la France aurait subi un préjudice du fait du plan anticrise mis en œuvre sous l'autorité de la Commission.* »

Compte tenu de la structure plus fragile de la sidérurgie allemande, elles révèlent au contraire que « *l'intervention extérieure* [celle de la Communauté] *a joué dans le sens de l'équilibre des sacrifices et de la solidarité* ». La France a-t-elle souffert parce que le plan anticrise aurait été « *une passoire* » ? Faux, réplique M. Davignon : grâce aux arrangements conclus avec les fournisseurs extérieurs la réduction des importations dans la Communauté a excédé 13 %, les exportations françaises passant, au contraire, de 5 % de la production en 1974 à 8 % en 1978. Quant à la restructuration, des efforts particuliers, a-t-on dit à Paris, seraient demandés aux uns, c'est-à-dire à la France, qui ne seraient pas accomplis par les autres. Encore faux, constate M. Davignon : « *La France est un des pays membres de la C.E.E. où l'ajustement* [réduction de la capacité de production et de l'emploi] *a été le plus faible.* » Le commissaire européen dénonce comme « *un argument particulièrement irresponsable* » l'affirmation selon laquelle les objectifs de production fixés par Bruxelles pour 1985 sont trop pessimistes, ce qui laisse entendre qu'à cause de Bruxelles et de ses prévisions abusivement sombres sur l'évolution de la demande, la France serait conduite à fermer un plus grand nombre d'usines que nécessaire. « *Nous avons raisonné au contraire*, réplique M. Davignon, *avec le maintien d'une réserve de capacité de l'ordre de 20 %.* »

La Commission, ajoute-t-il, est parfaitement consciente que la restructuration de la sidérurgie a pour conséquence des pertes d'emplois. L'évolution doit donc s'accompagner d'une politique active de créations d'emplois. Cette politique, la Commission a l'intention de la proposer en se fondant sur ce qu'elle estime nécessaire de réaliser, et non pas en se limitant en fonction des crédits offerts par les gouvernements membres. « *Si l'on ne nous donne pas le budget qui convient, nous ferons monter cette querelle aussi haut que nécessaire. La Commission ne veut pas de responsabilités partielles. Il ne'st pas question que ce soit nous qui indiquions la voie à suivre pour la restructuration mais que les mesures permettant de la rendre socialement tolérable soient prises sur le plan national* », a souligné M. Davignon. « *Il est curieux*, a-t-il dit encore, *de rendre maintenant la Commission ou la Communauté responsables des difficultés de la Lorraine alors que le problème de la réadaptation de la région lorraine est posé depuis 1976 ?* »

A propos de la rivalité qui oppose la France et l'Autriche pour accueillir une nouvelle usine Ford, M. Davignon a expliqué que le traité de libre échange conclu entre la C.E.E. et l'Autriche donnait la possibilité d'insister auprès des autorités de Vienne pour qu'elles s'abstiennent d'offrir des avantages excessifs au constructeur américain.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) M. Davignon fait allusion aux récentes déclarations de M. Ferry, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, reprises et amplifiées par M. Debré. Il a reconnu, tout de même, que la part de l'Italie dans la production d'acier de la C.E.E. était passée de 15 % à 18 % entre 1974 et 1978.

France - Pays de Galles

MALEIG REMPLACE IMBERNON, BLESSÉ

Aucune décision n'avait été prise, ce vendredi matin 16 février, sur le déroulement du match de rugby France - Pays de Galles qui doit se disputer samedi au Parc des Princes. Malgré l'effondrement de sept poutrelles de la toiture du stade (*le Monde* du 16 février), on continuait de penser, à la fédération, que le match devait avoir normalement lieu au Parc des Princes.

D'autre part, l'Oloronais Alain Maleig remplacera dans l'équipe de France Jean-François Imbernon qui a eu le tibia gauche fracturé lors d'une séance d'entraînement à Rueil.

Mme HERVÉ ALPHAND EST MORTE

Mme Nicole Alphand est morte jeudi 15 février à Paris des suites d'une douloureuse maladie. Née Nicole Mérenda, elle s'était mariée en seconde noces en 1958 avec M. Hervé Alphand, alors ambassadeur de France à Washington.

Pour ceux qui l'ont connue dans la capitale américaine, elle était tout simplement « *Nicole* » ou encore « *la belle Nicole* ». En quelques mois, elle avait réussi à s'imposer comme une des grandes « *hôtesses* » ; sinon même comme « *the hostess* », de la capitale américaine. Et cela, non seulement pour son allure, son sourire éclatant, « *un vainqueur* », selon la formule américaine, mais aussi pour son naturel et sa grande gentillesse.

Elle assumait impeccablement les épuisantes obligations « *sociales* » liées au « *métier* » d'épouse de l'ambassadeur de France à Washington, contrainte de recevoir non seulement les personnalités américaines, les Français de passage, mais aussi la foule des membres de clubs, organisations et associations toujours flattés d'être conviés dans la belle résidence de Kalorama Road. Infatigable, pleine de vitalité, elle s'acquittait sans effort apparent d'une tâche qui demandait pourtant beaucoup de travail en coulisse. Belle, élégante et sportive, elle « *jouait le jeu* » mondain avec plaisir.

A son retour à Paris, elle devient, en 1967, directrice de la haute couture chez Pierre Cardin, où son élégance naturelle, l'étendue de ses relations, son autorité aussi firent merveille. Ses nombreux amis garderont aussi d'elle le souvenir d'une femme aux goûts simples, sans snobisme et qui aimait se détendre avec ses intimes, parmi lesquels artistes, acteurs, journalistes côtoyaient les gens réputés sérieux. Elle laissait avec tact le devant de la scène à son mari qu'elle comblait de multiples attentions. C'est ainsi que, dans toutes les soirées, elle observait le rite du cigare, l'allumait elle-même avant de le lui donner... — H. P.

● *Les dix-sept Basques espagnols assignés à résidence à* Valensole (Alpes-de-Haute-Provence) estiment, après les déclarations du président de la République, être toujours des réfugiés politiques.

Pour le porte-parole du groupe, « *les propos de M. Giscard d'Estaing reflètent une mauvaise connaissance de la situation intérieure en Espagne* ». Il a ajouté : « *Nous ne sommes pas des délinquants, mais de véritables réfugiés politiques. Nous avons fui un régime qui conserve le même passif que sous le franquisme et qui perpétue l'absence de démocratie au Pays basque* », avant de conclure : « *Nous nous trouvions en situation régulière en France et nous nous étonnions de la mesure d'éloignement qui nous a frappés.* »

A B C D E F G